Yvon Desloges

Une ville de locataires

Une ville de locataires
Québec au XVIII^{e} siècle

Yvon Desloges

Études en archéologie
architecture et histoire

Lieux historiques nationaux
Service des parcs
Environnement Canada

92-01779/

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste auprès du Groupe Communication Canada / Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S9.

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement, Ottawa, 1991.

Révision et conception : Louis D. Richard
Mise en pages électronique : Suzanne Rochette
Couverture : Rod Won
Photo de la couverture : Jacques Beardsell

Le Service des parcs, Environnement Canada, publie les résultats de ses recherches en archéologie, architecture et histoire. Pour obtenir une liste de titres, prière de s'adresser au chef des publications de recherches, Service des parcs, Environnement Canada, 1600 Liverpool Court, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0H3.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Desloges, Yvon

Une ville de locataires : Québec au XVIII[e] siècle
(Études en archéologie, architecture et histoire,
ISSN 0821-1035)
Publ. aussi en anglais sous le titre : A tenant's town, Quebec in the 18th century
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-660-93445-0
N° de cat. MAS R61-2/9-54F

1. Québec (Québec) — 18[e] siècle — Conditions sociales. 2. Québec (Québec) 18[e] siècle — Conditions économiques. 3. Québec (Québec) — Histoire. 4. Québec (Québec) — Population. I. Service canadien des parcs. Lieux historiques nationaux. II. Titre. III. Titre: Québec au XVIII[e] siècle. IV. Coll.

FC2946.4D44 1991 971.4'47102 C91-098709-2
F1054-5Q3D44 1991

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements 7

Introduction 9

Avertissement au lecteur 15

Première partie : La population 17

Chapitre 1 : Caractéristiques démographiques, 1688-1755 19
- Les sources 19
- La population, 1660-1690 21
- Les structures démographiques, 1692-1755 22
  - Le rythme de croissance 23
  - L'équilibre des forces 26
  - La composition de la population 28
- La précarité de l'équilibre, 1690-1749 31
  - Le comportement nuptial 31
  - Le renouvellement des générations 35
  - Le combat pour la survie 37

Chapitre 2 : Des hommes, des quartiers et des métiers 45
- L'évolution de l'ensemble urbain 45
  - La croissance 46
  - Les ménages 49
  - Les métiers 50
  - Ménages et métiers 53
- Des quartiers et des rues 53
  - La haute ville 54
  - La basse ville 57
  - Le quartier du palais 59
  - La banlieue 59
- La domesticité 61

Deuxième partie : L'habitat 65

Chapitre 3 : Le paysage urbain 67
Québec au temps de Pehr Kalm 68
Quartiers et rues 69
Le sol vers 1744 75
La gestion de l'espace 77
Le bâti conventuel 77
Le bâti public 85
Le bâti individuel 87
Législation et équipement urbain 95

Chapitre 4 111
Propriétaires et locataires 113
La géographie de la location 116
Les relations propriétaires-locataires 124
L'acquisition d'une propriété 133

Troisième partie : Consommation et production 139

Chapitre 5 141
L'extérieur : écuries et étables 141
De la cour au garde-manger 145
L'intérieur : un décor de luxe, à la mode du jour, ou fonctionnel ? 156

Chapitre 6 173
Actifs, fortunes, bilans et inflation 173
Appauvrissement, crédit et biens matériels 181
Vers un changement de société : concurrence et rapports de production 192

Épilogue 203

Appendice A : La représentativité de l'inventaire après décès 207
Le cadre géographique 207
Le profil général de l'inventaire après décès 209
Le respect des prescriptions légales 212
La propriété foncière 218
Une source valable ? 222

Appendice B : Mouvements de prix et coût de la vie 227
La source 228
Un barême : le prix du blé et son mouvement 231
Les produits 231
Le blé et la farine 233
Le lard 239
Le bois de chauffage 239
Le beurre 240
Le sel 241
La chandelle 241
Le poivre 242
L'argent 243
La compilation d'un indice du coût de la vie 245

Appendice C : Répartition des chefs de ménage par quartier et rue selon la profession, 1716 et 1744 255

Appendice D : Le recensement de 1716 257

Appendice E : Le recensement de 1744 258

Abréviations et sigles 261

Notes 263

Sources des tableaux 303

Bibliographie 305

Présenté pour publication en 1987 par Yvon Desloges, Environnement Canada, Service des parcs, bureau régional du Québec.

REMERCIEMENTS

La présente étude ne se serait jamais matérialisée sans le concours de nombreuses personnes et institutions. Au nombre de ces dernières, il faut compter les Archives du séminaire de Québec et les Archives nationales du Québec à Québec. Nous tenons à remercier le personnel de ces deux dépôts d'archives de nous avoir accueilli et facilité le dépouillement des sources.

Outre les institutions et leur personnel, plusieurs personnes ont été associées de très près à l'une ou l'autre des phases de ce projet. Les mots suffisent-ils à leur rendre hommage et à leur manifester notre plus vive gratitude ? Dans le contexte actuel, cinq personnes méritent plus que des mots. Ce sont Louise Déry, Adrienne Labbé, Johanne Lacasse, Rénald Lessard et Gérald Sirois. Associées au dépouillement archivistique, elles ont travaillé dans des conditions difficiles, à un salaire indécent et pour des patrons... exigeants ! Cette étude leur est largement redevable.

Menant de son côté depuis les mêmes sources une étude sur les loisirs de la population québécoise du XVIII^{e} siècle, notre confrère Gilles Proulx a uni ses efforts aux nôtres afin de partager le dépouillement. Ses connaissances sur la période et son expérience de travail sur Louisbourg en faisaient une personne-ressource indispensable.

La quête de documents combla et même dépassa largement toutes nos espérances ; en contrepartie, le temps alloué à l'ensemble du projet s'écoulait rapidement. Le temps fuyant, il fallut recourir à l'informatique afin de respecter dans la mesure du possible les échéances fixées. Alors entra en scène notre « gourou » informaticien, Pierre Vézina. Sans sa patience et son merveilleux sens didactique, cette étude aurait présenté des horizons plus restreints. Son goût de la recherche en informatique, son ouverture d'esprit nous ont constamment gardé en contact avec les nouveautés de ce grouillant univers. Notre dette envers lui est énorme.

Finalement, une autre personne a été associée à notre projet de recherche depuis sa formulation jusqu'à sa rédaction finale ; il s'agit de

Marc Lafrance. Notre étude a largement bénéficié de ses connaissances sur la ville de Québec, utilisé ses très nombreuses références sur le sujet et tiré profit de nos constantes communications, quelquefois même au détriment de la tranquilité des collègues voisins. Dans ces circonstances, ce serait verser dans la banalité que de lui manifester notre plus vive gratitude ; ce livre lui est incommensurablement redevable.

Nous ne saurions, enfin, passer sous silence la merveilleuse collaboration de Jacques Mathieu du département d'histoire de l'université Laval. Il a bien voulu lire un brouillon de notre manuscrit pendant son congé sabbatique. Sa disponibilité et son sens critique nous ont permis d'y apporter mille et une précisions. Nous lui en serons toujours reconnaissant.

INTRODUCTION

La nuit se retire à pas feutrés ; elle lève peu à peu le voile qu'elle a jeté sur la colonie laurentienne et fait place à l'astre diurne. Déjà à l'est de ce long corridor que constitue le majestueux Saint-Laurent pointent les premières lueurs. La nuit fraîche a permis aux résidents de la capitale de récupérer de l'écrasante humidité qui pèse sur la ville depuis quelques jours. Çà et là des nuées de brouillard masquent le fleuve, calme comme un miroir. Le jour se lève et le coq de madame Corbin, veuve Laroche rue Notre-Dame, s'empresse de l'annoncer.

Immédiatement le marchand Yves Arguin sort de son lit, non sans avoir au préalable tenté quelques pénibles exercices des... maxillaires. La journée s'annonce chargée : rendez-vous chez le notaire pour une signature de bail, visite chez l'intendant pour régler quelques petits problèmes commerciaux, arrêt dans la haute ville chez un client. Quelle journée ! sans compter la réception possible de marchandises puisque le navire attendu mouille dans l'anse de Bellechasse depuis quelques jours dans l'attente de vents favorables pour accoster à Québec. L'arrivée d'un navire signifie inévitablement paperasse et contrôle, mais enfin... Ce soir, le gouverneur reçoit les notables de la ville au château Saint-Louis. Ce sera une occasion de s'amuser en bonne compagnie.

Jean-Baptiste, l'esclave martiniquais, est déjà debout ; il a préparé le nécessaire pour la toilette de son maître, de même que ses vêtements et son petit déjeuner. Ce rituel terminé, notre marchand s'approche de sa fenêtre pour respirer un peu. Surprise ! la délicate odeur de fumier qui embaumait les environs la veille semble s'être dissipée au cours de la nuit. Déjà la rue s'anime ; un premier charretier s'éloigne en direction du Sault-au-Matelot. Dans le port, des caboteurs, paresseux, dérivent au gré... de la marée : le vent refuse de se lever. Faisant fi de la touffeur du jour naissant, le serrurier Gilbert martelle sur son enclume, alors que le charpentier Joseph Delorme s'affaire sur le toit de la maison voisine. Cette cacophonie ne laisse aucun doute : la capitale reprend vie après une courte nuit d'accalmie.

C'est d'ailleurs à la faveur de l'obscurité que des nouveaux arrivants ont établi provisoirement leur campement sur les berges du fleuve profitant de la marée basse. Leur réveil brusque et même brutal, ils le doivent aux archers de la maréchaussée : ils contreviennent à deux règlements « municipaux », le premier interdisant tout feu dans les endroits publics et le second empêchant quiconque de « camper » sur la grève. Originaires de la Nouvelle-Beauce, ces migrants pourront plaider ignorance, estime notre marchand qui, autrement, se serait empressé de leur venir en aide. Qui sait, peut-être seraient-ils devenus des clients assidus ?

Toujours penché à sa fenêtre, notre héros se fait rappeler à la réalité. Le commis est arrivé ; il leur faut passer en revue les créances, bonnes et mauvaises. Ces dernières soulèvent de nombreuses inquiétudes ; certains noms figurant au brouillard ont disparu de la circulation depuis belle lurette. Résidents temporaires de Québec, ces gens se sont volatilisés. Fort heureusement notre compère a eu du flair ; il avait vu à ce qu'on limite leur crédit. Néanmoins, il s'agit d'une perte sèche. Cet exercice terminé, il reste à revoir le bordereau des commandes ; si le bateau arrivait avant son retour, le marchand déléguerait son fidèle commis chez le receveur de l'Amirauté et au bureau du Domaine.

De son geste nerveux coutumier, Arguin consulte sa montre de poche. Le temps lui glisse entre les doigts ; deux heures déjà qu'il travaille avec son commis ! Il lui faut se rendre chez le notaire où l'attend sa locataire pour renouveler son bail. Chemin faisant, les effluves du fumier de la vache du cabaretier Laporte lui chatouillent les narines. Pressant le pas, son attention est bientôt attirée par le grognement d'un porc qui se vautre dans l'un des nombreux trous de boue qui parsèment la voie publique. Encore un qui se sera échappé, se dit-il. Mais le voici déjà devant la maison de son notaire.

La locataire, la veuve Renaud, retenue à l'extérieur de la ville, se fait représenter par sa nièce. Il ne s'agit que d'une formalité, puisque les conditions de location demeurent les mêmes que dans le bail précédent. Néanmoins, la quête de témoins, la lecture de l'acte et la signature auront consumé un temps précieux. L'heure du dîner approche. Vaut mieux retourner à la boutique que d'aller à l'intendance se dit notre homme, les fonctionnaires prennent une longue pause-repas.

De son côté, Jean-Baptiste se sera chargé d'aller aux provisions ; c'est jour de marché et par ce beau mardi de fin d'été, viandes, légumes et fruits abondent. À la maison, le repas est prêt. Au menu, potage d'oignons, poitrine de veau aux pois verts accompagnée de « racines en menus droits », le tout évidemment arrosé d'un coup de rouge. Comme dessert, des petits fruits de saison. Le repas se prend dans la cuisine, dans la même pièce où la veuve Levasseur a tout préparé. L'horloge carillonne deux heures. C'est le signal pour notre marchand de héler un charretier qui le conduira jusqu'à l'intendance ; la course ne lui coûtera que très peu, à peine le quart d'une miche de pain.

Au retour, le charretier déposera le marchand sur la place de la haute ville, où l'amène un rendez-vous avec le bedeau Brassard. Arguin, déjà fournisseur des récollets, cherche à gagner le marché de l'église cathédrale. Son affaire bien engagée, le marchand se rend chez le couvreur Gatien qui habite tout près de là, pour lui proposer de venir refaire le toit de sa boutique. En route, il croise le curé Jacrau qui revient de chez les Tourangeau, parents d'une famille nombreuse, qui viennent de perdre leur fille nouveau-née. Et le curé de se lancer dans des considérations philosophiques sur la vie et la mort, d'autant plus à propos qu'il s'agit de la quatrième mortalité infantile en dix jours.

Sur le chemin du retour, la chaleur aidant, Arguin s'arrête chez l'aubergiste Couturier, question d'étancher sa soif, de bavarder un peu et de s'enquérir de l'inventaire des barriques. Avant de franchir le seuil, il scrute l'horizon du côté de l'île d'Orléans, car si le navire qui transporte sa cargaison de tissus, de boissons et de menus articles domestiques est en vue, l'arrêt à l'auberge sera de courte durée. Hélas, les vents trop faibles ont contraint le capitaine à mouiller une journée de plus dans l'anse de Bellechasse. Demain, peut-être, si le vent se lève, le navire pourra-t-il enfin parvenir à destination.

Un bref coup d'oeil à sa montre, 5 h 15, notre négociant se rend compte que l'après-midi a filé. Comme il quitte l'auberge, il doit céder le passage à un groupe de corvéables qui rentrent du chantier des fortifications, exténués mais heureux, car ils viennent fêter leur dernière journée de travail. Demain ils seront remplacés par l'équipe de la paroisse de Beauport. Le marchand se compte chanceux de pouvoir substituer Jean-Baptiste si ses services venaient à être requis ; hélas il ne peut se

soustraire aux impositions monétaires levées soit pour construire les fortifications, soit pour l'entretien des casernes.

Trève de réflexion, il doit se hâter de regagner son domicile pour se faire une toilette et endosser sa tenue de circonstance, car ce soir, il y a bal chez le gouverneur. Un tel événement réunit toute la bonne société de la colonie. Arguin se voit déjà succomber aux charmes des belles dames, s'émouvoir au discours de madame de Beauharnois, virevolter de groupe en groupe, se délectant de tous les propos et de chacune des rencontres...

Derrière ce scénario[1] se cachent de nombreux gestes quotidiens qui aujourd'hui semblent faire partie d'un rituel usuel, voire banal. Si regarder sa montre se fait instinctivement de nos jours, il n'en va pas de même au Grand Siècle alors que seuls quelques privilégiés bénéficient des bienfaits de l'horlogerie. Et pourtant le temps devient l'une des principales obsessions du XVIII[e] siècle ; à Québec, la majorité des citoyens doit se satisfaire des horloges et cadrans solaires publics ou institutionnels. Au XX[e] siècle, la mesure du temps ne pose plus problème. Par ailleurs, si la mortalité infantile au Québec apparaît de nos jours comme un phénomène marginal, au XVIII[e] siècle, elle se présente comme une hantise. Les temps ont changé... ! La Régie du loyer a remplacé le notaire comme arbitre entre propriétaires et locataires et le bail se fait de gré à gré entre les parties.

Mais par delà ces brèves considérations sur quelques gestes quotidiens, il faut retenir de ce scénario trois thèmes principaux qui permettent de mieux saisir la réalité québécoise du XVIII[e] siècle. Ces trois thèmes, démographie, habitat et fortune, gravitent autour d'une idée centrale, le logement. Issue de la prémisse que tous doivent se loger, cette étude cherche à isoler dans une première partie le rythme de croissance de la capitale non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace, soit au niveau de chacun de ses quartiers. Cette première étape conduit à l'observation des taux de croissance et du mouvement démographique des résidents de la capitale en fonction du mariage, de la naissance et de l'inévitable mortalité. De ces données jumelées à celles tirées de l'analyse de l'habitat découle une appréciation de la société québécoise quant à son statut légal de propriétaire ou de locataire. L'analyse démographique amène, dans un premier temps, à observer une certaine mobilité de la population. La location de maisons ou d'apparte-

ments tend à corroborer ce mouvement de sorte qu'il faille envisager la mobilité géographique comme l'une des caractéristiques fondamentales de la société québécoise du XVIII[e] siècle. Mais l'habitat, faut-il le préciser, ne concerne pas seulement la construction ; il réfère également, dans son acceptation la plus usuelle, au paysage urbain, à la gestion du patrimoine foncier et à l'équipement urbain. Ce n'est qu'une fois ces composantes connues qu'il devient possible de replacer la propriété dans sa juste perspective.

Si Québec devient une ville de locataires au cours du XVIII[e] siècle, il importe dans un premier temps de fureter dans les diverses ruelles et rues de la capitale afin de découvrir l'environnement domestique depuis l'écurie ou le hangar jusqu'au contenu de « l'appartement » sans oublier de recenser celui du jardin et du garde-manger. Les éléments du décor, les modes de transport constituent autant de manifestations propres à la vie urbaine. Ils permettent de constater un appauvrissement causé par une forte concurrence.

La concurrence observée dans les limites territoriales urbaines se manifeste de plusieurs façons, qu'il s'agisse de celle des nouveaux bras venus des paroisses limitrophes, ou encore de celle de produits finis français ou étrangers. Certains secteurs d'activité seront confrontés à cette double perspective, d'autres à la première seulement. Néanmoins le résultat est le même : la concurrence entraîne la mobilité ; elle amenuise la part du marché et par conséquent les revenus. Ainsi surgissent trois mots clés qui soutiennent cette étude et qui caractérisent la vie urbaine du XVIII[e] siècle : ce sont mobilité, concurrence et appauvrissement.

Il faut insister sur cette notion de vie urbaine car elle se démarque sensiblement de la vie en milieu rural en ce qui a trait à la concurrence. Et pourtant la ville croît en partie grâce à ces apports de migrants ruraux. Pour les uns, la ville par son dynamisme économique représente un débouché de travail important. Pour les autres, elle constitue un marché pour la production. En somme, derrière ces trois termes se réfugie un phénomène, la ville, qui, selon qu'on soit chercheur américain ou européen, géographe ou historien, se manifeste de façons fort différentes, prend diverses orientations et épouse plusieurs contours[2].

Selon l'historien français Jean-Claude Perrot, déjà au XVIII[e] siècle, les analystes d'économie politique mettent en rapport au sein de la ville, commerce, industrie et population, mortalité et degré de richesse, loge-

ment et dimension des familles. Le capitalisme marchand y est délibérément assumé et en conséquence il faut montrer comment « toute » la ville résonne au diapason de l'échange commercial[3]. En somme, la ville reçoit mais elle ne constitue qu'une plaque tournante autant pour les marchandises que pour les hommes. Dans ce contexte, beaucoup sont appelés, peu sont élus... et encore moins y élisent domicile.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Toutes les indications d'ordre monétaire contenues dans le présent ouvrage sont données en monnaie de France.

PREMIÈRE PARTIE

LA POPULATION

Tout établissement urbain croît à son propre rythme ; des conditions particulières lui impriment mouvement ou inertie, croissance, décroissance ou encore stagnation. Québec, capitale de la Nouvelle-France et port d'entrée et de sortie continental de la colonie laurentienne, est coupée de la métropole six mois par année. Québec, ville de garnison et place forte accueille, entre autres, les maisons-mères des principales communautés religieuses. Ces diverses fonctions que cumule la ville attirent de nombreux artisans et commerçants sans compter les divers administrateurs et fonctionnaires. Québec se présente comme un réseau démographique et social complexe dans lequel le capitalisme marchand y est délibérément assumé en toile de fond.

CHAPITRE 1

CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES, 1688-1755

Traiter d'un établissement urbain, tracer un portrait de son évolution s'avère impensable sans glisser, au préalable, quelques mots sur sa population. Après les premières années d'établissement et une surreprésentation masculine[1], la population de Québec tend à s'équilibrer. L'observation de cet équilibre conduit évidemment à regarder les caractéristiques de la population, telles que les âges et les sexes. En somme, il est question des composantes d'un groupe urbain. Il faut donc en arriver à considérer l'importance des ménages et par là même à extraire la dominante des caractéristiques socio-démographiques : la mobilité qui s'articule en fonction d'un climat économique.

Les sources

On ne peut étudier la démographie sans nécessairement se livrer à quelques calculs statistiques. En ce qui concerne la période à l'étude, le chercheur se voit confronté non pas à l'habituelle pénurie de données mais bien à l'abondance de celles-ci.

Il faut souligner l'existence de 23 recensements statistiques effectués entre 1690 et 1739 à la demande de l'intendant[2], sans compter les deux dénombrements nominatifs de 1716 et 1744 compilés respectivement par les curés Thibault et Jacrau de la paroisse Notre-Dame de Québec. Le gouvernement canadien a publié neuf de ces recensements statistiques[3]. Les recensements nominatifs, pour leur part, ont fait l'objet de deux

publications chacun[4]. C'est sans compter la publication des registres d'état civil. Comment expliquer qu'aucune monographie ne soit encore parue sur le sujet ?

Une autre énigme ressort de la comparaison des deux recensements de 1716. Il y aurait d'après l'administration civile 2408 personnes au total à Québec. Par contre, la version la plus récente du recensement du curé publiée par les démographes de l'université de Montréal établit à 2281 le nombre des résidents de la capitale. Qui plus est, il y aurait, toujours selon le curé de Notre-Dame, plus de ménages que n'en indique le recensement civil ; par conséquent, les familles de Québec compteraient beaucoup moins d'enfants. Qui dit vrai ?

De fait, selon les chiffres du recensement civil, il ressort que le curé sous-évalue la population de 5,5 % et surévalue le nombre des ménages de 11,2 %. Il y a de nombreuses explications à ce phénomène. Si les critères des démographes d'aujourd'hui pour la reconstitution des ménages s'avéraient moins justes que ceux retenus par les censeurs de l'époque et qu'il faille retenir le nombre de familles indiqué au recensement civil, dès lors la différence entre les deux totaux de population ne relèverait que de facteurs extérieurs à la démographie. Ainsi se pourrait-il que le curé ait omis de recenser les protestants ou encore les marchands forains. Il se peut également que le territoire recensé par l'administration ecclésiastique diffère de celui couvert par l'administration civile. Toutes ces explications sont plausibles. Mais laquelle est la plus juste ?

Puisqu'il s'avère impossible de le préciser, peut-être serait-il plus judicieux de retenir les chiffres des recensements civils statistiques et de leur juxtaposer ceux des recensements religieux nominatifs. Ces choix, aussi arbitraires paraissent-ils, ne peuvent toutefois être acceptés sans une dernière considération sur les recensements statistiques. Puisque le recensement de 1712 ne contient que des chiffres tronqués, il semble inutile de l'utiliser dans les divers tableaux. Par ailleurs, il faut aussi rejeter le recensement de 1698 qui présente certaines incertitudes quant aux chiffres indiqués. Il ne reste donc plus que 21 recensements statistiques.

Les données contenues dans ces derniers documents, outre évidemment le total de la population, indiquent le nombre d'enfants, garçons et filles, de moins de 15 ans et de plus de 15 (la majorité n'était légalement atteinte qu'à l'âge de 25 ans, du moins chez l'homme). S'ensuivent le nombre de femmes mariées et de veuves, puis celui des

hommes mariés de moins de 50 ans ou de plus de 50. À compter de 1707 apparaît plus ou moins régulièrement le nombre de familles[5]. On y retrouve également après 1720 le nombre d'hommes absents de leur domicile. Par contre seuls les recensements nominatifs permettent d'établir avec une certaine précision les catégories socio-professionnelles en identifiant les métiers.

Ces données conduisent à l'analyse de la croissance de la population non seulement en termes absolus mais aussi et surtout en fonction de la répartition entre ses composantes masculines et féminines et de son renouvellement. Elles peuvent même permettre de distinguer l'apport de l'immigration dans l'accroissement naturel ; cela sous-entend une appréciation de la mortalité, infantile ou autre.

La population, 1660-1690

Partant du postulat qu'une population coloniale, où domine l'immigration, manifeste des signes évidents d'un fort déséquilibre dans le rapport hommes-femmes, R. Chénier démontre la forte disparité entre les deux sexes, non sans avoir replacé au préalable la population de Québec dans son contexte colonial. Il importe donc avant de dresser un tableau de la période 1690-1755 de tracer un bilan des années antérieures et au besoin de le placer en parallèle avec les données connues sur Montréal.

Avant la prise en mains de la colonie par l'administration royale en 1663, la Nouvelle-France relève des compagnies de commerce des fourrures. La population croît lentement. De 28 hivernants en 1608, elle passe à 2000 personnes en 1653. Le roi ayant pris en charge les destinées de la colonie, le nombre d'habitants s'élève à un rythme accéléré : 3215 en 1666 et 10 303 en 1688, soit, pour ces années, un taux d'accroissement annuel 4,7 %[6].

La capitale connaît une augmentation inférieure à celle de la colonie pendant ces 22 années : elle passe de 547 individus en 1666 à 1407 en 1688, un taux annuel moyen de 3,99 %[7]. Évidemment ces chiffres ne tiennent compte ni de la banlieue ni de la population flottante composée de marins, de militaires, de marchands forains et d'immigrants en transit. Comparée à la population totale de la colonie, celle de Québec compte pour 17 % en 1666 et 13,7 % en 1688[8].

Trait caractéristique, la population de la colonie comprend une majorité d'hommes : 63,3 % en 1666 et 52,8 % en 1688[9]. À Montréal la proportion est de 61,1 % et 55,1 % pour les mêmes années[10]. Pour sa part, Québec comptait davantage d'hommes que l'ensemble de la colonie en 1666, soit 65,8 %, et cette caractéristique se retrouve en 1688 à 54,8 %. La surreprésentation masculine s'amenuise donc à Québec comme dans la colonie, un phénomène qui s'explique, semble-t-il, par une augmentation des naissances[11], suite à l'arrivée des filles à marier[12].

Au sujet de l'état matrimonial, on peut déduire du portrait précédent que si les hommes sont plus nombreux, ils comptent également plus de célibataires que les femmes. À l'inverse, le pourcentage de femmes mariées à Québec est constamment supérieur à celui des hommes mariés[13], une situation causée par la surreprésentation masculine, mais qui tend à s'équilibrer vers la fin de la période.

Ces considérations amènent à traiter de la pyramide des âges. Par rapport à 1666, l'âge moyen de la population est beaucoup moins élevé 15 ans plus tard[14] ; cette réalité vaut autant pour la colonie que pour les villes de Québec et Montréal.

En somme, la période 1660-1690 correspond à une étape d'établissement. Est-ce à dire que la prochaine génération verra sa situation se stabiliser et que la suivante assurera le renouvellement ? C'est ce que l'analyse des recensements de la période 1692-1755 confirmera ou infirmera.

Les structures démographiques, 1692-1755

Compte tenu de la difficulté d'appréciation et d'évaluation des recensements[15], il apparaît plus juste d'en privilégier quelques-uns plutôt que de chercher à en justifier les « anomalies ». Ainsi nous utiliserons le premier des recensements statistiques de la période, celui de 1692, puis le recensement civil de 1716 qu'il sera possible de comparer à celui compilé la même année par le curé, puis celui de 1739, et enfin celui de l'abbé Jacrau en 1744. Ces cinq sources chiffrées permettront d'établir le rythme de croissance urbain et de le comparer avec ceux de la colonie, de Montréal et même de quelques villes américaines.

TABLEAU 1

POPULATION ET TAUX (%) DE CROISSANCE
1628-1755

Année	Canada	Taux	Québec	Taux	Montréal	Taux
1628	76		76			
1653	2000	7,4	600	6,2		
1666	3215		547	4,0		
1688	10303	3,9	1407			
1692 (a)	11114		1659			
1697 (a)					1150	
1707 (b)			1779		1327	
1716	20896	2,4	2574	1,9		
1731					2980	3,2
1739	43264	3,0	4609	2,7	3450	1,8
1744 (c)			5004	1,6		
1755			7215	3,3		

(a) Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697)
(b) Guerre de Succession d'Espagne (1701-1713)
(c) Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748)

Le rythme de croissance

La population du Canada passe de 11 114 personnes en 1692 à 20 896 en 1716 et à 43 264 en 1739[16] ; le taux de croissance annuel s'établit donc à 2,5 % pour la première période, puis à 3 % entre 1716 et 1739. Montréal se développe sensiblement au même rythme que la colonie : 3,2 % entre 1707 et 1731[17]. Quant à Québec, son taux de croissance semble légèrement inférieur à celui de la colonie pour le XVII^{e} siècle mais s'en rapproche sensiblement pour le XVIII^{e}.

En isolant des blocs de données à intervalles de plus ou moins 25 ans (1692-1716, 1716-1739, 1739-1755) (tableau 1)[18], il en résulte une courbe assez homogène qui démontre que la guerre notamment ralentit de façon non équivoque l'accroissement de la population, non seulement à Québec mais dans toute la colonie. En parallèle, on peut observer que le rythme de croissance diminue au XVIII^{e} siècle lorsqu'il est comparé aux taux du siècle précédent. Il ne saurait en être autrement compte tenu des

TABLEAU 2

TAUX (%) DE CROISSANCE DE QUELQUES VILLES AMÉRICAINES 1660-1755

Année	Philadelphie	Taux	Boston	Taux	New York	Taux	Charleston	Taux	Portsmouth	Taux	Newport	Taux	Providence	Taux
1660			3000		2400									
1685	2500						700		900					
1690	4000	9,2	7000	2,7	3900	1,8	1100	4,4						
1708											2204		1443	
1730											4845	3,2	3910	4,2
1743	13000	2,0	16382	1,5	11000	1,8	6800	2,7	3300	1,9				
1748											5529	0,9	3484	-0,6
1755											6769	3,4	3162	-1,5

faibles nombres et de la plus faible proportion d'individus en âge de procréer au XVII[e] siècle.

D'ailleurs ce phénomène du ralentissement de la croissance de la population ne se constate pas exclusivement en Nouvelle-France ; il apparaît également dans les plus importantes villes des colonies anglaises (tableau 2)[19]. Bien que ces villes soient pour la plupart plus populeuses, une seule d'entre elles surpasse la capitale ; il s'agit de Charleston en Caroline. Toutes, à l'exception de New York, connaissent un ralentissement important de leur croissance au XVIII[e] siècle.

Perçu sous cet angle de la longue durée, un phénomène risque toutefois de passer inaperçu : l'évolution ne se veut pas régulière et uniforme ; elle procède par paliers marqués de ruptures et de progressions rapides. Déjà les taux de croissance du tableau 1 pour les années 1739-1744 et 1745-1755 à Québec et 1731-1739 à Montréal démontrent de fortes fluctuations par rapport au taux moyen.

Par ailleurs, la seule observation du nombre de familles dans les recensements statistiques s'avère très révélatrice de la situation de la capitale au XVIII[e] siècle. De 290 familles en 1707, ce nombre monte régulièrement jusqu'à 449 en 1716[20] ; entre 1717 et 1723, ce chiffre subit de nombreuses variations de sorte que l'on peut affirmer que durant ces six années la forte inflation et la réévaluation de la monnaie perturbent la croissance de la population de Québec[21]. À compter de 1724, la situation se stabilise, et entre 1727 et 1730 la capitale enregistre une hausse spectaculaire du nombre de ses familles, de l'ordre de 33 %. Ce dernier phénomène découle de l'activité maritime à Québec ; la ville connaît alors une croissance importante de son commerce extérieur, ce

TABLEAU 3

CROISSANCE DE LA POPULATION DE LA VILLE DE QUÉBEC 1692-1755

Année	Population	Taux (%) inter-censitaire	Taux (%) périodique
1692 (a)	1658		
1707 (b)	1779	0,47	1,25
1716	2574	4,10	
1726	2550	-0,13	
1737	4508	5,04	3,29
1744 (c)	5004	1,49	
1755	7215	3,29	

(a) Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697)
(b) Guerre de Succession d'Espagne (1701-1713)
(c) Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748)

qui attire nombre de travailleurs, spécialisés ou non[22]. Par la suite, ce nombre s'accroît plus modérément et même chute entre 1737 et 1739 peut-être à cause de la crise de 1737-1738 qui, causée par une mauvaise récolte, « entraîne une réduction d'un tiers sur le fonds du commerce »[23].

La population de la capitale est donc nerveuse ; elle réagit rapidement aux moindres soubresauts économiques. Pour comprendre ces mouvements, il faut s'arrêter à déceler les conjonctures. Le contexte politico-économique découpe les années 1692-1755 en deux périodes : 1692-1726 et 1727-1755 au cours desquelles le taux d'accroissement démographique annuel moyen s'établit à 1,25 % et 3,29 % respectivement, reflétant ainsi le découpage généralement accepté que la période 1692-1726 soit moins favorable à l'essor économique que celle de 1727-1755, au cours de laquelle se manifeste la régénérescence du commerce inter-colonial. Toutefois, la courbe démographique connaît des temps forts et d'autres plus faibles. Le tableau 3 souligne ce phénomène de façon éloquente. Alors que la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) et le début de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713) freinent l'accroissement démographique, les fortes dépenses militaires subséquentes de même que le commerce intercolonial attirent nombre d'artisans

et de journaliers à Québec ; la ville connaît ainsi un spectaculaire redressement de son taux d'accroissement annuel (4,1 %) entre 1707 et 1716[24].

Après le traité d'Utrecht (1713) et la mort de Louis XIV (1715), la France se voit confrontée avec la triste réalité de finances publiques écrasées par une forte dette nationale. En conséquence un plan de redressement s'impose et celui-ci n'épargne pas le Canada : la livre du Canada subit une dévaluation de l'ordre de 62,5 %. Bien que l'annonce de cette politique se fasse attendre, déjà des rumeurs à ce sujet courent dans les rues de la capitale. Le mécontentement populaire prend de l'ampleur, les prix des biens et services atteignant des sommets inégalés. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater un exode massif : les nouveaux arrivants de la période de prospérité retournent, les uns dans les campagnes environnantes, les autres dans le territoire de leur gouvernement respectif.

Il faut attendre 1725-1726 pour que les prix se stabilisent. Depuis quelques années déjà, les éléments de base d'une infrastructure de grand commerce intercolonial s'organisent. L'année 1727 correspond donc à une reprise en force du grand commerce, de sorte que Québec connaît un phénoménal taux d'accroissement de sa population de 5 % annuellement. Après cette période d'essor démographique débute une série de mauvaises récoltes qui rendent particulièrement vulnérables les nouveaux citadins, de sorte que la capitale subit un ralentissement marqué de la croissance de sa population. Toutefois des investissements massifs de l'État (1745-1754) dans des travaux publics militaires, maritimes et même conventuels (cathédrale de Québec) inciteront à nouveau des banlieusards ou des étrangers à venir s'établir en ville[25]. Ainsi si les forts taux de croissance paraissaient être des phénomènes exclusifs au XVII^{e} siècle, il faut donc se raviser et regarder de plus près la conjoncture du XVIII^{e}. En somme, la population de Québec et même de sa campagne environnante, sensible à la conjoncture, apparaît fébrile et nerveuse, tantôt remuante, tantôt tourmentée. Québec vit au pouls de son économie ; c'est la marque d'une société établie et équilibrée, d'une société urbaine.

L'équilibre des forces

Le déséquilibre dans le rapport hommes-femmes se résorbe au cours du XVII^{e} siècle ; il correspond à la période d'établissement[26]. À Montréal,

TABLEAU 4

COMPOSITION DE LA POPULATION DE QUÉBEC, 1692-1739

Année	Hommes						Femmes					Total		Population de la ville de Québec (%)
	+50 ans	25-49	15-24	-15 ans	Total	%	+24 ans	15-24	-15 ans	Total	%	Québec	Canada	
1692	63	238	235	356	892	53,8	314	161	292	767	46,2	1659	11114	14,9
1695	84	207	265	329	905	54,5	320	178	257	755	45,5	1660	12786	13,0
1698	137	243	257	483	1120	52,0	366	192	477	1035	48,0	2155		
1706	62	230	180	277	749	45,4	299	183	420	902	54,6	1651	16788	9,8
1707	54	240	185	310	789	44,3	290	180	520	990	55,6	1779	17615	10,1
1713	61	272	181	300	814	43,0	373	248	462	1083	57,0	1897	18467	10,2
1714	119	330	296	674	1419	55,5	470	295	371	1136	44,5	2555	18741	13,6
1716	137	284	335	545	1301	50,5	460	327	486	1273	49,5	2574	20996	12,3
1718	452		754		1206	48,9	459	803		1262	51,1	2468	23125	10,7
1719	160	270	260	510	1200	46,5	450	310	620	1380	53,5	2580	22530	11,4
1720	180	325	206	478	50 +1189	55,3	349	182	469	1000	44,7	2239	24544	9,1
1721	182	217	217	[illegible]0	53 +1096	53,1	351	191	472	1014	46,9	2163	24949	8,7
1722	130	220	210	4[illegible]0	54 +1050	51,5	360	199	480	1039	48,5	2143	25106	8,5
1723	180	267	215	494	50 +1156	51,3	463	191	489	1143	48,6	2349	25972	9,0
1724	189	269	219	493	[illegible]6 +1170	51,0	463	194	499	1156	48,9	2362		
1726	200	293	252	500	50 +1245	50,8	525	210	520	1255	49,2	2550	29836	8,5
1727	210	312	250	593	22 +1365	52,1	528	199	549	1276	47,9	2663	31169	8,5
1730	145	636	336	720	44 +1837	46,0	719	730	754	2203	53,9	4084	34188	11,9
1732	150	640	345	732	40 +1867	50,4	724	378	771	1873	49,5	3780	35525	10,6
1736	189	600	330	904	40 +2023	48,0	889	442	909	2240	52,0	4303	39220	11,0
1737	216	738	427	953	2334	51,8	837	494	843	2174	48,2	4508	40143	11,2
1739	247	617	322	993	50 +2179	48,4	884	519	971	2374	51,6	4609	43264	10,6

GRAPHIQUE 1

POPULATION DE SEXE MASCULIN
QUÉBEC, 1692-1739

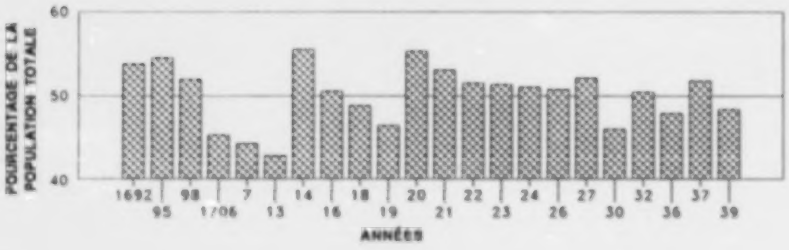

la dominance masculine s'estompe rapidement entre 1666 et 1681 ; elle atteint le point d'équilibre vers 1695 avec 51,6 % d'hommes, lequel perdure jusque vers 1710 alors que le pourcentage des femmes devient légèrement supérieur, situation considérée comme normale[27]. À Québec, en 1688, les hommes constituent 54,8 % de la population[28]. Ils en représentent 53,8 % quatre ans plus tard, 50,5 % en 1716, et 48,4 % en 1734 (tableau 4 et graphique 1). De fait, nonobstant quelques soubresauts statistiques[29], les hommes restent légèrement plus nombreux que les femmes à Québec au cours de toute la période, ce qui se compare tout à fait à l'ensemble de la colonie[30].

Le dénombrement nominatif du curé en 1716 confirme cette situation : 51,7 % de la population se compose de femmes. Il y aurait donc entre les deux recensements (civil et religieux) un écart de 2,2 %, ce qui démontre la parité des sexes. D'après le curé Jacrau en 1744, il y aurait 50,6 % de femmes. Le rapport hommes-femmes se stabilise donc au cours du XVIII[e] siècle, du moins quant à l'ensemble de la population.

La composition de la population

L'indication de temps forts alternant avec des accroissements plus faibles de la population conduit à une étude plus poussée de la composition de la population. D'ores et déjà, il faut souscrire à l'hypothèse d'un apport important de l'immigration masculine. Dans les mariages célé-

TABLEAU 5

ENDOGAMIE DANS LES MARIAGES CÉLÉBRÉS À QUÉBEC, 1692-1755

Années	Total des mariages	2 conjoints québécois	%	Époux québécois	%	Épouses québécoises	%
1692-1706	323	92	28,5	36	11,1	170	52,6
1707-1713	202	48	23,8	18	8,9	101	50,0
1714-1726	504	154	30,5	29	5,7	240	47,6
1727-1736	468	187	39,9	33	7,1	175	37,4
1737-1744	354	137	38,7	12	3,4	170	48,0
1745-1755	667	465	69,7	43	6,4	138	20,7
Total	2518	1083	43,0	171	6,8	994	39,5

brés à Notre-Dame de Québec entre 1690 et 1755, les deux époux proviennent de la capitale dans 43 % des cas[31] (tableau 5[32]). Bien que s'observe une progression marquée de ce taux d'endogamie après 1727, dans 48 % des unions enregistrées pour la période, la future réside dans la capitale et son conjoint vient de l'extérieur des limites paroissiales. Cet étranger provient de deux bassins différents : la colonie, une fois sur trois et surtout le gouvernement de Québec et la France, deux fois sur trois (graphique 2)[33]. L'immigration d'outre-Atlantique se fait beaucoup plus forte qu'anticipée ; peut-être cela tient-il partiellement à la fonction administrative de la capitale.

On peut certes avancer l'hypothèse qu'on célèbre le mariage dans la paroisse de la mariée ; l'objection est recevable mais ici encore l'endogamie doit se mesurer en fonction de l'économie. Ainsi entre 1737 et 1744, années difficiles, les Québécoises épousent des étrangers trois fois sur cinq (55 % des cas) alors que, dans les années subséquentes, pendant la période des grands chantiers, elles épousent des Québécois trois fois sur quatre (77 %). Cette situation rappelle celle de 1727-1736 alors que les Québécois comptaient pour 52 % des époux.

Au cours du XVIII[e] siècle, ces couples tendent à procréer davantage puisque la proportion d'enfants s'accroît (tableau 6)[34]. En contrepartie, la population active connaît un taux de mortalité élevé ainsi que le signale la décroissance sensible du groupe des 15-49 ans, ce qui peut être

GRAPHIQUE 2
PROVENANCE DES ÉPOUX
QUÉBEC, 1690-1749

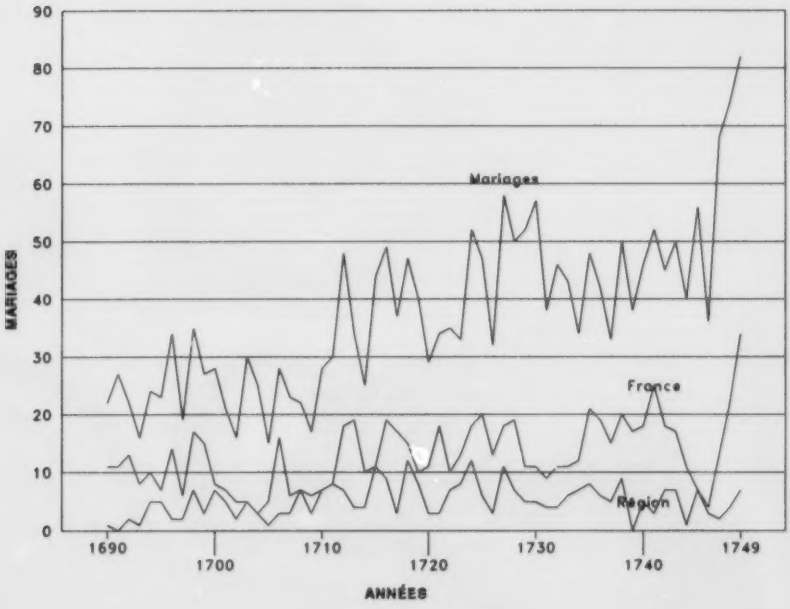

dû à des conditions de travail plus difficiles. Quant aux personnes du troisième âge, leur place dans la pyramide des âges se maintient. En somme, la population de Québec en regard des populations métropolitaines est très jeune ; en cela, elle se compare avantageusement à celle de Montréal[35]. Néanmoins la population active se voit plus souvent confrontée à la mort.

L'augmentation de la population des moins de 15 ans conjuguée à la décroissance des 15-49 ans (groupe susceptible de se marier et d'enfanter) signifie également qu'il y aurait accroissement du nombre de personnes par ménage. L'analyse des recensements indique qu'en 1681 il y avait 4,55 personnes par ménage et que cette moyenne passe à 4,94 en 1716[36]. D'après celui de 1739, celle-ci s'établirait à 6,3 personnes[37].

TABLEAU 6

COMPOSITION PAR GROUPE D'ÂGE DE LA POPULATION DE QUÉBEC, 1692-1739

Année	Population	Pourcentage par groupe d'âge		
		0-14	15-49	50 et +
1692	1659	39,0	53,3	7,6
1716	2574	40,0	49,3	10,6
1739	4609	42,6	46,5	10,7

Ainsi au cours du XVIII[e] siècle, la population de Québec croît à un rythme modéré entrecoupé de violents soubresauts. Sensible à la conjoncture économique, elle doit une part importante de sa croissance à un apport d'immigrants masculins. Procréant davantage, les couples québécois du XVIII[e] siècle font cependant face à un taux de mortalité élevé de sorte que l'équilibre des sexes observé dès la fin du XVII[e] siècle est souvent compromis.

La précarité de l'équilibre, 1690-1749

Les recensements statistiques de la période traduisent de « curieuses anomalies », aux dires de nombre d'historiens, ou à tout le moins d'importants déséquilibres néanmoins momentanés. Ce sont pourtant là deux traits fondamentaux de la population de l'Ancien régime[38]. Sans pour autant cautionner les « erreurs » de ces recensements, il convient d'étudier plus à fond la population québécoise du XVIII[e] siècle, surtout dans ses comportements nuptiaux et procréateurs.

Le comportement nuptial

Les registres d'état civil recèlent une mine de renseignements tout autant révélateurs les uns que les autres. Dès le départ une constatation ne manque pas d'étonner : si les curés de Notre-Dame baptisent plus de 11 000 enfants, ils ne procèdent par contre qu'à environ 7000 inhuma-

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES GENS MARIÉS ET VEUFS, SELON LE SEXE QUÉBEC, 1692-1739

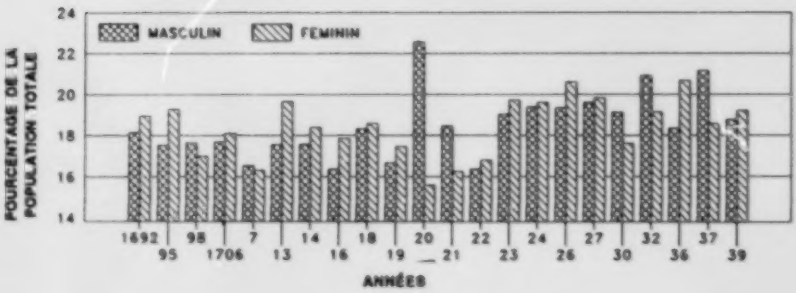

tions entre 1690 et 1749, ce qui laisse un surplus d'un peu plus de 4000 personnes. Or entre 1692 et 1744, la population de la capitale ne s'accroît que de 3300 personnes environ. La ville n'absorbe donc pas toutes ces natalités. Juxtaposée à ce phénomène, l'arrivée massive d'immigrants masculins traduit une forte mobilité parmi la population ; cette mobilité n'est toutefois pas propre à la colonie ; il s'agit d'une autre des caractéristiques des populations de l'Ancien régime.

Ces nouveaux arrivants s'unissent aux Québécoises. Puisque toute procréation se fait en principe (et dans une très large mesure en pratique également puisque les curés y voient !) dans le cadre de l'union matrimoniale, une appréciation du « mouvement des mariages » s'impose. Bien que les répertoires consultés ne précisent pas les âges des conjoints, on pourrait avancer que ceux-ci se situent bien près de la moyenne coloniale, soit 26,8 ans pour les hommes et 21,9 ans pour les femmes[39]. Ainsi l'âge des femmes au mariage peut avoir influencé le taux de fécondité ; en contrepartie, les hommes hésitent à fonder un foyer, possiblement en raison de la conjoncture économique mais probablement plus en fonction de leur apprentissage d'un métier.

Par ailleurs, le rapport entre personnes mariées et veuves des deux sexes illustre de façon presque constante (68 % des cas) un plus grand nombre de veuves, ce qui traduirait une plus forte mortalité masculine, situation se comparant aisément à la réalité française (graphique 3). Ainsi la femme jouirait d'une meilleure espérance de vie. Or la réalité

TABLEAU 7

STATUT CIVIL AU MARIAGE, 1690-1749

	Célibataires (F)	%	Veuves	%	Total	%
Célibataires (H)	1606	72,7	290	13,1	1896	85,8
Veufs	201	9,1	113	5,1	314	14,2
Total	1807	81,8	403	18,2	2210	

apparaît tout autre puisque l'analyse des sépultures de la paroisse indique chez les 15-49 ans une plus forte mortalité féminine de l'ordre de 54,7 % (tableau 12). Il faut donc en conclure à une plus forte mobilité masculine ; c'est du moins l'explication que suggèrent le graphique 2 et le tableau 5 alors qu'en période de prospérité les étrangers se font plus nombreux à Québec[40].

La disparition de l'un des époux marque la fin d'une union qui aura duré, en moyenne, 14,5 ans[41], bien qu'il faille préciser que trois mariages sur cinq ne résistent pas aussi longtemps ; de fait, près de un sur cinq fait moins de 5 ans. Mais alors qu'en France la veuve éprouve quelques difficultés à convoler en secondes noces parce que les enfants issus du premier mariage s'y opposent, cette situation ne semble pas se produire à Québec puisque les remariages comptent pour 27,3 % de toutes les unions contractées à Québec au cours du XVIII^{e} siècle[42] (tableau 7). Toutefois à l'encontre de la moyenne canadienne du XVIII^{e} siècle, il y a plus de veuves que de veufs qui contractent un second mariage ; les unions veuf-veuve sont les moins fréquentes. Ces chiffres confirment la brève durée de bon nombre d'unions[43], et suggèrent que la conjoncture économique force les veuves à se remarier. En corollaire toutefois, il faut ajouter que les conditions de vie paraissent plus difficiles en milieu urbain qu'en milieu rural, ne serait-ce que pour les possibilités d'emploi.

Peu importe leur origine, les futurs époux respectent (devrions-nous dire religieusement !) les prescriptions de l'Église qui interdit les mariages durant le carême et l'avent (tableau 8)[44]. Bien que la plupart affichent une préférence marquée pour l'automne et le mois de novembre en particulier, ils se marient de plus en plus l'hiver notamment en janvier et février (graphique 4). Ce faisant, ils se rapprochent des

TABLEAU 8

MOUVEMENT SAISONNIER DES MARIAGES 1690-1749

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Nombre absolu	245	229	45	191	172	125	148	184	224	275	375	43	2256
Nombre journalier	7,90	8,10	1,40	6,40	5,50	4,20	4,80	5,90	7,50	8,90	12,50	1,40	74,60
Indice mensuel	1,27	1,30	0,22	1,03	0,88	0,67	0,77	0,95	1,21	1,43	2,01	0,22	12,00

GRAPHIQUE 4

MOIS DES MARIAGES QUÉBEC, 1690-1749

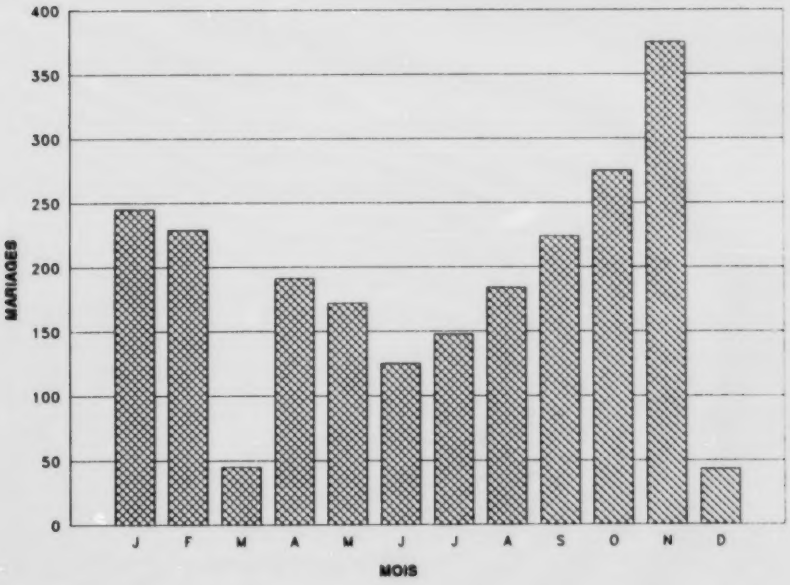

moyennes canadienne et montréalaise[45]. De fait, du début d'octobre à la fin de février, donc en cinq mois, le curé bénit plus de la moitié des mariages.

Le profil du comportement nuptial des Québécois au cours du XVIII[e] siècle pourrait se résumer ainsi : taux croissant d'endogamie, la femme épousant une fois sur deux des étrangers, sauf en période de prospérité. Cette union a lieu de préférence l'automne ou l'hiver ; dans plusieurs cas sa durée est brève.

Le renouvellement des générations

Mais une fois cette union consommée, quel en sera le fruit ? Déjà la courte durée de l'union incite à croire que la fécondité proverbiale des femmes québécoises ne correspondra pas tout à fait aux réalités du XVIII[e] siècle. Car il existe des considérations physiologiques, devrions-nous plutôt parler de contraintes, qu'il faut respecter ; de fait, rappelle Pierre Goubert, quatre facteurs permettent d'apprécier la fécondité légitime. Ces éléments sont l'âge au mariage des filles, l'âge auquel les femmes cessent d'être « fertiles », les intervalles intergénésiques (entre les naissances) et enfin la durée de l'union[46].

L'appréciation de ces facteurs n'est possible qu'en fonction d'une reconstitution des familles, ce qui dépasse et de loin le but de cette étude. Bien qu'il soit plausible que l'âge au mariage de l'épouse soit d'environ 21 ans et que la fertilité physiologique soit un phénomène révolu à 50 ans[47], ce qui traduit la durée de la période de fécondité, il manque des données intervallaires : celles des couches, celles de la durée du veuvage et tout ce que ces données impliquent... périodes d'allaitement, stérilité momentanée et le reste.

Il existe cependant une façon plus grossière d'analyser le nombre d'enfants par famille : il suffit de diviser le nombre de naissances d'une paroisse par le nombre de mariages qui y furent célébrés pendant la même période. Cette méthode de calcul répartit le nombre d'enfants à 5,6 par famille au Canada au cours du XVIII[e] siècle et à 5 à Montréal[48]. Entre 1690 et 1749, les curés de Notre-Dame de Québec enregistrent 4,9 naissances par famille (tableau 9)[49]. Puisque la capitale ne compose qu'une fraction de la population coloniale, il faut donc y voir a priori un

TABLEAU 9

NOMBRE DE NAISSANCES PAR MARIAGE
1690-1749

Décennie	Naissances	Mariages	Quotient
1690-1699	1145	249	4,6
1700-1709	1192	225	5,3
1710-1719	1308	382	3,4
1720-1729	1848	422	4,4
1730-1739	2611	429	6,1
1740-1749	2880	549	5,2
Total	10 984	2256	4,9

TABLEAU 10

MOUVEMENT SAISONNIER DES NAISSANCES ET CONCEPTIONS
1690-1749

Mois de conception	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	
Mois de naissance	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
													Total
Nombre absolu	831	796	979	952	955	889	977	1024	1025	1042	959	782	11 171
Nombre journalier	26,81	28,18	31,58	31,73	30,81	28,97	31,52	33,03	34,17	33,61	31,97	24,58	366,98
Indice mensuel	0,88	0,93	1,03	1,04	1,01	0,95	1,03	1,08	1,12	1,10	1,04	0,80	12

comportement urbain distinct du rural : la ville offre des conditions de vie plus difficiles, ce qui y entraîne une moins forte natalité.

Québec se démarque également des normes canadienne et montréalaise quant au mouvement saisonnier des naissances (tableau 10)[50] Alors qu'à Montréal, la fin du printemps constitue la saison de pointe pour les conceptions, particulièrement les mois de mai et juin, et que juin représente le mois de pointe des conceptions pour la colonie, il en va tout autrement à Québec[51]. En effet, les enfants y naissent en plus grand nombre durant les mois de juillet à novembre ; c'est donc dire qu'en accordant un recul arbitraire de neuf mois pour connaître les mois de conception, ceux-ci s'identifient aux mois de novembre, décembre et janvier. Signe de l'équilibre des sexes, les naissances se répartissent assez également entre garçons et filles au cours des ces 60 années (tableau 11)[52].

TABLEAU 11
RÉPARTITION DES NAISSANCES SELON LE SEXE
1690-1749

Période	Total	Garçons		Filles	
		Nombre	%	Nombre	%
1690-1699	1145	579	50,6	566	49,4
1700-1709	1192	609	51,1	583	48,9
1710-1719	1308	688	52,6	620	47,4
1720-1729	1848	923	49,9	925	50,0
1730-1739	2611	1348	51,6	1263	48,4
1740-1749	2880	1467	50,9	1413	49,1
Total	10 984	5614	51,1	5370	48,9

Au surplus, ces considérations physiologiques quant à la conception correspondent à la fin de la saison de navigation sur le Saint-Laurent. Ainsi la nature commande également le rythme de la vie à Québec... mais à l'inverse de la façon montréalaise de procéder ! Ce n'est pas le printemps qui assure le renouveau à Québec mais plutôt le temps gris et pluvieux, ou neigeux et froid des longues nuits d'automne et d'hiver. Peut-être était-ce là une façon de se tenir au chaud alors que l'attisée du poêle s'éteignait tout doucement.

Influencés par les saisons et surtout par celle de la navigation, les résidents de Québec ne semblent pas particulièrement intéressés à procréer. Voilà en partie pourquoi les veuves trouvent plus facilement à se remarier. Encore faut-il expliquer le faible engouement des Québécois pour la famille nombreuse, soit par des conditions de vie que la plupart des démographes admettent être plus difficiles en milieu urbain, soit par des choix délibérés d'une partie de la population, soit par la fin prématurée des unions matrimoniales, soit encore par une forte mortalité infantile.

Le combat pour la survie

Évidemment il faut se méfier du quotient des naissances par mariage car en aucun temps ne tient-il compte des décès qui pondèrent l'accroissement

TABLEAU 12
MORTALITÉ À QUÉBEC
1690-1749

Période	Enfants				Adultes				Total		
	0 - 1 an		1 - 14 ans		15 - 49 ans		50 ans et +				
	G	F	G	F	H	F	H	F	H	F	H+F
1690-1699	137	70	32	28	42	26	36	22	247	146	393
1700-1709	122	100	84	86	98	119	55	37	359	342	701
1710-1719	122	105	113	107	78	93	59	34	372	339	711
1720-1729	172	141	115	114	70	87	78	46	435	388	823
1730-1739	312	298	212	252	95	113	95	67	714	730	1444
1740-1749	401	344	227	247	144	191	131	121	903	903	1806
	1266	1058	783	834	527	629	454	327	3030	2848	5878
%	54,5	45,5	48,4	51,6	45,6	54,4	58,1	41,9	51,5	48,5	
Total	2324		1617		1156		781		5878		
%	39,5		27,5		19,7		13,3		100		

Mortalité chez les enfants : G : 2049 (52 %) F : 1892 (48 %) Total : 3941
Mortalité chez les adultes : H : 981 (51%) F : 956 (49 %) Total : 1937

GRAPHIQUE 5
NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE
QUÉBEC, 1690-1749

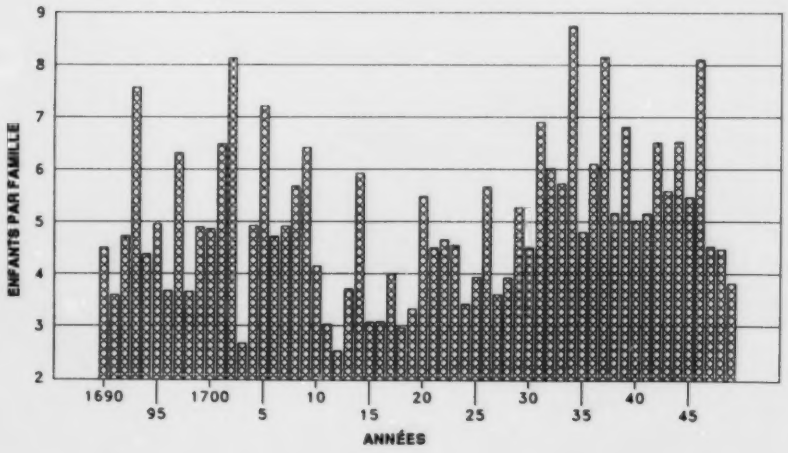

GRAPHIQUE 6

TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE
QUÉBEC, 1690-1749

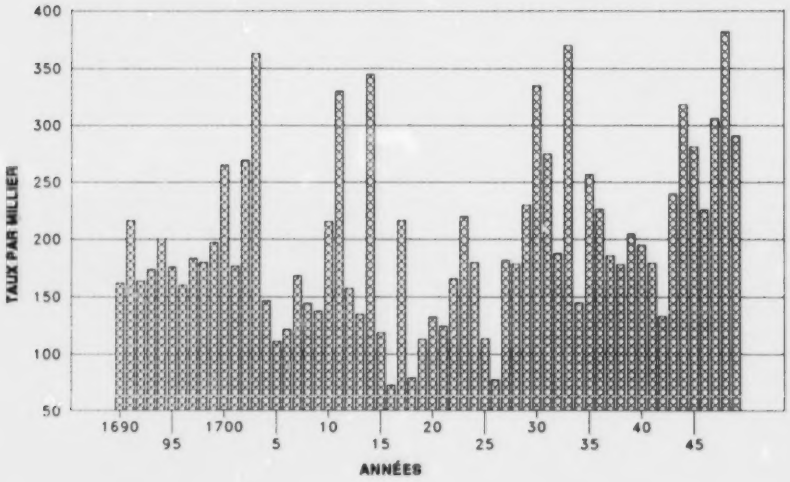

des populations[53]. En France, la mortalité infantile (0-1 an) oscille autour et même dépasse le quart des naissances ; il ne saurait en être autrement au Canada[54]. Et puisque l'on considère les villes du passé comme des « mangeuses d'hommes »[55], ce taux devrait être plus élevé encore à Québec. Les décès enregistrés par les curés de Notre-Dame de Québec indiquent la disparition de deux nouveaux-nés sur cinq (tableau 12)[56]. Mais alors qu'entre 1710 et 1730 le nombre de naissances par famille chute (graphique 5) à cause des temps difficiles (voir plus loin), les décès suivent la même tendance ; par après plus le XVIII[e] siècle progresse, plus la mortalité infantile s'accentue (graphique 6). Chez les enfants (1-14 ans) le taux de décès se chiffre à 27 % de toutes les mortalités. En somme, deux enfants sur trois n'atteignent pas 15 ans au cours du XVIII[e] siècle[57].

Dans l'ensemble, il meurt un peu plus de garçons (52 %) que de filles au cours de ces 60 années. Cette proportion se maintient chez les nouveaux-nés et les personnes du troisième âge ; par contre, les filles de 1 à 14 ans et les femmes de 15 à 49 ans meurent en plus grand nombre, les premières peut-être à cause des tâches domestiques[58], les

GRAPHIQUE 7

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES
QUÉBEC, 1690-1749

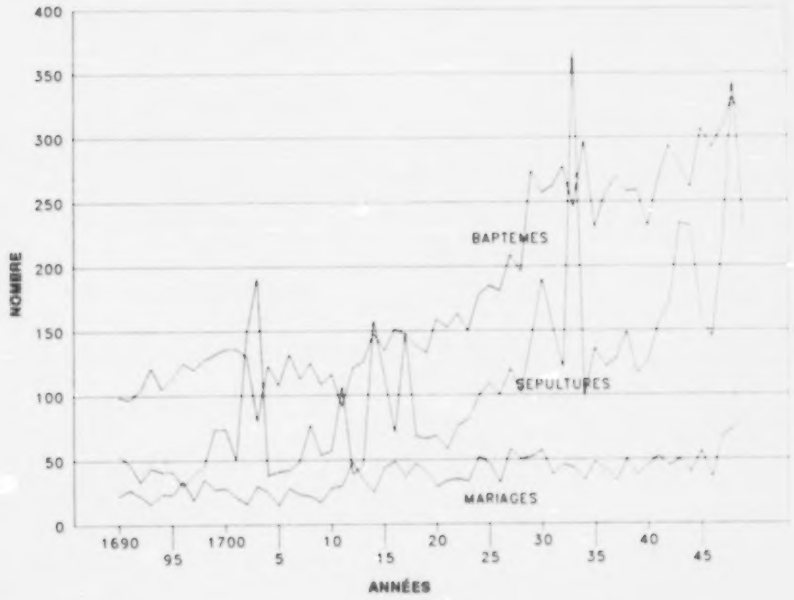

secondes à cause des couches. Ainsi le bébé de sexe masculin qui réussit à franchir sa première année d'existence possède de meilleures chances de se voir grisonner que sa soeur ou sa voisine.

Il faut se rappeler toutefois qu'il s'agit d'estimations minimales de décès puisque durant les crises de mortalités qui surviennent à Québec au cours du XVIII[e] siècle et notamment durant les deux premières décennies, les décès ont peut-être été sous-enregistrés. Ainsi que le dénote le graphique 7, Québec connaît six pointes de mortalité entre 1702 et 1748 dont quatre entre 1702 et 1718. Les épidémies de petite vérole de 1702-1703 et de 1733 frappent le plus cruellement. Ensuite viennent les crises de 1714-1715, 1717 et 1748.

Pierre-Georges Roy estimait à environ 350 le nombre de personnes décédées à Québec des suites de l'épidémie de petite vérole de 1702-

1703[59]. Ce chiffre représente environ 20 % de la population de la capitale et, s'il faut en croire le gouverneur Callières et l'intendant Beauharnois, cela équivaut à 30 % environ de toutes les mortalités survenues dans la colonie à cette époque[60]. C'est donc une « crise de mortalité » que provoque l'épidémie de petite vérole. L'on peut même affirmer qu'il s'agit d'une « crise forte » d'une magnitude de 4 selon l'échelle de Dupâquier[61]. En ces toutes premières années du XVIII[e] siècle, la mort rôde dans les rues de Québec et elle s'y fait beaucoup plus pernicieuse qu'à Montréal où 8 % de la population européenne périt[62].

Mais les Québécois n'en sont pas au bout de leur peine. Trois crises les confronteront à nouveau avec la mort au cours de la deuxième décennie du XVIII[e] siècle. La plus forte d'entre elles, celle de 1714-1715 est tout autant meurtrière que celle de 1702-1703 ; elle constitue également par son indice une « crise forte » en dépit du fait qu'elle ne fauche que 6,6 % de la population.

La crise de 1717 ne représente qu'une « crise mineure » selon l'évaluation de Dupâquier ; en 1711, selon cette même méthode, il n'y aurait pas eu de crise due à la « fièvre de Siam » en dépit de la pointe du graphique[63]. Par la suite deux nouvelles crises secoueront la population canadienne au cours des années 1730 et 1740[64]. Comme durant la crise de 1702-1703, la petite vérole frappe plus fortement la capitale ; la mort aurait à nouveau fauché plus de victimes en 1733 à Québec qu'à Montréal alors qu'on enregistre une nouvelle crise de magnitude 4 au cours de laquelle 9,7 % de la population, disparaît. En 1748, le phénomène est similaire ; 6,5 % de la population y aurait péri.

La population de Québec se voit souvent confrontée à la mort ; dès les premiers instants de la vie s'engage le combat incessant du nouveau-né puis de l'enfant et de la future mère pour rester en vie. Ce sont là les trois principales catégories de victimes. Quant aux hommes de plus de 50 ans, ils semblent mourir de vieillesse après une vie bien remplie. Comme quoi le chemin de la vie est parsemé d'embûches.

Constamment au cours de ces années, la capitale fait face à des disettes et des mauvaises récoltes. De fait, note J. Hamelin, « la concordance est remarquable si nous considérons qu'une mauvaise récolte se traduit sur le graphique [celui du prix du blé à Québec] par une pointe durant l'année qui suit cette mauvaise récolte »[65]. C'est ainsi que les années 1700-1701 connaissent des prix élevés pour le blé sans oublier que les

années 1713-1719 se caractérisent par une forte inflation ; parallèlement, ce sont mauvaises récoltes sur mauvaises récoltes auxquelles doivent faire face les habitants de Québec. À défaut des céréales, il faut se rabattre sur les produits découlant de la chasse et de la pêche. La population se voit confrontée à des carences vitaminiques pendant l'hiver, ce qui crée un terrain plus propice aux épidémies comme celles de 1702-1703 et de 1732[66]. Ce tableau, bien que sombre, l'est probablement moins que celui d'outre-Atlantique.

* * * * *

La population de Québec croît au rythme relativement modeste de 2 % annuellement entre 1690 et 1755, taux inférieur à celui de la colonie. Mais derrière ce paravant de la longue durée se cachent des soubresauts souvent spectaculaires qui s'articulent autour du climat économique. La ville attire nombre d'étrangers en quête d'une nouvelle perspective d'emploi. Ce sont eux qui assurent la relève puisque les Québécois meurent en grand nombre. Or la capitale n'absorbe pas l'excédent de ses naissances. Un choc se produit ; des personnes, voire des familles entières, doivent se déplacer. Québec représente une plaque tournante non seulement pour les marchandises mais aussi pour la population. Celle-ci est mobile, oserions-nous dire volatile. De cette mobilité découlent les revirements des recensements statistiques. Il faut observer que durant les années difficiles de 1713 à 1726, l'intendant fait dresser 11 recensements en 14 ans. Les administrateurs se préoccupent de tout ce va et vient, dans ce remous que crée la mauvaise conjoncture.

Lorsque la situation se corse, les ruraux n'hésitent pas à retourner au... village, les racines n'étant jamais tout à fait coupées[67]. Ce flux humain met du coup en perspective l'une des caractéristiques de l'établissement urbain : malgré son enceinte, Québec est une ville... ouverte à tout venant. Son évolution contraste toutefois singulièrement avec celle du village qui accepte facilement et de plus en plus les étrangers[68] ; au fil des ans, la population de la capitale tend cependant à se replier, que dire à s'emmurer !

Ce parallèle entre ville et campagne souligne également la différence de comportement entre citadins et ruraux ; les couples québécois procréent moins que les seconds bien que l'écart se rétrécisse au cours du

XVIII[e] siècle, de sorte que plus de 40 % de la population a moins de 15 ans. Il y a par contre moins d'enfants par famille à Québec que dans la colonie. Peut-être est-ce dû au fait que les enfants meurent en bas âge ; au total deux enfants sur trois n'atteignent pas l'âge de 15 ans. Cette triste réalité explique partiellement comment les veuves se font plus nombreuses à convoler en secondes noces. L'explication ne saurait être que partielle toutefois car il faut également considérer les conditions de travail et partant les conditions économiques, ainsi que laissent entrevoir le comportement nuptial et le mouvement des naissances : le pouls de Québec, port ouvert à la navigation six mois par année, bat au rythme des marées. L'activité maritime, par conséquent économique, module le comportement démographique. Les « anomalies » statistiques trouvent leur explication et du coup, s'estompent. Les recensements statistiques reflètent la conjoncture économique.

CHAPITRE 2

DES HOMMES, DES QUARTIERS ET DES MÉTIERS

Réduire la population de la capitale à une statistique générale permet difficilement de saisir son rythme de vie, de prendre le pouls de ses artères. Tout comme aujourd'hui, chaque quartier revendique des caractéristiques propres ; chacun tente de se démarquer. Si la place Royale se veut le coeur de la basse ville, soit le quartier du port et par conséquent celui du commerce, qu'en est-il de la haute ville, du quartier du palais ou encore de la banlieue, c'est-à-dire de la bordure de la rivière Saint-Charles, de la côte Saint-Jean et de la Canardière ? Les dénombrements nominatifs des curés permettent-ils de saisir le mouvement social ou seulement le rythme du développement urbain ? En somme, il faut en arriver à dégager l'évolution de la ville, de chacun des quartiers et, dans la mesure du possible, des diverses rues.

L'évolution de l'ensemble urbain

Qu'ils aient été influencés par des critères géographiques ou économiques, des facteurs culturels ou sociaux, les résidents de Québec, anciens ou nouveaux, étalent leurs préférences en choisissant leur quartier de résidence. Que ce dernier ait évolué en fonction de considérations économiques, sociales ou culturelles, cela ne fait aucun doute[1]. Or déjà les traits démographiques généraux annoncent une forte mobilité et par conséquent une évolution rapide. Il faut donc mesurer le changement

TABLEAU 13

ACCROISSEMENT NATUREL DE LA POPULATION QUÉBEC, 1690-1749

Décennie	Naissances	Décès	Accroissement	Moyenne annuelle
1690-1699	1148	448	700	70,0
1700-1709	1195	764	431	43,1
1710-1719	1312	875	437	43,7
1720-1729	1859	958	901	90,1
1730-1739	2643	1583	1060	106,0
1740-1749	2910	2010	900	90,0
Total	11 067	6638	4429	442,9
Moyenne décennale	1844,5	1106,3	738	73,8

non seulement du point de vue du nombre, mais aussi du point de vue du mouvement social[2].

La croissance

Un tour d'horizon des quatre quartiers conduit l'observateur de la réalité québécoise du XVIII[e] siècle à constater que, dès la fin du XVII[e] siècle, la basse ville est « toute remplie de maisons » selon l'expression du jésuite Antoine Silvy ; elle n'offre ainsi guère de terrains disponibles pour la construction. Aussi la haute ville accueille-t-elle ce surplus de population et s'accroît-elle sensiblement entre 1700 et 1713[3].

Pour sa part, l'ingénieur Gaspard Chaussegros de Léry observe en fonction de ses projets d'extension urbaine que la population augmente de 130 personnes annuellement vers 1745[4]. Ce chiffre comprend sans aucun doute, outre l'accroissement naturel, l'apport de l'immigration. S'il n'avait retenu que l'augmentation naturelle, il aurait réalisé que la population de la capitale s'enrichissait de 74 personnes annuellement entre 1690 et 1749. Les temps forts de cette montée se seraient situés entre 1730 et 1739 avec une moyenne de 106 personnes par année (tableau 13). La façon de l'ingénieur de prévoir la croissance du bassin de

TABLEAU 14
TAUX DE CROISSANCE PAR QUARTIER
1716 et 1744

Quartier	Population		Taux
	1716	1744	(%)
Haute ville	707	2242	3,72
Basse ville	1379	1831	1,01
Palais	146	411	3,40
Faubourg St-Roch		248	
Banlieue	44	272	5,15
Total	2276	5004	2,68

population, bien que simpliste, l'a aidé néanmoins à apprécier le territoire urbain que la population de Québec est en mesure d'occuper.

Les plans des extensions urbaines dénotent néanmoins que l'ingénieur se soucie des impératifs commerciaux de la ville, du moins pour la basse ville et pour le port. Il anticipe un accroissement de l'activité maritime et prévoit qu'une partie des emplois ainsi créés attireront de nouveaux résidents et de nouveaux commerçants. En conséquence, il entend loger une partie de la population dans le quartier du port. Quant à la haute ville, il prévoit y aménager ses principaux axes d'extension urbaine.

Chaussegros de Léry aura tenté de créer un milieu urbain plus homogène. Car si Chaussegros se rend chez le curé Jacrau en 1745 pour connaître l'évolution démographique de la capitale, force lui est de reconnaître que, depuis 1716, l'extension territoriale se déroule de façon non planifiée. Il y aura sûrement pris connaissance non seulement des registres civils mais aussi des recensements des curés, effectués l'un en 1716, l'autre, encore tout « frais », en 1744.

L'ingénieur en se fiant à ces données aura constaté qu'entre 1716 et 1744, la population de Québec a crû à un taux de 2,7 % annuellement et que seul un quartier a connu une expansion inférieure à cette moyenne : la basse ville (tableau 14)[5], où la géographie freine la croissance démographique du secteur[6]. Pour vaincre les obstacles naturels (abstraction faite des considérations défensives) les ingénieurs militaires et notam-

Fig. 1 Le projet de fortification de Chaussegros de Léry accepté par la Cour en 1718 créait *intra-muros* une nouvelle zone propice à la construction. Le plan indique avec précision les limites de la haute ville telles que définies par l'enceinte du chevalier de Beaucours (1693). Le rempart le plus à l'ouest appartient au nouveau tracé proposé par Chaussegros en 1740. *Chaussegros de Léry, 1716 et 1740, copie Baudouin. Archives nationales du Canada, C 15735.*

ment Chaussegros de Léry se sont évertués à proposer des projets d'extension urbaine dans ce quartier.

Quant à la haute ville qui affiche un taux de croissance appréciable, le rempart du chevalier de Beaucours y constitue une entrave à l'expansion. Puisque ce quartier connaît une forte augmentation de sa population au début du XVIII[e] siècle, il faut donc que ses nouveaux habitants, s'ils désirent bénéficier de la protection du rempart, occupent des terrains qui seront concédés par les communautés religieuses. De fait, la plupart des arrivants dans la haute ville s'installent, du moins d'après les plans d'époque, à l'intérieur des murs, comme dans le fief du Cap, autour de l'Hôtel-Dieu, près du séminaire et dans l'enclos des jésuites. Il n'y a que la rue Saint-Louis, à vrai dire, qui déborde la fortification de Beaucours (fig. 1).

Le quartier du palais croît à un rythme aussi accéléré que celui de la haute ville. L'établissement d'un chantier de construction navale sur la grève incite artisans et journaliers à s'établir à proximité de leur lieu de travail. Quant au taux de croissance de la banlieue, il ne peut s'expliquer par le seul établissement du chantier naval ; si le curé Thibault avait inclus toute la banlieue dans son recensement de 1716, le taux de croissance (5,15 %) aurait été beaucoup plus modeste.

Les ménages

Derrière ces taux de croissance se cachent des caractéristiques non seulement quantitatives mais également qualitatives ou plutôt, sociales. D'après les dénombrements des curés, le nombre d'ouailles passe de 2276 à 5004 entre 1716 et 1744. Ces chiffres ne tiennent compte ni des militaires en garnison[7] ni des membres des communautés religieuses. Les 2276 âmes de 1716 se répartissent sur le territoire en 460 ménages[8], soit une moyenne de 4,9 personnes par ménage. Vingt-huit ans plus tard, le curé Jacrau dénombre 5004 personnes à l'intérieur des limites de sa paroisse, réparties en 1054 ménages[9], d'où une moyenne de 4,7 personnes par ménage[10]. En somme, en considérant la longue durée, la taille des ménages tend à diminuer. Encore faut-il se rappeler que ce phénomène masque parfois la réalité[11].

D'après les indications fournies par les curés, la population adulte vieillit au cours du XVIII[e] siècle ; la présence d'enfants plus jeunes en 1744, peut s'expliquer non pas par l'usage de moyens contraceptifs efficaces[12], mais par des mariages plus tardifs, ou par de plus longs veuvages. Dans le ménage type de 1716, l'homme a près de 42 ans et sa conjointe ou sa veuve 36 ans et demi ; ils ont sous leur tutelle 2,6 enfants et logent 0,2 personnes, étrangers ou apprentis. Pour vaquer aux tâches quotidiennes, ils reçoivent l'aide de 0,3 domestique[13]. En 1744, d'après le curé Jacrau, l'homme serait plus âgé d'un an et sa compagne plus âgée de près de 3 ans. Le couple aurait moins d'enfants (2,4), hébergerait moins de parents ou d'étrangers tout en conservant le même nombre de domestiques.

Il ressort de ces chiffres généraux, deux phénomènes : d'une part, le nombre réel d'enfants ne saurait être guère plus élevé en 1744 puisque l'âge moyen de la femme se situe à 39 ans et demi, ce qui marque le terme réel (par opposition à théorique) de sa période de fertilité[14]. D'autre part, puisque le nombre d'enfants diminue et que la proportion de domestiques se maintient, il ne faut plus y voir un besoin d'aide dicté par la période d'établissement[15], mais plutôt un « désir de paraître », un « goût de l'ostentation »[16]. Dans ce contexte, peut-être vaut-il mieux introduire une nouvelle variable qui pourrait influencer le comportement démographique : l'appartenance socio-professionnelle.

Les métiers

Au XVIII[e] siècle, les curés de Québec recensent une soixantaine de métiers pratiqués par les divers chefs de ménage. Mais puisque les curés se montrent quelque peu « insouciants » face au statut professionnel de leurs ouailles[17], il en résulte une imprécision dans la nomenclature des métiers. Cependant, le concept de « secteurs d'activité » emprunté à L. Dechêne[18], permet de regrouper les divers métiers et ainsi d'analyser la structure économique urbaine. Au nombre de quatre, ces secteurs regroupent la très grande majorité des métiers : les services, le commerce, la transformation et la main-d'oeuvre non spécialisée.

Le secteur des services regroupe les conseillers, officiers, fonctionnaires, chirurgiens et sergents. Celui du commerce, outre les marchands

TABLEAU 15

RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS ET QUARTIER, QUÉBEC, 1716 ET 1744

Quartier	Services		Commerce		Trans-formation		Non spécialisé		Total	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Haute ville	36	66	17	97	45	144	19	60	117	367
%	30,8	18	14,5	26,4	38,5	39,2	16,2	16,3	37,7	45,1
Basse ville	33	39	77	153	61	114	11	26	182	332
%	18,1	11,9	42,3	46,1	33,5	34,3	6,0	7,8	58,0	40,8
Palais et Saint-Roch	4	17	2	23	7	60	2	15	15	115
%	26,7	14,8	13,3	20,0	46,7	52,2	13,3	13,3	4,7	14,1
Total	73	122	96	273	113	318	32	101	314	814
%	23,2	15,0	30,6	33,5	36,0	39,1	10,2	12,4		

et négociants, comprend les transporteurs (navigateurs, charretiers, maîtres de barque et autres), de même que les métiers reliés à l'alimentation (bouchers, boulangers, aubergistes et cabaretiers). Le secteur de la transformation réunit les artisans de la construction (maçons, menuisiers et charpentiers), ceux du fer (forgerons, taillandiers, serruriers), ceux du vêtement (tailleurs et perruquiers notamment), ceux du cuir (tanneurs, cordonniers et selliers) et enfin les artisans du bois (tonneliers, charpentiers de navire). Quant au dernier secteur, il se résume à vrai dire aux journaliers principalement.

Perçue sous cette optique de la classification socio-professionnelle, la capitale montre des signes de mutation sociale tangibles, non pas d'après une répartition générale des sphères d'activités, mais plutôt en fonction de la répartition de celles-ci dans les quartiers (tableau 15). Dans une répartition générale, seul le secteur des services perd de son importance relative de façon marquée (de 23 % à 15 %), situation considérée comme normale au XVIII[e] siècle étant donné que l'infrastructure administrative reliée à la fonction de capitale est déjà en place[19]. Néanmoins le vide créé par ce plafonnement du secteur des services se répartit également entre les trois autres secteurs ; il s'en dégage donc une impression de stabilité. Par rapport aux quartiers, cette stabilité n'apparaît que

TABLEAU 16

RÉPARTITION DES MÉNAGES EN FONCTION DES MÉTIERS, QUÉBEC, 1716 ET 1744

Secteur	Ménages		Individus		Ind./ ménage		Âge hommes		Âge femmes		Enfants		Enfants/ ménage		Ménages ss enf.		Domes-tiques		Domest./ ménage	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Services																				
Conseillers	10	9	77	68	7,7	7,6	53,5	46,0	37,0	36,2	36	32	3,6	3,6	1	3	18	20	1,8	2,2
Fonctionnaires	11	20	51	107	4,6	5,3	43,4	45,8	39,7	41,5	21	48	1,9	2,4	4	7	10	20	0,9	1,0
Officiers	11	19	56	97	5,1	5,1	48,9	50,6	39,4	39,4	32	39	2,9	2,0	4	6	5	21	0,4	1,1
Chirurgiens	7	6	30	40	4,3	6,7	38,1	45,5	34,0	33,4	16	22	2,3	3,7	2	1	1	3	0,1	0,5
Sergents	7	10	58	61	8,3	6,1	50,0	45,1	37,9	39,2	44	41	6,3	4,1	0	0	0	0	0,0	0,0
	46	64	272	373	5,9	5,8	46,8	46,6	37,6	37,9	149	182	3,2	2,8	11	17	34	64	0,7	1,0
Commerce																				
Marchands	35	62	184	324	5,3	5,2	43,2	41,4	35,3	35,5	77	135	2,2	2,2	10	21	33	64	0,9	1,0
Aubergistes	7	3	49	16	7,0	5,3	39,8	50,7	33,7	41,3	26	9	3,7	3,0	1	0	6	0	0,9	0,0
Bouchers	4	17	22	94	5,5	5,5	41,5	42,1	41,2	37,9	10	46	2,5	2,7	1	6	2	6	0,5	0,3
Boulangers	5	16	36	84	7,2	5,2	42,0	38,4	39,6	31,7	25	48	5,0	3,0	0	4	2	7	0,4	0,4
Charretiers	9	43	52	251	5,8	5,8	41,4	41,4	32,3	37,7	32	157	3,5	3,6	1	6	1	5	0,1	0,1
Cabaretiers	11	39	46	186	4,2	4,8	39,0	43,8	42,2	41,8	27	103	2,4	2,6	2	12	0	2	0,0	0,1
Navigateurs	18	75	78	315	4,3	4,2	39,8	38,9	32,5	33,5	45	137	2,5	1,8	4	21	0	15	0,0	0,2
	89	255	467	1270	5,2	5,0	41,0	42,4	36,7	37,1	242	635	2,7	2,5	19	70	44	99	0,5	0,4
Transformation																				
Maçons	10	27	47	135	4,7	5,0	42,8	40,7	37,9	33,6	25	78	2,5	2,9	2	4	1	2	0,1	0,1
Menuisiers	14	39	98	235	7,0	6,0	41,6	43,8	33,1	39,6	68	153	4,9	3,9	0	3	0	2	0,0	0,1
Charpentiers	12	85	56	382	4,7	4,5	39,1	39,3	35,7	34,6	31	199	2,6	2,3	3	19	0	2	0,0	0,2
Forgerons	9	29	50	170	5,5	5,9	38,3	39,4	34,4	35,4	31	86	3,4	3,0	1	4	1	23	0,1	0,8
Tonneliers	7	25	43	127	6,1	5,1	42,9	37,5	30,2	36,5	23	57	3,3	2,2	0	10	2	11	0,3	0,4
Cordonniers	18	26	88	113	4,9	4,3	35,7	42,4	32,2	35,9	49	56	2,7	2,1	4	8	4	4	0,2	0,1
Tailleurs	7	16	33	75	4,7	4,7	50,7	37,0	40,8	36,2	17	40	2,4	2,5	1	4	2	2	0,3	0,1
	77	247	415	1237	5,4	5,0	41,9	33,6	34,4	36,2	244	669	3,2	2,7	11	52	10	46	0,1	0,2
Non spécialisé																				
Journaliers	24	96	118	430	4,9	4,5	43,7	40,6	38,2	35,6	68	232	2,8	2,4	3	19	0	3	0	0,3
Total	236	662	1272	3310	5,35	5,1	43,3	42,3	36,7	36,7	703	1718	3,0	2,6	44	158	88	212	0,3	0,4

relative. Les gens bougent ; du travail ou une clientèle les attirent d'un quartier à un autre. Alors qu'en 1716 la haute ville accueille d'abord des artisans et ensuite des gens du secteur des services, la situation évolue sensiblement au cours du siècle. En 1744, le secteur du commerce supplante celui des services, lequel passe alors au troisième rang. Dans la basse ville et dans le quartier du palais, le repli des officiers et fonctionnaires permet aux commerçants de consolider leur position, bien que dans ce dernier quartier les artisans demeurent les plus nombreux. Cette situation aura des répercussions tangibles sur le paysage urbain.

Ménages et métiers

Le regroupement sous les bannières socio-professionnelles des divers chefs de ménage de la capitale démontre dans les quatre secteurs d'activité une diminution de la taille des ménages[20] entre 1716 et 1744 (tableau 16). Bien que l'âge des couples soit sensiblement le même, cette situation découle d'une diminution générale du nombre moyen d'enfants et aussi d'une hausse sensible du nombre de couples sans enfants dans les secteurs du commerce, de la transformation et de la main-d'oeuvre non spécialisée. Paradoxalement, si le nombre moyen d'enfants s'amenuise dans le secteur des services, en contrepartie, la moyenne des domestiques augmente, situation qui corrobore l'affirmation antérieure au sujet de l'embauche des domestiques[21].

Des quartiers et des rues

La statistique générale traitant de l'ensemble urbain et dont chaque élément forme la trame des quartiers, qu'il s'agisse de la taille des ménages ou encore de la « qualité » du chef de ménage, permet difficilement de faire revivre les différents quartiers de la ville avec leurs cris d'enfants et leurs bruits de boutique. Chaque quartier revendique des caractéristiques propres.

TABLEAU 17

ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DE LA POPULATION PAR QUARTIER, QUÉBEC, 1716 ET 1744

Quartier	Ménages		Population		Enfants et adolescents				Âge hommes		Âge femmes	
					Total		- 15 ans					
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Haute ville	136	458	707	2242	405	1175	289	891	44,1	43,3	38,6	39,6
%	29,6	43,4	31,1	44,8	32,8	46,5	32,4	46,8				
Basse ville	295	409	1379	1831	715	869	525	630	40,4	43,1	35,7	39,3
%	64,1	38,8	60,6	36,6	58,0	34,4	58,9	33,1				
Palais	23	91	146	411	91	199	62	164	41,7	37,4	34,9	36,9
%	5	8,6	6,4	8,2	7,4	7,9	6,9	8,6				
Faubourgs	0	50	0	248	0	123	0	98		42,8		38,2
%		4,7		4,9		4,9		5,1				
Banlieue	6	46	44	272	22	160	15	119	31,5	43,2	29,6	40,3
%	1,3	4,4	1,9	5,4	1,8	6,3	1,7	6,2				
Total	460	1054	2276	5004	1233	2526	891	1902	41,8	42,8	36,5	39,4

La haute ville

Si le curé Jacrau indique en 1744 que la haute ville accueille trois fois plus de ménages et par conséquent de population qu'en 1716, en contrepartie, il faut souligner que le nombre d'ecclésiastiques a diminué presque dans les mêmes proportions. Établissement de prédilection des communautés religieuses depuis les débuts de la colonie, la haute ville accueille le séminaire, les jésuites, les récollets, les hospitalières et les ursulines sans oublier l'évêché. Alors qu'en 1716, la haute ville compte un religieux pour quatre laïcs, en 1744, ce rapport s'établit à un pour onze.

C'est près de 45 % des âmes de sa paroisse que le curé Jacrau dénombre en 1744 dans la haute ville, une hausse substantielle par rapport au dénombrement antérieur (tableau 17). La taille moyenne des ménages a diminué ; ce phénomène découle du moins grand nombre d'enfants par ménage, bien que la proportion du quartier se maintienne au-delà de la moyenne urbaine. La haute ville regroupe ainsi 46 % de tous les enfants de la paroisse, augmentation parallèle à celle du nombre de paroissiens.

Par ailleurs, si les artisans constituent les plus nombreux acteurs sociaux de la haute ville il faut remarquer un début de ségrégation spatiale alors qu'autant en 1716 qu'en 1744, trois ménages d'artisans et de journaliers sur cinq habitent au nord de l'axe Buade–Fabrique–Saint-Jean. Bien que la proportion de commerçants et de domestiques ait augmenté

considérablement dans la haute ville, le nombre de domestiques présents dans l'enclave des artisans se maintient au cours de la période : on y retrouve le tiers des domestiques du quartier, bien qu'une bonne part résident rue des Pauvres (la côte du Palais actuelle) qui regroupe principalement des serviteurs de l'État et des commerçants.

En 1716, la haute ville du curé Thibault compte dix rues ; en 1744, celle du curé Jacrau deux fois plus. Sans reprendre une à une toutes les caractéristiques des ménages, il convient de signaler au passage les rues les plus significatives en raison soit de leur population, de la taille de leurs ménages, du nombre d'enfants ou encore de domestiques.

En 1716, la rue Saint-Louis constitue la rue la plus populeuse de la haute ville avec ses 244 résidents ; un peu plus du tiers du quartier y réside, soit environ 10 % de la population totale de la capitale. La seconde rue la plus populeuse de ce quartier se veut la rue Couillard avec ses 108 habitants, suivie des rues Sainte-Anne et de la Fabrique avec respectivement 74 et 70 habitants. Les autres rues (des Jardins, de la Sainte-Famille, Buade, du Trésor, Saint-Jean, des Carrières) comptent 50 personnes ou moins.

Vingt-huit ans plus tard, la haute ville a considérablement changé. La rue Saint-Louis demeure la rue la plus populeuse ; elle compte 419 résidents, soit 19 % du quartier ou encore 8 % de la population urbaine. La seconde rue en importance n'est plus la rue Couillard mais bien la rue Saint-Jean avec 16 % des citoyens du quartier. Sur ces deux rues se concentrent donc plus du tiers de la population de la haute ville (fig. 2). Suivent ensuite dans l'ordre les rues Couillard, Buade, de la Sainte-Famille, Saint-Joseph et des Pauvres ; en somme, les rues les plus populeuses coïncident avec les rues les plus anciennes.

Par ailleurs si les chefs de ménage les plus âgés se retrouvent en 1744 sensiblement sur les mêmes rues (notamment de la Sainte-Famille et Couillard), par contre les plus jeunes habitent rues Saint-Flavien, de Lavallée, du Séminaire, toutes trois situées dans le fief du Sault-au-Matelot et nouvellement ouvertes. En fait, la plupart des rues connaissent un accroissement important du nombre de leurs résidents ; ce nombre double ou presque, sauf pour les rues des Jardins, Sainte-Anne, de la Fabrique et Couillard.

Au niveau du paysage social, si la rue Saint-Louis en 1716 compte surtout des artisans et des journaliers, ce portrait évolue puisque en

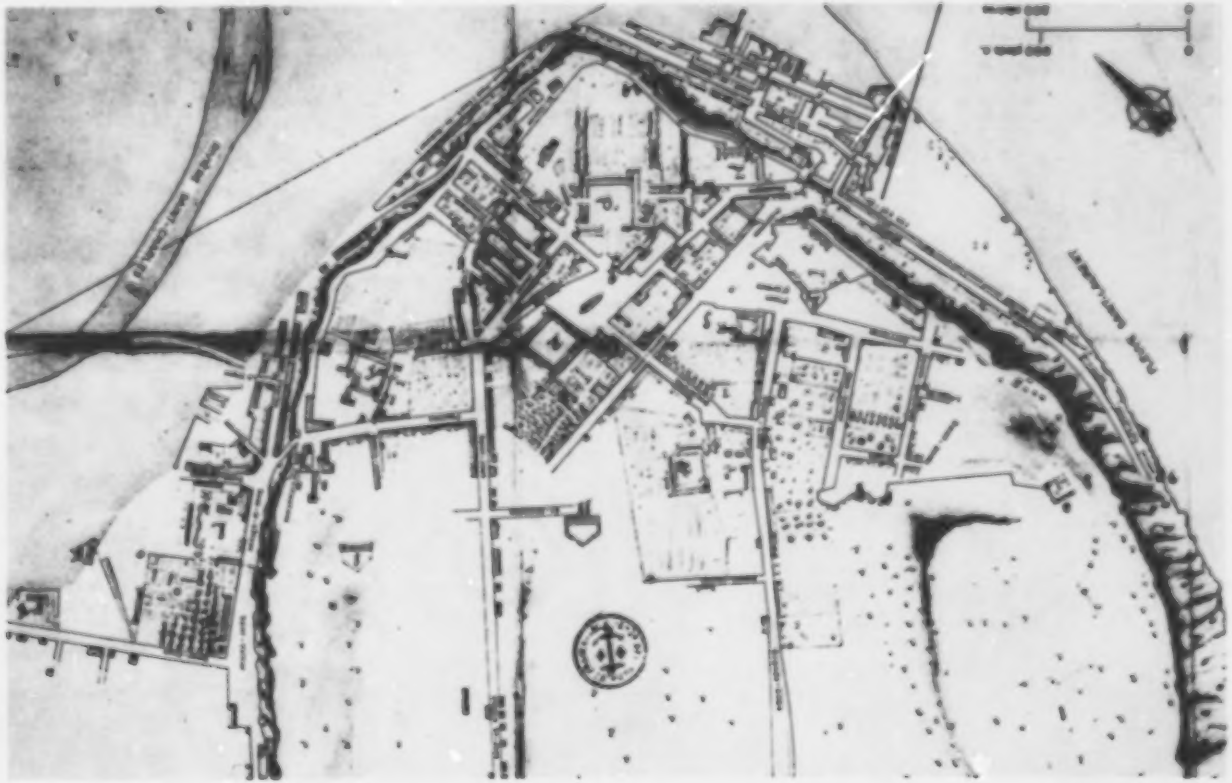

Fig. 2 Rues et ruelles de Québec vers 1740. À cette date, la plupart des rues portent leur appellation définitive. Il y a toujours quelques exceptions. Par exemple, la rue Saint-Paul se nomme plus souvent qu'autrement Sault-au-Matelot. Les ruettes affichent moins de stabilité: la ruelle de l'Hôpital s'appelle aussi ruelle des Morts. La rue Saint-Vallier en haute ville sera bientôt rebaptisée Laval afin d'éviter toute confusion avec celle du quartier du palais. *Carte: F. Pellerin (86-19G-D3), d'après un plan de Chaussegros de Léry, 1742 (Archives nationales du Canada, H3/340/Québec/1742/section).*

1744, ce sont surtout des officiers et des commerçants qui y habitent. En conséquence, on y remarque une forte proportion de domestiques, comme pour les rues Buade et des Jardins où se retrouve également une forte concentration d'officiers et commerçants. On en arrive donc à soupçonner un lien entre cette concentration sociale et la proximité du château Saint-Louis, puisque la haute ville se compose d'abord d'artisans.

En somme, la haute ville avec nombre de terrains inoccupés et d'accès de plus en plus facile devient un exutoire pour la population qui ne peut trouver de logement dans la basse ville ou au quartier du palais. Lieu d'établissement des communautés religieuses, celles-ci se font moins visibles au milieu du siècle, même si elles contrôlent toujours l'assiette foncière. Les difficultés financières de certaines institutions incitent ces dernières à lotir, ce qui ne manque pas d'attirer des jeunes ménages, particulièrement des artisans. Dans ce contexte, la déclaration ultérieure de l'ingénieur Chaussegros de Léry à savoir qu'il faut « débarrasser » la haute ville de ses artisans prend tout son sens[22], d'autant plus que lui-même habite rue de la Sainte-Famille !...

La basse ville

Tout au cours de la période, la basse ville demeure le lieu de prédilection des marchands. La proximité de la rade et des entrepôts cautionne cet état de fait. Mais il n'y a pas que les marchands qui soient installés dans la basse ville ; maîtres de barque et navigateurs s'y rencontrent également. La construction du chantier naval du Cul-de-Sac en 1744 contribuera sans doute sinon à accroître du moins à maintenir cette prépondérance de la fonction commerciale de la basse ville.

Au début du XVIII[e] siècle, la basse ville regroupe 60,6 % de la population de la capitale ; en conséquence, on y retrace les trois cinquièmes (58 %) des enfants de la ville. En 1744, elle ne compte plus que 36,6 % des âmes de la paroisse. Ce quartier n'a gagné que 114 ménages et 452 personnes. Sa population plus vieille qu'en 1716 assume une moins grande responsabilité quant aux enfants puisqu'on y retrouve moins d'enfants par famille que la moyenne urbaine. Et pourtant on y retrace toujours le plus grand nombre de domestiques[23].

Mais alors que les marchands ont principalement pignon sur les rues Notre-Dame et Sous-le-Fort de même que sur la place Royale en 1716, ils envahissent aussi la rue Saint-Pierre en 1744. Ce sont également sur ces rues que se rencontrent le plus grand nombre de domestiques. Par ailleurs, une rue se distingue en 1744 ; elle mériterait le qualificatif de rue des boutiques puisque 9 des 10 chefs de ménage qui y résident sont artisans ; il s'agit de la rue de l'Escalier. Fait à signaler, sur cette rue les enfants se font rares, une situation qui s'explique peut-être par l'exiguïté des lieux mais surtout par le jeune âge des couples.

En 1716, la population de la basse ville se concentre rue du Sault-au-Matelot (28 % du quartier). Le tronçon de Meulle–Champlain se classe deuxième mais compte plus de ménages. Sur ces rues résident 52 % des citoyens de la basse ville. Suivent dans l'ordre, la rue Sous-le-Fort, la côte de la Montagne, le Cul-de-Sac et la rue Notre-Dame. Vingt-huit ans plus tard, la situation se présente de façon similaire : les rues du Sault-au-Matelot et Champlain–de Meulle constituent toujours les artères les plus populeuses non seulement du quartier mais de la capitale ; de fait, plus de la moitié de la basse ville y réside (54 %).

Alors que les plus jeunes ménages habitent rue Sous-le-Fort autant en 1716 qu'en 1744, c'est également là que se rencontrent les ménages les moins nombreux auxquels se joignent ceux de la rue de l'Escalier. En s'en remettant à ces seules indications démographiques, il semble que la basse ville se soit immobilisée dans le temps. À peine y perçoit-on quelques indices de changement tels les âges des paroissiens ou encore la « qualité » des résidents de la rue Saint-Pierre. Et pourtant l'activité portuaire imprime un rythme de vie des plus dynamiques...

Le quartier du palais

L'établissement d'un chantier de construction navale sur les rives de la Saint-Charles explique l'effervescent taux de croissance que connaît le quartier du palais au XVIII[e] siècle. Alors qu'en 1716, ce quartier accueille 6,4 % de la population, 28 ans plus tard, il en regroupe 8,2 %. La présence du palais de l'intendant ne représente qu'un attrait mineur pour les résidents du quartier ainsi qu'en témoigne la répartition des professions des chefs de ménage. Tout au cours du XVIII[e] siècle, artisans et journaliers dominent ce quartier. Aussi ne faut-il pas se surprendre d'y rencontrer davantage de domestiques masculins qui, pour la plupart, se sont engagés comme apprentis.

Les quelques fonctionnaires attirés par la proximité du palais de l'intendant logent à peu de distance, rue Saint-Nicolas. Mais alors que cette rue regroupe 5 % de la population urbaine en 1716, elle plafonne et même stagne par la suite. Elle est supplantée par la rue Saint-Charles où résident 6 % de la population de la capitale en 1744.

Cette même année, le chef de ménage y est plus jeune que son homonyme de 1716 ; en contrepartie, sa conjointe ou veuve a vieilli, ce qui n'explique toutefois pas qu'il y ait beaucoup moins d'enfants dans les ménages. Qui plus est, ces enfants sont plus jeunes que la moyenne urbaine alors qu'en 1716 ils étaient plus vieux. Au début du XVIII[e] siècle, des familles y habitaient et y travaillaient ; au milieu du siècle, les cris des enfants ont fait place aux grincements des roues de charrette et à ceux des poulies du chantier naval. Au cours de ces 28 années, les résidents de ce quartier accordent progressivement plus d'importance au travail qu'à la famille, ce qui explique partiellement la forte dénatalité qu'on y observe.

La banlieue

La banlieue se démarque sensiblement du milieu urbain. En dépit de son taux de croissance, elle demeure marginale : de 2 % des ouailles recensées en 1716, elle passe à 5 % en 1744. Néanmoins une tendance à la baisse s'y observe quant à la taille des ménages. Il faut toutefois s'empresser d'ajouter qu'on y retrouve un plus grand nombre d'enfants par

famille qu'en ville. La banlieue étant par définition un milieu rural, il faut y voir un comportement démographique différent axé sur une politique nataliste consciente... ou imposée. La présence des adolescents au sein du milieu familial compense l'absence d'aide domestique.

Ce rapide tour d'horizon de l'évolution des quartiers permet de mieux cerner le masque que constitue l'apparente immobilité de la structure socio-professionnelle urbaine. L'observateur de la scène québécoise du XVIII[e] siècle perçoit un changement important dans la répartition spatiale de la population : on ne cherche plus à tout prix à s'établir dans la basse ville ; la haute ville offre tout autant d'attrait, peut-être en fonction des terrains dont elle dispose ou encore des logements qui y sont offerts en location. Néanmoins pour les ouvriers du port et les marins, la haute ville présente un inconvénient majeur : l'éloignement du lieu de travail. Car une réalité ressort de cette observation des quartiers : chacun se développe à un rythme différent, rythme qui découle des divers pôles d'attraction qui lui sont propres. Toutefois chaque quartier présente certains noyaux d'encadrement social : ainsi en haute ville, le château et ses abords immédiats constituent un microcosme ; dans le quartier du palais, le même phénomène se répète rue Saint-Nicolas, autour du palais de l'intendant.

Par ailleurs il faut retenir trois constatations sur le mouvement de la population entre 1716 et 1744. La première veut que les rues les plus populeuses en 1716 le demeurent au milieu du siècle. De fait, 41,7 % de la population de la capitale se concentre sur cinq rues en 1744. La seconde, secret de polichinelle, la ville s'accroît non seulement en direction de l'ouest mais aussi en plein coeur de la haute ville par le lotissement du fief du Sault-au-Matelot : les rues Nouvelle, Saint-Flavien, Saint-Joseph, Saint-François et de Lavallée en témoignent. Elles regroupent 18 % de la population de la haute ville et 8 % de la population urbaine. Enfin, les ménages les plus âgés préfèrent s'établir dans la haute ville. Il faut cependant ajouter que dans ce cas, une équation risque de s'avérer fausse : il n'est pas nécessairement fondé d'affirmer que plus les ménages vieillissent, plus grandes sont les familles. Les résidents des rues Sainte-Anne, de la Fabrique et Notre-Dame infirment cette tendance. D'autres variables telles que l'appartenance socio-professionnelle et la conjoncture économique risquent d'intervenir.

TABLEAU 18

DOMESTIQUES, 1716 ET 1744

Quartier	Masculins				Féminins				Indéterminés		Total	
	+ 15 ans		- 15 ans		+ 15 ans		- 15 ans					
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Haute ville	6	28	1	17	13	65	4	10		3	24	123
Basse ville	20	42	8	10	45	61	12	7	4	3	89	123
Palais et faubourgs		18		2	2	13	1	3	2	1	5	35
Banlieue		6		3		1		1	2	0	2	11
Total	26	92	9	32	60	140	17	21	8	7	120	292

La domesticité

La structure occupationnelle ne permet pas d'observer la domesticité comme entité, même si celle-ci constitue une part importante de la population de la capitale. Formant de 5 à 6 % de la population « active », la domesticité témoigne de certaines distinctions sociales, permet d'aborder certaines caractéristiques démographiques mais surtout de considérer quelques indices socio-économiques des ménages employeurs.

Il faut, de prime abord, retenir qu'il s'agit de domestiques résidents qui vivent et travaillent dans un milieu urbain, donc qui peuvent être ciblés facilement ; d'autre part, l'important est de constater s'il y a progression ou régression de la domesticité. Le fait que les domestiques résident chez les employeurs dénote chez ces derniers une certaine aisance ; cela présuppose un aménagement particulier de la résidence et par là même, une organisation matérielle pour la personne engagée ; les conditions de vie du domestique découlent directement de celles de ses employeurs.

Alors qu'en 1716, la domesticité compte pour 5 % de la population, cette proportion ne bouge guère en 28 ans, puisque en 1744 elle s'établit à 5,9 %. Ces chiffres cadrent avec ceux observés dans certaines provinces françaises[24]. Toutefois cette main-d'oeuvre est employée, autant en 1716 qu'en 1744, par moins de 30 % des ménages. Il faut par contre noter une faible augmentation du nombre moyen de domestiques par ménage en 1744 ; néanmoins, cette moyenne étant inférieure à deux, sauf chez les conseillers, cela signifie qu'entre 1716 et 1744, la domesticité est peu répandue et souvent le fait d'une seule personne par ménage.

TABLEAU 19

RÉPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES EMPLOYEURS DE DOMESTIQUES, QUÉBEC, 1716 ET 1744

Secteur	Employeurs 1716				Employeurs 1744			
	Nombre		%		Nombre		%	
	Potentiel	Avec domestique	Avec domestique	Par secteur	Potentiel	Avec domestique	Avec domestique	Par secteur
Services	73	21	26,6	28,8	122	42	22,9	34,4
Commerce	96	27	34,2	28,1	273	59	32,2	21,6
Transformation	113	14	17,7	12,4	318	41	22,4	12,9
Non spécialisé	32	0			101	5	2,7	4,9
Inconnus		10	12,6			25	13,7	
Veuves		7	8,9			11	6,0	
Total	314	79			814	183		

Autant en 1716 qu'en 1744, le domestique, faudrait-il préciser *la* domestique puisque les femmes en constituent la majorité, est âgé(e) de plus de 15 ans (tableau 18). Si en 1716, on les retrouve d'abord dans la basse ville, en 1744, on en recense autant dans la haute ville.

Reste donc à esquisser le profil des employeurs. Selon le tableau 19, il y aurait apparente immobilité chez les employeurs de domestiques au cours du XVIII[e] siècle. De fait les principaux employeurs de domestiques se concentrent principalement dans les secteurs des services et du commerce, notamment chez les conseillers, fonctionnaires, officiers et marchands. Cette situation prévaut lorsque seuls les employeurs sont comparés entre eux. À peine y aurait-il un léger glissement vers le secteur de la transformation. La situation évolue toutefois sensiblement lorsque la distribution socio-professionnelle de l'ensemble urbain est prise en considération. Si les artisans maintiennent sensiblement la même tendance (12,4 % contre 12,9 %) dans l'embauche « d'apprentis/domestiques », par contre les rôles s'inversent dans les secteurs des services (28,8 % à 34,4 %) et du commerce (28,1 % à 21,6 %). Compte tenu de leur proportion dans l'ensemble urbain, les fonctionnaires et autres serviteurs de l'État apparaissent comme les principaux employeurs de domestiques en 1744 ; en contrepartie, les commerçants connaissent un ralentissement non équivoque dans leurs engagements de domestiques. Si la prémisse de l'aisance matérielle que symbolise la présence d'un domestique est retenue, il faut donc percevoir un changement notable de la répartition de la richesse parmi la population de Québec au cours du XVIII[e] siècle.

Un dernier élément permet de compléter ce portrait de l'employeur de domestiques : la tâche. Certes pour mieux la connaître on pourrait recourir aux contrats d'engagement des domestiques[25] ; toutefois les dénombrements nous fournissent certaines indications. Selon qu'il s'agisse d'employeurs avec ou sans enfants ou encore d'artisans, la personne engagée devra vaquer à des tâches familiales, à des besoins domestiques ou à des besognes professionnelles. Or la proportion d'employeurs avec enfants de même que le nombre d'apprentis chutent au cours du XVIII[e] siècle, ce qui laisse une plus grande part aux employeurs sans enfants, qu'il s'agisse de couples, de célibataires ou de veufs. La do- mesticité répond donc à d'autres besoins également...

En somme, l'étude de la domesticité permet d'animer les statistiques ; elle tire de l'anonymat des chiffres deux considérations importantes. Par-delà l'ostentation de certains employeurs suscitée par un certain mimétisme social, la domestique (puisque les femmes sont majoritaires) comble des besoins matériels et satisfait à des considérations plus humaines. Par ailleurs, la tendance mimétiste de certains commerçants connaît, comme ces derniers sans doute, des revers de fortune au cours du XVIII[e] siècle, ainsi que le dénote la baisse d'employeurs dans le secteur commerce.

* * * * *

Entre 1716 et 1744, la physionomie des quartiers de la capitale subit d'importantes mutations non seulement au plan socio-professionnel mais également au niveau démographique. Les uns après les autres, les quartiers retentissent de cris d'enfants ou encore bourdonnent d'activités reliées au travail de l'artisan. Si le quartier du palais devient un lieu de travail, la haute ville connaît un début de ségrégation spatiale alors qu'artisans et journaliers sont refoulés au nord de l'axe Saint-Jean–Buade.

Les ménages se font moins populeux, surtout chez les artisans et les journaliers. Par ailleurs, malgré un nombre plus restreint d'enfants, conseillers, officiers et fonctionnaires engagent davantage de domestiques. Mais alors que les commerçants se font plus nombreux, ceux-ci embauchent moins de domestiques, ouvrant ainsi la voie à l'hypothèse d'une situation économique difficile.

Même si la mort rôde dans les rues de Québec en frappant aveuglément dans tous les quartiers, elle ne peut être tenue seule responsable de ces changements démographiques importants. En dépit du sérieux handicap qu'impose au renouvellement des générations la très forte mortalité chez les bébés et les enfants, celle-ci ne fait qu'imposer à la vie urbaine un rythme. Ce rythme ne découle pas seulement de crises démographiques mais aussi de l'apport des populations métropolitaines et régionales de sorte que le rythme se métamorphose en mobilité, mobilité qui tient à l'attrait économique qu'offre ou n'offre pas la capitale. Ainsi naît un va et vient constant entre la métropole et le territoire régional voire même colonial.

Ce mouvement ne se limite cependant pas à cette seule direction ; il se perçoit également d'un quartier à un autre. Lorsque le boutiquier suspend son enseigne dans la haute ville, que l'aubergiste y attire ses clients militaires ou civils, ou que le charretier y trouve un entrepôt pour son matériel de transport ou un gîte pour ses animaux, ce sont autant de manifestations susceptibles d'entraîner le mouvement non seulement diurne mais aussi... nocturne. Ces manifestations annoncent une substantielle modification au paysage urbain. Mais le déplacement des deux villes basses vers la haute découle-t-il exclusivement de l'encombrement du territoire que délimitent la falaise et le fleuve ?

DEUXIÈME PARTIE

L'HABITAT

La mobilité de la population constitue un facteur susceptible d'influencer le paysage urbain au niveau de l'aménagement architectural. Mais la notion d'habitat ne se restreint pas à la seule architecture ; elle renvoie également à des considérations générales telles que l'utilisation de l'espace et la législation urbaine, sans oublier l'utilisation de l'infrastructure immobilière à des fins d'occupation ou de spéculation.

CHAPITRE 3

LE PAYSAGE URBAIN

Québec est partagé en haute et basse ville, les marchands demeurent à la basse ville pour la commodité du port, le long duquel ils ont fait bâtir de très belles maisons à trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre. La haute ville n'est pas moins belle ni moins peuplée. [...] Il y a un chemin assez large de l'une à l'autre, mais un peu escarpé, et des maisons à droite et à gauche. [...] L'intendant demeure à l'écart sur le bord d'une petite rivière, qui se joignant au fleuve Saint-Laurent referme la ville dans un angle droit.[1]

L'illustre voyageur Lahontan, ébloui sans doute par le caractère urbain que prend Québec dans un contexte aussi peu « civilisé » à la fin du XVII[e] siècle, distingue déjà à cette période trois quartiers : la basse ville, la haute ville et le quartier du palais. Il n'est point encore question des faubourgs ou de la banlieue qui existeront 65 ans plus tard lors de la visite du botaniste suédois, Pehr Kalm, faubourgs qui naîtront en partie d'une augmentation sensible de la population de la capitale au XVIII[e] siècle.

Mais pour faire ressortir le caractère urbain de Québec, traiter de ses quartiers ou encore de l'augmentation de sa population, il serait prétentieux de la comparer avec d'autres villes françaises du siècle des Lumières, par exemple Lyon, Rouen, Nîmes ou encore Paris. Québec offre à l'observateur une réalité et une évolution différentes à la fois sur le plan territorial et sur le plan humain mais tout y est, à l'échelle. Alors

que Rouen compte quelque 60 000 personnes en 1760 et Nîmes environ 36 000 vers 1765[2], la population totale du Canada se chiffre à peine à quelque 15 000 habitants de plus que Rouen et celle de la capitale à un peu plus de 7200 personnes en 1755.

Mais l'entassement humain existe-t-il à Québec ? et les problèmes d'approvisionnement en eau ou ceux de la salubrité publique disparaissent-ils du fait de sa petite taille ? Les administrateurs coloniaux promulguent arrêts, ordonnances et règlements afin d'ordonner la croissance urbaine, alors que les ingénieurs militaires planifient l'agrandissement du périmètre. Ces décisions touchent les citoyens dans leur quotidien ; autant doivent-ils prêter attention aux immondices, qu'ils doivent respecter les nombreuses réglementations contre les incendies, ce qui se traduit dans le paysage urbain par des canalisations au centre des rues ou encore des murs coupe-feu. Néanmoins cette législation n'apparaît pas spontanément ; elle s'adapte aux circonstances et évolue au gré de l'accroissement de la population.

Québec au temps de Pehr Kalm

Le botaniste suédois décrit avec force détails la réalité québécoise ; il se plaît à consigner dans le journal de son voyage au Canada, non seulement les diverses plantes que ses hôtes lui désignent ou que lui-même découvre, mais encore les moindres attitudes des habitants de Québec qui sortent de l'ordinaire. Esprit scientifique, non seulement s'intéresse-t-il aux maisons et à leurs matériaux mais aussi à ceux qui les habitent et à leurs coutumes. La topographie ayant peu changé depuis le passage de Lahontan, le voyageur suédois ne peut que répéter la description physique déjà esquissée. Mais déjà une remarque fait sursauter : la basse ville s'édifie « sur un promontoire formé par les ordures et autres choses qu'on a jetées là »[3]. Ce quartier regroupe la plupart des marchands dont les maisons de pierre à trois ou quatre étages « se serrent les unes contre les autres ». Les rues y sont étroites et inégales[4].

Quant à la haute ville, bien que « moins peuplée », elle couvre néanmoins cinq à six fois plus d'espace. Les gens distingués y habitent alors que s'y retrouvent les édifices et les immeubles les plus importants de Québec, notamment le château Saint-Louis, la cathédrale, la résidence

des jésuites, celle des récollets, le couvent des ursulines et l'Hôtel-Dieu, sans oublier le séminaire. Les rues y sont larges et les maisons, de pierre aussi, se présentent de plain-pied. À l'arrière des maisons, il est fréquent de remarquer un potager. Les quelques rares maisons de bois subsistantes font progressivement place à celles en pierre[5].

Situé dans la « seconde ville basse », c'est-à-dire le quartier Saint-Nicolas ou du palais, le palais de l'intendant, édifice public où loge le deuxième plus important administrateur de la colonie, s'élève le long de la rivière Saint-Charles. À proximité, se trouvent les magasins de la couronne et la prison. L'unique rangée de maisons du quartier se raccorde à la « première » basse ville, à un endroit surnommé la Canoterie[6].

Ainsi Kalm laisse entrevoir une ou des caractéristiques propres à chacun des quartiers. Ce portrait n'est évidemment pas complet. Le voyageur suédois oublie de préciser que la basse ville compte quelques quais ; il évite de mentionner les chantiers de construction navale, autant ceux du Cul-de-Sac dans la basse ville que ceux du quartier du palais abrités derrière la digue. Certes Kalm précise-t-il par ailleurs l'étroitesse des rues de la basse ville par opposition à celles de la haute ville, mais il n'en demeure pas moins que l'image qui se dégage de sa perception peut faire l'objet de précisions ou même, dans quelques cas, de nuances.

Quartiers et rues

Si les démarcations géographiques et partant les caractéristiques physiques des quartiers paraissent faciles à établir, il en va tout autrement des diverses rues dont les noms et quelques fois les tracés varient au cours du XVIII[e] siècle. Par contre, si Kalm présente dans l'ensemble un paysage intéressant et dans certains cas juste des divers quartiers, il n'en demeure pas moins qu'il n'esquisse que les quelques caractéristiques que son oeil de visiteur a remarquées. Son trop court séjour dans la capitale ne lui a pas permis de se familiariser avec le phénomène de la propriété du sol. Par ailleurs, la répartition et l'utilisation publique ou privée des terres ne semblent pas l'avoir intéressé. Enfin Kalm néglige de traiter des équipements urbains pour assurer l'approvisionnement en eau, la salubrité publique, ou encore la protection contre les incendies.

De la basse ville, Kalm retient la hauteur des maisons et l'étroitesse des rues. La géographie conditionne cet état de fait. Coincé entre la falaise et le fleuve, ce quartier ne peut s'étendre qu'au sud à l'extrémité de la rue Champlain. De fait, la basse ville s'arrête de ce côté au pied de la batterie de la Reine (sur la falaise, au sud du château Saint-Louis) et au nord à l'édifice de la Canoterie, propriété des prêtres du séminaire située à la jonction de la côte du même nom et de la rue Saint-Paul. Façonné en une étroite bande de terre mesurant à peine 80 toises (150 mètres) à son point le plus large, le quartier fait quelque 16 000 toises carrées soit environ 6 hectares[7]. Est-ce à dire que toute cette surface soit propre à l'habitation et au commerce ? Non pas, il faut en déduire l'espace dévolu aux rues, ou encore celui des installations défensives et portuaires.

Si en 1716 le curé Thibault n'énumérait que six ou sept rues, en 1744, le curé Jacrau en nomme dix : Champlain, de Meulle, du Cul-de-Sac, Sous-le-Fort, de l'Escalier, Saint-Pierre, Notre-Dame (qui comprend une partie de la place Royale), la côte de la Montagne (ou chemin qui monte à la haute ville) et du Sault-au-Matelot. Le curé ne distingue pas la rue du Sault-au-Matelot elle-même de son prolongement au nord que les prêtres du séminaire identifient dans leur aveu et dénombrement de 1737 comme étant la rue Saint-Paul. Il va de soi qu'il ne s'agit là que des principales rues. Les ruelles (alias ruettes) qui relient entre elles plusieurs rues n'y figurent pas. On peut en observer jusqu'à huit entre les rues Champlain et du Cul-de-Sac, sans compter la rue du Porche, la ruette Nécessaire, le cul-de-sac de la rue Notre-Dame ou encore la ruelle Sous-le-Cap se faufilant à la dérobée entre la falaise et l'arrière des maisons des rues du Sault-au-Matelot et Saint-Paul.

Par ailleurs, faut-il le souligner, la batterie de la Reine ne constitue pas le seul élément défensif destiné à protéger la rade et le chantier de construction navale du Cul-de-Sac ; elle est appuyée dans ce rôle par la batterie Royale à l'extrémité est de la rue Sous-le-Fort, et par la batterie Dauphine située immédiatement à l'est de la côte de la Montagne.

Outre ces installations militaires, le quartier compte quelques quais, à savoir le quai « Nouveau » datant de 1747, le quai Champlain, le quai du Cul-de-Sac, au sud de la batterie Royale, alors que le quai du Roi se situerait entre les batteries Royale et Dauphine et que les quais de Québec

et de Saint-André se trouveraient au nord de cette dernière batterie[8]. Il n'y a aucun quai dans le secteur nord-ouest de la basse ville.

Ces installations industrielles, commerciales et militaires grugent une part non négligeable de l'espace disponible dans le quartier. Dès lors, faut-il se surprendre de l'étroitesse des rues ? Et pourtant dès 1685, la rue du Sault-au-Matelot fait 24 pieds, largeur qui s'apparente à celle de la rue Saint-Pierre, laquelle remonte au temps du gouverneur Davaugour (1661-1663)[9]. Bien qu'en fonction des critères d'urbanisme militaire de l'époque, ces largeurs correspondent à celles des rues secondaires[10], il faut comprendre que ces normes ont été établies pour des établissements neufs non sujets à des contraintes géographiques telles que celles imposées par la basse ville. De fait, dans les milieux militaires, on accepte une variante de 6 pieds, soit de 18 à 24 pieds ; c'est donc dire que le tronçon de Meulle avec ses 16 pieds de largeur se rapproche de la norme[11]. Quant aux rues Notre-Dame et Sous-le-Fort, elles mesurent respectivement 18 et 25 pieds à la fin du XVII^{e} siècle.

Certes la rue de l'Escalier ne fait que 12 pieds ; toutefois il ne s'agit pas là d'une voie carrossable mais d'une voie piétonnière. Quant aux autres ruelles telles que Sous-le-Cap, du Porche ou Nécessaire, elles font moins de 15 pieds, la première étant bien en-deçà de cette norme avec sa moyenne de 4,5 pieds[12]. Les principales rues correspondent néanmoins aux critères des urbanistes militaires, les largeurs de celles-ci se rapprochant même pour la plupart des normes de l'Académie d'architecture qui recommande en 1700 des voies publiques d'une largeur minimale de 21 pieds afin de permettre le passage de deux voitures de front[13]. En somme, il faut nuancer l'impression de Kalm : les principales rues de la basse ville ne sont pas aussi étroites qu'il y paraît.

Il faut toutefois déduire de la superficie totale du quartier l'espace occupé par les rues afin d'en connaître la superficie habitable[14]. Selon le plan de Chaussegros de 1742, celle-ci s'établirait à environ 13 500 toises carrées (5,1 hectares). Le réseau routier de la basse ville compterait donc pour 15 % de la superficie du quartier.

Connaissant la superficie habitable, il devient intéressant de constater qu'à cette même période plus du tiers de la population de la ville réside dans ce quartier. Or bien que le pourcentage de la population résidant en basse ville chute sensiblement au cours du XVIII^{e} siècle (de 60 à 36 %), il n'en demeure pas moins que la densité du peuplement passe de 270

Fig. 3 Plan de Québec montrant la césure entre les deux villes basses que cause l'anse de la Canoterie. Cette appellation tire son origine de la remise à canots qu'y possédaient les prêtres du séminaire. L'anse sépare aussi le fief du Sault-au-Matelot, propriété du séminaire, de celui des hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Il constitue un lieu d'échouement pour les cajeux de bois et un port d'arrivée pour les denrées; on y retrouve également jusque vers 1740 un chantier de construction navale (« H »). *Chaussegros de Léry, 1732. Archives nationales du Canada, C 15738.*

personnes à l'hectare en 1716 à 359 en 1744, soit une augmentation de 33 %[15].

Par opposition, la seconde « ville basse » comme se plaît à l'appeler Pehr Kalm n'aurait qu'une rangée de maisons et par corollaire qu'une seule rue, la rue Saint-Charles. Il passe sous silence, la rue Saint-Nicolas et les ruelles Lacroix et de la Digue. Par ailleurs, il ne fait aucune mention des rues Sous-le-Coteau (Saint-Vallier) et Saint-Roch qu'il considère comme partie du faubourg Saint-Roch. C'est donc dire que le territoire du quartier du palais irait de l'anse de la Canoterie à l'est jusqu'à la rue Saint-Roch à l'ouest.

Les caractéristiques topographiques du quartier du palais s'apparentent à celles de la basse ville, d'où son appellation de seconde ville basse. Coincé entre la falaise et l'estuaire de la Saint-Charles, le quartier du palais offre une superficie similaire à celle de la basse ville, soit environ 16 650 toises carrées (6,3 hectares). Son développement gravite autour de deux pôles d'attraction : le palais de l'intendant situé à l'extrémité ouest du quartier et le chantier de construction navale délimité par la digue de Chaussegros de Léry et la rue Saint-Roch.

À la différence toutefois de la basse ville, le quartier du palais n'offre que peu d'espace habitable, non pas que le réseau routier y soit imposant (à peine 735 toises carrées)[16] mais plutôt que le palais de l'intendant, le chantier naval, la redoute Saint-Nicolas qui défend la rade de ce côté et la redoute-chapelle Saint-Roch accaparent près de 11 000 toises carrées, c'est-à-dire les deux tiers de la superficie. À lui seul le palais avec ses structures auxiliaires et ses jardins occupe 40 % de l'espace disponible. Il existe donc une différence notable entre les « deux » basses villes, soit leur superficie habitable respective. Il ne reste donc plus que 1,87 hectare pour fins d'habitation. Cette ponction qu'exercent les installations civile et industrielle sur le territoire conduit à une observation intéressante. Si en 1716 la densité de la population ne s'élève qu'à 78 personnes à l'hectare, l'activité du chantier maritime a tôt fait de quintupler cette donnée. Le quartier du palais en 1744 compte 352 personnes à l'hectare, proportion qui se rapproche de celle de la basse ville.

Quant à la haute ville, ses « nombreux potagers, selon Kalm, donnent l'impression que la ville est étendue bien qu'elle ne comporte pas tant de maisons que cela »[17]. De fait, la haute ville *intra-muros* occupe une

superficie de 180 acres (72,85 hectares)[18]. Elle couvre en principe six fois la basse ville et le quartier du palais réunis. Toutefois les diverses propriétés religieuses, administratives et militaires (tels le château Saint-Louis, les redoutes Dauphine et Royale ou encore le cavalier du moulin et les nouvelles casernes) sans oublier le réseau routier grugent une part importante de cette superficie. Les biens des administrations militaire et civile comptent pour 3,6 hectares. À elles seules les propriétés conventuelles et religieuses occupent 19,6 hectares de cette surface[19]. Quant au réseau routier qui compte trente et une rues et ruelles vers 1744[20], il occupe 4,6 hectares. Sauf pour les ruelles Frontenac et du Trésor qui mesurent respectivement 12 et 15 pieds de large, toutes les rues de la haute ville rencontrent les critères d'urbanisme de l'époque, les deux principales, Saint-Louis et Saint-Jean, faisant même 36 pieds de large. C'est donc dire qu'il ne reste plus comme espace disponible pour des fins d'habitation que 60 % de cette vaste surface (environ 45 hectares)[21].

Or la haute ville connaît depuis le passage de Lahontan à la fin du XVII[e] siècle une évolution sensible. Si l'enceinte du major de ville Provost et du prévôt de la maréchaussée Saint-Simon englobe dès 1690 une surface de quelque 51 hectares, trois ans plus tard le chevalier de Beaucours l'aura ramenée à seulement 35 hectares ; cette surface perdurera pendant une bonne partie du XVIII[e] siècle, soit jusqu'à ce que Chaussegros de Léry ne construise son rempart[22].

Suite au doublement de sa superficie et quoique sa population ait triplé, la haute ville connaît une chute de 15 % dans la densité de son peuplement : de 59 personnes à l'hectare en 1716, on en dénombre seulement 50 en 1744. Voilà une explication à l'impression de vastitude éprouvée par Kalm.

Quant aux faubourgs et à la banlieue, si les premiers se concentrent à la périphérie des quartiers et des fortifications, par exemple le faubourg Saint-Jean en ville haute et le quartier Saint-Roch à proximité du quartier du palais, la banlieue pour sa part, d'après les délimitations ecclésiastiques[23], commencerait à la limite de Sillery au sud-ouest et engloberait la portion riveraine de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges le long de la Saint-Charles, au nord[24].

Outre son immensité, la banlieue se caractérise par des terrains à l'image de sa superficie et par une forte concentration de propriétés reli-

TABLEAU 20

SUPERFICIE MOYENNE DES LOTS CONCÉDÉS VERS 1744
(en pieds carrés français)

Séminaire	2097,01
Hôtel-Dieu	2177,40
Censive	2213,86
Jésuites	2379,68
Fabrique	3410,55
Joachim Girard	4443,74
Pauvres de l'Hôtel-Dieu	5733,75
Ursulines	7641,64

gieuses non loties. Les ursulines, à titre d'exemple, possèdent une terre en prairie et pacage de plus de 25 hectares le long de la Grande-Allée. Plus près de l'enceinte, le faubourg Saint-Jean se développe par agglutination alors que la création par l'ingénieur Chaussegros de Léry d'une zone « non-aedificandi » au-devant de son enceinte retarde le lotissement qu'a entrepris le cordonnier Joachim Girard. D'ailleurs Chaussegros manifeste ouvertement son intention d'amener les artisans dans le faubourg Saint-Roch, là où il entreprend de quadriller et d'ordonner l'utilisation future du sol[25].

Le sol vers 1744

Le geste du cordonnier Girard n'est pas unique. Bien avant lui, quelques particuliers dont Jean-Baptiste Couillard de Lespinay ont subdivisé et vendu des parcelles d'un plus grand terrain que leur avait concédé le séminaire de Québec[26]. Non seulement les communautés possèdent-elles de grandes surfaces dévolues à leur usage propre, encore sont-elles propriétaires de la plus grande partie de la surface habitable disponible[27].

À l'exception des terrains concédés dans les faubourgs, la superficie minimale d'un terrain concédé se situe à 2000 pieds carrés (l'équivalent de 40 pieds sur 50) (tableau 20[28]). Il existe une forte démarcation entre les grandeurs concédées dans les quatre premiers biens-fonds et les quatre derniers. Cette différence s'explique en partie[29] par le fait que les

terrains du séminaire, de l'Hôtel-Dieu et de la censive se répartissent non seulement en haute ville mais également en basse ville et dans le quartier du palais. Quant aux concessions des jésuites, elles constituent une enclave en haute ville cernée par les propriétés des ursulines, des pauvres de l'Hôtel-Dieu, du séminaire et de la fabrique. Par ailleurs, les terrains de la fabrique, des pauvres de l'Hôtel-Dieu, des ursulines de même que ceux concédés par Joachim Girard[30] s'étalent tous sur le plateau de la haute ville ; qui plus est, ils se situent à la limite ouest et même au-delà de la ville.

La topographie de la capitale joue, nul ne peut le nier, un rôle fondamental dans la répartition de l'assiette foncière. Les lots en basse ville, peu importe s'ils se situent dans le fief du Sault-au-Matelot ou encore dans la censive du roi, mesurent en moyenne 1630 pieds carrés ; ceux du quartier du palais, 2100 pieds ; par opposition, ceux de la haute ville en font 3500 et ceux des faubourgs sont encore plus grands.

Conséquence de ces contraintes géographiques, les façades des terrains se modèlent sur l'espace disponible. Ainsi le terrain moyen dans la basse ville fait 40 pieds de façade, un pied de plus que dans le quartier du palais. C'est néanmoins 5 pieds de moins qu'en haute ville. Sur la profondeur, les terrains du quartier du palais se démarquent en plus court sur ceux de la basse ville par près de 8 pieds et par 15 pieds sur ceux de la haute ville (64,75 pieds).

Tous ces chiffres semblent démontrer une certaine conformité dans la gestion du bien-fonds et pourtant quelques rues ressortent de l'anonymat des statistiques. Ainsi la rue Saint-Pierre dans la basse ville offre à ses habitants des superficies habitables du double de la moyenne du quartier ; cela implique une façade et une profondeur supérieures[31]. Rue Saint-Paul, les terrains bien qu'offrant une largeur supérieure à la moyenne sont néanmoins coincés entre la grève et la falaise.

Dans la haute ville, les résidents de la rue Saint-Louis jouissent de terrains faisant en moyenne un peu plus du triple de la superficie usuelle des lots du quartier. Par ailleurs, les terrains des rues Sainte-Hélène, du Grison et Buade offrent quant à eux des surfaces habitables supérieures à la moyenne du quartier. Par contre, tous les terrains relevant du fief du Sault-au-Matelot dans la haute ville (Saint-Flavien, Saint-Joseph, Nouvelle, de la Sainte-Famille, Saint-François et Saint-Joachim) présentent des dimensions inférieures à la moyenne.

La gestion de l'espace

Traiter des concessions, des surfaces habitables, c'est tenter inévitablement d'esquisser un croquis non seulement de la « gestion » de l'espace mais aussi de l'utilisation de ce même espace. Le botaniste Kalm faisait état de nombreux jardins dans la haute ville et de maisons à plusieurs étages dans la basse ville. Nul doute que la surface des terrains disponibles en haute ville incite les résidents à y aménager un potager, alors que dans la basse ville la densité de la population et l'exiguïté du quartier obligent les propriétaires à construire en hauteur. L'espace disponible et le chiffre de superficie qui l'illustre ne conduisent qu'à dévoiler une politique de « gestion de l'espace » propre à chacune des communautés religieuses ou même à l'État, non seulement en ce qui concerne les terrains requis pour les bâtiments administratifs mais encore ceux cédés aux particuliers.

Le bâti conventuel

Le fief des Pauvres

Le fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu totalise près de 6000 toises carrées dans la haute ville (2,27 ha)[32]. Il se divise en trois parties, une petite de 150 toises carrées, une autre de 5400 toises carrées et enfin le cimetière d'une superficie d'un peu plus de 400 toises carrées. La « corporation » se réserve près de 45 % de tout son fief pour y ériger ses bâtiments ou pour y aménager ses cours, jardins et vergers, ce qui au XVIII[e] siècle utilise les neuf dixièmes de l'espace ainsi dévolu à son oeuvre. Le reste du fief se partage entre les concessions (32 %), le cimetière des Pauvres et quelques rues et ruelles.

Quant à l'architecture, elle se fait sobre. Les principaux bâtiments situés dans la plus petite surface se retrouvent accolés aux propriétés de l'Hôtel-Dieu au nord. Les édifices auxiliaires se situent sur le terrain délimité au sud et à l'ouest par les rues Saint-Jean et des Pauvres (côte du Palais), au nord par l'allée de l'Église et à l'est par la ruelle des Morts (de l'Hôpital). Tous les immeubles sont de pierre sauf deux.

La salle des malades occupe un grand bâtiment adossé à ceux de l'Hôtel-Dieu ; divisé en deux ailes pour recevoir les patients masculins et fémi-

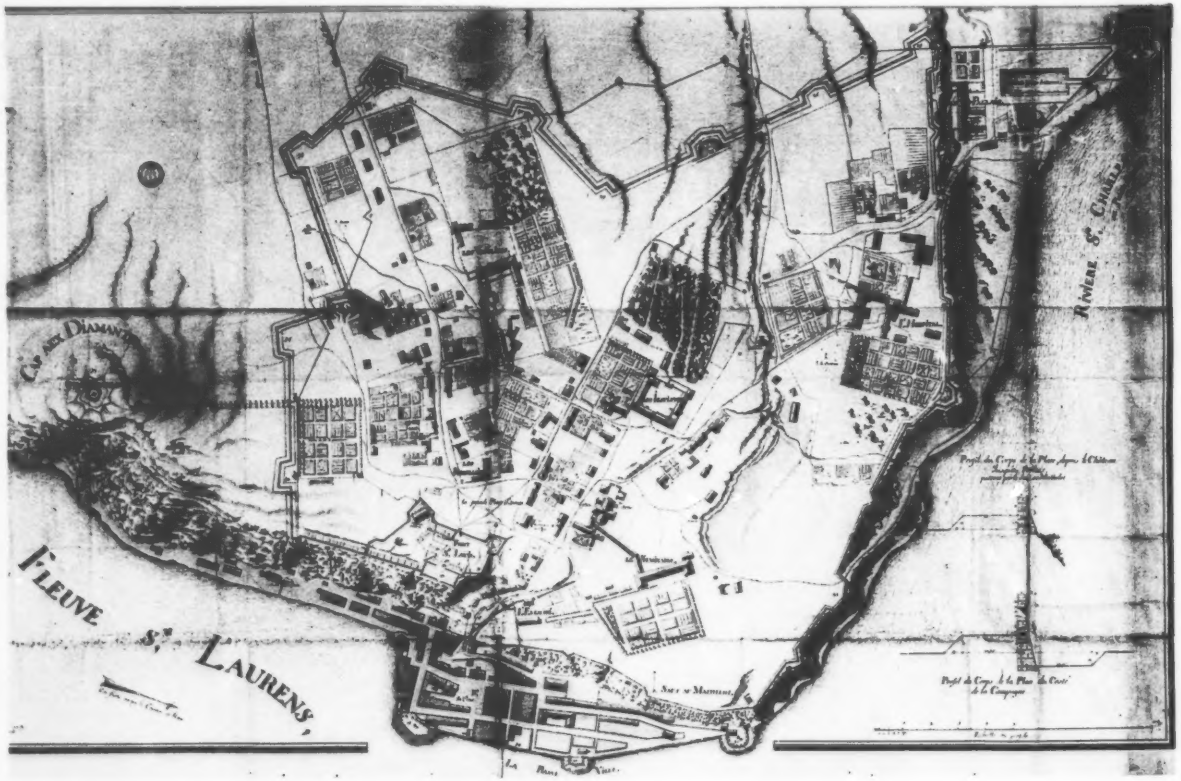
Riviere St. Charles
Fleuve St. Laurens

Fig. 4 Québec vers 1692 d'après l'ingénieur Robert de Villeneuve. Déjà avant cette date, la plupart des communautés (excluant la fabrique) disposaient de terrains répartis surtout dans la haute ville. *Archives nationales du Canada, C 21760.*

nins, cet édifice fait 110 pieds de long. Y sont accolées l'apothicairerie et une salle de soins réservée exclusivement aux officiers des troupes. De l'autre côté de l'allée de l'Église, la partie cour et jardin abrite une maison pour domestiques, une boucherie, un hangar et un charnier, de même qu'une étable et une glacière en colombage. Chacun des édifices fait un étage (le rez-de-chaussée français), à l'exception de la salle des malades et de la salle des officiers que surmonte une mansarde en pièces sur pièces recouverte d'ardoises ; les autres toits sont en planches ou en bardeaux.

L'Hôtel-Dieu

Les hospitalières de l'Hôtel-Dieu dont le monastère est adossé aux salles des malades disposent quant à elles de près de 11 500 toises carrées (4,37 ha)[33], superficie qui se répartit entre la haute ville et le quartier du palais mais dont la plus grande part se situe à la haute ville (environ 6500 toises). La communauté se réserve 50 % de ce fief ; déjà près des neuf dixièmes de cette moitié servent à l'aménagement de cours, jardins et vergers. Les concessions dont les deux tiers se trouvent dans le quartier du palais comptent pour 32 % de la superficie du fief, le reste se répartit en rues et en terrains non concédés.

Les principaux bâtiments tous de pierre, sauf pour une grange en bois, comprennent deux corps de logis à trois étages de 170 pieds de long, un bâtiment à deux étages et une église. Les domestiques logent dans une maison de pierre à un étage, alors qu'un grand édifice de 125 pieds abrite une boucherie, un poulailler, une étable et un colombier. Une autre étable, une glacière et une grange complètent l'ensemble. Tous ces bâtiments sont couverts de planches et quelquefois de bardeaux ou d'ardoises.

Les jésuites

Les jésuites possèdent dans les limites de la ville près de 6000 toises carrées (2,25 ha)[34] dont la plus grande part (92 %) se situe en haute

Fig. 5 La place d'Armes, face au château Saint-Louis. Les trois clochers, de gauche à droite : les récollets, les jésuites, la cathédrale. Noter les deux puits : l'un couvert, aménagé par Levasseur de Neré à la fin du XVII[e] siècle, et l'autre ouvert. *Richard Short, 1761. Archives nationales du Canada, C 361.*

ville au sud du fief des Pauvres. Borné par les rues Sainte-Anne, des Pauvres et Saint-Jean, le terrain que se réservent les pères (75 % du fief) est délimité par une muraille. La communauté y a aménagé son collège et son église, tous deux en pierre, alors que la plus grande partie du terrain est constitué de cours, jardins potagers et fleuris, vergers et bois de haute futaie, ce qui emploie environ 95 % de la superficie réservée à son oeuvre. Le reste du fief a été concédé.

L'église que Pehr Kalm considère comme « l'une des plus belles de la ville » attire l'attention du visiteur suédois par son horloge à aiguilles au haut de son clocher[35]. À proximité s'élève un grand corps de logis divisé en deux ailes de plus de 130 pieds de longueur chacune, élevées l'une sur deux étages l'autre sur trois et même quatre étages selon la déclivité du terrain. Les toitures des deux bâtiments sont d'ardoise.

Les ursulines

Plus au sud-ouest, donc de l'autre côté de la rue Sainte-Anne, s'étend le fief des Ursulines d'une superficie de 9000 toises carrées (3,4 ha). Comme dans les autres propriétés conventuelles, une muraille délimite l'emplacement du monastère, ce qui enclôt environ le tiers du fief. Les jardins, vergers et cours comptent pour plus de 80 % de cette surface. Les bâtiments principaux sont de maçonnerie et les structures auxiliaires en bois. Parmi les édifices en pierre, Pehr Kalm remarque surtout l'église dont le clocher consiste en une tour à coupole garnie d'une flèche[36]. S'y ajoutent un corps de logis à deux ailes de deux et trois étages habité par les religieuses, un second destiné aux pensionnaires et un dernier réservé aux externes. Les structures auxiliaires se résument à une écurie de pierre, une grange, une étable et un hangar. La plupart des toits sont en planches, les autres en bardeaux. Les terres concédées et loties emploient les deux autres tiers du fief.

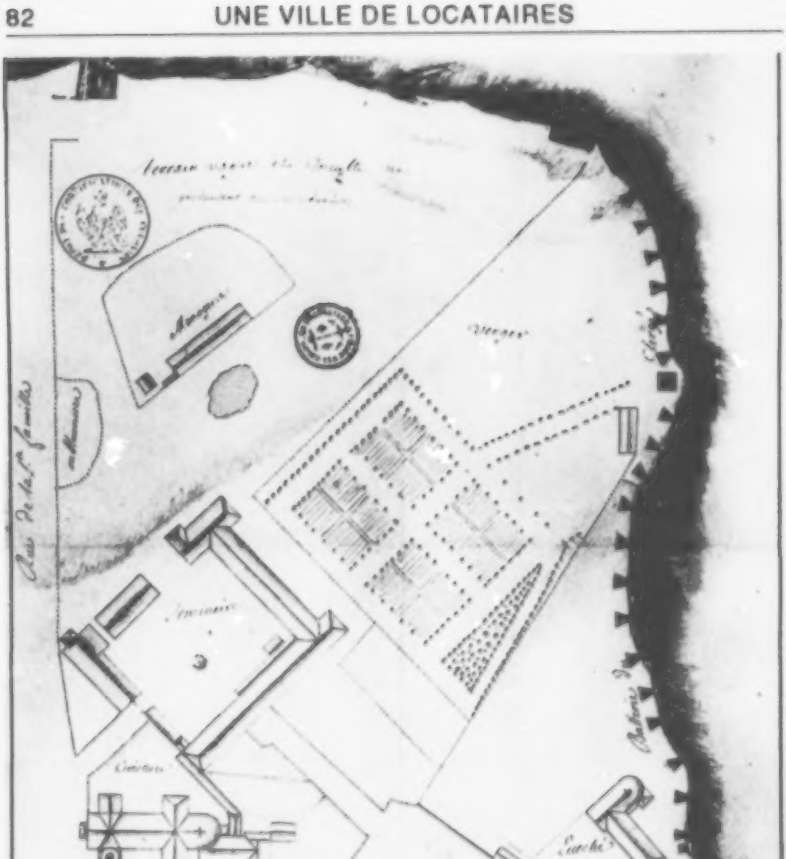

Fig. 6 Plan du séminaire en 1714 indiquant la disposition des édifices et des jardins. On y retrouve également l'aménagement des terrains de l'évêché de même qu'une partie du fief de la fabrique. *Archives nationales du Canada, C 16038.*

Le séminaire

À l'extrémité est de la haute ville, la pointe du triangle est occupée par le fief du Sault-au-Matelot, possession du séminaire. D'une superficie de 16 200 toises carrées (6,15 ha)[37], ce fief chevauche les haute et basse villes, bien que la plus grande partie (plus des trois quarts) se retrouve en haute ville. Les prêtres du séminaire ne se réservent que 29 % de leur fief, ce qui en termes d'espace se traduit par une superficie comparable à celle des jésuites et des ursulines. Encore une fois, cet enclos n'est construit qu'à 10 % de sa surface. Le reste du fief a été concédé, et une part réservée au réseau routier.

Les constructions du séminaire, à l'image de celles des autres communautés, sont de pierre, sauf pour un hangar, avec des toitures de planches. On y retrouve un corps de logis de 210 pieds de long qui s'élève sur deux et même trois ou quatre étages. Un second bâtiment appelé « petit séminaire », de mêmes dimensions et en angle droit avec le précédent, loge les pensionnaires. Un édifice plus petit sert de parloir alors qu'une construction de 120 pieds de long élevée sur un terrain attenant, en contrebas, abrite ménagerie, boucherie, brasserie, écurie et étable.

La fabrique

Voisine du séminaire, la fabrique Notre-Dame de Québec administre deux parcelles de terre, le fief du Cap-aux-Diamants et le fief Notre-Dame de Québec sur lequel est érigée l'église paroissiale. Au total, voilà près de 16 000 toises carrées (6 ha) dont plus de 90 % sont concédées ou à concéder[38]. Comme l'église n'occupe que 169 toises carrées, le reste du terrain réservé à l'usage de la fabrique comprend une cour et deux cimetières, l'un du côté du séminaire appelé Saint-Antoine, l'autre du côté de la rue Buade appelé Sainte-Famille, le tout entouré d'un mur.

Les récollets et l'évêché

Les récollets n'occuperaient qu'une parcelle de terre d'environ 4000 toises carrées (1,5 ha) située à l'extrémité est de la rue Saint-Louis, bornée par la place d'Armes, la rue des Jardins et la rue Sainte-Anne. Là encore la plus grande part du terrain est consacrée aux jardins, vergers et cours. L'église des moines récollets se caractérise par son coq juché au sommet de la croix de son clocher[39].

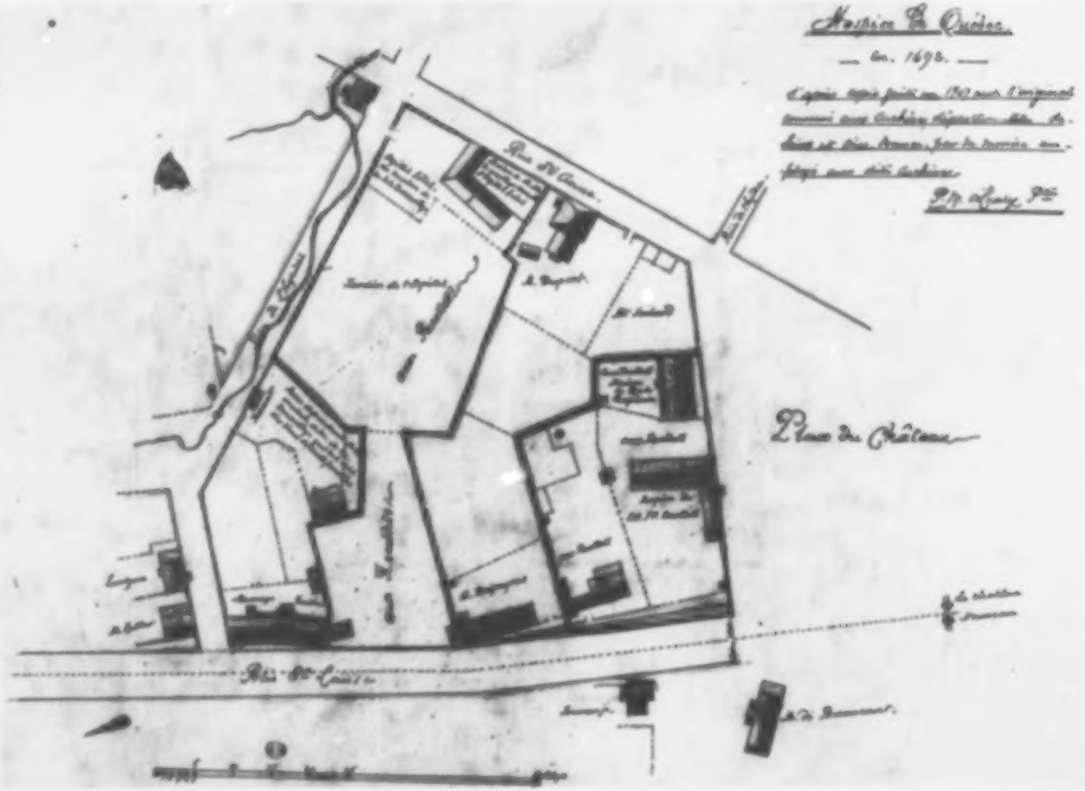
Place du Château

Fig. 7 Plan de l'enclave des récollets, comprise entre la place d'Armes et les rues Saint-Louis, de l'Hôpital (des Jardins) et Sainte-Anne. *Robert de Villeneuve, 1692, copie P.M. O'Leary. Archives nationales du Canada, NMC 1588.*

La surface occupée par le palais épiscopal situé à l'est de l'église cathédrale équivaut sensiblement au terrain des récollets. La même formule en ce qui concerne l'aménagement de l'espace s'y applique.

Le bâti public

L'espace occupé par l'administration publique vers 1745 se concentre principalement dans l'emplacement du fort Saint-Louis et du jardin du gouverneur qui s'y rattache, de même que dans les fortifications qui commencent à s'élever cette même année. À cela s'ajoutent, en haute ville, le terrain de l'ancienne fortification du chevalier de Beaucours qui relie la redoute du cap au cavalier du moulin, et dans le quartier du palais, le palais de l'intendance. Le jardin du gouverneur fait près de 2800 toises carrées (1,06 ha), alors que le fort et la batterie en font près de 3600 (1,37 ha)[40].

Dans le quartier du palais, l'intendance occupe toute la surface entre les rues Saint-Roch et Saint-Nicolas, soit environ 6600 toises carrées (2,51 ha). À eux seuls les jardins représentent près de 2600 toises carrées (40 % de la surface) sans compter les diverses cours[41]. On y retrouve plusieurs édifices, outre la résidence de l'intendant, notamment les magasins du roi, une prison, divers entrepôts, des écuries et des hangars. Construction en pierre à deux étages, le palais se distingue par son campanile central muni d'une horloge.

Si dans le discours des ingénieurs-urbanistes des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, la décoration des villes et des places fortes prend une importance particulière, le message a tôt fait de tomber dans des oreilles attentives. Autant les communautés religieuses que les administrateurs laïcs s'en réclament. Aussi n'est-il pas surprenant de percevoir un réel souci d'aménagement paysager autour des édifices conventuels et publics. Il faut y voir une solution à « la corruption de l'air [qui] surgit au XVIII^{e} siècle comme un problème irritant ». De fait, ces aménagements de jardins servent de réservoir d'air pur pour renouveler l'air des rues, tout comme

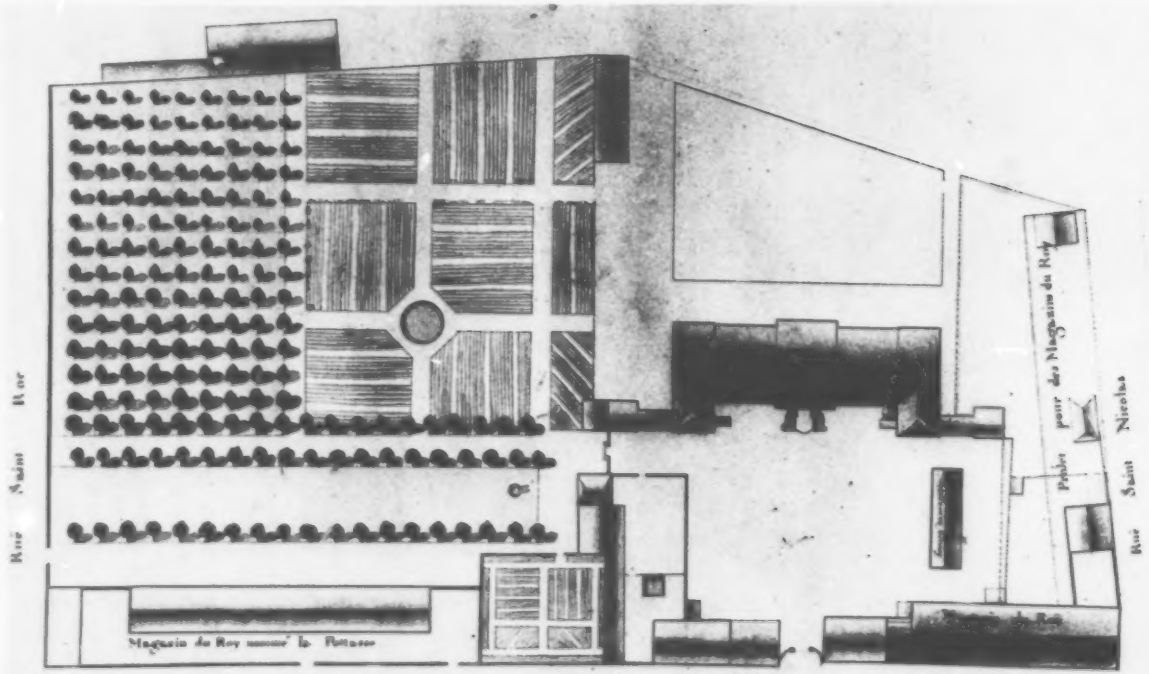

PLAN DE L'INTENDANCE DE QUEBEC

Cette Maison Sert aussi de Palais, Ville est Situé hors de la Ville dans le Fauxbourg du Palais

Fig. 8 Le palais de l'intendant, ses jardins et ses dépendances, en 1750. *Archives nationales du Canada, PH/340/Québec/1750.*

les fontaines contribuent à la salubrité publique en purifiant l'air et en le rafraîchissant[42].

Le bâti individuel

La gestion du patrimoine foncier des individus diffère quelque peu de celle des institutions. Quant à l'espace disponible, les particuliers dans une large mesure l'utilisent à des fins d'habitation (à près de 90 %), alors que les espaces verts, jardins et vergers n'emploient que 2 % des terrains concédés. Le reste de l'espace se répartit entre les terrains vacants en ville et les prairies et pacages dans les faubourgs et la banlieue[43]. Les terrains urbains dans une très grande majorité (90 %) ne se délimitent pas par des clôtures, ce qui diffère considérablement des usages des communautés. Quant aux particuliers qui clôturent leurs terrains, la plupart préfèrent l'utilisation de pieux à celui, plus onéreux, de murs de maçonnerie. De fait, ces murs enclosent les jardins ou les vergers. La clôture de pierre, elle, se rencontre plutôt en basse ville, notamment rue Champlain. Nul doute que, dans ce cas, le mur de maçonnerie se veut également une mesure de protection contre un éventuel éboulis de la falaise.

L'aménagement des parcelles de terrain découle en partie, de la topographie du quartier et de l'espace disponible. C'est ainsi qu'il n'y a aucun terrain voué exclusivement à des fins horticoles en basse ville ; on n'y retrouve guère davantage de terrains vacants. Par ailleurs, peu de propriétaires, occupants ou non, y disposent d'assez d'espace pour cultiver un potager. De fait, en basse ville, le bâti gruge un peu plus des deux tiers de la surface disponible[44]. Ainsi au mieux, les résidents de ce quartier disposent-ils d'une cour où ils peuvent soit entreposer leur bois de chauffage, soit garder un ou des animaux. Quelques-uns moins fortunés, résidant rue du Sault-au-Matelot ou rue de Meulle, se verront littéralement coincés entre la rue et la falaise.

Fig. 9 L'intendance. *Richard Short, 1761. Archives nationales du Canada, C 360.*

Les pressions topographiques sont moins fortes au quartier du palais malgré une surface habitable limitée. La totalité des résidents y aménagent une cour ou un potager, de sorte que la proportion du bâti se réduit à quelque 50 % de la surface habitable.

La haute ville se démarque nettement des deux quartiers précédents : non seulement la proportion construite y chute-t-elle au-dessous du tiers de la surface habitable, mais encore y rencontre-t-on la majorité des potagers répertoriés (plus des trois quarts). De fait, une maison sur quatre possède son potager à l'arrière. L'espace ainsi employé à l'horticulture est difficile à établir. À peine dispose-t-on de quelques données. Par exemple le négociant-boucher Charles Larche y consacre le cinquième de son terrain rue Saint-Jean, c'est-à-dire environ 7000 pieds carrés[45].

Le même Larche construit également sur sa parcelle de terre divers bâtiments auxiliaires dont une tannerie, un moulin à tan, une grange, un hangar, un fournil, une glacière, tous des édifices de bois. Il faut ajouter à cette nomenclature une boucherie en pierre. Au total ces constructions occupent au sol une surface de 4100 pieds carrés soit un peu plus de 10 % de la superficie du terrain.

Le cas Larche, bien que représentatif d'une certaine réalité de la haute ville, n'en demeure pas moins exceptionnel à bien des égards : d'une part par la grandeur concédée (36 000 pieds carrés), et d'autre part par le nombre de bâtiments secondaires érigés sur le terrain. Son terrain fait dix fois la moyenne concédée en haute ville, et en plus le négociant-boucher fait partie de la minorité qui érige des structures auxiliaires sur son terrain ; à peine un peu plus de 10 % des concessionnaires se construisent des remises, des hangars ou autres bâtiments, et cette proportion vaut pour chacun des quartiers. Somme toute, l'aménagement d'un terrain se résume à la construction d'une résidence avec cour et potager, ou avec cour seulement, dépendant du quartier.

La résidence constitue l'élément le mieux connu puisque de nombreux chercheurs (surtout en histoire de l'art) ont tenté d'en cerner la réalité. Cependant au-delà des styles architecturaux ou encore des techniques d'assemblage, il faut en arriver à préciser les façons de l'habiter, selon l'expression de l'historien français, Daniel Roche[46]. Avant tout, une appréciation du contenant s'impose.

Vers 1744, la maison seule occupe près de 60 % du terrain en basse ville, 43 % dans le quartier du palais et 30 % en haute ville. La pierre constitue le matériau le plus utilisé (près de 70 %) alors qu'une maison sur quatre est en bois assemblée en pièces sur pièces (23 %). Les quelque 7 % qui restent se répartissent entre le colombage (avant tout une technique d'assemblage en bois[47]) et des structures composites (une partie en bois et une partie en pierre). Trois maisons sur cinq se limitent à un rez-de-chaussée, le tiers y ajoute un étage, et 5 % environ plus d'un étage.

Une maison n'occupe jamais toute la superficie d'un terrain ; de même une façade fait près de 80 % de la largeur d'un terrain en basse ville et dans le quartier du palais, et seulement 70 % en haute ville. La coutume veut qu'un passage relie la rue à la cour ou au potager, ce que confirme Kalm. Ce passage peut-il être mitoyen et couvert ? oui mais seulement pour moins d'une maison sur dix, et la plupart sont situées dans le quartier du palais, notamment rue Saint-Charles. Par ailleurs moins d'une maison sur 20 partage son mur pignon, et la majorité de ces maisons contiguës se trouvent en basse ville.

Somme toute, la maison moyenne de Québec au temps de Pehr Kalm se présente comme une construction autonome et ce, dans les trois principaux quartiers. Elle fait en moyenne 31 pieds de façade dans chacun des quartiers (sauf dans les faubourgs où elle mesure quatre pieds de moins). En profondeur elle fait 29,33 pieds en basse ville, 26,75 pieds en haute ville, un pied de moins au palais et seulement 21,33 pieds dans les faubourgs. L'espace se répartit respectivement sur 2,02, 1,32, 1,36 et 1 étage pour chacun de ces quartiers, ce qui correspond à des surfaces habitables moyennes de 1969, 1290, 1214 et 622 pieds carrés. Ainsi les plus grosses maisons se retracent en basse ville ; elles sont plus spacieuses et plus hautes. Les maisons de la haute ville sont légèrement plus grandes que celles du quartier du palais mais elles sont moins élevées.

Puisque sept maisons sur dix pour l'ensemble de la ville sont construites en pierre, il convient de s'interroger sur la répartition spatiale de ces genres de constructions. Les maisons de la basse ville sont en pierre à près de 90 % alors que 60 % le sont dans la haute ville et au quartier du palais. Les maisons des faubourgs sont pour la plupart en

GRAPHIQUE 8

SUPERFICIES MOYENNES DES MAISONS
QUÉBEC, 1690 ET 1744

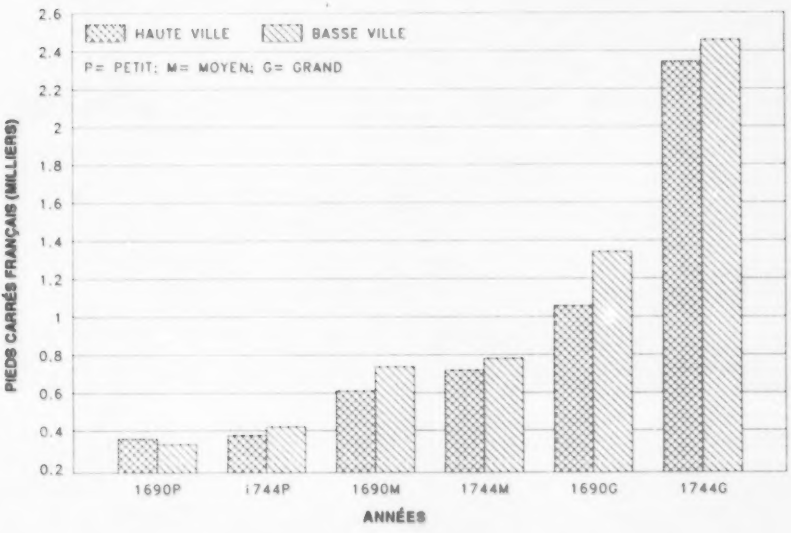

bois. La maison de pierre offre une surface habitable trois fois supérieure à celle de bois puisqu'elle compte règle générale plus d'étages. Ainsi Québec présente l'image d'une ville construite avec un matériau résistant, la pierre.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Pehr Kalm se dise impressionné par les maisons des marchands de la basse ville réparties sur trois et même quatre étages. De fait il s'agit d'un phénomène propre à la basse ville qui traduit l'entassement d'un quartier où seulement un cinquième des maisons ne comptent qu'un étage comparativement aux trois quarts pour la haute ville.

Le paysage de la basse ville a donc sensiblement évolué depuis sa destruction après l'incendie de 1682. De fait s'il fallait définir des normes d'évaluation des superficies habitables, il en ressortirait un phénomène intéressant : celui de l'agrandissement de la surface. Vers 1690, des surfaces intermédiaires se situant entre 500 et 1000 pieds carrés priment en basse

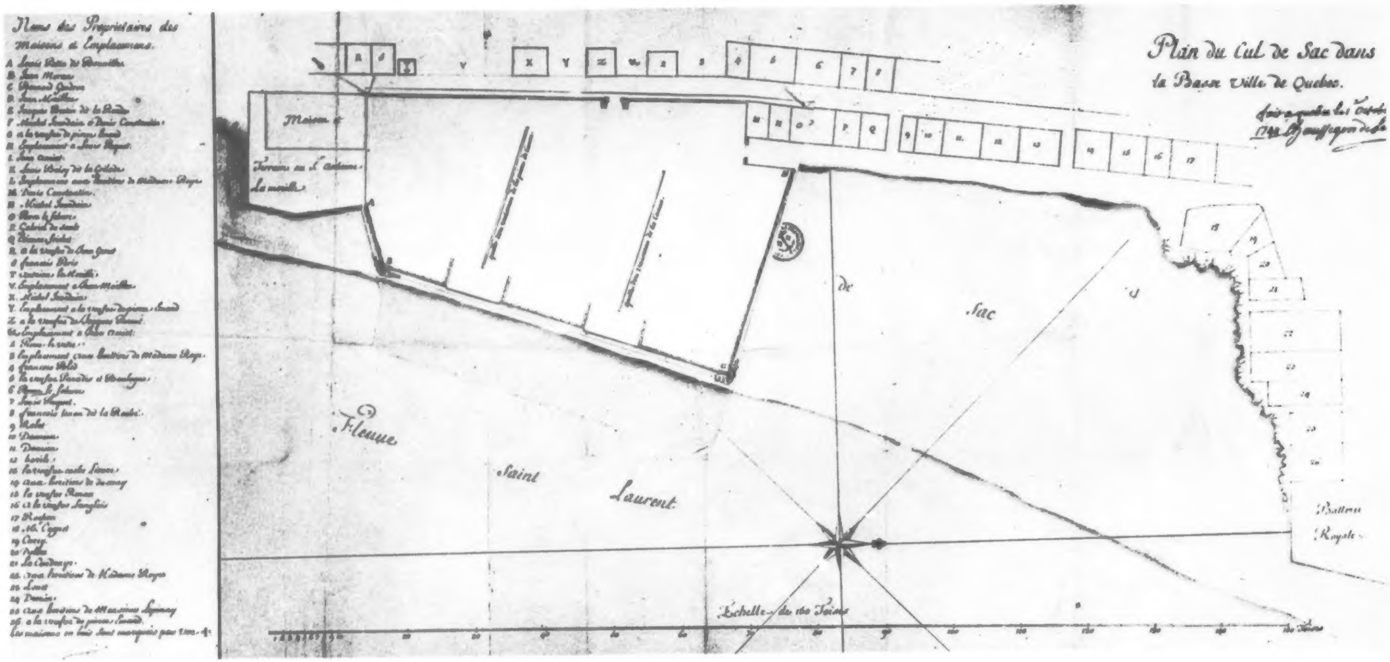
Plan du Cul de Sac dans
la Basse Ville de Quebec.
Noms des Proprietaires des
Maisons et Emplacemens.
Maison
Fleuve
Saint
Laurent
de
Sac
Batterie
Royale
Echelle de 100 Toises

Fig. 10 Comparé au dénombrement du curé, ce plan de 1744 nous permet de situer la rue de Meulle entre la rue Sous-le-fort (qui conduit à la batterie Royale) et le terrain «M». En somme la rue de Meulle correspondrait à la rue Petit Champlain actuelle. Au-delà, vers le sud, ce serait la rue Champlain. *Chaussegros de Léry, 1744. Archives nationales du Canada, C 15729.*

ville, alors qu'en haute ville se concentrent de petites surfaces de moins de 500 pieds ; elles constituent respectivement plus de 50 % des superficies disponibles[48]. Vers 1744 le phénomène de la petite maison recule : dorénavant, elle ne compte plus que pour 15 % des maisons *intra-muros*. Elle devient un phénomène des faubourgs. La superficie moyenne de toutes les catégories s'accroît, certaines peu, d'autres comme les petites maisons de la basse ville s'accroissent du quart (graphique 8). Toutefois ce sont les grandes maisons (celles de plus de 1000 pieds carrés) qui augmentent le plus leur surface et par conséquent leur volume. De fait, leur superficie double et, phénomène tout aussi important, dans tous les quartiers leur nombre augmente à au moins 40 % des maisons. Donnée encore plus significative : dans la basse ville deux grandes maisons sur trois font plus de 2500 pieds carrés alors que cette proportion passe à une sur quatre en haute ville et au quartier du palais.

Dans la basse ville, les plus grandes maisons se situent rue Saint-Pierre (3769,5 pieds carrés), là où on retrouve également les plus grands terrains. Les plus petites maisons bordent les rues Champlain et de Meulle. Le quartier du palais abrite ses plus grandes maisons rue Saint-Charles (bien qu'elles soient trois fois plus petites que celles de la rue Saint-Pierre) et ses plus petites, rue Saint-Nicolas (deux fois moins grandes). La haute ville offre un paysage de contraste alors que rue Buade, Nicolas Jacquin dit Philibert possède la plus grande maison de Québec (9828 pieds carrés) et que, rue Nouvelle, à quelques centaines de mètres de là, Philippe Martineau dit Saint-Onge habite une modeste masure en bois de 216 pieds carrés. Si l'on retrouve les plus petites maisons rue du Grison, la rue Buade présente en contrepartie les plus grandes. À souligner toutefois, les superficies de celles construites dans le fief du Sault-au-Matelot qui, bien que respectables, se situent néanmoins très en deçà de la moyenne du quartier.

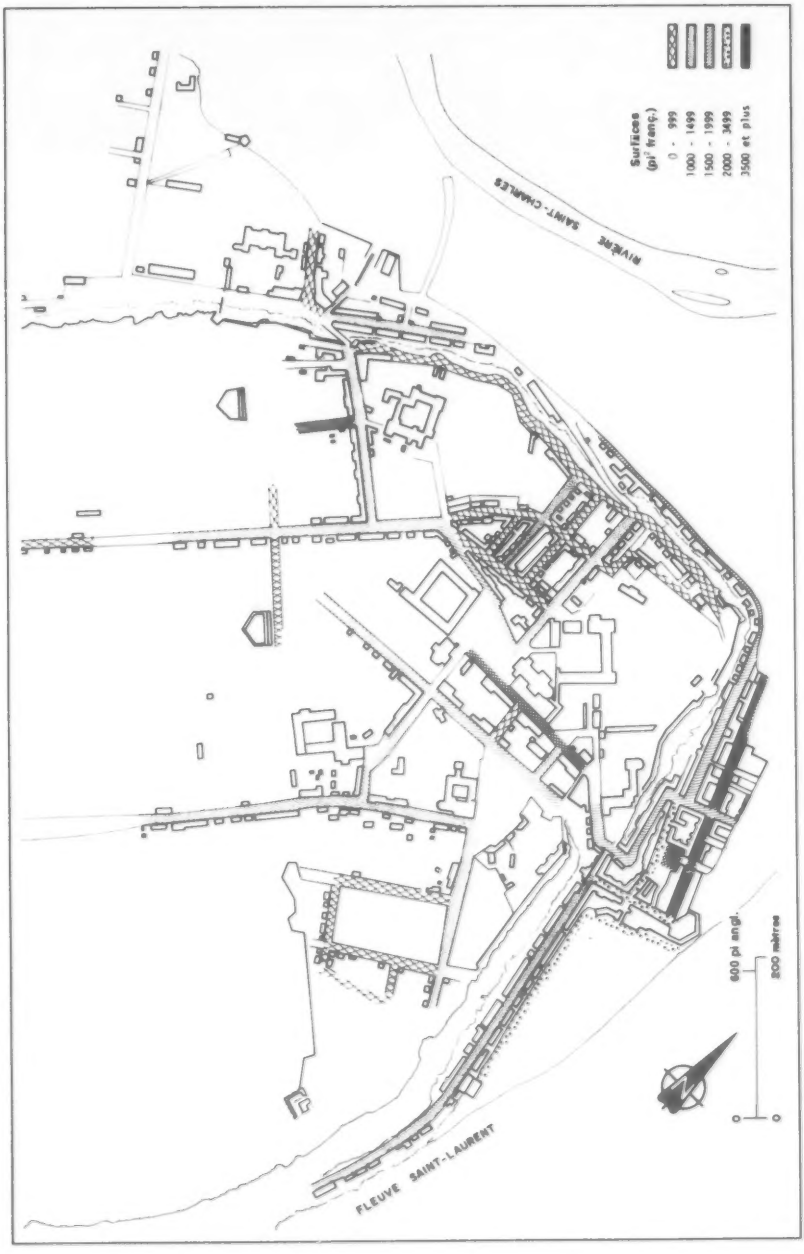
Surfaces
(pi² franç.)
0 - 999
1000 - 1499
1500 - 1999
2000 - 3499
3500 et plus
RIVIÈRE SAINT-CHARLES
FLEUVE SAINT-LAURENT
600 pi angl.
200 mètres
0
0

Fig. 11 Distribution des maisons selon leur surface habitable moyenne, vers 1740. *Carte: F. Pellerin (86-19G-D2), d'après un plan de Chaussegros de Léry, 1742 (Archives nationales du Canada, H3/340/Québec/1742/section).*

Le paysage urbain de Québec se transforme donc radicalement entre le passage de Lahontan et celui de Kalm. Presque toute concentrée dans la basse ville en 1690, la population croissante de la capitale s'établira peu à peu dans le quartier du palais et en haute ville. L'exiguïté du vieux quartier et l'attraction du chantier de construction navale inciteront à ce déplacement autant géographique qu'architectural.

Législation et équipement urbain

Québec dont la basse ville était construite en bois se relève péniblement de l'incendie catastrophique de 1682 qui détruisit une cinquantaine de maisons. La crainte d'un désastre de cette ampleur restera gravée dans la mémoire des habitants ; l'incendie de Montréal en 1721 le leur remémorera. Le traumatisme subi se transposera en une kyrielle de règlements, tous dictés par leur phobie. Les lois anti-incendie constitueront l'essentiel des ordonnances promulguées qui auront une répercussion directe sur le paysage urbain. D'autres règlements portant par exemple sur les canalisations ou encore les immondices s'y grefferont en cours de route. Tous façonnent d'une façon ou d'une autre à divers degrés le paysage de Québec, qu'il s'agisse du pavage ou du nettoyage des rues, de l'hygiène publique ou encore de l'identification des boutiques.

Certes l'ordonnance la plus connue ayant trait au paysage et à l'équipement urbains est-elle celle promulguée par l'intendant Dupuy en 1727 au sujet des matériaux de construction. L'intendant y déconseille de construire dorénavant en bois ; il suggère fortement de construire en pierre sur deux étages ou au minimum à 12 pieds de hauteur. Les toits ne pourront plus être brisés à la mansarde mais bien « à deux égoûts » et couverts non plus de bardeaux mais de planches chevauchées. Le plancher du grenier ou du galetas doit se démarquer du corps du bâtiment par un hourdi de deux pouces. La cheminée doit mesurer trois à quatre

pieds et son ou ses tuyaux 10 à 15 pouces de largeur afin de permettre un ramonage facile. Enfin dans le cas des maisons avec murs mitoyens, ceux-ci devront dorénavant s'élever au-delà de la ligne de toit de façon à empêcher le feu de se propager de l'une à l'autre[49].

Bien que cette loi ait pu paraître sévère de par les lourdes amendes qu'elle entraîne, elle ne peut toutefois être considérée comme le moteur premier de la transformation du paysage urbain de Québec. Il faut en premier lieu remarquer que dans le préambule de cette loi l'intendant reconnaît que le principe de la construction en pierre commence déjà à être appliqué. Par ailleurs, le texte lui-même comporte de trop nombreux échappatoires[50] pour être aussi astreignant que d'aucuns l'auraient souhaité. Il semble que l'incendie de Montréal très frais à la mémoire des Québécois et surtout des Montréalais constitue une beaucoup plus forte incitation à la prudence. Enfin cette ordonnance entre en vigueur à un moment où les maçons de Québec trop nombreux pour tirer leur subsistance d'un aussi frêle marché[51], se dirigent vers Montréal soit pour y ériger les fortifications ou encore pour reconstruire la ville incendiée. Par-delà cette réserve, il n'en demeure pas moins qu'un incendie constitue l'un des fléaux les plus craints des autorités et de la population.

Dans cette perspective, toute une série d'ordonnances et d'arrêts furent promulgués à Québec depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'au milieu du siècle suivant. Déjà les règlements de police de 1689 suivaient des normes similaires à celles de Dupuy pour les cheminées[52]. Quelques années auparavant, le conseil, suite à l'incendie de 1682, réitérait l'obligation pour les propriétaires de fixer une échelle sur les toits à proximité des cheminées[53]. De fait, l'intendant Bigot édictera une ordonnance similaire (et presque mot à mot) 65 ans plus tard[54]. Entre temps, ce sujet fera l'objet de quelques rappels à l'ordre. Périodiquement l'intendant ou le conseil jugeait bon de rappeler aux citoyens autant propriétaires que locataires de faire ramoner mensuellement sous peine d'amende[55]. D'ailleurs les cheminées faisaient l'objet de vérifications sporadiques. Toujours au niveau de l'architecture, un texte assez tardif néanmoins exigeait des propriétaires qu'ils installent des « béliers[,] machines mise[s] en usage avec succès dans plusieurs villes de l'ancienne France »[56].

Le feu constitue une menace omniprésente tout au cours du XVIII[e] siècle, aussi ne faut-il pas se surprendre de constater que la prévention fasse l'objet de quelques textes. En novembre 1706, l'intendant interdit aux migrants des campagnes qui arrivent de nuit de camper sur les grèves de la basse ville et d'y allumer des feux pour se réchauffer en attendant le jour[57]. Par ailleurs dès 1670, le conseil souverain avait interdit « de porter, la nuit, dans les rues de la ville du feu allumé sans être enfermé »[58]. Quarante ans plus tard, pendant la guerre de succession d'Espagne, l'intendant Raudot interdit aux prisonniers anglais de se rassembler après le coucher du soleil et de fumer à l'extérieur[59]. L'intendant semblait d'avis que le feu plutôt que les ennemis constituait le danger le plus imminent !

Le tabagisme comme cause d'incendie inquiète les administrateurs à un point tel que l'on interdit aux charpentiers et ouvriers du chantier naval de fumer en travaillant, ou même de s'approcher du site en tirant une bonne pipée[60]. Ce geste s'explique par la présence de copeaux de bois et de bran de scie ; un tison aurait tôt fait d'embraser le chantier[61]. D'ailleurs cette ordonnance ne témoigne pas d'une nouvelle crainte des administrateurs ; au contraire car depuis trente ans déjà, menuisiers et tonneliers doivent quotidiennement enlever les copeaux de leurs boutiques et les porter au fleuve, sous peine de dix livres d'amende[62]. La prévention peut aussi à l'occasion présenter des aspects assez cocasses mais qui néanmoins reflètent une partie de cette réalité d'autrefois, à preuve cette ordonnance de 1721 qui interdit de tirer du fusil en ville parce que la décharge de la bourre a allumé un incendie[63]. Là encore il ne s'agit pas d'une première puisqu'un règlement similaire avait fait l'objet d'une ordonnance du temps du gouverneur Labarre (1682-1685).

En dépit de tous ces textes, l'inévitable accident pouvait se produire. Limités toutefois à des foyers isolés, les incendies dorénavant ne consumaient guère plus d'une ou deux maisons à la fois, ce qui devait néanmoins tenir sur le qui-vive administrateurs et résidents de Québec. De fait, au fil des ans, une organisation de « pompiers volontaires » avait vu le jour. À Montréal les charpentiers, maçons et couvreurs étant les plus nécessaires lors des incendies, ces artisans avaient été « conscrits » et répartis en deux escouades. Obligés sous peine d'amende de se rendre les premiers sur les lieux du brasier en y apportant les uns leur hache, les autres un seau, ces deux escouades d'artisans avaient à leur disposi-

tion des seaux de bois ou de cuir, des haches, des pelles, des crochets de fer ou gaffes et des échelles de diverses longueurs de même que des béliers à main. Tout cet équipement était dispersé dans les quartiers de la ville et entreposé chez les communautés religieuses qui en assuraient la garde. Périodiquement, l'inventaire faisait l'objet d'une mise à jour. Bien que ces escouades pouvaient suffire à la tâche, dans certaines situations, les autres résidents et artisans devaient également se présenter sur le lieu du sinistre, munis d'une hache ou d'un seau[64].

Quoique cette organisation concerne Montréal, son parallèle a également existé dans la capitale. Ainsi dès 1689 les règlements de police enjoignent les charpentiers et menuisiers « d'aller au feu leur hache à la main pour s'en servir au besoin »[65]. Par la suite, le conseil voit à la confection de seaux de cuir dont le coût sera défrayé au prorata du nombre de cheminées[66] par les propriétaires de Québec, ou partagé de moitié entre locataires et propriétaires[67]. Comme à Montréal, l'équipement est distribué dans les quartiers et la garde en est confiée soit aux communautés religieuses, comme les jésuites dans la haute ville, soit aux édifices publics tels le château Saint-Louis dans la haute ville et le palais de l'intendant dans le quartier du palais, ou encore elle est assurée par certains individus tels François Hazeur dans la basse ville ou François Aubert[68]. Comme à Montréal, un responsable veille sur le matériel ; s'étant d'abord appliqué à cette tâche bénévolement, le tonnelier Louis Paquet devient en 1736 le premier commis officiel d'un service des incendies naissant. Cet emploi fait de lui un petit fonctionnaire et conséquemment l'exempte de plusieurs petites taxes et corvées[69]. Il semble enfin que l'équipement de Québec soit similaire à celui de Montréal, qu'il s'agisse de pompes[70], de crochets, de haches, de seaux, de pinces, pelles ou autres ustensiles, de sorte que, somme toute, les résidents de la capitale n'ont rien à envier à ceux de Montréal dans le domaine de la protection contre les incendies.

Si la crainte du feu pousse les administrateurs à édicter quelques règlements qui amènent certaines modifications au niveau de l'architecture et même de l'équipement urbains, il faut ajouter que les seaux ne servent à rien sans eau ! Certes est-il facile de croire que le fleuve ou la Saint-Charles en pourvoient à un débit assez astronomique, encore faut-il remarquer qu'au mieux ces deux immenses réservoirs ne peuvent desservir que les deux basses villes. Or les textes officiels ayant trait aux

incendies demeurent muets quant aux besoins en eau. Et pourtant, il existe bel et bien des fontaines et des puits publics dans tous les quartiers de Québec au XVIII[e] siècle. On compte dans la basse ville, la fontaine Champlain, dans la rue du même nom, et dans le quartier Saint-Nicolas (ou du palais) la fontaine du Roi, rue Saint-Nicolas ; ces deux fontaines existent déjà à la fin du XVII[e] siècle. Dans la haute ville, il faut mentionner le puits que l'ingénieur Levasseur de Neré a fait creuser sur la place d'Armes dans les dernières années du XVII[e] siècle[71]. On peut aussi ajouter la fontaine du bourreau située à l'extrémité ouest de la rue Saint-Jean sur les terres de l'Hôtel-Dieu[72]. Cette fontaine au moyen d'une canalisation alimente la salle des pauvres et tout le complexe de l'Hôtel-Dieu. Comme complément à ces deux fontaines publiques, un ruisseau serpente en haute ville depuis la rue Saint-Louis jusqu'à l'arrière de l'Hôtel-Dieu, un parcours qui du sud au nord longe la rue Saint-Louis, bifurque sur le terrain des ursulines, descend la rue des Jardins, emprunte la côte de la Fabrique pour se diriger jusqu'à l'Hôtel-Dieu.

Au réseau public, il faut ajouter les fontaines, puits, mares et bassins des institutions qui peuvent, en situation d'urgence, pallier aux besoins en eau[73]. De plus, diverses maisons privées comptent un puits ; à en juger par les mentions contenues dans les baux de location, cet apport s'avère non négligeable. Voilà donc que le feu, cet ennemi public par excellence suscite de substantielles modifications du paysage urbain, que ce soit au niveau de l'architecture ou des équipements urbains. La plupart du temps, ces transformations nous sont connues par le biais de textes législatifs. Or il n'y a pas que le feu qui suscite d'importantes législations ; il faut à ce titre reconnaître l'apport de l'hygiène personnelle ou encore de l'hygiène publique.

L'hygiène personnelle commande la présence de latrines extérieures ou lieux d'aisances intérieurs. Si la coutume de Paris prescrit que tout propriétaire de maison doit avoir latrines et privés suffisants[74], il reste qu'il ne s'agit pas là d'une réalité. À Québec, bien que la majorité des maisons disposent d'un tel équipement sanitaire, quelques propriétaires n'ont pas jugé bon d'en installer, de sorte que leurs ordures se retrouvent à la rue. Afin d'éviter la propagation des maladies et d'éliminer les odeurs, le conseil souverain dans ses règlements de police de février 1706 enjoint les propriétaires fautifs à remédier à la situation en

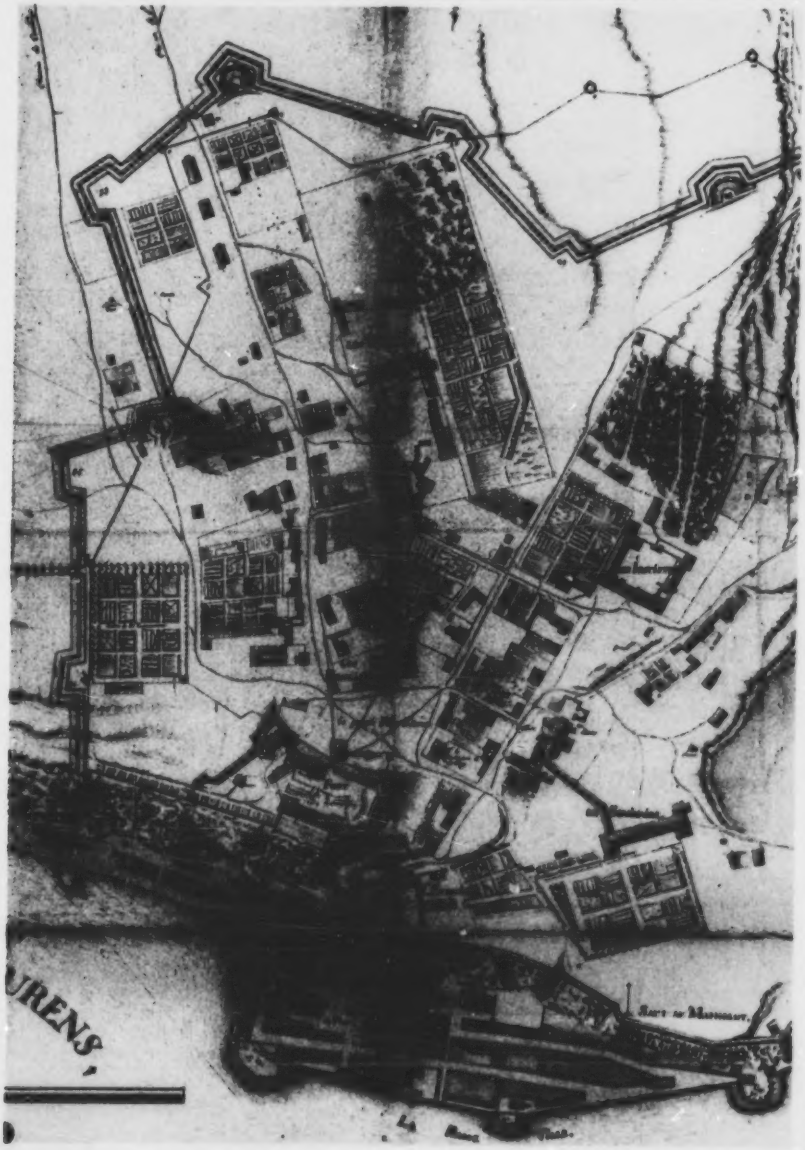
URENS

Fig. 12 La fontaine Champlain (A) coule, rue du même nom, au pied de la fortification de la haute ville. L'observation attentive du plan fera remarquer la présence de deux puits (B), l'un dans l'enceinte du château Saint-Louis, l'autre sur la place d'Armes. Par ailleurs une gravure de Richard Short (fig. 5) représente sur la même place un troisième puits, couvert celui-là. Il s'agirait du puits aménagé par Levasseur de Neré dans les dernières années du XVII[e] siècle. *Robert de Villeneuve, 1692. Archives nationales du Canada, C 17764.*

deçà d'un an, sous peine de 20 livres d'amende et de pareille amende aux entrepreneurs qui construiront dorénavant sans prévoir de latrines. Afin de découvrir toute dérobade à ce règlement, il y aura visite de chacun des logis de la ville[75]. Une telle législation devait inévitablement susciter de l'opposition ! De fait une vingtaine d'habitants prétendront qu'il leur est physiquement impossible de construire des latrines chez eux ; la très grande majorité de ceux-ci habitent la basse ville, notamment le notaire Louis Chambalon, le cordonnier Gabriel Daveine, le chirurgien Jourdain Lajus et le navigateur Jacques Guion Fresnay pour ne nommer que ceux-là. Après enquête le conseil obligera cinq de ces propriétaires à construire leurs latrines et en dispensera 17 autres, à la condition sous peine d'amende qu'ils ne disposent pas de leurs excréments en les tirant à la rue[76]. Nul ne sait si l'amende prévue a fait cesser cette habitude !

Le conseil ne statue pas seulement sur les latrines mais sur l'ensemble de l'hygiène publique car vider son pot de chambre par la fenêtre sur la voie publique implique que le contenu, par le biais des canalisations, soit appelé à répandre ses parfums sur quelques centaines de mètres ! Mais les effluves embaumés qui chatouillent les narines des citoyens de Québec ne proviennent pas seulement des déchets humains. Il ne faut pas négliger les sources odoriférantes que constituent les fumiers d'animaux ou les liquides et autres matières provenant des étals de boucherie, ou encore les détritus que les charretiers déchargent dans ce vaste dépotoir à ciel ouvert que constitue le fleuve.

Dès 1689, les règlements de police énoncent que les rues de la basse ville seront pavées à leur pleine largeur et en égout vers le milieu[77]. Voeux pieux qui ne portent guère puisque dix ans plus tard, le même règlement fait l'objet d'une nouvelle proclamation[78], sans pour autant qu'on y donne une suite concrète. Les rues de Québec demeureront sales et boueuses tout au cours de la période puisque la terre battue constitue-

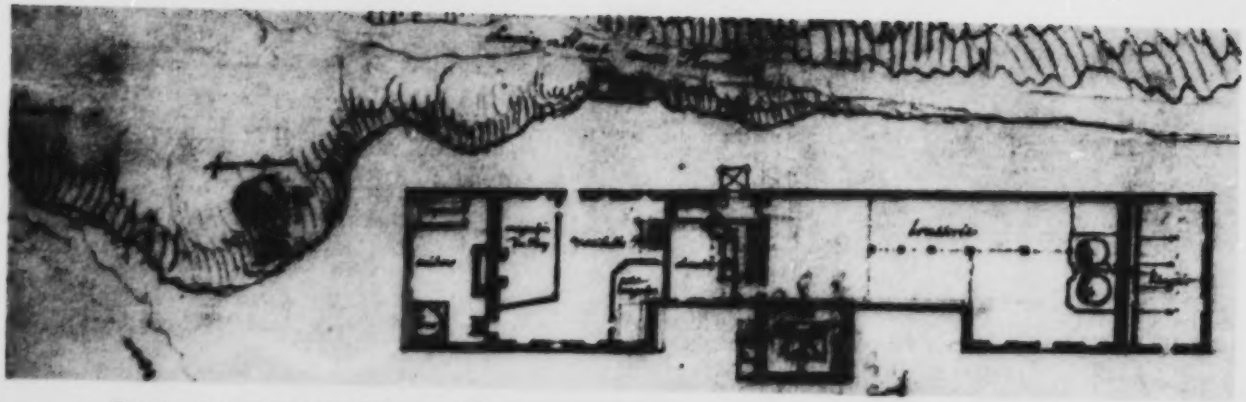

Fig 13 La brasserie de Talon en 1686, laquelle sera transformée en palais de l'intendant. À l'extrême gauche, la fontaine du roi. De nombreuses allusions à cette source d'eau potable au cours du XVIII[e] siècle confirment son existence. *Anonyme, 1686. Archives nationales du Canada, C 50292.*

ra le matériau de fond. Et pourtant çà et là des canaux et des égouts, quelques fois souterrains, le plus souvent à ciel ouvert, sillonneront les principales rues. Il n'y a qu'à rappeler la cause de la veuve Dumont condamnée à recueillir les eaux qui sortent de son terrain pour les conduire par un tuyau à un canal de bois souterrain passant sous la rue des Pauvres en haute ville[79]. Un égout semblable dessert les rues Saint-François, Saint-Flavien et Saint-Joachim[80]. Dans la basse ville, un différend entre les marchands Fornel et Lagorgendière révèle l'existence d'une canalisation reliant la place Royale à la grève. Peu importe le quartier, un réseau d'égout le parcourt. Comment en serait-il autrement étant donné la topographie particulière de la ville ? Néanmoins il est fort probable que certaines rues aient constitué, suite à des pluies diluviennes, des bourbiers où s'amoncellent boues, eaux stagnantes et autres mélanges épicés provenant des animaux vivants ou morts.

L'intendant Bigot se voit d'ailleurs forcé par le manque de civisme de certains citoyens d'édicter un règlement sur le nettoyage des rues. Les « fumiers, boues et immondices » doivent être entassés le long des terrains et non étalés au milieu des rues de sorte que chaque samedi, les résidents de la basse ville les feront porter au fleuve et ceux de la haute ville dans des carrières hors de la ville[81]. Cette ordonnance vaut pour toutes les saisons sauf l'hiver. Puisque le service du boueur ne fonctionne pas l'hiver, cela permet aux citoyens de Québec de donner libre cours à leur manie de disposer des immondices en les répandant sur la voie publique. Cette pratique comporte toujours quelques inconvénients non seulement olfactifs mais aussi pratiques lorsqu'arrive le printemps. Les fumiers et autres détritus empêchent la glace de fondre ce qui fait le bonheur des enfants qui s'amusent à glisser et à patiner[82] mais qui en contrepartie cause de sérieux embêtements notamment à ceux qui se hasardent à gravir les côtes[83].

L'un des fléaux affligeant la société québécoise semble bien, à en juger par le nombre d'ordonnances promulguées, avoir été l'errance des animaux et en particulier celle des porcs. Puisque la maison et surtout la cour n'étaient pas clôturées, il s'avère difficile pour les propriétaires d'animaux de garder ceux-ci attachés sur leurs terrains. Aussi ne fallait-il pas se surprendre de croiser la vache de monsieur untel, ni s'étonner qu'un porc se vautre dans l'un des bourbiers de la chaussée. Les conseillers en viendront à interdire d'élever des cochons en basse ville, depuis

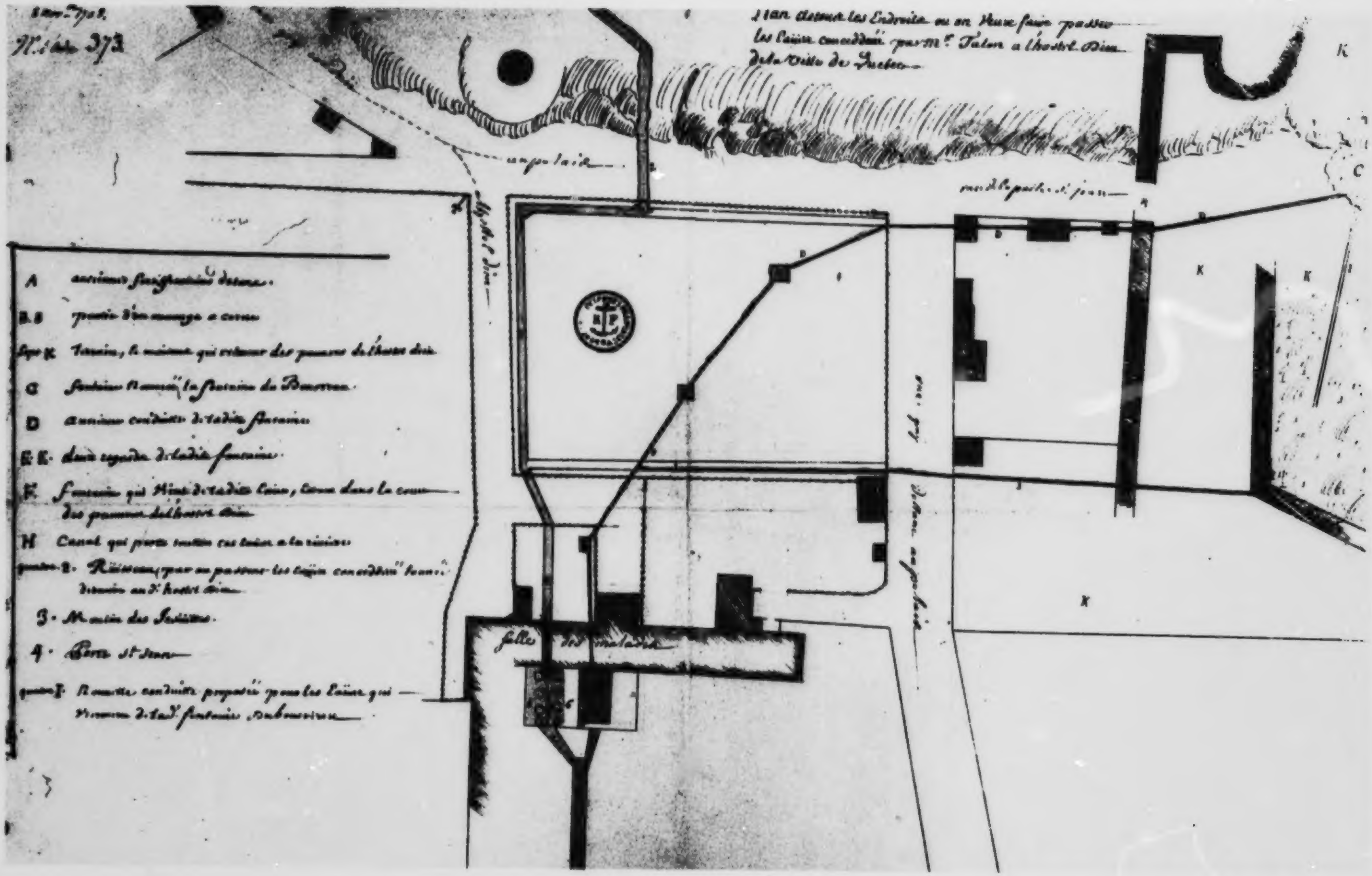
Plan démontrant les Endroits où on veut faire passer les Eaux concédées par Mr. Talon à l'hostel Dieu de la Ville de Quebec
H Canal qui porte toutes ces eaux à la rivière
3 · Moulin des Jésuites
4 · Porte St Jean
Salle des malades

Fig. 14 Les canalisations d'eau desservant l'Hôtel-Dieu. La conduite « D » puise à la fontaine du Bourreau « C », ainsi nommée parce que le maître des hautes oeuvres résidait tout près, dans l'une des redoutes de la vieille fortification de 1690. *Anonyme, 1708. Archives nationales du Canada, C 15787.*

le Sault-au-Matelot jusqu'au Cul-de-Sac, alors qu'ailleurs les propriétaires devront les tenir enfermés ; toute personne pourra les attraper et les tuer s'ils sont laissés en liberté[84]. À en juger par la fréquence des rappels à l'ordre[85], il semble bien que les porcs aient fait partie du décor !

Les boucheries et leurs étals font également l'objet d'une législation particulière. En premier lieu, le conseil souverain fixe le nombre et l'horaire des bouchers : on limite à quatre le nombre d'étals « aux lieux jugés les plus commodes », étals qui offriront leurs produits les mardis et samedis ; tous les produits devront y être pendus à des crochets. Aucun boucher ne peut par ailleurs tuer et dépecer avant que le procureur de la prévôté n'inspecte la viande, de sorte qu'en principe aucune viande non inspectée ne peut être vendue au public. Évidemment faire boucherie implique d'une part posséder des animaux vivants, donc présuppose des accumulations de fumier ; d'autre part, cela cause aux voisins immédiats certains inconvénients tels que l'écoulement du sang ou encore les odeurs s'échappant des déchets de coupe. Les bouchers sont donc tenus de faire enlever et porter au fleuve à marée basse les fumiers et vidanges des bestiaux qu'ils tuent et « de laver et nettoyer le sang et immondices » afin d'enrayer toute odeur dans leur abattoir et dans ses abords immédiats[86].

L'étal du boucher amène à traiter du marché. Il se tient également deux fois la semaine, les mardis et vendredis. Afin de permettre à tous d'exposer leurs denrées et aux consommateurs de braver les intempéries, l'assemblée des habitants suggère la construction d'une halle au marché de la basse ville[87]. Aucun document ne permet toutefois d'affirmer que cette structure fut érigée. Il allait de soi cependant qu'aucune marchandise ne devait être vendue sur le perron de l'église de la basse ville et encore moins pendant le service divin ![88] De tous ces vendeurs, les poissonniers sont les plus étroitement surveillés. Non seulement ne peuvent-ils vendre sur la grève sauf pour l'anguille, mais encore doivent-ils s'éloigner « suffisamment » des maisons sous peine d'amende, sans

A
B
C
D
Rivière St. Laurent

Fig. 15 Localisation des fontaines des Jésuites (A) et du Bourreau (B), de même que celle du Roi (C) rue Saint-Nicolas. On voit également le ruisseau (D) qui serpente depuis les hauteurs d'Abraham, en passant par la propriété des ursulines et la rue des Jardins, jusqu'à l'anse de la Canoterie où il alimente le moulin de la Richardière (E) avant de se déverser dans la rivière Saint-Charles. *Robert de Villeneuve, 1685. Archives nationales du Canada, C 15797.*

sans pour autant que la distance ne soit clairement précisée ![89] Ainsi le paysage urbain constitue non seulement une expérience visuelle mais aussi olfactive !

Et ces deux sens y trouvent leur compte dans la façon de se débarrasser des déchets et immondices de table ou autres ! Pehr Kalm avait noté que la basse ville s'élevait sur un promontoire d'immondices. Si cette situation étonne le visiteur, il en va tout autrement des résidents de la basse ville qui depuis la fin du XVII[e] siècle voient le tombereau du boueur passer une fois la semaine pour aller déposer les ordures sur la grève, du printemps à l'automne[90]. En plus, selon les humeurs des conseillers et des grands-voyers, de nombreux autres charretiers viennent y ajouter des déchets de construction, fumiers ou autres. Si l'ordonnance d'avril 1710 oblige à voiturer les « ordures, vidanges et démolitions » à l'emplacement d'Aubert de Lachenaie[91], quelques-uns ont tôt fait de passer outre et déversent leurs chargements sur la grève ; l'intendant Raudot doit donc intervenir quelques mois plus tard, probablement suite aux pressions du capitaine de port et marchand, Louis Prat[92]. Par la suite, les administrateurs entament la valse des hésitations ; à un certain moment, les déchets de construction servent à remblayer les bourbiers des rues et côtes[93] alors qu'en d'autres temps, suite à une expansion considérable du commerce, le capitaine du port invite les charretiers à agrandir les installations portuaires de la basse ville[94]. Les contrevenants sont évidemment passibles d'amende[95]. Vers 1750, tous s'entendent : dorénavant le déversement s'effectuera à l'extrémité nord de la rue Saint-Pierre, là où « les débarquements ne sont pas si fréquents »[96].

Si d'une part, il faut combler la basse ville, en contrepartie il ne faut pas dégarnir ce qui existe déjà ! Dans cette perspective l'intendant interdit aux charretiers d'aller puiser sur la grève le long de la Saint-Charles

le sable nécessaire à la préparation du mortier. Il en coûte 20 livres au charretier Allard pour avoir osé défier l'ordonnance[97].

Bref, cette revue de la législation urbaine conduit à une appréciation différente de celle de Kalm lorsqu'il est question du paysage urbain de Québec au XVIII[e] siècle. Les nombreux abus des citoyens font que la plupart des secteurs d'activités sont policés ; encore faut-il y rajouter quelques textes savoureux qui touchent autant les jeunes que les moins jeunes. Les premiers se voient interdire de lancer depuis le haut de la falaise des pierres sur les maisons au-dessous[98]. Si ces considérations visent à coup sûr des gamins, nul ne peut préciser d'autre part si l'interdiction de voler des fruits dans les jardins s'adresse aussi à eux[99]. Les jardins semblent avoir constitué même pour certains adultes en mal de sensations un endroit de prédilection... Aussi à plusieurs reprises l'intendant doit-il y interdire toute chasse à la tourte ou à d'autres oiseaux[100]. Les clôtures de pieux les délimitant ne suffisaient pas à éloigner les plus hardis.

* * * * *

Ce tour d'horizon du paysage urbain de la capitale a fait ressortir quelques-unes des caractéristiques des quartiers au niveau de l'utilisation de l'espace. Sur ce premier plan, les impressions et les descriptions de Pehr Kalm s'avèrent justes. Les administrateurs tant civils que religieux s'entourent de verdure ; à l'opposé, les particuliers notamment ceux des basses villes ne disposent pas d'assez d'espace pour en faire autant. Seuls les résidents de la haute ville disposent de surfaces suffisamment grandes pour y aménager des potagers. Ainsi l'utilisation de l'espace par le particulier se résume plus souvent qu'autrement à la construction de sa maison et à l'aménagement d'une cour ; son terrain reste non clôturé et n'accueille que rarement des bâtiments secondaires tels que écuries, hangars ou glacières.

Si Kalm trouve la basse ville encombrée et ses rues très étroites, il en tient surtout à la hauteur des maisons car selon les critères militaires de l'époque la largeur des rues s'y avère satisfaisante bien que ces dernières soient plus étroites en haute ville. Quartier du port, la basse ville attire les marchands en grand nombre, de sorte que les édifices en hauteur logent des concentrations de population aussi importantes que dans

certaines villes françaises, dont Rouen. La même densité de population se retrouve dans le quartier du palais. Cependant la haute ville fait en apparence exception, car la densité de son peuplement chute, mais cela ne tient qu'à l'accroissement de sa surface habitable qu'entraîne la construction des fortifications par Chaussegros de Léry en 1745.

Ces densités de population font évidemment craindre les conséquences désastreuses d'un incendie majeur comme celui de 1682. Afin de minimiser les risques d'incendie, une impressionnante kyrielle de règlements municipaux sont promulgués par les divers intendants et le conseil supérieur, administrateurs de la capitale. Cependant les prescriptions de l'intendant Dupuy sur la construction domiciliaire ne peuvent être citées comme facteur primordial d'un changement majeur au niveau du paysage urbain. Certes vers 1744, 70 % des constructions sont-elles de pierre mais ce mouvement ainsi que le note l'intendant dans son préambule était déjà amorcé. Peut-être faut-il plutôt y voir un coup de pouce aux maçons de la capitale ?... Peu importe, chaque quartier dispose de l'équipement nécessaire pour combattre les incendies.

Autant l'intendant et les conseillers se préoccupent-ils du feu, autant se soucient-ils de la qualité de l'air, car le paysage urbain de la capitale au XVIII^{e} siècle ne se veut pas exclusivement visuel mais aussi olfactif. Si en Europe l'air dans le discours des citadins peut être une source de pollution, en revanche il est rarement question de l'eau.

Aussi compte tenu que le boueur municipal déverse les déchets dans l'immense dépotoir à ciel ouvert que constitue le fleuve, il devient très surprenant de lire dans le journal du botaniste suédois que les résidents de Québec tirent leur eau, élément important de leur diète, directement du Saint-Laurent. Cette affirmation est d'autant plus étonnante que le Saint-Laurent à la hauteur de la capitale offre une légère teneur salée d'une part, et d'autre part que chaque quartier possède ses fontaines publiques. Sur cette question, le discours et l'action des administrateurs publics se contredisent ; néanmoins ils réussissent à nager entre deux eaux à la faveur de la marée...

CHAPITRE 4

UNE VILLE DE LOCATAIRES

La densité du peuplement en basse ville et au quartier du palais, observée à la fin des années 1730, implique inévitablement une certaine promiscuité au niveau du logement. L'espace restreint dont y disposent les résidents pour la construction domiciliaire conduit nécessairement à une appréciation de la location comme façon de s'abriter. Cette question de l'habitat devient ainsi « nécessairement complémentaire à toute étude démographique d'une ville »[1].

Elle permet d'aborder, quelquefois d'effleurer, certaines facettes du geste quotidien ou encore d'identifier certaines attitudes non seulement des propriétaires mais encore des locataires dans leur quête d'un toit. Ainsi elle permet de déterminer qui possède les immeubles locatifs, de cartographier la répartition de ce genre de logement et d'analyser la nature des relations entre propriétaires et locataires.

En une période de soi-disant prospérité économique, assiste-t-on à la naissance de quartiers populaires, tels que mesurés par des paramètres d'espaces disponibles, de genres et de coût d'habitats loués ? La promiscuité varie-t-elle au rythme des incidences locales ou de la conjoncture économique coloniale ? L'État dispose-t-il des locaux nécessaires pour ses besoins d'entreposage ? Ces questions conduisent directement à une évaluation de la propriété foncière.

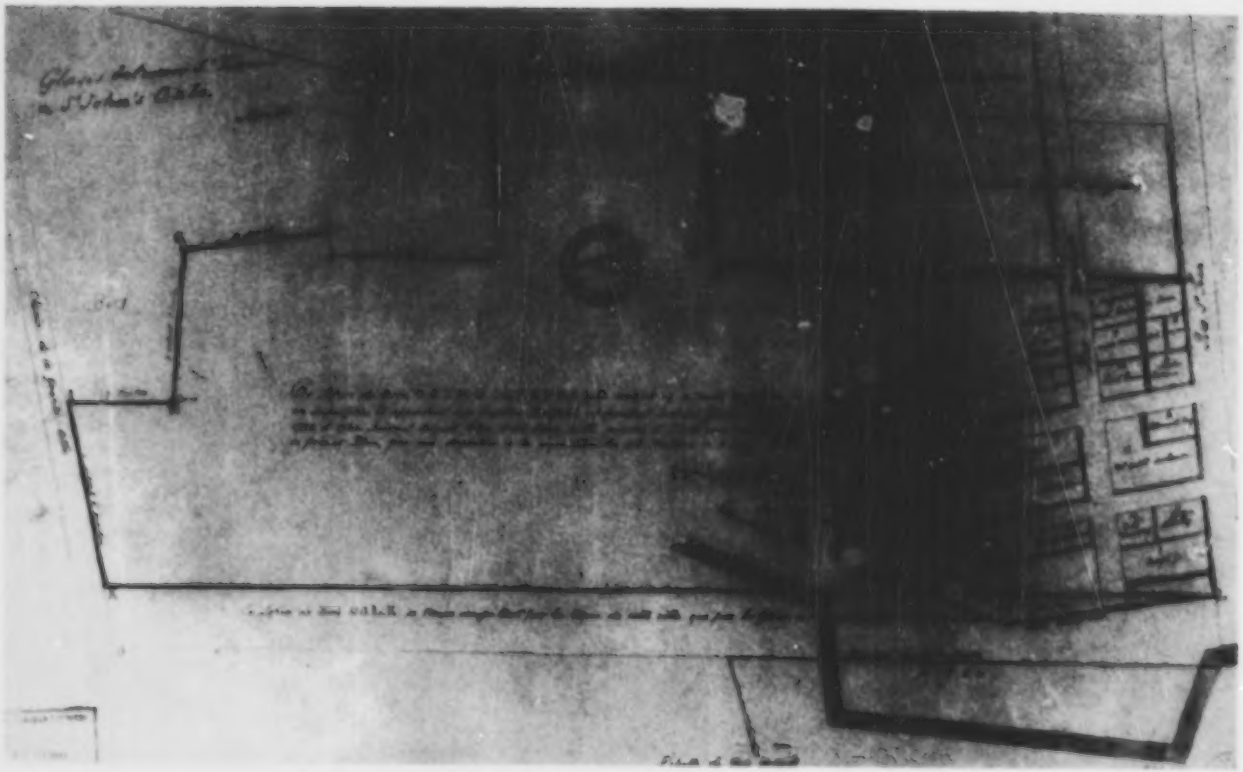

Fig. 16 Le trait gras délimite les terrains de Joachim Girard situés à l'extérieur de la fortification. L'enceinte de Chaussegros de Léry (1745) et son glacis recouvrent la presque totalité des terrains de Girard. *Original anonyme, 1802, conservé au Service canadien des parcs, Québec.*

Propriétaires et locataires

L'étude de l'habitat met donc en relation mobilité de la population et occupation de l'espace telles que dictées par les conditions économiques et sociales qui elles-mêmes déterminent dans une large mesure la possession ou la location d'une maison.

Il importe dans un premier temps de savoir combien il y a de maisons à Québec au XVIII[e] siècle et d'identifier qui les possède. Le recensement de 1688 indique 1407 personnes (réparties en 230 ménages selon le recensement de 1681) vivant dans 207 maisons et cabanes. Selon un plan de 1740, il y aurait environ 600 maisons pour loger 4603 résidents[2]. Par ailleurs, selon les divers aveux et dénombrements rédigés entre 1733 et 1744, il y aurait 422 immeubles enregistrés auprès de l'intendant[3]. Ces immeubles se partagent entre 328 propriétaires distincts, incluant une quarantaine de successions. En rapprochant ce dernier nombre de celui des chefs de ménage recensés par le curé Jacrau en 1744 (soit 1058), 31 % des chefs de ménage seraient propriétaires à Québec vers 1744. La proportion se serait chiffrée à 90 % à la fin du XVII[e] siècle.

Il est vrai que les aveux et dénombrements sont incomplets ; en contrepartie, le recensement du curé Jacrau l'est également. En reportant au prorata les propriétaires des immeubles manquants, il y aurait environ 139 propriétaires de plus, ce qui donnerait une proportion maximale de 44 % de propriétaires. Québec compterait donc vers 1740 au minimum 31 % de propriétaires et au maximum 44 %[4]. La situation à Québec diffère sensiblement de celle de Montréal (70 %)[5] mais se rapproche de celle de diverses villes françaises dont Rouen (20 %)[6].

Toutefois tout comme à Montréal et à Rouen, l'indice de concentration de la propriété s'avère faible puisque seulement 20 % des propriétaires possèdent plus d'une maison, dont 16 % en possèdent deux, 3 % trois, 1 % quatre et un individu, l'architecte et entrepreneur Jean Maillou, revendique la propriété de neuf emplacements et maisons dont six

TABLEAU 21

PROPRIÉTAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, 1690-1759

Total	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé	
				Veuves	Autres
840	183 (22 %)	177 (21 %)	277 (33 %)	203 (24 %)	0 (0 %)

se situent dans la basse ville, notamment rue du Sault-au-Matelot. Il ne faut pas faire du nombre de maisons et de terrains possédés un absolu puisqu'il faut pondérer ce facteur par la grandeur des surfaces déclarées. Or la plupart des censitaires disposent de superficies comparables. Il n'y a que deux noms qui retiennent l'attention : à nouveau Maillou pour son terrain de la rue Saint-Louis et le cordonnier Joachim Girard, propriétaire de deux maisons mais aussi d'un immense terrain situé immédiatement à l'ouest de la porte Saint-Jean. Girard a commencé à lotir son terrain mais ses ardeurs spéculatives seront freinées par la construction de la fortification en 1745.

S'il est plus que plausible de retracer un architecte-entrepreneur parmi les propriétaires, qu'en est-il du cordonnier ? ferait-il exception ? Bref, qui est propriétaire ? De 1690 à la fin du régime français, des gens de plus de 60 métiers et professions possèdent une maison à Québec, depuis l'architecte jusqu'au voyageur en passant par le ferblantier et l'orfèvre. De fait, il serait possible de regrouper par secteur d'activités les divers propriétaires, c'est-à-dire ceux des services, du commerce, de la transformation et enfin les journaliers et manoeuvres.

D'emblée, il faut oublier le dernier groupe puisque pratiquement aucun journalier ou manoeuvre n'apparaît comme propriétaire[7] (tableau 21[8]). Les artisans et petits entrepreneurs du secteur de la transformation forment le tiers des propriétaires.

Les secteurs des services et du commerce fournissent tous deux le même nombre de propriétaires, soit environ 21 %. Il existe un quatrième groupe de propriétaires qui, considéré isolément, s'avère important ; il s'agit des veuves. Celles-ci forment 24 % des propriétaires qui louent leur maison en tout ou en partie, de sorte qu'il faut y voir un phénomène social important dans la société québécoise du XVIII[e] siècle. Le manque de ressources conduit la veuve à partager son habitat, celle-ci ne se

TABLEAU 22

LOCATAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, 1690-1759

Total	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé	
				Veuves	Autres
962	167 (17 %)	366 (38 %)	348 (36 %)	58 (6 %)	23 (2 %)

réservant quelquefois qu'une pièce, telle cette Catherine Houart veuve de Pierre Nolan, ou encore Marie Marendeau, veuve de Guillaume Nicolas[9]. Le dénuement peut expliquer en partie la propension au remariage chez les veuves de la capitale[10].

Quant aux professions des locataires (tableau 22[11]), il faut constater que le secteur du commerce regroupe la plus grande part d'entre eux, suivi de près par ceux de la transformation. Ces deux groupes rassemblent près de 75 % des locataires. Les gens des services ont recours à la location dans à peine 20 % des cas. Les journaliers pour leur part optent pour la location mais ont-ils vraiment le choix ? Quant aux veuves, elles n'y ont que rarement recours.

De ces deux tableaux (21 et 22) découle une appréciation par secteur d'activité : à l'intérieur du groupe des services, 52 % possèdent une ou plusieurs maisons. Avec les veuves, il s'agit des deux seuls groupes où les propriétaires soient majoritaires. Chez les gens de commerce, la proportion baisse à 32 % alors que les représentants du secteur de la transformation sont propriétaires à 44 %[12].

Quant aux métiers et professions regroupés dans chacun de ces secteurs d'activités, il ressort que dans les services les conseillers sont propriétaires à 70 % et les notaires à 60 %. Par contre, les chirurgiens se rangent parmi les locataires à 53 % en dépit de l'activité de l'un d'entre eux, Gervais Beaudoin, qui passe 16 baux à titre de possédant. Les officiers de l'armée suivent à peu près la même voie que ces derniers puisqu'ils sont locataires à 51 %.

Dans le secteur du commerce, les aubergistes comptent 88 % de locataires[13]. Chez les charretiers, bouchers et boulangers on en retrouve à 85, 75 et 75 % respectivement. Les marchands et négociants regroupent 60 % de locataires.

Dans le secteur secondaire, les métiers de la construction comptent une majorité de propriétaires : les maçons à 59 %, les charpentiers à 63 %, les menuisiers à 53 %. Les gens des métiers du fer (forgerons, serruriers, taillandiers) louent à 54 % alors que ceux des métiers du cuir (cordonniers, tanneurs, selliers) font de même à 74 %. Les métiers du vêtement (chapeliers, couturières, tailleurs d'habit, teinturiers et tisserands) sont locataires à 75 % alors que les autres métiers du bois (ébénistes, sculpteurs, tonneliers, tourneurs) le sont à 69 %.

En somme, Québec au cours du XVIII[e] siècle devient une ville de locataires, car la population s'accroît à un rythme plus rapide que celui de la construction domiciliaire et dans une pareille situation, les résidents doivent se partager les logements existants, d'où subdivision des maisons et location. Le rapport résident-maison passe de 6,79 en 1688 à 7,67 en 1739-1740. Mais ce coefficient découle d'une prémisse qui veut que toutes les maisons connaissent la cohabitation, ce qui en aucun temps ne saurait être le cas. En normalisant les chiffres pour refléter cette réalité, on constate inévitablement l'entassement que subissent certains quartiers et certaines rues. Face à cette situation, une seule solution : l'accroissement des surfaces habitables des immeubles locatifs ainsi que le démontrait précédemment le graphique 8. La location passe dans les moeurs.

La géographie de la location

Tout se loue à Québec au XVIII[e] siècle, depuis le lopin de terre ou la maison, jusqu'au poêle à chauffage en passant par le métier à tisser. Il faut maintenant déterminer le quartier et même les rues sur lesquelles se situent les immeubles loués. Par la suite, une meilleure appréciation se dégagera des métiers des locataires compte tenu de l'incidence locale que peut représenter le lieu de travail.

Il existe une étroite relation entre le chiffre de la population, établi précédemment, et celui de la location exprimé dans le graphique 9. Entre 1690 et 1706, le nombre des locations chute ; il reprend à compter de 1707 et recommence à chuter à la fin de la guerre de succession d'Espagne (après 1713). Au cours des années 1720, il connaît quelque vigueur notamment en 1724-1725 et entre 1729 et 1732, reflétant ainsi la

GRAPHIQUE 9

PÉPARTITION ANNUELLE DES BAUX
QUÉBEC, 1690-1759

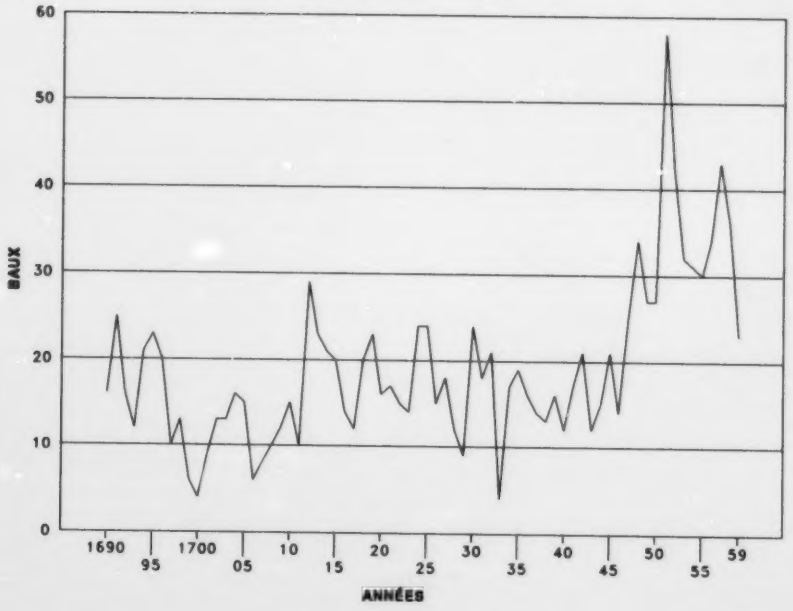

« prospérité » qu'assure le renouveau du commerce maritime. Mais ce n'est qu'après 1745 que Québec bourdonne d'activité dans ses grands chantiers et dans son commerce, ce qui ne manque pas de se répercuter sur la location. En somme, le phénomène de la location permet de rejoindre deux réalités : d'une part, l'accroissement normal de la population urbaine ; de l'autre, l'afflux de migrants attirés par l'essor économique momentané de la capitale[14].

Le locataire éventuel recherche la plupart du temps (95 %) un logis ; très rarement recherche-t-il exclusivement une boutique ou un entrepôt et encore plus rarement un terrain ou un jardin. Dans certains cas toutefois le logement se dédouble d'un lieu de travail (un peu moins d'une fois sur dix). La maison et le corps de logis font l'objet de la majorité

TABLEAU 23

GENRES DE LOCATION PAR PÉRIODE

Genre	1690-1706	1707-1716	1717-1726	1727-1736	1737-1744	1745-1754	1755-1759	Total	%
Maisons	142	104	84	81	70	155	70	706	52,88
Maisons et boutiques	14	6	4	5	9	14	9	61	4,56
Corps de logis	10	5	8	7	2	6	1	39	2,92
Total	166	115	96	93	81	175	80	806	63,0
% du logement	20,6	14,3	11,9	11,5	10,0	21,7	9,9		
Appartements	52	30	58	48	26	97	66	377	28,24
Appartements et boutiques	6	4	6	3	4	11	10	44	3,29
Total	58	34	64	51	30	108	76	421	32,9
% du logement	13,7	8,0	15,2	12,1	7,1	25,6	18,0		
Chambres	5	3	7	9	5	15	7	51	3,82
% du logement	9,8	5,9	13,7	17,6	9,8	29,4	13,7		
Boutiques	6	3	10	4	2	8	2	35	2,62
Entrepôts	2	3	0	0	0	0	0	5	0,37
Terrains	1	4	3	1	2	5	1	17	1,27
Total	238	162	180	158	120	311	166	1335	
%	17,82	12,13	13,48	11,83	9,27	23,29	12,43		

des locations de logement (63 %), l'appartement le tiers et la chambre, les derniers 4 % (tableau 23).

Ces proportions ne demeurent pas constantes tout au cours du régime français ; la location de maisons connaît une chute appréciable à compter des années 1720 alors que parallèlement s'accroît celle des appartements et des chambres. Ce phénomène signifie que les citoyens de la capitale doivent s'accommoder d'une plus grande promiscuité ainsi que le suggérait précédemment le rapport résident-maison. La construction domiciliaire ne répond pas à l'accroissement de la population. Par ailleurs, faut-il noter que la chambre s'avère un expédient populaire pour les nouveaux arrivants en période d'essor économique, puisque la moitié des chambres louées se retracent au cours des années 1727-1736 et

1745-1754. Quant à la sous-location, elle apparaît comme un phénomène marginal, c'est-à-dire à peine 8 % des baux notariés. Toutefois 68 % des sous-locations enregistrées avant 1745 le sont au cours de périodes économiques difficiles.

Encore faut-il déterminer si ce phénomène de migration se veut surtout local. Pour l'ensemble de la période, la location porte surtout sur des édifices ou partie d'immeubles situés en basse ville (54 %), contre 38 % en haute ville et 6 % dans le quartier du palais. Ce n'est qu'à compter des années 1740 que la majorité des locations se transporte dans la haute ville ; au cours de la décennie précédente haute et basse villes se partageaient à part égale le marché locatif. Un tel phénomène s'explique par l'espace disponible dans chacun des quartiers et par la dimension des maisons de la basse ville ; seul un plus grand nombre de maisons peut permettre à la haute ville d'augmenter sa part du marché, bien que la proportion entre maisons et appartements soit sensiblement la même entre les deux quartiers. Encore faut-il tenir compte de la stagnation de la construction en basse ville.

Il existe une certaine corrélation entre la dimension des maisons et le nombre de baux (fig. 17). Font exception à ce principe les maisons de la rue Champlain qui, bien que de surface modeste, font l'objet de nombreuses et fréquentes locations. Il faut toutefois noter que le quart des baux signés pour des logements sur cette rue le sont après la construction du chantier naval en 1744-1746. Le même phénomène se répète en ce qui concerne la rue Saint-Charles dans le quartier du palais.

La corrélation est plus étroite entre le lieu de location et le lieu de travail. Ceci peut se vérifier par l'analyse des métiers et professions d'une part. Un relevé des 20 principales rues locatives de la capitale au cours du XVIII[e] siècle permet de circonscrire trois rues de la haute ville où se rencontrent majoritairement des représentants du secteur des services, c'est-à-dire des militaires et des fonctionnaires principalement : il s'agit des rues Buade, des Pauvres et Saint-Louis. Si la rue Buade devient pendant un certain temps la rue de résidence de l'ingénieur en chef de la colonie (du moins jusqu'à ce que Chaussegros de Léry s'établisse en permanence rue de la Sainte-Famille), la rue des Pauvres se veut le lieu de résidence de quelques fonctionnaires du palais de l'intendant. Quant à la rue Saint-Louis, les officiers, sergents et soldats mariés qui gravitent autour du château Saint-Louis et de sa garnison y retrouvent

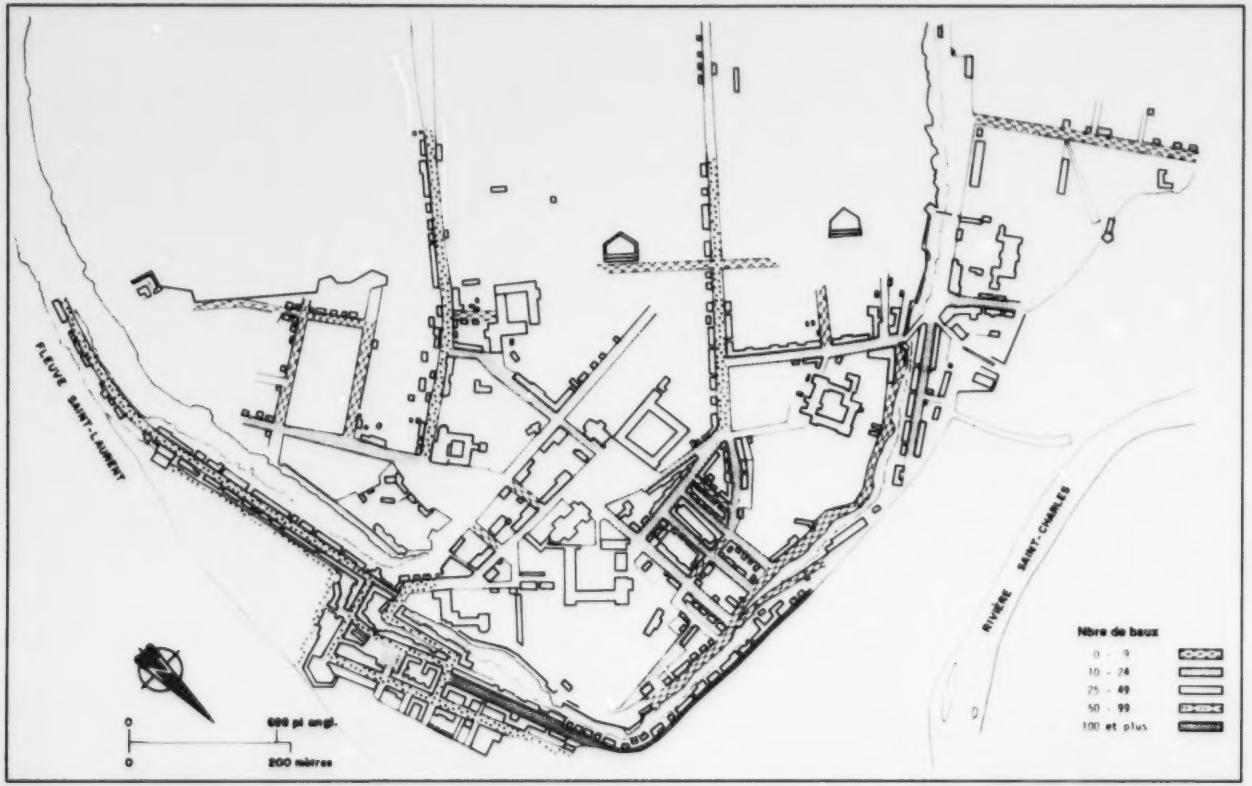
FLEUVE SAINT-LAURENT
RIVIÈRE SAINT-CHARLES
Nbre de baux
0 - 9
10 - 24
25 - 49
50 - 99
100 et plus
0
600 pi angl.
0
200 mètres

Fig. 17 Distribution des maisons louées à Québec, pour l'ensemble de la période, après compilation des baux. Comparer avec la fig. 11. *Carte: F. Pellerin (86-19G-D1), d'après un plan de Chaussegros de Léry, 1742 (Archives nationales du Canada, H3/340/Québec/1742/section).*

souvent un logement, et ce phénomène se dédouble puisque qui dit soldat sous-entend inévitablement cantine, auberge ou cabaret. De fait, rue Saint-Louis, pas moins de 14 aubergistes et cabaretiers différents signent un bail entre 1693 et 1755.

Dans la basse ville, sept rues se signalent par leur clientèle locative à intérêts commerciaux, contre seulement deux dans la haute. Ce sont les rues du Cul-de-Sac, de Meulle, Sous-le-Fort, Notre-Dame, Saint-Pierre, du Sault-au-Matelot et la place Royale ; dans la haute ville, seules les rues de la Fabrique et de la Sainte-Famille présentent les mêmes caractéristiques. Si au quai du Cul-de-Sac les aubergistes côtoient les navigateurs (ou vice-versa !), la rue de Meulle se veut une rue populaire et ce, à plusieurs égards. Aucun groupe particulier ne s'y approprie la plus grande part du marché locatif, et pourtant cette rue à la fin du XVII^{e} siècle a toute une réputation : selon le côté de la porte où il se situe, le promeneur s'y retrouve en paradis ou en... enfer[15] ! ! ! En est-il ainsi tout au cours de la période ? La question paraît indiscrète ! Si la rue Sous-le-Fort se veut le royaume des boutiques et échoppes des marchands et négociants autant coloniaux que forains, elle doit livrer une chaude lutte aux boutiquiers des rues Notre-Dame, Saint-Pierre et de la place Royale. Rue du Sault-au-Matelot, on retrouve davantage de fournisseurs portuaires sans oublier les inévitables marchands-négociants ; ainsi outre quelques aubergistes, on y rencontre de nouveaux boulangers pour qui la fourniture de biscuits aux navires constitue nul doute l'un des plus importants débouchés. Dans la haute ville, quelques marchands et boulangers cherchent à s'installer côte de la Fabrique alors que rue de la Sainte-Famille plusieurs boulangers s'y concentrent.

Huit rues regroupent des majorités de salariés ou de petits « entrepreneurs » du secteur de la transformation : il s'agit des rues Champlain, de l'Escalier et de la Montagne dans la basse ville, des Carrières, Saint-Jean, Saint-Joseph et Sainte-Anne dans la haute ville, et de la rue Saint-Nicolas dans le quartier du palais. Rue Champlain, charpentiers et

charpentiers de navire voisinent avec les tonneliers et les forgerons ; ils côtoient ainsi quelques navigateurs. Fait à noter cependant, l'apparition du chantier naval coïncide avec l'arrivée de quelques-uns de ces ouvriers[16]. N'eut été de l'activité locative du chirurgien Beaudoin, le cas de la rue de l'Escalier serait passé inaperçu ; de 1732 à 1758 il y met en location neuf fois une boutique de forge ! D'ailleurs l'observateur attentif serait tenté d'ajouter que Beaudoin la loue encore plus souvent, si celle qu'il loue rue de la Montagne est bel et bien la même ! La côte de la Montagne rassemble outre quelques serruriers, taillandiers et orfèvres, de nombreux artisans et ouvriers du cuir et du vêtement. Dans la haute ville, si la plupart des rues n'attirent pas une clientèle bien définie, par contre la rue Saint-Jean retient, du moins dans un certain segment, plusieurs artisans et salariés de la construction. Dans le quartier du palais, l'intendance et le chantier naval attirent quelques fonctionnaires et travailleurs de la construction navale.

En somme, le lieu de travail peut déterminer pour une bonne part le lieu de résidence, par exemple les boulangers de la rue du Sault-au-Matelot sont attirés par la rade, et encore le poulieur de la rue Saint-Nicolas par le chantier naval. Si ce critère vaut pour les artisans et fournisseurs, il peut également expliquer la forte concentration de boutiques de marchands place Royale. Cette dernière constitue une réponse pragmatique à un problème crucial, celui du transbordement et du transport[17].

Le logement ou la boutique situé dans la basse ville attire donc fortement les représentants du négoce ou les fournisseurs de l'activité maritime. Cette forte demande a sans doute influencé les propriétaires immobiliers à faire construire de plus grandes maisons, sachant fort bien que cette même demande exercerait une pression à la hausse sur les prix locatifs. Réflexe spéculatif ou simple calcul économique visant une certaine forme d'auto-financement ? Ayant déjà établi que peu de propriétaires possèdent plus d'une maison, le deuxième motif doit l'emporter. De cette façon, le propriétaire peut espérer à tout le moins payer les frais d'entretien à défaut d'amortir son hypothèque.

Par ailleurs dans une économie de marché où celui-ci de prime abord est très « restreint », cette situation ne peut manquer d'exercer une certaine influence sur les prix exigés. Mais peut-on conclure à un « subtil

TABLEAU 24

PRIX DES LOGEMENTS PAR QUARTIER, 1690-1759
(en livres)

Décennie	Maisons			Appartements			Chambres		
	B. V.	H. V.	P.	B. V.	H. V.	P.	B. V.	H. V.	P.
1690-1699	211,64	87,77	57,08	126,99	57,75	45,00	40,50		37,50
1700-1709	171,16	161,25	37,50	93,82	96,87		37,50		
1710-1719	260,04	134,77	37,50	209,34	87,89	70,31	65,00		
1720-1729	380,42	136,08	85,00	175,04	84,73	59,00	96,83	51,20	33,00
1730-1739	333,67	131,56	160,83	170,25	83,84	69,50	93,33	58,00	
1740-1749	369,02	141,26	179,18	182,25	72,97	95,00	50,00	43,75	
1750-1759	762,78	302,52	332,39	302,61	166,38	231,60	107,50	85,00	89,33

marchandage entre propriétaires et locataires » alors que « la conjoncture module la fidélité des locataires »[18] ? La superficie louée devient évidemment le critère déterminant du coût de location. Il coûte beaucoup moins cher de louer une chambre qu'un appartement ou encore une maison. Dans un même quartier, pour la période, une chambre coûte deux fois moins qu'un appartement et ce dernier la moitié d'une maison (tableau 24).

Outre le facteur d'espace, le quartier s'avère un critère non négligeable compte tenu de l'intérêt qu'il soulève chez les futurs locataires. À cause de ses commerces et évidemment du port, la basse ville demeure constamment, sous le régime français, le quartier de résidence le plus coûteux, peu importe le genre de logement loué. Nul doute que la faible possibilité d'agrandissement de la surface habitable du quartier crée également une pression qui maintient les prix élevés. Ce dernier facteur n'est certes pas étranger au fait que le logement coûte plus cher dans le quartier du palais que dans la haute ville à compter de la décennie 1730, période où le chantier de construction navale ouvre ses portes.

Ainsi dans les deux quartiers où la densité de la population est élevée, le prix des logements l'est également. Il est par ailleurs intéressant de constater que la haute ville malgré ses grands terrains et ses nombreux potagers ne retienne que très peu l'attention des locataires non seulement en nombre mais aussi en qualité. L'éloignement

TABLEAU 25

NOMBRE DE PIÈCES HABITÉES PAR QUARTIER, 1690-1759

	Basse ville	Haute ville	Palais
Propriétaires	4,190	3,260	2,650
Locataires	2,330	1,810	1,500
Rapport	0,556	0,552	0,566
% d'espace réservé	64,300	64,300	63,800

constitue, à n'en pas douter, un facteur primordial. En somme, le citadin québécois ne recherche ni les grands espaces ni les aires de verdure.

Les relations propriétaires-locataires

Un locataire sur le point de signer un bail écoute le notaire lui lire une description des lieux qu'il habitera, suivie de plusieurs clauses concernant les modes de paiement, les interruptions de bail ou encore les réparations qu'il aura à effectuer.

Affirmer que le locataire dispose de moins d'espace qu'un propriétaire occupant serait se contenter d'une lapalissade. En général un propriétaire occupant se réserve les deux tiers de l'espace habitable et cela peu importe le quartier (tableau 25)[19]. Par ailleurs, cet espace locatif se délimite en coupe verticale et non horizontale, contrairement à la coutume française ou à tout le moins parisienne[20]. On habite même à l'occasion sous les combles, comme le confirment non seulement les baux de location mais également les inventaires après décès. Voilà l'une des facettes de l'économie sociale du bâtiment à Québec au XVIII[e] siècle.

Abordons maintenant la question de la durée des baux. On constate qu'en période de forte immigration (ou croissance) le propriétaire hésite à consentir des baux à long terme, espérant tirer profit d'une hausse inévitable des loyers lorsque la demande excédera l'offre. En comparant les graphiques 10 et 11, la relation opposée entre la variation de la durée des baux et celle du prix des loyers[21] se constate aisément. De fait, si le locataire se voit consentir des baux à long terme pendant les périodes où les loyers chutent, en contrepartie ce même locataire n'obtient qu'un bail de courte durée lorsque les prix montent, ce qui satisfait également

GRAPHIQUE 10

PRIX D'UNE MAISON LOUÉE
QUÉBEC, 1690-1759

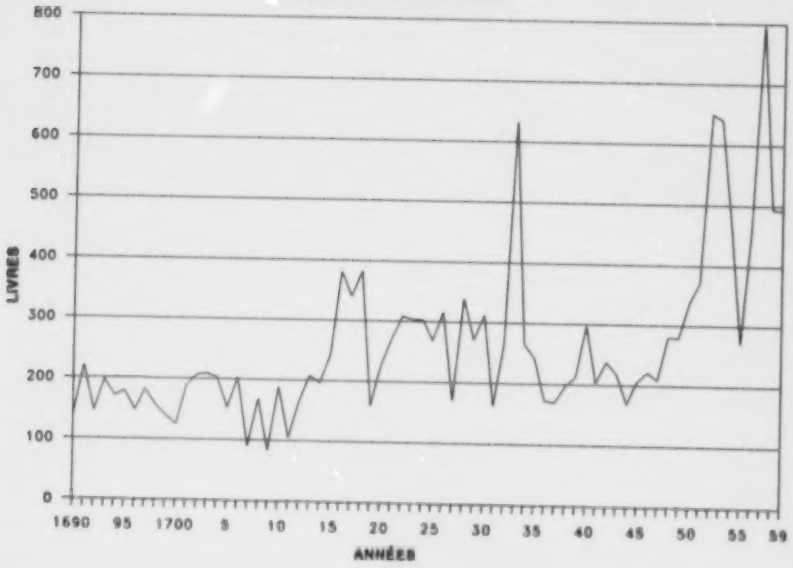

le propriétaire. En somme à Québec, il existe un « subtil marchandage entre propriétaires et locataires ».

Mais est-ce à dire qu'en période de hausse de loyers, les locataires déménagent plus fréquemment ? Seule une analyse de la durée d'installation permet de répondre adéquatement à cette question. Un postulat généralement accepté voudrait que le petit commerçant et le négociant cherchent à s'assurer d'une certaine stabilité afin de conserver leur clientèle. Ils constituent un groupe de locataires qui sont à la merci d'une hausse de loyers. Les renouvellements de baux ne constituent que 15 % des cas. Ils impliquent cependant trois fois sur quatre des commerçants (45 %) et des artisans (30 %). L'image qui apparaît donc à première vue est celle de la stabilité et pourtant... Seulement un négociant-commerçant sur cinq reloue le même logement, ce qui constitue un sérieux indice de mobilité. Cette proportion chute de quelques points en ce qui concerne les artisans et les gens de service. Par ailleurs,

GRAPHIQUE 11
DURÉE MOYENNE DES BAUX
QUÉBEC, 1690-1759

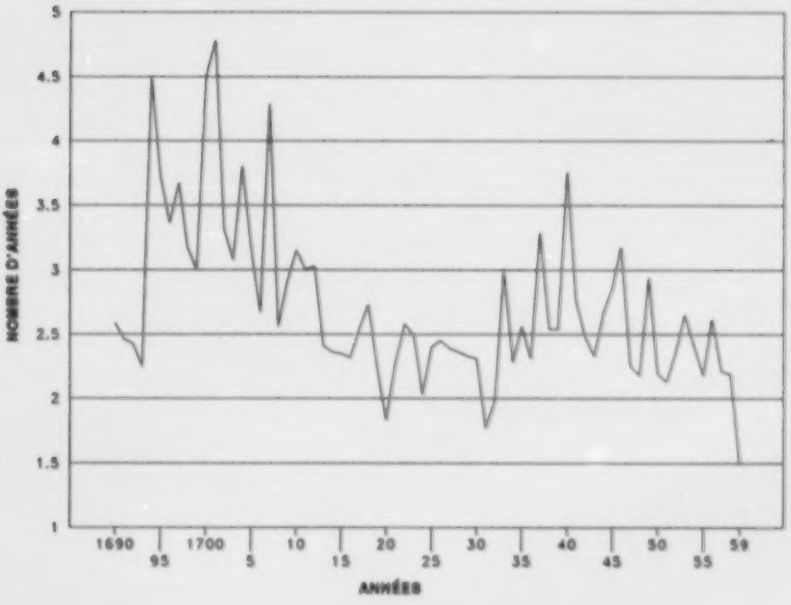

tout se nuance selon le quartier où se situe le domicile loué. Certes le boulanger, l'aubergiste ou le négociant est-il prêt à s'engager pour une période plus longue que le petit artisan-entrepreneur mais cet engagement se fait pour une plus courte période lorsqu'il s'agit de renouveler un bail dans la haute ville (tableau 26)[22]. En somme la constance connaît certaines limites.

Si le perruquier Florent Michaud conserve son logement rue Notre-Dame pendant 20 ans, il figure à vrai dire parmi les exceptions. Certes est-il possible de retracer quelques autres exemples du même genre tels le huissier Joseph Prieur et par la suite sa veuve qui habitent leur logement de la rue du Sault-au-Matelot pendant 18 ans ou encore le tailleur d'habit Guillaume Fabas qui fait de même. Cependant ces exemples ne

TABLEAU 26

BAUX ET RENOUVELLEMENTS SELON LA PROFESSION ET LA RUE, 1690-1759

Rue	Baux/Professions						Renouvellements/Professions						Durée moyenne des renouvellements (années)				
	Nbre	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé		Nbre	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé		Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé	
					Veuves	Autres					Veuves	Autres				Veuves	Autres
Haute ville																	
Buade	19	10	5	2	1		4	1	2	1			1,5	1,0	1,0		
Cantiaux	14	5	2	6		1	0										
Fabrique	19	2	9	7	1		2	1	1				3,0	1,0			
Pissotes	29	15	6	7	1	1	1	1					3,0				
Saint-Jean	62	9	16	29	3	3	3		2	1				1,5	1,0		
Saint-Joseph	16	5	4	6	1		1		1					1,0			
Saint-Louis	60	23	22	9	4	2	6	2	3	1			1,75	3,0	2,0		
Sainte-Anne	17	4	4	8	1		3	1	1	1			5,0	3,0	2,0		
Sainte-Famille	10	3	6	4	1		1		1					3,0			
Basse ville																	
Champlain	44	4	11	21	6	2	5	1	2	1	1		3,0	2,0	1,0	1,0	
Cul-de-Sac	74	17	24	14	8	1	20	6	6	3	3		3,5	3,66	2,8	1,8	
De Meulle	24	1	11	11	1		4	1	2	1			1,2	6,0	1,0		
Sault-au-Matelot	21	1	3	17			6			6					3,0		
Montagne	68	8	10	46	2		9	1		7	1		3,0		3,3	3,0	
Notre-Dame	47	5	28	11	3		13	2	5	5	1		3,0	5,0	3,8	3,0	
Place Royale	16	2	10	4			2		1	1				5,0	1,0		
Saint-Pierre	75	12	44	11	7	1	12		10	1	1			3,66	3,0	1,0	
Sault-au-Matelot	94	9	44	26	9	4	17		11	3	2	1		3,9	3,66	3,0	1,0
Sous-le-Fort	56	3	32	21	3		9		6	3				4,0	2,0		
Palais																	
Saint-Nicolas	19	2	4	13			2			2					2,0		
Saint-Charles	14	7	1	5	1												
Total	786	140	308	281	52	15	120	19	84	37	9	1					

TABLEAU 27
DURÉE MOYENNE D'UN BAIL
1690-1759

Logement	Années
Corps de logis	3,5
Maison	2,86
Maison et boutique	2,77
Appartement	2,1
Appartement et boutique	2,38
Chambre	1,57
Boutique	2,22
Entrepôt	1,58
Terrain	3,72

sont pas légion. Des sept cas retracés, tous sauf un sont établis en basse ville ; tous tiennent boutique[23].

Toutefois la majorité des locataires ne signent qu'un ou, au plus, deux baux pour un même logement. Si la coutume de Paris fixe à un maximum de neuf ans la durée d'un bail, exception faite des baux emphythéotiques, la conjoncture se charge de fixer les paramètres de sorte que la prescription légale ne s'applique que rarement. Louer une maison ou un corps de logis symbolise cependant une plus grande stabilité chez le locataire que le fait de louer un appartement ou encore une chambre (tableau 27). De fait, les locataires habitent le plus souvent entre trois et six ans au même endroit. La constance se subordonne à la mobilité...

Règle générale, propriétaires et locataires se présentent ensemble chez le notaire pour signer l'acte. Parmi les quelque 10 % de propriétaires qui habitent à l'extérieur, seulement un sur quatre agit par procuration. Quant aux propriétaires résidant à Québec, un peu plus de la moitié ont pignon sur rue à la basse ville[24]. Usuellement à cette étape, ils ont convenu des clauses de durée, de paiement et d'occupation. Si les prix varient beaucoup selon l'espace à louer, la conjoncture, le quartier et même la rue, en contrepartie les propriétaires exigent d'être payés aux trois mois, trois fois sur quatre[25] (tableau 28).

Par ailleurs, les Québécois du XVIII^{e} siècle affichent une préférence marquée pour emménager au printemps, principalement le 1er mai, ce que confirme l'intendant Bigot dans son ordonnance du 20 avril 1750

TABLEAU 28

RÉPARTITION DES MODES DE PAIEMENT PAR DÉCENNIE

Mode de paiement	1690-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	1750-1759	Total
Inconnu	8	8	23	17	10	9	11	86
Annuel	12	8	9	12	12	12	15	80
Bimestriel	0	0	1	0	0	0	0	1
Anticipé	0	0	0	1	2	1	5	9
Mensuel	2	0	2	4	3	0	2	13
Quartier	110	68	134	109	120	158	302	1001
Semestriel	30	20	16	19	15	18	20	138
Trimestriel	0	2	2	2	0	0	1	7
Total	162	106	187	164	162	198	356	1335

(graphique 12). La fin d'un long hiver marqué de certains désagréments ou encore l'arrivée du printemps, du renouveau, poussent à s'installer dans un nouveau décor. Règle générale, ce changement se matérialise rapidement puisqu'il s'écoule en moyenne 15 jours entre la signature du bail et l'emménagement.

Quelquefois ce sont des clauses secondaires telles que la permission de cuire au four ou encore de puiser de l'eau au puits qui attireront les locataires. Le tiers des propriétaires mettent un four à pain à la disposition de leurs locataires[26] ; quant à l'approvisionnement en eau, seulement un propriétaire sur 10 en fait mention dans son bail et la moitié de ces mentions surviennent après 1750. Si ces clauses plaisent aux locataires, certaines autres s'avèrent plus irritantes.

Le propriétaire suspicieux peut exiger sinon le plein montant du loyer, à tout le moins celui d'un quartier[27], mais ce genre de situation ne se produit pas trop souvent (à peine 13 % des baux). Par ailleurs les locataires semblent assez fidèles à leurs engagements puisque seulement 3 % des baux font l'objet d'une résiliation officielle et que la sous-location[28] s'avère une pratique également marginale. D'ailleurs toute intention d'interrompre un bail doit être annoncée habituellement trois mois à l'avance, en fait selon les modes de paiement.

Les propriétaires assortissent les baux de diverses interdictions et charges qui lient les locataires. Ce n'est qu'à compter des années 1730

GRAPHIQUE 12

MOIS D'EMMÉNAGEMENT
QUÉBEC, 1690-1759

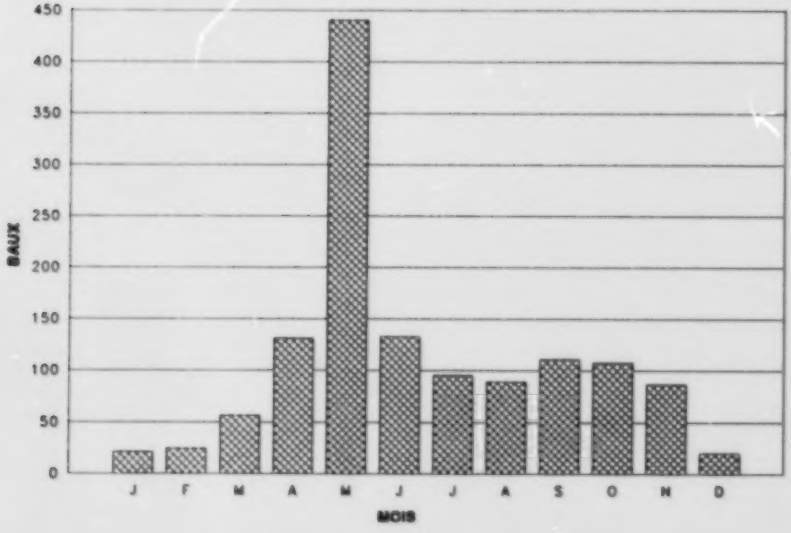

que se précisent dans les baux les diverses charges « municipales » qui incombent au locataire ; il s'agit, règle générale, de faire ramoner la cheminée mensuellement, de déblayer sa portion de rue l'hiver ou encore d'acquitter les diverses taxes (pour les seaux à incendies ou autres).

Par contre le locataire doit, la plupart du temps, fournir une copie du bail au propriétaire, effectuer des menues réparations telles que remplacer des carreaux de fenêtres ou encore élever des cloisons, lesquelles le locataire aura le loisir de démanteler et récupérer ou encore de les céder au propriétaire. En de très rares occasions le locataire doit fournir « bonne et suffisante caution résidant en cette ville »[29]. Afin de garantir le paiement du loyer, il doit également meubler le logement de « meubles exploitables » qui pourront être saisis en priorité advenant le non-paiement du loyer[30].

Quant à ce dernier aspect des relations propriétaires-locataires, il ne semble pas, à en juger par l'examen des causes de la prévôté, qu'il soit à l'origine de trop nombreuses frictions entre les deux groupes[31]. Certes chaque société comprend quelques individus à problème ; Québec au XVIII[e] siècle n'y fait pas exception. Les propriétaires semblent peu enclins à saisir les biens du locataire. Toutefois des quelques mentions retracées à ce sujet un nom émerge, celui de Jacques Armand dit Maison de Bois, potier d'étain qui, par deux fois en trois ans, doit faire face à une saisie parce qu'il ne peut payer son loyer[32]. Bien que rare, un tel manquement pour quelque raison que ce soit semble constituer la friction la plus courante entre propriétaire et locataire et, le cas échéant, un propriétaire cherche davantage à expulser son locataire qu'à recouvrer les sommes dues.

L'expulsion peut également découler d'un « bris de contrat », par exemple du non-respect d'une clause spécifique à un aubergiste ou à un cabaretier. Ces deux dernières occupations ne semblent d'ailleurs pas des plus populaires auprès des propriétaires. Un proprio peut permettre implicitement au locataire le commerce de l'alcool pour emporter, en lui interdisant d'en vendre pour consommation sur place[33]. Dans d'autres cas, une clause interdit formellement au locataire d'exercer le métier de cabaretier[34] ou même de sous-louer à des cabaretiers[35].

Toutefois on trouve quelques dérogations à ces prescriptions. Ainsi Claude-Charles Dutisné, enseigne des troupes et par définition personnage mobile, sans doute affecté dans un poste éloigné, doit recourir à son droit de sous-location lequel interdit de sous-louer évidemment à des aubergistes. Dans ce cas il faut accorder une attention particulière à l'environnement immédiat. Le propriétaire Louis Normand Labrière possède aussi la maison adjacente, laquelle est déjà louée à un autre aubergiste, Laurent Normandin dit Sauvage. Par cette interdiction, le taillandier Labrière aura sans doute tenté de protéger le marché de Normandin[36] et, du même coup, ses deux immeubles. Pourtant le même jour Dutisné sous-loue à l'aubergiste François Janny[37] ! Dérogation acceptable à cause de la qualité du locataire qui demeure responsable du logement ? Cela appartient au domaine du plausible.

Une autre interdiction est faite aux locataires ; elle concerne les animaux, qu'il s'agisse de volailles, de porcs, de vaches ou encore des fumiers de ceux-ci. Bien que certains propriétaires interdisent de garder

des volailles dans les locaux loués[38], des cages à poules et des volailles se retracent néanmoins chez les locataires ainsi qu'en attestent les inventaires après décès. Certains propriétaires interdiront formellement de garder des animaux dans la cour, la cave, encore le... grenier[39] ; d'autres fixeront un laps de temps (de 6 semaines à 3 mois) pendant lequel les locataires pourront garder des animaux, les mettant en garde contre les porcs[40] ou d'autres sources odoriférantes telles que les huiles de poisson[41], mais les odorats sensibles chez les propriétaires ne sont pas légion.

Dernières interdictions qui celles-là gênent pendant toute une saison les locataires : elles concernent le bois et la lessive. Il semble que le blanchissage se faisait à l'extérieur, si on en juge par les interdictions de le faire à l'intérieur ; toutefois on ne sait pas comment on s'y prenait en hiver. Et puisque l'hiver il faut chauffer, la plupart des baux indiquent que le propriétaire accorde un espace dans la cour, la cave ou le grenier pour entreposer le bois. Toutefois il est formellement interdit de bûcher ou de fendre le bois à l'intérieur. Quant au charbon aucune mention n'en est faite.

Quelquefois les propriétaires introduisent des clauses particulières qui découlent d'un mode de vie tout aussi particulier. Si le propriétaire de la rue Saint-Pierre qui permet à son locataire de placer des pots de fleurs sur la galerie s'inscrit parmi les marginaux, que dire de Noël Collet et de la veuve Morisseau qui interdisent expressément à leurs locataires de troubler leur quiétude en dansant dans l'appartement loué[42]. Parfois encore, la location d'une partie de maison améliore le sort des personnes qui se sentent seules, ou encore celui des personnes trop âgées pour tenir maison. Ainsi Jacques Moran père permet aux journaliers Laurent Tareau et Philippe Beaudin d'occuper sans frais pour un an chacun, à tour de rôle, sa maison de la rue du Sault-au-Matelot, à la condition que ceux-ci le logent, le nourrissent, le blanchissent et raccommodent ses vêtements[43]. Quant à la veuve qui voudrait que son cordonnier-locataire lui fournisse le pain et lui rende divers petits services dont le déjeuner au lit, les deux parties résilient le bail avant que celui-ci n'entre en vigueur[44].

Bref, qu'il occupe ou non son immeuble, le propriétaire peut assortir de diverses clauses le contrat qui le lie à son ou ses locataires. Il faut toutefois reconnaître que le contrat devient presque stéréotypé au cours

du XVIII[e] siècle à Québec. La location d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble devient une pratique courante autant pour le propriétaire que pour le locataire. Il faut dès lors s'interroger sur le pourquoi d'une telle situation.

L'acquisition d'une propriété

Si la veuve trouve profitable de louer une partie ou la totalité de sa maison afin d'en retirer quelques avantages financiers qui lui permettent de faire face à ses obligations, il va de soi qu'en contrepartie le locataire y trouve également avantage. Déjà le tableau 22 a permis d'identifier que les représentants du secteur du commerce de même que les petits entrepreneurs et artisans salariés (transformation) composent les trois quarts des locataires. Par contre si le marché satisfait aux besoins des locataires tout au cours de la période, pourquoi dès lors s'aventurer dans l'achat ou la construction d'une résidence ? Le problème de la propriété foncière demeure entier et les quelques paragraphes suivants ne prétendent pas à l'exhaustivité ; à peine tentent-ils de soulever un coin du voile de cette énigme et de suggérer quelques hypothèses. Ce problème touche plusieurs aspects depuis la concession originelle du terrain jusqu'à la construction domiciliaire en passant par le financement du terrain et de la maison[45].

Les prix d'achat de terrains, relevés dans les documents, dépassent rarement les 600 livres. Ce montant cependant varie en fonction de la surface concédée ou vendue. Il faut donc, pour apprécier le coût des terrains, en arriver à déterminer leur prix de vente au pied carré. Au faubourg Saint-Roch, par exemple, Henri Hiché vend ses terrains au prix de 3^s4^d à 4^s le pied carré[46] ; toutefois il faut observer que les prix exigés par les divers propriétaires fluctuent beaucoup. Si les Pauvres de l'Hôtel-Dieu concèdent leurs terrains dans les faubourgs de la haute ville à raison de 3^d le pied carré, dans la haute ville, ils les vendent un peu plus cher et dans certains cas beaucoup plus (par exemple les concessions à Noël Collet et à Jean Guenet à raison de 10^s9^d le pied carré)[47]. En moyenne cependant, les prix demandés par les Pauvres s'établissent à un niveau très inférieur à celui de Hiché, soit 6^d le pied carré.

Les terrains vendus par l'Hôtel-Dieu dans la haute ville, bien que peu nombreux, se vendent néanmoins à bon prix mais c'est surtout dans le quartier du palais que les hospitalières concèdent des terrains ; rue Saint-Charles, les prix varient entre 2^s6^d et 5^s6^d[48]. Quant aux jésuites, en haute ville leurs prix se situent entre 2^s7^d et 5^s3^d le pied carré ; dans le quartier du palais ils demeurent sensiblement les mêmes[49].

Les ursulines cèdent leurs lots à des prix inférieurs soit de 2^s à 2^s10^d le pied carré[50]. Le séminaire, le plus important concessionnaire, vend ses terrains du fief du Sault-au-Matelot dans la haute ville entre 2^s et 11^d le pied carré, et dans la basse ville entre 1^d et 10^d[51]. La fabrique Notre-Dame, pour ses terrains du fief du Cap-aux-Diamants, demande entre 1^s3^d et 2^s9^d le pied carré alors que ceux du fief Notre-Dame se vendent entre 1^d et 3^d[52].

Il s'agit là de fluctuations de prix qui ne tiennent pas compte de la date à laquelle les terrains ont été concédés. Ceci peut expliquer en partie les variations dans un secteur donné, les prix étant toujours axés sur l'accroissement ou le mouvement de la population.

Il faut par ailleurs indiquer qu'une vente fait l'objet d'un double contrat notarié ; d'une part la vente elle-même et d'autre part la constitution d'une « hypothèque » qui, à l'époque, se nomme rente, portant intérêt annuel à 5 %. Usuellement le capital, par exemple 400 livres qui porte intérêt à 5 %, c'est-à-dire 20 livres annuellement, n'est remboursable que par tranches prédéterminées de 100 ou 200 livres ou encore en un seul versement. C'est donc dire que l'acquéreur verse annuellement ses intérêts mais n'abaisse pas son capital s'il ne paie que la rente. Le double contrat est pratique courante au XVIII[e] siècle[53].

Au faubourg Saint-Roch dans les années 1750 les contrats de vente s'assortissent d'une double rente, mais cette pratique n'est pas nouvelle ni propre au lotisseur Hiché. Les communautés religieuses ont depuis longtemps recours à la « rente foncière ». Cette dernière se veut une seconde « hypothèque » qui grève le terrain vendu et cette hypothèque n'est pas rachetable, c'est-à-dire que l'acquéreur n'en défraie que les intérêts et, par conséquent, que les détenteurs originels du terrain en conservent les droits de propriété. En somme, cette pratique équivaut à louer à perpétuité plutôt qu'à acheter de plein droit un terrain.

Prenons le cas concret de Joseph Gallais dit Lafleur, menuisier, qui le 1[er] juillet 1696 achète du séminaire, rue Saint-Joseph dans la haute

ville, un terrain de 2208 pieds carrés avec une maison. Le coût d'achat s'élève à 1000 livres, donc 50 livres d'intérêt annuellement. Or au contrat il est spécifié que l'acquéreur pourra amortir 900 livres de capital, les 100 autres livres (5 livres de rentes) faisant l'objet d'une rente foncière et par conséquent non rachetable. Le 17 octobre 1705, Joseph Gallais se voit contraint de rétrocéder son terrain au séminaire ; en neuf ans, il aura payé 495 livres d'intérêt et versé seulement 131 livres sur le capital, c'est-à-dire 14,5 %[54].

Il est vrai qu'il s'agit ici d'un terrain sur lequel il y a une construction ; néanmoins l'exemple demeure valable. Quant aux cas de terrains seulement, le cordonnier Joachim Girard en fournit de nombreux exemples : ainsi il vend un lot de 680 pieds carrés à Joseph Bédard pour 160 livres. De ce montant 140 sont rachetables à raison de 7 livres d'intérêt annuellement (5 %) payables à Girard, et une livre d'intérêt doit être versée annuellement aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu, propriétaires du bien-fonds. De fait, 16 des 19 terrains vendus par Joachim Girard sont assujettis à cette double rente.

Presque toutes les institutions religieuses ont recours à la double rente, bien qu'il s'agisse d'une façon de procéder archaïque et même illégale depuis les ordonnances de 1441 et de 1553. Il existe toutefois pour le propriétaire une façon de contourner la loi : il y a « exception en faveur des rentes créées les premières après le cens [taxe sur le bien-fonds] qui n'excèdent pas le tiers de la valeur de l'immeuble »[55]. Les exemples précités se conforment à ces prescriptions. Mais est-ce que toutes les concessions comportent ces deux genres de rentes ? L'exemple des terrains de Joachim Girard apporte partiellement une réponse à cette interrogation. De fait à peine 15 % des terrains concédés par les communautés sont grevés d'une telle « imposition ».

Mais double ou simple rente, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit là que d'un seul aspect de la propriété immobilière. Il reste à passer le contrat avec un entrepreneur pour construire une maison. S'il est d'ores et déjà établi que la majorité des maisons de Québec sont de pierre et que la superficie moyenne des habitations s'accroît au cours du XVIII^{e} siècle, il semble que le coût des maisons augmente également au cours de la période et ce, en dépit d'une baisse du coût de la main-d'oeuvre[56]. En fait, il est difficile de séparer les coûts du terrain, des matériaux et

de la main-d'oeuvre. Vaut mieux donc s'en tenir au coût global d'une maison, coût qui comprend donc en principe celui du terrain.

Des quelques actes glanés au hasard du dépouillement mais qui concernent néanmoins tous les quartiers de la ville, il ressort qu'il en coûte plus cher en basse ville qu'en haute ville. De fait, le mouvement de l'achat immobilier diffère peu de celui de la location, l'un étant tributaire de l'autre. Le prix d'une maison dans la basse ville peut varier, entre 1690 et 1749, de 900 livres[57] à 7000 livres[58] et même atteindre des sommets aussi élevés que 10 500 livres pendant la période de forte inflation en 1719[59]. Dans la haute ville, les prix sont comparables[60].

Il devient vite évident que ces chiffres ne tiennent compte ni des dimensions ni des matériaux ni même de la rue sur laquelle se situe la maison. Ils ne servent qu'à démontrer qu'un prix moyen de 4000 livres partout dans Québec ne paraît pas exagéré[61]. Or ce montant doit être financé. Rares sont ceux qui autrefois comme maintenant peuvent verser en entier le montant de l'achat. Il faut donc à l'acheteur une source de financement. Que celle-ci soit un négociant, un parent ou autre, peu importe ; ce qui demeure ce sont les modalités de l'« obligation ». À l'instar de la rente pour le terrain, l'obligation faisant office d'hypothèque prend la même tournure : d'une part, une rente annuelle couvrant les intérêts fixés à 5 % c'est-à-dire dans le cas d'une obligation de 4000 livres une somme de 200 livres annuellement qui ne diminue en rien le capital, puisque celui-ci doit faire l'objet de versements égaux et prédéfinis.

Les résidents de Québec à ce compte n'ont pas les moyens de financer l'achat d'une maison existante ou la construction d'une neuve. Aussi est-ce pour cette raison que la location en tout ou en partie d'une maison s'avère une solution populaire auprès des nouveaux arrivants qui, incertains de leur avenir immédiat, hésitent à se lancer dans l'aventure immobilière.

À l'opposé, devenir propriétaire d'un immeuble semble peu rapporter. L'exemple de la succession Lavallière s'avère révélateur. Héritières d'une maison à deux logements située rue Buade, les trois parties s'entendent pour la mettre en location. De 1724 à 1731, donc en une période de sept ans, l'immeuble rapporte 2361 livres. Il s'agit toutefois de revenus bruts desquels il faut soustraire les frais inhérents à l'entretien et aux réparations ; ceux-ci grugent au cours de la même période 369 livres

16 sols ou 15,66 % des revenus. C'est donc dire que chaque part rapporte 94 livres 16 sols par année.

Évidemment ce montant ne révèle que partiellement et de façon indirecte l'importance des revenus locatifs. Multiplié par trois, ce revenu, s'il échouait à un seul propriétaire, serait appréciable ; mais il représenterait, compte tenu des normes identifiées, une maison de grande surface. Or ce chiffre ne saurait être représentatif qu'en fonction du coût d'achat ou de vente de la maison, seul critère qui permette d'évaluer le rendement. Les héritiers vendent cette propriété pour 7495 livres ; la location représente dans ce contexte un rendement sur le capital de 4,5 % annuellement. Et puisqu'il faut déduire les frais d'entretien, ce rendement baisse à 3,8 %[62].

Bien qu'il s'agisse d'un seul exemple, il est plausible de généraliser. Il faut l'avouer, les documents de cette nature sont rares. Pourtant une enquête similaire conduite à plus vaste échelle sur le marché locatif rouennais amène à des observations similaires : l'immeuble offre un rendement brut de 4,6 % annuellement. Une fois les frais éliminés, il procure un bénéfice de capital de 4 % environ[63]. Dans un marché aussi restreint que celui de la capitale, ce rendement n'incite pas les éventuels propriétaires à spéculer ; en conséquence, quatre propriétaires sur cinq ne possèdent qu'un immeuble. D'ailleurs ce taux de rendement est inférieur à celui qu'un créancier retire d'un prêt. Si à Rouen, port de mer, marchands et négociants préfèrent investir dans le commerce alors que les bénéfices y sont plus considérables, pourquoi en serait-il autrement à Québec ?

* * * * *

Au cours du XVIII[e] siècle, Québec devient une ville de locataires. Seul le groupe des fonctionnaires et officiers rassemble en majorité des propriétaires ; le secteur commercial, celui de la transformation ou encore les journaliers réunissent davantage de locataires. À l'image de la répartition socio-professionnelle, tous les quartiers offrent des immeubles locatifs, bien que les deux basses villes constituent des quartiers de prédilection ; la proximité du lieu de travail cautionne cette géographie de la location et la densité, les prix.

Les relations propriétaires-locataires apparaissent cordiales bien que la stabilité ne fasse pas partie des moeurs des locataires ; le prix exigé et la conjoncture incitent plutôt ces derniers à déménager. Cette mobilité intra-urbaine doit être mise en parallèle avec la construction domiciliaire et le genre de location rencontré : la population s'accroît à un rythme plus rapide que celui de l'habitation de sorte que le rapport résident-maison grandit au cours du XVIII[e] siècle. Parallèlement, la superficie moyenne des maisons s'accroît alors que le marché locatif s'oriente de plus en plus vers la location d'appartement.

La location d'un immeuble en tout ou en partie représente un engagement d'une durée limitée qui se traduit la plupart du temps par la signature d'un seul ou, au plus de deux baux successifs avec le même propriétaire. Cette situation renforce l'impression de mobilité qui se dégageait de l'analyse démographique. Incertains de leur avenir, les nouveaux arrivants en milieu urbain hésitent à se lancer dans l'aventure immobilière ; d'une part leur faut-il s'assurer d'un revenu ou d'une part de marché suffisante, de l'autre leur faut-il s'assurer d'une source de financement. Par ailleurs puisque la spéculation locative rapporte peu, marchands et négociants s'en abstiennent. Mais n'y seraient-ils pas contraints ?... Les Québécois de la première moitié du XVIII[e] siècle manifestent ainsi leur inquiétude quant à leur perspective d'avenir.

TROISIÈME PARTIE

CONSOMMATION ET PRODUCTION

« Fortunes ou infortunes », aurions-nous pu intituler cette troisième partie selon la savoureuse expression de D. Roche, lequel cherche par là à démontrer qu'une « fraction importante de la population citadine est d'abord engagée dans des rapports étroits de dépendance »[1]. Le jeu de mots renvoie toutefois à un contexte très différent de celui de Québec. Néanmoins la résultante, c'est-à-dire la dépendance à l'intérieur d'un rapport de production ne paraît pas aussi éloignée. Si Roche circonscrit son analyse au peuple de Paris, c'est-à-dire aux domestiques et petits salariés, il y a lieu de l'étendre à la plus grande part de la société urbaine québécoise du XVIII[e] siècle.

Traiter de production sous-entend inévitablement consommation. L'environnement domestique, qu'il s'agisse de l'intérieur ou de l'extérieur du logis, ou encore du garde-manger, traduit un certain langage de la consommation qui ne trouve sa source que dans la production. À défaut de recréer toute la chaîne, force nous est de replacer les acteurs québécois dans cette première perspective. Au XVIII[e] siècle, les Québécois ne rêvent plus d'aller aux Indes, les Indes viennent à eux ! Québec devient un carrefour international ; la ville vit au rythme des marées et du commerce. Journaliers, artisans et commerçants s'y soumettent, officiers et fonctionnaires en profitent...

CHAPITRE 5

L'ENVIRONNEMENT DOMESTIQUE

À Québec les locataires se font les plus nombreux au XVIII[e] siècle ; cette situation implique certaines réalités qui se répercutent au niveau tant matériel que culturel. Mobiles par définition, les locataires ne s'embarrassent pas d'un bagage excessif ; ils ne négligent pas pour autant les goûts à la mode. De l'inventaire de biens se dégage un certain discours de la consommation[1], duquel en corollaire se détachent quelques caractéristiques du mode de vie urbain.

L'extérieur : écuries et étables

L'étude du paysage urbain a déjà fait ressortir deux caractéristiques de l'habitation de la capitale au XVIII[e] siècle : d'une part, la configuration topographique particulière de la ville ne permet pas de cultiver un potager ailleurs qu'en haute ville, de sorte que l'auto-suffisance en produits maraîchers n'est l'apanage que d'une minorité ; d'autre part, les habitations ne comprennent qu'une fois sur dix des bâtiments tels que hangars, étables, écuries ou autres.

Cette situation trouve écho dans les biens que possèdent les Québécois du XVIII[e] siècle. Si, au début du siècle, les autorités se « scandalisent » de constater dans les campagnes l'adoption spontanée du cheval comme moyen de transport, jusque-là symbole de prestige des officiers[2], elles ne peuvent que se féliciter de la sobriété des habitants de la ville de Québec à ce sujet. À tout seigneur... tout honneur, pourrait-on dire !

TABLEAU 29

MOYENS DE TRANSPORT TERRESTRES, 1690-1749

Décennie	Invent.	Chevaux	Calèches	Carrioles	Charrettes	Tombereaux	Traînes	Raquettes
1690-1699	43	3	0	0	1	1	0	0
1700-1709	95	12	4	3	4	5	4	9
1710-1719	122	9	2	4	6	2	3	12
1720-1729	125	10	4	7	8	1	1	3
1730-1739	132	9	7	7	4	0	3	3
1740-1749	181	18	7	15	11	3	3	8
Total	698	61	24	36	34	12	14	35
%		8,74	3,43	5,16	4,87	1,72	2,00	5,01

Le cheval, cette noble conquête de l'homme, n'a pas gagné la faveur populaire du moins à Québec. Question de prix ? Peut-être à la fin du XVII[e] siècle alors qu'un cheval vaut un peu plus d'une centaine de livres[3], mais certes pas au milieu du siècle suivant alors qu'il peut valoir de trois à quatre fois moins[4].

Or peu importe que l'on se situe à la fin du XVII[e] ou au milieu du siècle suivant, la proportion de propriétaires de chevaux ne varie guère : elle se situe en moyenne à moins de 10 %. Cette situation ne se veut que le reflet de celle de l'habitation : celle-ci n'offre que peu de possibilités pour loger les animaux et pour entreposer la nourriture ou encore pour abriter les véhicules de transport tels que calèche, carriole, charrette ou tombereau (tableau 29). En somme, les Québécois du XVIII[e] siècle se déplacent à pied hiver comme été, du moins lorsque la distance n'est pas trop grande. Et s'ils doivent transporter des objets lourds ou encombrants comme des buches ou de l'eau, ils peuvent toujours atteler les chiens[5]. Quoique peu embarrassant, le traîneau à chien n'est pas plus fréquent que le cheval et la carriole. Aussi n'est-il pas étonnant que l'intendant Bigot accorde la priorité aux piétons dans les rues de Québec ; en cela, il ne fait que reprendre une ordonnance de son prédécesseur J. Raudot au début du siècle[6]. Si la course doit conduire en banlieue ou encore si le temps presse, on recourt aux services des charretiers, ces chauffeurs de taxi de l'époque.

En 1749, il en coûte 6 sols au voyageur pour une course dans le périmètre de la basse ville et quatre de plus si le charretier conduit son passager depuis la basse ville jusque chez les jésuites dans la haute ville. S'il faut se rendre par-delà, par exemple dans le faubourg Saint-Jean, il en coûtera 14 sols. Depuis le palais de l'intendant, il en coûte 6 sols pour se rendre au faubourg Saint-Roch, 9 pour aller chez les jésuites et 12 pour parvenir aux faubourgs de la haute ville. En somme, le territoire fait l'objet d'un quadrillage. Quant au transport régional, le tarif se fixe à la journée. Ces tarifs ne s'appliquent qu'aux déplacements des personnes, une grille de prix étant établie pour le transport des marchandises[7].

Mais, outre les charretiers, qui possède un ou des chevaux ? Près d'un résident sur deux des faubourgs en possède sans qu'il soit possible de leur accoler une profession outre le générique d'« habitant ». Chez les urbains, conseillers, fonctionnaires, chirurgiens et officiers constituent la portion la plus importante des propriétaires de ce moyen de transport terrestre ; ces serviteurs de l'état et du public ont à se déplacer fréquemment. La deuxième catégorie de propriétaires de chevaux comprend les marchands et négociants, de même que quelques commerçants (boulangers et bouchers) qui en tirent profit lors du transbordement à l'arrivée et au départ de leurs marchandises. Un dernier groupe réunit notamment des constructeurs tels que charpentiers, menuisiers et architectes. Ainsi Hilaire Bernard de Larivière doit se déplacer fréquemment en sa qualité d'arpenteur. En somme posséder un cheval et une calèche ou carriole peut dans certains cas répondre à des besoins pratiques et réels mais dans le contexte québécois du XVIII^{e} siècle, la possession d'un cheval s'avère surtout symbolique dans la mesure où elle affiche un statut. En effet, par la concentration qu'il implique, le milieu urbain dispense facilement les citadins de posséder leur propre moyen de transport terrestre.

L'espace restreint dont ils disposent et les problèmes de pâturage et d'approvisionnement en fourrage forcent d'ailleurs les Québécois à recourir aux pâturages des communautés religieuses auxquelles ils paient un loyer[8]. Le même problème se présente chaque fois qu'il s'agit de garder des animaux, sauf pour les gallinacés ; et pourtant le nombre des propriétaires de cochons et de vaches dépasse largement celui des propriétaires de chevaux : respectivement le double et le triple (tableau 30[9]). Aussi n'est-il pas surprenant de retracer diverses ordonnances au

TABLEAU 30

ANIMAUX POSSÉDÉS, 1690-1749

Décennie	Invent.	Cochons		Vaches		Boeufs		Poules		Moutons	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1690-1699	43	6	13,95	8	18,6	4	9,3	4	9,3	1	2,3
1700-1709	95	23	24,42	23	29,5	14	14,7	12	12,6	2	2,1
1710-1719	122	26	21,31	34	27,9	9	7,4	7	5,7	7	5,7
1720-1729	125	20	16,00	26	20,8	5	4,0	6	4,8	4	3,2
1730-1739	132	17	12,88	14	10,6	3	2,3	2	1,5	1	0,7
1740-1749	181	35	19,34	44	24,3	3	1,6	10	5,5	2	1,1
Total	698	127	18,19	154	22,06	38	5,44	41	5,87	17	2,43

sujet des porcs errant dans les rues et sur les remparts de la ville. Abstraction faite des habitants des faubourgs qui possèdent des animaux trois fois sur quatre, les propriétaires d'animaux sont présents dans les divers quartiers : un peu plus d'un ménage sur trois dans le quartier du palais, un peu moins en haute ville et moins d'un sur quatre dans la basse ville. Ce sont toutefois les vaches et non les porcs qui sont les plus populaires. Animal plus sédentaire que le porc, l'absence de clôture autour des maisons ne l'incite pas à prendre la poudre d'escampette pour aller glaner ça et là une marguerite ou une brindille de foin. De plus, la vache fournit les produits laitiers essentiels à une bonne alimentation et peut-être aboutit-elle dans une marmite à l'occasion.

Le boeuf semble moins populaire ; de fait il y a tout lieu de croire qu'outre ceux qui aboutiront en pieds et jarrets sur l'étal du boucher, la plupart sont utilisés pour le trait puisque plus de la moitié des boeufs inventoriés appartiennent à des ménages vivant dans les faubourgs. Quant aux poules, poulets, dindes, oies, pigeons et autres animaux à plumes, il existe de fortes chances pour que leur espérance de vie soit courte : à peine une année, puisque la ponte ralentit pendant la saison hivernale. Pour sa part le mouton est peu répandu, comme dans le reste de la colonie, dû à son introduction tardive dans le cheptel[10].

Tous ces animaux, compte tenu de l'espace disponible, sont rarement nombreux. On les retrouve dans les cours, quelques fois dans les pacages de la haute ville ou même dans les caves des maisons, ou encore

s'il s'agit de poules dans une pièce du logement, parfois dans le grenier[11]. Le phénomène incite toutefois les autorités à promulguer quelques règlements sur l'enlèvement des fumiers.

Outre les bouchers et les tanneurs, la majorité des propriétaires d'animaux domestiques se retrouvent non plus chez les conseillers, fonctionnaires et marchands mais bien chez les artisans, qu'ils soient de la construction, du fer, du vêtement et du bois. Posséder des animaux à Québec au XVIII[e] siècle devient en quelque sorte une réponse à la conjoncture : on recherche une certaine forme d'auto-suffisance. La baisse notable du nombre de propriétaires d'animaux entre 1720 et 1740 découle non pas du prix élevé des bêtes, mais plutôt de la situation générale de la capitale où se rencontrent une forte immigration et par conséquent une mobilité exceptionnelle. Cette faible représentation de propriétaires d'animaux laisse donc croire à un plus large recours aux bouchers quant à l'approvisionnement en viandes.

De la cour au garde-manger

Mais l'espace alloué aux animaux ne doit pas, du moins en haute ville, empiéter sur le potager. Dans leurs jardins de superficie moyenne, les Québécois cultivent de nombreux produits maraîchers, et plusieurs arbres leur fournissent des fruits frais en saison. Par ce biais, il devient possible de pénétrer dans le garde-manger des Québécois du XVIII[e] siècle et ainsi de les connaître davantage, sans pour autant s'inviter à leur table[12].

Les citadins du XVIII[e] siècle cultivent outre des légumes, des légumes condimentaires, des aromates et des fruits. En reprenant la distinction pré-établie pour les légumes, à savoir légumineuses, légumes-racines, légumes foliacés et condimentaires, et enfin légumes-fruits, il apparaît que le garde-manger des Québécois se compare à celui de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Parmi les légumineuses, seules les lentilles sont absentes ; d'ailleurs le climat et le sol en permettent difficilement la culture, et même aucun marchand n'en offre dans sa boutique[13]. Par contre les pois verts, blancs ou secs, côtoient fèves et haricots. Quant aux légumes-racines, ils se limitent aux betteraves, carottes et navets, les deux premiers étant très

rares à l'Hôtel-Dieu. Salsifis, panais et pommes de terre sont généralement inconnus ou ignorés[14].

Les légumes foliacés rencontrés se résument à quatre espèces : le céleri, le chou, de loin le plus populaire, le chou pommé et l'asperge[15]. Aucune mention du chou-fleur ou de la laitue (cette dernière semble très populaire d'après Pehr Kalm), ni de la chicorée ou de la scarole, lesquels se consommant à l'état frais sont nécessairement absents des inventaires.

Les légumes-condiments inventoriés recoupent ceux de la table de l'Hôtel-Dieu : échalotes, oignons (rouges ou en tresse) et poireaux. Histoire d'y ajouter un peu de piquant, il faut inclure les piments du marchand François Chasle en 1747[16]. Enfin parmi les légumes-fruits locaux, seuls les concombres ressortent ; il faut toutefois leur adjoindre au cours du XVIII^{e} siècle deux importations, les olives et les artichauts. Si les olives peuvent paraître plus populaires, en contrepartie les artichauts salés de Jean Crespin[17] sont considérés d'un goût plus exotique et plus raffiné et sont par conséquent moins répandus. À cette liste de légumes, il faut ajouter les champignons séchés du conseiller Jean François Martin Delino[18].

En somme, sauf quelques exceptions, les légumes inventoriés se retrouvent sur la table de la plupart des familles après avoir poussé dans les jardins maraîchers de la ville ou des faubourgs. Rares sont les produits importés et ils n'apparaissent que tardivement au cours du XVIII^{e} siècle.

Les céréales mentionnées proviennent toutes, à l'exception du riz, de la production régionale. Comme il se doit le blé et la farine de blé occupent la place d'honneur, la société laurentienne étant celle du blé et les Québécois des mangeurs de pain. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que trois inventaires sur dix consignent la présence de blé ou de farine de froment. Cette situation progresse de pair avec celle du logement : le tiers des propriétaires, faut-il le rappeler, mettent le four de la maison à la disposition de leurs locataires pour qu'ils y cuisent leur pain[19].

Cependant tous les locataires ne peuvent cuire eux-mêmes leur pain ; plusieurs doivent se le procurer chez les boulangers de la ville. Ceux-ci, régis par l'administration publique, offrent trois genres de pain : le pain blanc de fleur de farine, le pain bis blanc de grosse farine sans son, et

enfin le pain bis foncé avec son. Cette troisième catégorie de pain disparaît sans doute au cours du XVIII[e] siècle puisque aucune ordonnance ne la mentionne.

L'activité des boulangers ne peut évidemment se dissocier de la conjoncture agricole, de sorte que les mauvaises récoltes conduisent inévitablement le conseil supérieur, les intendants et la prévôté à intervenir. Autant les trois instances s'arrêtent-elles à promulguer règlements et ordonnances sur le prix du pain, autant les boulangers s'ingénient-ils à les contrer soit en trichant sur le poids, soit en employant des ingrédients de moindre qualité, soit encore en créant une pénurie artificielle de l'un ou de l'autre des produits[20]. Mais les moments les plus difficiles sont sans doute durement ressentis par les plus démunis qui, faute de four, restent à la merci des boulangers.

Lorsqu'en 1714 les femmes des journaliers de Québec se présentent à une réunion du conseil pour se plaindre de la mauvaise qualité du pain vendu par les boulangers, la frustration a atteint son paroxysme. Appelé à émettre son opinion, le conseiller et médecin Michel Sarrazin affirme que « l'usage d'un aussi mauvais pain produirait infailliblement des maladies pestilentielles à ce peuple et qui peu a peu infecteroit l'air et se communiquerait a ceux qui sont les plus aisez de la colonie »[21]. Discours médical et humanitaire, qui ne cache pas néanmoins ses préjugés...

Occasion exceptionnelle, cette situation résulte de la difficulté de policer les boulangers de la ville, selon l'expression du procureur général et des conseillers. En plus de réglementer le prix, le conseil ordonne de peser le pain au moment de la vente[22]. Cela s'avère peu efficace puisque, selon le procureur lui-même, il y aurait collusion entre les quatre boulangers de la ville. En 1710 permission est accordée à un cinquième d'avoir pignon sur rue à Québec[23] : la concurrence mettra-t-elle un frein aux abus ? À partir de 1707 les marchands jouissent du droit de fabriquer et de vendre le biscuit[24], et il semble que le commerce de la boulangerie y ait gagné une stabilité relative. Au cours du XVIII[e] siècle, chaque mauvaise récolte suscitera cependant une inquiétude envers les boulangers qui, tentés d'exporter des farines ou des biscuits, produits beaucoup lucratifs, se verront alors rappelés d'offrir en tout temps du pain aux citadins.

Conséquence sans doute de l'accroissement général de la production du blé, les prix du pain tendent à baisser au cours du XVIII[e] siècle[25]

TABLEAU 31

PRIX RÉGLEMENTÉS DE LA LIVRE DE PAIN
(en deniers)

Année	Pain blanc	Pain bis blanc	Pain bis
1692	24	22,5	15
1700	30	22,5	18
1707	18	11,35	
1710	25,75	13,75	
1731	21,75	16,0	
1737	22	16,125	
1742	24	20,0	

(tableau 31[26]). Il faut toutefois noter que l'écart de prix entre les produits se maintient tout au cours du XVIII[e] siècle de sorte que le pain blanc bis coûte environ 20 % de moins que le pain blanc, et le pain bis 25 % de moins que la deuxième catégorie et 40 % de moins que le blanc. En somme, le pain étant l'une des denrées de base de l'alimentation, les pouvoirs publics veillent à ce que la population puisse s'en procurer à des prix abordables.

Peu utilisés à l'Hôtel-Dieu[27], le seigle et le sarrasin sont totalement absents des inventaires de même que l'orge, ce qui confirme la primauté du blé dans un milieu urbain comme celui de Québec. Toutefois à compter de la troisième décennie du XVIII[e] siècle, les marchands offrent un nouveau produit tiré du froment : l'amidon[28]. Connu surtout pour son utilisation dans la blanchisserie, l'amidon peut également servir dans la fabrication de la bière.

Si l'orge et l'avoine peuvent se substituer au blé en situation de disette, les Québécois préfèrent assurément l'avoine ; en temps normal cette céréale semble plutôt destinée à nourrir les animaux, au même titre que le son. Quant au maïs, il se retrouverait davantage dans les cuisines particulières que dans celles de l'Hôtel-Dieu. Le riz, seul produit importé de sa catégorie, serait présent de façon régulière surtout à la fin du XVII[e] siècle. En somme, les céréales vendues à la population se comparent tout à fait à celles servies aux malades de l'Hôtel-Dieu.

Le régime piscivore repose, d'après les inventaires, essentiellement sur l'éternelle triade anguille, morue, saumon. L'anguille s'avère l'espèce la plus populaire, précédant de peu cependant la morue. Quant à

celle-ci, les Québécois, à l'encontre des religieuses de l'Hôtel-Dieu, la préfèrent sèche plutôt que verte[29]. En ce qui a trait au saumon, on le consomme autant salé que fumé, mais il se rencontre surtout à la fin du XVII[e] siècle et après 1730. Les poissons d'eau douce sont absents, de même que les mollusques ; une seule exception : les huîtres marinées de François Chasles. L'absence d'huîtres étonne compte tenu de leur importance non seulement dans l'alimentation mais aussi dans leur usage « industriel » plus tard au cours du siècle[30]. Il est vrai que les poissons d'eau douce et les mollusques se consomment frais de préférence, ce qui peut expliquer leur absence des inventaires ; il en va de même pour les écrevisses que Kalm rapporte comme une espèce non pas en voie de disparition mais rare à cause de leur excessive commercialisation[31].

À cette nomenclature, il ne reste qu'à rajouter anchois et sardines de la Méditerranée, les premiers étant plus populaires que les secondes, mais néanmoins probablement tout aussi marginaux quant à leur consommation puisqu'ils ne parviennent qu'à la table de riches marchands. Tous ces poissons, crustacés et mollusques ne constituent toutefois pas les seules espèces mangées à Québec. Certains Québécois adoraient la barbue et le turbot, et raffolaient de l'esturgeon, au point d'en consommer davantage que de morue. Enfin il ne faudrait pas oublier la tortue qui s'apprête bien en potage[32].

En ce qui concerne les laitages, les inventaires n'en offrent que peu ou pas d'indication, puisque le lait et les oeufs se consomment frais et sont usuellement laissés « pour subsistence ». L'importance du cheptel laitier urbain et la presque totale absence de chèvres incitent à conclure que les citadins nourrissent leurs enfants au lait de vache. Les oeufs de poule n'apparaissent qu'en 7 occasions et pourtant ils sont populaires[33]. Conséquence sans doute de la difficulté de conservation, les fromages à la crème disparaissent complètement des inventaires ; alors que les gruyères et les fromages de Hollande apparaissent dès la fin du XVII[e] siècle, il faut cependant attendre la deuxième décennie du XVIII[e] pour constater la présence des fromages du pays.

Le beurre domine et de loin les huiles et les graisses dans la cuisine des ménages québécois. Le suif et le saindoux le suivent à bonne distance mais précèdent l'huile d'olive. Quant à l'huile de noix, elle ne semble pas trop populaire étant donné son prix excessif. Il faut mentionner cependant que le suif ne sert pas qu'à la cuisine ; on en fabrique

également la chandelle. À nouveau, les produits offerts aux Québécois se rapprochent sensiblement de ceux présents sur la table de l'Hôtel-Dieu.

Histoire de relever quelque peu les plats, les cuisiniers (et cuisinières) québécois disposent de plusieurs épices et fines herbes dont les plus connues sont le sel, le poivre, la muscade, la girofle et la cannelle. Bien que le sel constitue d'abord et avant tout un agent de préservation, il n'en demeure pas moins une épice utilisée dans la cuisson[34]. Quant au poivre, quoique sa description reste vague la plupart du temps, les documents précisent, à l'occasion, qu'il s'agit du blanc[35].

En ce qui a trait aux fines herbes, Kalm mentionne que le thym et la marjolaine poussent en abondance autour de Québec[36], mais les huissiers les boudent ou les ignorent, sauf dans deux inventaires où se retrouvent fenouil[37] et feuilles de laurier[38]. On doit cependant compter les épices intégrées à la pharmacopée du lieutenant des chirurgiens Jourdain Lajus, notamment la sauge, reconnue pour ses propriétés thérapeutiques, l'origan et le serpolet (variété de thym). Ces trois herbes peuvent rehausser la saveur de certains plats et peuvent également pousser à Québec. Parmi les épices importées, Lajus utilise du gingembre, du safran et du genièvre[39]. Il s'agit là des seules mentions de ces produits, et elles proviennent d'ailleurs d'un contexte particulier ; ces herbes ne sont pas d'usage courant dans la cuisine du XVIII[e] siècle. À cette nomenclature, il faut ajouter une dernière épice, assez populaire, utilisée surtout en confiserie : l'anis.

Parmi les condiments fréquents sur les tables québécoises, il faut relever en premier lieu les herbes salées qui constituent un assaisonnement idéal pour les soupes, base des repas[40]. La moutarde importée ne semble pas populaire, mais la moutarde sauvage abondante dans la région[41] relève certains plats, puisque quelques moutardiers figurent parmi les services de vaisselle. L'ail fait l'objet d'une seule mention[42] ; en contrepartie les câpres entrent dans la composition de quelques plats mijotés dans les cuisines de marchands tels que Claude Pauperet ou encore François Chasle.

Les câpres comme quelques autres produits d'ailleurs ne parviennent à Québec que dans des solutions vinaigrées. Bien que ces denrées n'apparaissent pas sur toutes les tables, le vinaigre par contre risque fort de se

retrouver dans la cuisine familiale, notamment à l'automne au temps des marinades. On le mentionne dans près de 7 % des inventaires.

À en juger par le nombre d'observations, les Québécois ne sont pas friands de sucre, de sucreries ou encore de pâtisseries sucrées. La cassonade, brute ou blanche, constitue le sucre le plus populaire ; on la retrouve dans un peu plus de 7 % des inventaires. Suivent la mélasse et le chocolat et ensuite le sucre d'érable qui, selon Kalm, serait le seul sucre que consomment les ruraux[43]. Alors qu'à la fin du XVII[e] siècle, les huissiers et notaires ne consignent que quelques mentions de sucre[44], vers le milieu du siècle suivant quelques fortunés pourront se gaver de miel de Narbonne, sucre candi[45] ou encore de sucre royal[46], sans compter les sirops dont celui de citrons[47].

Des préparations fruitées il faut retenir la prépondérance des confitures de fruits du pays. Quelques hôtes plus à l'aise pourront offrir à leurs invités des écorces de citrons confites. Cette pratique s'avère peu courante cependant, les hôtes offrant plutôt des amandes ou des noix de toutes sortes ou encore des fruits.

Les amandes semblent très populaires et d'une variété peu commune, qu'il s'agisse d'amandes en coque, sèches, cassées ou encore de dragées. À l'occasion, l'amande aura été broyée en poudre pour être utilisée en pâtisserie[48]. Les noix de France paraissent toutefois beaucoup moins populaires que celles de Galles. Les avelines et les noisettes ferment le cortège.

Parmi les fruits importés, les raisins viennent au premier rang. Figues et citrons se partagent la seconde place, bien que leur taux d'apparition sur la table paraisse faible et surtout instable : on les rencontre à la fin du XVII[e] siècle, mais il faut attendre les années 1730 avant d'en retrouver un. On peut enfin signaler l'exotisme de l'orfèvre Paul Lambert dit Saint-Paul qui se permet d'offrir à ses invités de la noix de coco[49].

Les prunes, encore plus populaires que les raisins font cependant problème ; les huissiers ne précisent que rarement s'il s'agit du produit importé ou de la variété domestique. Parmi les fruits domestiques, les pommes font l'objet du plus grand nombre de mentions. Les poires sont rares ; seul Aubert de Lachenaie peut, semble-t-il, s'en offrir ; elles proviendraient de Montréal. Quant aux courges et melons de même que les baies, les notaires les passent sous silence lors des inventaires et pourtant baies et petits fruits abondent[50]. Les plus astucieux et aussi les plus

fortunés trouvent le moyen de les conserver non seulement en confitures mais aussi dans l'eau-de-vie.

Mais que boivent les Québécois du XVIII[e] siècle ? Assurément de l'eau puisée à la fontaine publique du quartier ou encore au puits de la maison. Les enfants peuvent compter sur le lait de vache. Parmi les alcools présents surtout chez les marchands et évidemment chez les cabaretiers, on retrouve des vins rouges principalement[51]. L'eau-de-vie et la guildive complètent la carte des alcools. Aucune mention de bière en dépit du fait que la ville compte deux brasseries au XVIII[e] siècle. Le café semble devenir populaire dans les années 1730 alors que le thé n'apparaît que deux fois. Enfin il faut souligner une brève apparition de la réglisse à la fin du XVII[e] siècle[52].

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un aliment mais plutôt d'une habitude qui souligne la fin d'un repas, le tabac ne prend pas une place démesurée dans les pratiques du XVIII[e] siècle. Les notaires consignent néanmoins régulièrement la présence de ce « mal nécessaire » tout au cours du XVIII[e] siècle. Toutefois peu s'adonnent au tabagisme ; seulement 8 % des inventaires contiennent du tabac, encore faut-il préciser qu'il s'agit de tabac du pays et non de tabacs importés du Brésil, de Saint-Vincent ou d'Espagne. Le danger ne vient pas de la fumée mais plutôt... de la poudre, car l'habitude de priser s'implante dans les milieux aisés de Québec au XVIII[e] siècle et frappe les femmes autant que les hommes[53]. Par ailleurs, un produit de consommation fort à la mode dans la France du XVIII[e] siècle[54], surtout à cause de ses propriétés « médicinales », le ginseng constitue une source de revenus d'exportation appréciable. Toutefois, suite à un marketing habile ou abusif, ce produit n'apparaît que deux fois dans la documentation.

De tous les éléments composant un repas, seules les viandes échappent à vrai dire aux inventaires. Certes y rencontre-t-on du lard salé et en très grande quantité : un inventaire sur cinq en fait mention. C'est à croire que le régime carné se limite au porc. Le fait que plus de la moitié des inventaires soient rédigés entre le premier novembre et le 30 avril influe certainement sur cette situation. Il faut dire que le boeuf dans la colonie ne se mange pas en salaison. Faut-il y voir un régime qui s'adapte aux saisons et aux modes de conservation ?

Le lard salé se conservant bien pendant l'automne et l'hiver, le boeuf serait au menu le printemps et l'été. Puisque peu d'individus outre les

TABLEAU 32

PRIX DE LA LIVRE DE VIANDE
(en sols/deniers)

Année	Boeuf		Lard	Veau		Mouton
	Pâques-juin	Juillet-carême		Pâques-juin	Juillet-carême	
1692	3 / 9	3 / 0				
1694	3 / 9	3 / 0	6 / 0	3 / 9	4 / 0	
1706	3 / 0	3 / 0	3 / 0	2 / 4	3 / 0	
1710	3 / 4	2 / 8	14 / 0			
1718	6 / 6	6 / 0	14 / 6			
1719	9 / 0	7 / 6	7 / 6			
1730	4 / 0	3 / 0	4 / 0			
1731-44		3 / 6	4 / 0			
1745		4 / 0	4 / 6			
1748	4 / 6	4 / 0	12 / 6	5 / 0	5 / 0	4 / 0
1749	4 / 6	4 / 0				
1750	4 / 0	3 / 6		5 / 0	5 / 0	4 / 0

bouchers et quelques marchands disposent de glacières, il faut donc croire que les Québécois du XVIII[e] siècle font, du moins pendant l'été, leurs provisions sinon au jour le jour, à tout le moins au rythme des jours de marché, c'est-à-dire deux fois la semaine, le mardi et le samedi[55]. Mais en aucun temps la saison n'empêche d'acheter du boeuf ; c'est plutôt le calendrier liturgique qui impose des restrictions.

D'ailleurs tout au cours du XVIII[e] siècle, à l'instar des boulangers, les bouchers seront régis par règlements[56], sauf en certaines périodes pendant lesquelles les administrateurs se fieront au libre marché, notamment au cours des années de forte instabilité que sont 1718 et 1719. Il existe deux prix-plafond pour la livre de boeuf selon le temps de l'année, c'est-à-dire de Pâques à la fin de juin et du 1[er] juillet au carême[57]. Règle générale, le prix du boeuf est inférieur à celui du lard, d'autant plus en temps de crise alors que le premier est assujetti au plafond fixé par l'administration (tableau 32[58]).

De par son prix, le boeuf est plus accessible l'hiver que le lard salé. Reste donc à déterminer si les quantités produites peuvent rencontrer les besoins, du moins d'après l'estimation du lieutenant-général de la prévôté qui fixe le nombre de carcasses mises en vente hebdomadairement.

En 1717, pour une population civile totale de 2300 personnes, les bouchers Bellerose, Dolbec et Larchevêque acceptent « de débiter chacun un boeuf par semaine au public »[59]. L'année suivante, Joseph Cadet s'engage seul à débiter autant de carcasses. En 1719, ce nombre passe à cinq[60]. L'engouement pour le boeuf est tel, qu'en 1745 le lieutenant de la prévôté enjoint les douze bouchers de la capitale de tuer collectivement 25 boeufs par semaine, et cela en vue de répondre à la demande d'une population d'environ 5400 personnes[61]. À l'automne 1757, le curé Récher note que les bouchers de Québec abattent de 80 à 90 boeufs par semaine pour nourrir 7300 personnes[62]. Quiconque enfreint le règlement se voit passible d'amende ; c'est d'ailleurs le sort réservé à Jean-Baptiste Chapeau, Pierre Dorion et Pierre Renaud dit Canard, tous trois condamnés pour n'avoir pas tué la quantité de boeuf à laquelle ils étaient tenus[63]. La consommation de boeuf de boucherie augmente considérablement au cours du XVIII[e] siècle parmi les citoyens de Québec. En présupposant un poids debout de 500 livres pour un jeune boeuf, duquel il ne reste que 200 livres une fois sur l'étal[64], cela représenterait une mise en vente quotidienne *per capita* de 23,7 grammes en 1717, compte tenu d'une semaine de cinq jours. Cette proportion passerait à 211,5 grammes en moyenne en 1757. Alors que la population augmente de quelque 218 % au cours de cette période, le boeuf offert à la consommation progresse à un rythme quadruplé (792 %).

Dommage que les divers règlements ne précisent pas ces données pour chacune des viandes étalées chez les bouchers. Tout au plus, faut-il se borner à accepter la hiérarchisation telle que suggérée par l'analyse de l'alimentation à l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire primauté au boeuf, second rang au porc mais à très bonne distance, ensuite veau, volaille et enfin mouton[65]. Cette classification semble découler par ailleurs du marché. Le veau coûte plus cher que le boeuf : s'il en coûte jusqu'à 50 % de plus la livre à la fin du XVII[e] siècle[66], l'écart se stabilise autour de 15 % au début du XVIII[e] siècle[67] et diminue à 10 % en 1749[68].

Les ordonnances demeurent muettes sur les volailles, sauf pour nous faire comprendre que celles-ci dépendent du libre-marché, tout comme le porc, de sorte que les citoyens de Québec peuvent se les procurer autant des habitants que des bouchers[69]. Cette saine concurrence selon l'expression de l'intendant Raudot permet sans doute de maintenir les prix bas, de sorte qu'au cours du XVIII[e] siècle, les volailles prennent

plus d'importance sur la carte de l'Hôtel-Dieu[70]. L'agneau ne connaît qu'une vogue circonstancielle ; de fait, il semble constituer un substitut au boeuf, « les habitans aimans, mieux elever des Moutons que des Boeufs » lorsque le prix des fourrages devient excessif[71].

Le gibier à poil s'avère assez rare sauf pour quelques marchands qui se délectent de rognons de castor[72] ou encore de rognons musqués[73]. Quant au gibier à plumes, bien que les inventaires et baux de location mentionnent de temps à autre la présence d'un pigeonnier[74] et que les ordonnances indiquent sporadiquement que les habitants s'adonnent à la chasse même en ville, il n'y faut voir que des menus occasionnels. D'ailleurs la chasse n'apparaît pas comme une activité bien répandue en dépit du fait que, selon la loi de la milice, chaque habitant de 16 ans et plus doit, en principe, posséder son fusil. Or dans nos inventaires, on retrouve à peine un peu plus d'un fusil pour cinq personnes, ce qui rejoint les conclusions d'une étude antérieure sur les miliciens[75]. D'autre part, dans le territoire immédiat de la capitale, la chasse est « épuisée » selon l'expression de l'intendant Hocquart[76].

L'analyse d'ossements corrobore par ailleurs cet aspect de l'alimentation québécoise : les trois quarts des produits consommés sont d'origine domestique, et le quart des produits « sauvages » provient des pêcheries. Il ne reste donc qu'une faible part de gibier dans cette diète. Par ailleurs cette même analyse confirme la hiérarchisation des viandes telle que perçue à l'Hôtel-Dieu, à la seule différence que la part de la volaille dans le régime carné s'y trouve réduite à des proportions modestes[77]. De fait, les os d'oiseaux proviennent surtout de tourtes (77 %) alors que le poulet ne compte que pour 14 %. La volaille est-elle réservée aux seuls malades et convalescents, ou s'agit-il d'une simple question de goût ou encore de disponibilité ?

Ce bref survol du garde-manger des Québécois du XVIII[e] siècle fait ressortir trois considérations. Premièrement il confirme, pour l'essentiel, que les denrées de base disponibles sur la carte des religieuses de l'Hôtel-Dieu correspondent de très près à l'alimentation quotidienne de la majorité des citadins. Deuxièmement, l'intervention occasionnelle de l'État dans les deux secteurs névralgiques de la boulangerie et de la boucherie confirme le rôle prépondérant que jouent ces deux professions dans le régime alimentaire. Elle souligne par ailleurs leur évolution respective très différente compte tenu des lois du marché : alors que le prix du

boeuf se maintient (en temps de crise) sensiblement au même niveau tout au cours du XVIII[e] siècle et même augmente légèrement, à l'opposé, celui du pain baisse en dépit des mauvaises récoltes. Faut-il voir une baisse de popularité de la panade accompagnée d'une plus forte popularité du boeuf dans le régime carné ? De fait, il faut considérer une explication double dans le cas du pain : d'abord, la production du blé s'accroît considérablement de sorte que les prix n'augmentent pas de façon aussi extravagante ; ensuite les boulangers perdent une partie de leur clientèle en raison de l'auto-production. Ces deux facteurs expliquent la baisse du prix du pain de meilleure qualité. Quant au boeuf, il ne peut échapper au contrôle des bouchers, sauf pour la faible partie de la population qui peut faire boucherie, alors que sa consommation augmente de façon fulgurante. Ainsi ces deux secteurs vitaux de l'alimentation, en dépit d'une réglementation suivie, évoluent de façon différente dans les moments de crise au XVIII[e] siècle. Troisième considération, il faut observer un double phénomène qui émerge de l'analyse des inventaires après décès. D'une part, les aliments frais en sont absents. D'autre part, les huissiers trouvent chez les mieux nantis les denrées importées telles que câpres, artichauts ou champignons, ouvrant ainsi la porte à une interrogation légitime quant à savoir si le document ne projette pas une image erronée de la vie quotidienne des couches populaires. L'analyse des intérieurs domestiques permettra d'y répondre partiellement.

L'intérieur : un décor de luxe, à la mode du jour, ou fonctionnel ?

Il ne saurait être question d'analyser toutes les possessions matérielles des divers groupes socio-professionnels de Québec au XVIII[e] siècle. S'il est déjà établi par de nombreuses études archéologiques que la faïence commence à remplacer graduellement l'étain à compter des années 1740[78], l'analyse des inventaires confirme cette tendance, du moins chez les mieux nantis. Par ailleurs, les meubles, sauf pour l'occasionnelle armoire d'acajou, se ressemblent d'un ménage à un autre ; seul le nombre des armoires, commodes et tables varie, de sorte que cette information n'apporte pas nécessairement l'indication d'un décor « luxueux ». Mais au fait en quoi consiste le décor ? Le terme

« luxueux », dont la définition ne fait pas l'unanimité parmi les chercheurs, peut-il s'appliquer à la réalité du XVIII[e] siècle à Québec ? Afin d'apporter un regard neuf sur la question, nous avons choisi d'isoler trois composantes de la décoration intérieure, les deux premières étant d'utilité courante : l'éclairage, le chauffage et la décoration murale.

Quant aux groupes socio-professionnels, ils sont classés selon l'habituelle division des activités : services, commerce, transformation et les non-spécialisés. Les services comprennent les conseillers, officiers et sous-officiers des troupes, les administrateurs publics, ainsi que les membres des professions libérales tels que notaires et chirurgiens, de même que les huissiers et autres petits fonctionnaires. De toute évidence, ce groupe nécessite une certaine hiérarchisation ; il est peu probable qu'un conseiller et un sergent de troupe vivent dans le même genre de décor. C'est pourquoi une sous-division permet de classer ensemble les notaires, chirurgiens, huissiers et sergents de troupes, faisant des conseillers, officiers et fonctionnaires une catégorie distincte. La même distinction vaut pour le secteur du commerce alors que marchands et négociants forment un ensemble et que les représentants de l'alimentation (bouchers, boulangers, aubergistes) et ceux des transports constituent deux autres subdivisions. Le secteur de la transformation inclut les constructeurs (maçons, charpentiers, menuisiers), les métiers du fer (forgerons, taillandiers, serruriers, arquebusiers), les métiers du cuir (tanneurs, cordonniers), les artisans du vêtement (tailleurs, perruquiers) et les métiers du bois (tonneliers, charpentiers de navire). La main-d'oeuvre non spécialisée comprend les journaliers et les domestiques.

La décoration murale comprend outre les rideaux et les tapisseries, les cadres et les miroirs. Parmi les rideaux comptent autant ceux des fenêtres que ceux des portes. Les tapisseries comprennent les pièces individuelles de bergame, de loin les plus populaires, et les tentures. Ces étoffes et tissus bien que considérés comme éléments décoratifs n'en constituent pas moins des objets utilitaires dans un environnement où le froid règne cinq mois par année. De la même manière que les rideaux servent à couper le froid qui s'infiltre par les fenêtres, la tapisserie et la tenture aident à combattre l'humidité qui se dégage des murs de pierre[79].

Selon le tableau 34, 172 ménages ou 25,4 % des maisonnées possèdent des rideaux. La tapisserie s'avère aussi populaire puisqu'on en retrouve dans 25,6 % des logements (tableau 33). Parmi ceux qui

TABLEAU 33

DÉCORATION MURALE: RIDEAUX ET TAPISSERIES

Décennie	Inventaires	Rideaux							Tapisseries
		Bergame	Traite*	Serge	Indienne	Coton	Toile	Autre	
1690-1699	43	2	1	1	0	4	3	2	17
1700-1709	95	9	3	2	0	1	7	5	22
1710-1719	122	5	4	7	2	1	9	10	26
1720-1729	125	3	9	15	5	3	15	12	30
1730-1739	132	3	6	13	7	11	20	11	37
1740-1749	181	3	8	28	10	9	24	19	47
Total	698	25	31	66	24	29	78	59	179
%		3,6	4,4	9,4	3,4	4,1	11,2	8,4	25,6

* Tissu fabriqué pour la traite des fourrures mais prisé de certaines gens

TABLEAU 34

PROPRIÉTAIRES DE RIDEAUX ET TAPISSERIES

Groupe	Nombre	Rideaux		Tapisseries	
		Nombre	%	Nombre	%
Services					
Officiers	94	53	56,4	59	62,8
Sous-services	44	17	38,6	18	40,9
	138	70	50,7	77	55,8
Commerce					
Marchands	75	40	53,3	42	56,0
Alimentation	22	0		1	4,5
Transport	31	6	19,3	2	6,4
	128	46	35,9	45	35,1
Transformation					
Constructeurs	62	7	11,3	8	12,9
Fer	30	7	23,3	8	26,7
Cuir	16	1	6,2	1	6,2
Vêtement	19	4	21,1	2	10,5
Bois	18	2	11,1	1	5,5
	145	21	14,5	20	13,8
Journaliers	8				
Inconnus	258	35	13,6	28	10,8
Total	677	172	25,4	170	25,1

TABLEAU 35

DÉCORATION MURALE: CADRES ET MIROIRS

Décennie	Cadres					Miroirs				Invent.
	Portraits	Encadrements	Images	Cartes	Horloges	Petits	Moyens	Grands	Inconnus	
1690-1699	1	5	2	1	2	18	10	5	2	43
1700-1709	6	2	7	1	3	42	4	6	13	95
1710-1719	7	6	10	1	10	41	6	7	27	122
1720-1729	12	9	1	3	13	52	6	16	31	125
1730-1739	17	15	6	2	10	51	6	10	47	132
1740-1749	13	21	7	2	15	88	9	12	53	181
Total	56	58	33	10	53	292	41	56	173	698
%	8,0	8,3	4,7	1,4	7,6	41,8	5,9	8,0	24,8	

possèdent des rideaux, les choix les plus populaires s'arrêtent sur les « toiles » (sans autres précisions) et sur les tissus laineux comme la serge. À noter cependant un changement dans les goûts et surtout dans les tissus à compter des années 1720. Si les tapisseries de Bergame demeurent populaires, par contre les rideaux de ce même genre le sont de moins en moins. La serge et la toile prennent le haut du pavé alors qu'apparaissent timidement le coton et l'indienne, cette dernière étant un tissu de coton coloré par impression. C'est d'ailleurs durant cette décennie qu'apparaissent dans les stocks des marchands des coupons de tissus portant des numéros de catalogues[80]. En somme, au cours du XVIII[e] siècle, les goûts commencent à changer au gré des innovations qu'apportent les fabricants de textiles. Si le secteur des tapisseries semble plafonner, en contrepartie les rideaux progressent.

Cependant ces deux sortes de décorations demeurent l'apanage d'une minorité. Le tableau 34 démontre sans équivoque que les rideaux et tapisseries constituent un décor de prédilection pour les trois premiers groupes socio-professionnels[81] : conseillers, officiers et hauts fonctionnaires suivis par les marchands et négociants et par les représentants des sous-services, notaires, chirurgiens, huissiers et sergents de troupes. Les artisans viennent loin derrière, quoiqu'il faille souligner l'importance qu'accordent les représentants des métiers du fer à ces ornementations.

Quant aux cadres, ils englobent les objets profanes (portraits, encadrements, images, cartes et horloges) et les objets religieux (tableaux de saints ou de personnages bibliques, crucifix et bénitiers). Les miroirs, selon les huissiers, sont petits, moyens ou grands. Le tableau 35 indique

TABLEAU 36

DIMENSIONS DES MIROIRS, 1690-1749
(en pouces carrés français)

Dimensions	1690-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	Total
Inconnues	32	69	107	110	68	106	492
0-49	8	12	5	0	17	17	59
50-99	0	5	3	2	9	8	27
100-249	1	4	5	4	7	21	42
250-499	2	4	1	7	21	23	58
500-999	0	1	1	2	9	5	18
1000 et +	0	0	0	0	1	1	2
Total	11	26	15	15	64	75	206

que quatre ménages sur cinq possèdent un miroir, peu importe sa taille. Les cadres apparaissent beaucoup moins fréquemment que les miroirs sur les murs d'une maison de Québec, quoiqu'il faille noter qu'à compter des années 1720, les portraits, les encadrements et les horloges[82] prennent de plus en plus d'importance. Il en serait de même pour les miroirs dont les grandeurs s'accroissent au cours du XVIII[e] siècle, nonobstant les qualificatifs des huissiers (tableau 36). Ainsi on en retrouve 84 % d'une surface supérieure à 100 pouces carrés après 1720. Ceci s'explique par le fait que les ateliers français de Saint-Gobain augmentent leur production et surtout améliorent leur procédé de fabrication, réalité à laquelle les huissiers doivent s'adapter ; le miroir capte la lumière, la réfracte et l'amplifie[83]. Il capte également l'image, la reproduit. En somme s'y confondent l'être et le paraître...

Quant aux propriétaires de tels objets, tout comme pour les rideaux et les tapisseries, on les retrouve parmi les trois mêmes groupes socio-professionnels. Cependant les marchands semblent plus friands de miroirs que les conseillers et officiers. Faudrait-il y voir une plus grande vanité chez ce groupe ?... surtout quand on constate que les marchands se regardent le plus souvent dans des glaces de plus de 100 pouces carrés. En cela ils cèdent le pas à plus orgueilleux puisque sept fois sur dix, conseillers, fonctionnaires et officiers ou leurs compagnes se coiffent devant des glaces de plus de 250 pouces carrés. Il y a toutefois un

TABLEAU 37

PROPRIÉTAIRES DE CADRES, MIROIRS ET OBJETS RELIGIEUX

Groupe	Invent.	Cadres		Miroirs		Objets religieux	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Services							
Officiers	94	41	43,6	68	72,3	33	35,1
Sous-services	44	17	38,6	31	70,4	10	22,7
	138	58	42,0	99	71,7	43	31,1
Commerce							
Marchands	75	40	53,3	57	76,0	29	38,7
Alimentation	22	5	22,7	14	63,6	2	9,1
Transport	31	4	12,9	19	61,3	1	3,2
	128	49	38,3	90	70,3	32	25,0
Transformation							
Construction	62	10	16,1	37	59,7	5	8,1
Fer	30	8	26,7	22	73,3	6	20,0
Cuir	16	5	31,2	10	62,5	2	12,5
Vêtement	19	4	21,1	16	84,2	3	15,8
Bois	18	3	16,7	13	72,2	1	5,5
	145	30	20,7	98	67,6	17	11,7
Journaliers	8						
Inconnus	258	51	19,8	126	48,8	35	13,6
Total	677	188	27,8	413	61,0	127	18,7

groupe qui ressort du tableau : les représentants du secteur du vêtement possèdent le plus souvent des miroirs ; il n'en tient qu'à leur métier (tableau 37).

Parmi les cadres, si on isole les tableaux religieux, les crucifix et les bénitiers, il en ressort le portrait suivant : 1) ces deux genres de manifestations dévotes sont l'apanage d'une minorité, quoique la pratique d'épingler au mur une image sainte ou une scène biblique gagne en popularité au cours du XVIII^{e} siècle (tableau 38) ; 2) encore une fois, marchands, officiers et petits fonctionnaires dominent la liste, quoique les forgerons les suivent de près (tableau 37). Il faut toutefois préciser que trois fois sur cinq les propriétaires de ces objets ont plus de 50 ans. Ain-

TABLEAU 38

DÉCORATION RELIGIEUSE

Décennie	Tableaux religieux		Crucifix		Inventaires
	Nbre	%	Nbre	%	
1690-1699	2	4,6	5	11,6	43
1700-1709	6	6,3	18	18,9	95
1710-1719	6	4,9	15	12,3	122
1720-1729	9	7,2	12	9,6	125
1730-1739	20	15,1	24	18,2	132
1740-1749	17	9,4	24	13,2	181
Total	60	8,6	98	14,0	698

si, plus les personnes vieillissent, plus elles professent leur foi, ce qui dénote une attitude ou une philosophie face à la vie (faudrait-il dire à la mort ?), plutôt qu'une question de goût ou d'argent. À l'opposé toutefois, les plus jeunes font peu de cas de ces objets non pas parce qu'ils sont impies mais plutôt parce qu'ils ont à assurer le pain quotidien à la maisonnée et à subvenir aux besoins essentiels. Dans ce contexte, acheter un crucifix devient du superflu[84].

Le superflu ne se définit pas uniquement par rapport aux décorations religieuses. Il touche également les autres décorations murales en dépit du fait que les prix de quelques-uns de ces objets baissent au cours du XVIII[e] siècle. Par exemple, un miroir vaut près de 20 deniers le pouce carré au début du siècle ; ce prix chute de moitié 50 ans plus tard[85]. Si les prix des rideaux se stabilisent, par contre le choix se fait plus vaste en fonction non seulement des tissus mais surtout des motifs et des coloris. Quant aux tapisseries, léguées la plupart du temps, il devient difficile d'apprécier leur coût d'achat. Toutefois, près d'un possesseur sur deux de tapisseries, rideaux ou cadres aurait 50 ans et plus[86]. L'accumulation se fait donc progressivement pour les plus prospères de chacune des professions.

Puisqu'il s'agit là d'objets de décoration et par conséquent tributaires de facteurs tels que coût, goût, âge et même foi ou encore legs, peut-être vaut-il mieux, pour parvenir à cerner de plus près le « luxe » des intérieurs, explorer des besoins essentiels de tout ménage, à savoir l'éclairage et le chauffage. Puisque la saison froide dure six mois et que

TABLEAU 39

ÉCLAIRAGE, 1690-1749

Décennie	Invent.	Lampes	Fanaux	Ch. cuivre	Ch. étain	Martinets	Flambeaux	Lanternes	Autres
1690-1699	43	12	0	34	6	4	5	9	0
1700-1709	95	31	4	63	14	18	8	22	7
1710-1719	122	70	2	76	7	16	11	25	11
1720-1729	125	63	6	82	12	30	16	36	14
1730-1739	132	61	10	64	7	17	21	13	14
1740-1749	181	79	20	94	9	31	28	16	14
Total	698	316	42	413	55	116	89	121	60

l'hiver les journées raccourcissent, ces deux éléments prennent beaucoup d'importance dans la vie quotidienne des Québécois.

Le tableau 39 démontre que tout au cours du XVIII[e] siècle le chandelier cuivré constitue le luminaire par excellence suivi de la lampe, de la lanterne, du martinet et du flambeau. Le chandelier d'étain contrairement à la vaisselle ne paraît pas populaire ni à ce compte le fanal. La catégorie autre comprend des chandeliers de cristal ou de faïence et diverses sources de lumière aussi variées qu'éphémères. En somme, la chandelle de suif apparaît comme la source lumineuse première à Québec.

Toutefois le chandelier de cuivre perd de son importance relative tout au cours de la période et la lanterne connaît une subite dépréciation aux yeux du public à compter des années 1730. La population québécoise prend goût à de nouvelles formes de luminaires, le flambeau et le martinet à compter de la décennie 1720. Quant à la lampe, son usage ne semble pas emprunter le même cours que celui de l'huile de marsouin : connue à la fin du XVII[e] siècle, la lampe devient très populaire au cours des années 1710-1720, puis fléchit quelque peu, bien que son utilisation soit assez répandue au milieu du siècle[87]. De son côté l'huile à brûler jouit de moins de popularité, si on en juge par les mentions qu'en font les huissiers ; peut-être est-ce en raison des odeurs ou de la suie qu'elle dégage[88] ?

Selon les tableaux 39 et 40, il ressort que plusieurs ménages dans toutes les catégories socio-professionnelles possèdent deux sources d'éclairage. En ne tenant compte que des deux principaux luminaires, le chandelier cuivré et la lampe, il appert que dans les secteurs de la transformation et du commerce, les chandeliers côtoient les lampes un peu

TABLEAU 40

PROPRIÉTAIRES DE LUMINAIRES

Groupe	Invent.	Lampes		Fanaux		Ch. cuivre		Ch. étain		Martinets		Flambeaux		Lanternes		Autres	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Services																	
Officiers	94	24	25,5	9	9,6	63	67,0	9	9,6	23	24,5	35	37,2	26	27,7	19	20,2
Sous-services	44	19	43,2	5	11,4	33	75,0	6	13,6	14	31,8	9	20,4	13	29,5	4	9,1
	138	43	31,1	14	10,1	96	69,6	15	10,9	37	26,8	44	31,9	39	28,3	23	16,7
Commerce																	
Marchands	75	34	45,3	4	5,3	64	85,3	9	12,0	24	32,0	13	17,3	23	30,7	8	10,7
Alimentation	22	9	40,9	0		16	72,7	4	18,2	3	13,6	1	4,5	2	9,1	1	4,5
Transport	31	15	48,4	1	3,2	15	48,4	3	9,7	2	6,4	1	3,2	4	12,9	1	3,2
	128	58	45,3	5	3,9	95	74,2	16	12,5	29	22,6	15	11,7	29	22,6	10	7,8
Transformation																	
Construction	62	38	61,3	2	3,2	35	56,4	4	6,4	2	3,2	5	8,1	7	11,3	1	1,6
Fer	30	19	63,3	1	3,3	22	73,3	1	3,3	6	20,0	2	6,7	7	23,3	4	13,3
Cuir	16	7	43,7	2	12,5	8	50,0	0	—	3	18,7	0	—	2	12,5	0	
Vêtement	19	10	52,6	2	10,5	16	84,2	1	5,3	5	26,3	2	10,5	1	5,3	0	
Bois	18	10	55,5	0		11	61,1	0		5	27,8	0		2	11,1	1	5,5
	145	84	57,9	7	4,8	92	63,4	6	4,1	21	14,5	9	6,2	19	13,1	6	4,1
Journaliers	8	1	12,5	0		1	12,5	0		1	12,5	0		1	12,5	0	
Inconnus	258	123	47,7	14	5,4	121	46,9	17	6,6	25	9,7	20	7,7	32	12,4	19	7,4
Total	677	309	45,6	40	5,9	405	59,8	54	8,0	113	16,7	88	13,0	120	17,7	58	8,6

TABLEAU 41

PROPRIÉTAIRES À LA FOIS DE CHANDELIERS CUIVRÉS ET DE LAMPES

Groupe	Inventaires	Nombre	%
Services			
Officiers	94	20	21,3
Sous-services	44	17	38,6
	138	37	26,8
Commerce			
Marchands	75	30	40,0
Alimentation	22	7	31,8
Transport	31	7	22,5
	128	44	34,4
Transformation			
Construction	62	20	32,2
Fer	30	14	46,7
Cuir	16	2	12,5
Vêtement	19	7	36,8
Bois	18	8	44,4
	145	51	35,1
Journaliers	8	0	
Total	419	132	31,5

plus d'une fois sur trois alors que chez les officiers et conseillers cette proportion passe à un sur cinq (tableau 41) ; par contre, ces derniers préfèrent le flambeau, forme de luminaire le plus souvent présent dans l'argenterie familiale (25,5 %). Chez les marchands, le chandelier s'associe non seulement à la lampe (40 %) mais aussi aux martinets (32 %).

La lampe intéresse donc davantage les artisans ; ils s'accommodent mieux, semble-t-il, des odeurs, et encore mieux du prix. Ainsi il ressort plusieurs constatations d'une analyse de l'éclairage en milieu urbain : d'abord primauté de la chandelle mais non pas pour tous les groupes socio-professionnels puisque chez les artisans la lampe s'avère aussi importante. Toutefois, il faut remarquer qu'il s'agit en grande partie d'un éclairage d'intérieur ; les fanaux et lanternes, sources d'éclairage destinées à être utilisées à l'extérieur surtout[89] sont presque absentes. Il faut y voir une relation directe avec l'environnement architectural alors que l'absence de bâtiments auxiliaires n'implique pas de déplacements extérieurs nocturnes fréquents. Est-ce à dire que les Québécois ne se déplacent pas à l'extérieur une fois le soleil couché ? Certes pas, cependant les rues risquent d'être peu achalandées. D'ailleurs Pehr Kalm n'indique-t-il pas que les Québécois se lèvent tôt ?...[90]

Mais avant de souffler la bougie, ils auront certes pris soin de mettre quelques bûches dans le poêle. Le chauffage constitue l'une des dépenses importantes des ménages québécois du XVIII[e] siècle puisque l'appareil (à l'exception du combustible) représente au minimum 4 % (chez les marchands) et au maximum 11 % (chez les artisans du vêtement) de l'ensemble des biens mobiliers d'un ménage (à l'exclusion des stocks contenus dans la boutique). Un tel écart laisse entrevoir deux phénomènes : d'une part, le coût d'achat de l'appareil semble élevé ce qui, en corollaire, implique que les ménages ne possèdent pas tous un appareil de chauffage et qu'ils comptent soit sur une autre source de chaleur, le foyer par exemple, ou encore qu'ils aient recours à la location.

Plus le XVIII[e] siècle progresse toutefois, moins la location risque de s'avérer usuelle ; il en va également ainsi pour l'utilisation calorifique du foyer. En effet si au cours de la dernière décennie du XVII[e] siècle, seulement un ménage sur deux possède un appareil, par contre au milieu du siècle suivant, cette proportion passe à quatre sur cinq (tableau 42). Bien que l'appareil en fer (fonte) soit le plus populaire, il serait erroné

TABLEAU 42

DISTRIBUTION DES GENRES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE, 1690-1749

Genre	1690-1699	1700-1709	1710-1719	1720-1729	1730-1739	1740-1749	Total
Inconnu	22	34	38	25	30	38	187
Fer	15	32	31	37	38	41	194
Plaque de foyer	3	2	0	1	0	0	6
Brique	2	11	19	10	7	19	68
Tôle	0	2	2	9	14	25	52
Plaque de poele	0	12	22	27	31	27	119
Poêle à trépied	0	1	0	0	0	0	1
Marmite	0	0	5	0	0	0	5
Fer et plaque de foyer	1	1	1	1	0	0	4
Fer et brique	0	0	2	3	3	6	14
Fer et plaque de poêle	0	0	1	5	4	6	16
Fer et tôle	0	0	1	3	4	11	19
Plaque de poêle, tôle et fer	0	0	0	2	0	1	3
Plaque de poêle, tôle	0	0	0	1	0	1	2
Tôle et brique	0	0	0	1	0	1	2
Fer, tôle et brique	0	0	0	0	1	1	2
Tôle et plaque de poêle	0	0	0	0	0	4	4
Total	21	61	84	100	102	143	511
Inventaires	43	95	122	125	132	181	698
%	48,8	64,2	68,8	80,0	77,3	79,0	73,2

de prétendre que son usage soit répandu dans l'ensemble de la ville. De fait le tableau illustre bien que les poêles de fer ne se répandent pas aussi bien que certains voyageurs l'auraient signalé ; de fait, ils plafonnent, ce qui traduit une autre réalité : la solution alternative. C'est au cours des premières décennies du XVIII[e] siècle que l'usage du poêle de brique[91] se répand : moins coûteux, il répond davantage aux soucis d'une clientèle aux prises avec de sérieuses difficultés économiques. C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'apparaissent les marmites à chauffer.

Très tôt cependant la part du poêle de brique stagne. Un nouvel appareil fait son apparition sur le marché au cours du premier tiers du XVIII[e] siècle : le poêle de tôle. Plus léger que la plaque de fonte utilisée pour le

TABLEAU 43

PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE

Groupe	Invent.	Fer		Brique		Tôle		Plaques foyer		Marmites		Autres	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Services													
Officiers	94	56	59,6	17	18,1	15	15,9	1	1,1	1	1,1	0	
Sous-services	44	22	50,0	11	25,0	8	18,2	2	4,5	0		0	
	138	78	56,5	28	20,3	23	16,7	3	2,2	1	0,7	0	
Commerce													
Marchands	75	46	61,3	16	21,3	8	10,7	1	1,3	0		0	
Alimentation	22	0	36,4	7	31,8	5	22,7	1	4,5	0		0	
Transport	31	7	22,6	15	48,4	3	9,7	0		0		0	
	128	61	47,6	38	29,7	16	12,5	2	1,6	0		0	
Transformation													
Construction	62	20	32,2	24	38,7	4	6,4	0		2	3,2	0	
Fer	30	14	46,7	11	36,7	2	6,7	0		0		0	
Cuir	16	5	31,2	2	12,5	5	31,2	1	6,2	0		0	
Vêtement	19	5	26,3	4	21,0	6	31,6	0		0		0	
Bois	18	6	33,3	8	44,4	1	5,5	0		0		0	
	145	50	34,5	49	33,8	18	12,4	1	0,7	2	1,4	0	
Journaliers	8	0		2	25,0	0		0		1	12,5	0	
Inconnus	258	58	22,5	108	41,9	4	1,5	4	1,5	0		1	0,4
Total	677	247	36,5	225	33,2	61	9,0	10	1,5	4	0,6	1	0,1

poêle de brique, sa popularité ne cesse de s'accroître. Outre son faible poids, il offre l'avantage d'utiliser un nouveau combustible, le charbon[92], sans que l'on puisse préciser s'il s'agit de charbon de bois ou de terre, bien que le premier soit devenu très populaire dans la région après la Conquête. Ces trois genres d'appareils de chauffage représentent les plus importants ustensiles, alors que la plaque de foyer ne se retrouve que dans 1 % des logements.

Mais il faut par ailleurs noter que chacune des trois sortes de poêles répond à l'une des exigences fondamentales de la réalité québécoise du XVIII[e] siècle : la mobilité. Qu'il s'agisse de poêles de fonte, de poêle de brique ou encore de tôle, chacun se démonte et se déplace facilement lors des déménagements. C'est du moins la réalité que suggèrent la description du poêle de fer avec ses « avisses »[93], la facilité d'emporter la plaque du poêle de brique, ou encore la légèreté du poêle de tôle. En somme, si cet appareil essentiel du décor domestique coûte cher, n'est-il pas de mise de le transporter avec soi et ses autres effets mobiliers lorsque s'annonce le printemps ? D'ailleurs Kalm ne précise-t-il pas qu'on « enlève ordinairement le poêle durant l'été »[94] ?

Mais poêle de fer, poêle de brique ou poêle de tôle s'adressent-ils à la même clientèle ? Selon le tableau 43[95], le poêle de fer se veut l'appareil de prédilection dans le secteur des services ; il perd quelque peu de sa popularité dans le secteur du commerce (sauf évidemment chez les marchands) et encore plus dans le monde de la transformation (exception faite des artisans du fer). À l'opposé, le poêle de brique se rencontre le plus fréquemment chez les artisans et beaucoup moins dans le groupe des services. Quant aux poêles de tôle, leur présence se constate le plus souvent dans le secteur des services.

Cette situation découle sans doute du prix de tels appareils. Si un poêle de fer importé de Scandinavie ou d'Allemagne via la France coûte quelque 90 livres en moyenne[96] à la fin du XVII[e] siècle, il en coûte environ 50 au milieu du siècle suivant[97]. Par contre un poêle de brique coûte environ 17 et 9 livres aux mêmes moments alors qu'un poêle de tôle représente un coût approximatif de 15 livres vers 1743[98]. Ainsi n'est-il pas étonnant de constater que les plaques des poêles de fonte soient « cassées » en plusieurs morceaux et « cramponnées » ; d'une part, cette description dénote que l'investissement était assez important ; d'autre part, elle souligne la fragilité des plaques, problème dû à l'alliage de carbone déficient dans les produits importés. Or en dépit de l'affirmation de l'intendant Hocquart qui écrivait sans détour que les habitants préféraient les poêles coulés des Forges du Saint-Maurice[99], cette production trouve peu de débouchés sur le marché québécois. Le coût d'un poêle des Forges double celui des importations. Dans ce contexte, nul ne s'étonne de constater que seulement 7,5 % des poêles de fer recensés entre 1740 et 1749 proviennent des Trois-Rivières[100].

Le prix se veut un facteur non négligeable d'appréciation. Toutefois, comment expliquer la popularité d'un poêle de tôle qui coûte un peu plus cher qu'un poêle de brique ? Déjà le tableau 42 en énumérant plusieurs genres d'appareils par ménage faisait poindre un phénomène : celui du chauffage d'appoint. Cette réalité commence à se répandre chez les citadins au cours de la décennie 1710-1719, quoique modestement car à peine 13 % des ménages possèdent deux genres ou plus d'appareils de chauffage.

Ce chauffage d'appoint se retrouve surtout chez les officiers, fonctionnaires et marchands (trois fois sur cinq). Bien que le poêle de tôle soit apparu le plus populaire dans le groupe des services, il faut noter

TABLEAU 44

DISTRIBUTION DES GENRES D'APPAREILS DE CHAUFFAGE PAR MÉTIER

Genre	Officiers	Sous-officiers	Marchands	Alimentation	Transport
Fer	37	15	38	6	6
Plaque de foyer	0	1	0	1	0
Brique	1	4	3	2	5
Tôle	4	4	2	4	3
Plaque de poêle	4	5	5	3	9
Poêle à trépied	0	0	0	0	0
Marmite	1	0	0	0	0
Fer et plaque de foyer	1	1	1	0	0
Fer et brique	0	1	2	1	0
Fer et plaque de poêle	3	1	2	0	0
Fer et tôle	0	4	1	0	0
Plaque de poêle, tôle et fer	1	0	1	0	0
Plaque de poêle et tôle	1	0	0	0	0
Tôle et brique	1	0	1	0	0
Fer, tôle et brique	0	0	1	1	0
Tôle et plaque de poêle	0	0	1	0	0
Total	65	36	59	18	23
Inventaires	94	44	75	22	31

Genre	Constructeurs	Fer	Cuir	Vêtement	Bois	Journaliers	Inconnus	Total
Fer	15	11	3	5	4	0	50	190
Plaque de foyer	0	0	0	0	0	0	4	6
Brique	11	3	0	3	1	1	32	66
Tôle	3	1	3	6	0	0	20	51
Plaque de poêle	9	5	1	1	6	1	68	117
Poêle à trépied	0	0	0	0	0	0	1	1
Marmite	2	0	0	0	0	1	0	4
Fer et plaque de foyer	0	0	1	0	0	0	0	4
Fer et brique	1	0	0	0	1	0	1	13
Fer et plaque de poêle	3	2	0	0	0	0	4	15
Fer et tôle	1	0	1	0	1	0	3	19
Plaque de poêle, tôle et fer	0	1	0	0	0	0	0	3
Plaque de poêle et tôle	0	0	1	0	0	0	0	2
Tôle et brique	0	0	0	0	0	0	0	2
Fer, tôle et brique	0	0	0	0	0	0	0	2
Tôle et plaque de poêle	0	0	0	0	0	0	3	4
Total	45	23	10	15	13	3	186	499
Inventaires	62	30	16	19	18	8	258	677

que deux fois sur trois il s'agit d'un appareil de chauffage complémentaire (tableau 44). Par contre, dans le secteur du commerce, plus de trois fois sur cinq le poêle de tôle s'avère l'unique genre d'appareil de chauffage. Dans ce dernier groupe, il faut toutefois dissocier les marchands dont le mode de chauffage se calque sur celui du groupe des services. Dans le monde de la transformation toutefois, trois fois sur quatre le poêle de tôle constitue l'unique genre d'appareil.

Quant au poêle de brique, on le retrouve une fois sur deux comme unique genre d'appareil chez les officiers et fonctionnaires, sept fois sur dix dans le monde du commerce (encore une fois les marchands se dissociant de cette tendance et imitant le premier groupe) et huit fois sur dix chez les artisans.

Mais le genre d'appareil ne fait pas foi du nombre de ceux-ci. Les tableaux 42 et 44 soulignent qu'un ménage peut posséder deux ou trois sources de chauffage différentes ; c'est donc dire qu'ils possèdent deux ou trois poêles ou davantage. Qu'en est-il de ceux qui ne possèdent qu'un seul appareil ? La norme s'établit d'ailleurs à un appareil par famille puisque seulement 6,7 % des ménages en possèdent plus d'un. Là encore marchands et officiers se démarquent, puisque c'est dans leurs rangs qu'on retrace deux fois sur trois ceux qui possèdent plus de deux appareils. Si le conseiller Charles Guillemin possède trois poêles de fer, par contre Charles-Aubert de Lachenaie lui en compte quatre. Ce sont là toutefois des exceptions puisque dans ce groupe mieux nanti le barème se veut de deux appareils par ménage.

* * * * *

Ce très rapide survol du décor des ménages québécois du XVIII^{e} siècle permet de dégager pour l'ensemble de la population un décor sobre mais néanmoins au goût du jour et surtout utilitaire. Certes les plus riches marchands et officiers tranchent-ils de la masse par le nombre d'objets qu'ils possèdent et par l'utilisation qu'ils en font, mais cette distinction est-elle aussi marquée que le laisse entrevoir la décoration intérieure du logement ? si marchands et officiers se démarquent aussi facilement lorsque replacés dans un contexte de consommation, qu'en est-il dans celui de la production ?

L'environnement domestique replace les acteurs sociaux dans un courant « consumériste » qui se situe à trois niveaux différents : le local, le régional et l'international. En harmonie avec le paysage urbain, le résident de Québec dispose de bien peu de moyens de transport, outre ses jambes ; le cheval ou les autres bêtes de somme apparaissent comme du superflu ; peut-être le chien suffit-il ? C'est là le signe d'un mode de vie urbain où la concentration réduit les distances. L'absence de hangars ou de remises, ce qui concorde avec l'analyse du paysage urbain (chapitre 3), cautionne également la relative rareté des animaux ou plutôt, faudrait-il préciser, des porcs et des vaches. Éléments symboliques d'une forme d'auto-suffisance recherchée ou imposée, la présence de ces quadrupèdes marque la transition entre ville et campagne.

La présence d'un marché comme processus d'approvisionnement marque la rupture entre les deux territoires ; elle démontre par ailleurs la dépendance des citadins à l'égard des ruraux pour combler leurs besoins en viandes ou en blé, les deux éléments de base de la diète.

Mais le langage de la consommation ne se limite pas à ces seuls cercles. L'épicentre du phénomène se retrace en Europe. Québec, tête de pont nord-américaine d'une colonie française, reçoit des plaques de poêles allemandes, des textiles indiens, des miroirs français. Les objets vendus dans les boutiques de la capitale font de Québec un véritable carrefour international où les hommes et les idées, les goûts et les gestes s'entrecroisent.

Derrière ce chassé-croisé de produits, il faut parvenir à distinguer outre la diffusion des objets, la progression des matériaux et des techniques. C'est ce que nous rappellent les nouveaux textiles qui apparaissent dans le décor québécois, sans oublier le miroir ou encore le poêle de tôle. Car derrière l'objet se cache évidemment son propriétaire et de façon plus voilée son producteur. De la consommation il faut passer à l'envers de la médaille, soit la production, et y camper les acteurs sociaux québécois.

CHAPITRE 6

L'INSÉCURITÉ DANS LA PROSPÉRITÉ

Québec au XVIII[e] siècle constitue un marché perméable aux nouveaux produits, importés ou non. Cette tendance débute durant la troisième décennie, soit durant la paix de trente ans et une fois la crise monétaire résolue. L'analyse de divers biens de consommation a conduit à apprécier des environnements différents d'un groupe social à un autre. Il faut y voir outre les variantes socio-professionnelles, un clivage socio-économique non seulement d'un groupe à l'autre mais aussi à l'intérieur d'un même groupe. Une analyse des avoirs financiers met en relief ce clivage ; celui-ci devient plus évident lorsque mis en parallèle avec la croissance de la population et partant, avec le monde du travail. Dans ce contexte, un mot fait surface et il est omniprésent dans le vocabulaire et la rhétorique des administrateurs coloniaux : la concurrence. Cette dernière se situe à tous les niveaux : urbain, régional, colonial et métropolitain. Dans la population, ce sont les plus forts et les plus astucieux qui survivent et émergent ; les autres végètent et se partagent les miettes du gâteau.

Actifs, fortunes, bilans et inflation

Les inventaires après décès n'offrent peut-être pas le tout dernier état des biens destinés au partage entre les enfants et le survivant de la communauté[1]. Néanmoins ils présentent un bon éventail des biens matériels, surtout immobiliers, possédés par le défunt à l'exclusion évidemment

des biens légués en vertu du contrat de mariage. Vu que Québec compte au XVIII[e] siècle une majorité de locataires, il devient encore plus intéressant d'observer, en fonction de leur statut de propriétaires ou de locataires, ainsi que de leur appartenance socio-professionnelle, comment les gens subdivisent leur portefeuille.

Au départ il faut distinguer les deux statuts et faire l'évaluation des actifs, de la fortune et du bilan de chaque succession. Les actifs représentent la valeur des biens mobiliers, celle des stocks ou des outils inventoriés dans la boutique ou l'échoppe, le numéraire retrouvé, qu'il s'agisse de lettres de change, de monnaie de carte ou encore d'espèces sonnantes et enfin les créances. Ce premier plateau permet ensuite de comparer propriétaires et locataires en fonction de leur appartenance socio-professionnelle. Toutefois puisque le titre immeuble peut constituer une part importante de l'assiette, il faut en tenir compte. Ainsi un deuxième plateau, dénommé pour les besoins « fortune », s'établit : la valeur de l'immeuble s'ajoute aux actifs. Mais puisque l'hypothèque contractée par obligation peut grever lourdement le budget familial, il importe de dresser le bilan de la succession, c'est-à-dire le montant de la fortune dont sont soustraites les dettes.

Actifs, fortunes et bilans représentent des opérations comptables basées sur des espèces ayant cours dans la colonie. Sans réécrire les *Documents relatifs à la monnaie*[2] ni reprendre les commentaires de J. Hamelin[3] ou de L. Dechêne[4], il convient de rappeler que le cours officiel tient à la livre tournois, unité monétaire subdivisée en sols et deniers. Mais puisque les espèces sonnantes se font rares dans la colonie, les administrateurs ont recours à un procédé particulier : l'émission de cartes à jouer auxquelles sont assignées des valeurs monétaires et qui doivent être rachetées lorsque le roi fait parvenir les fonds du budget annuel. En somme une opération de substitution en ce qui concerne le crédit public qui, à cause des infortunes causées par la guerre, devient une « institution ». La monnaie du Canada ou du pays circule à 133 1/3 % de son cours officiel en France, c'est-à-dire qu'une livre monnaie du pays ne vaut que 15 sols monnaie de France. Sur le plan commercial, cette pratique monétaire ne peut, en théorie, que favoriser les exportations et freiner les importations de la métropole qui coûtent plus cher.

La surévaluation de la monnaie du Canada connaît cependant un terme à la fin de la saison de navigation 1719 puisque l'année suivante la cota-

tion des deux monnaies se fait au pair. Depuis plusieurs années déjà les autorités françaises cherchent à abolir cette surévaluation comptable. Quant aux administrateurs coloniaux aux prises avec une dette publique sans cesse croissante, ils cherchent à racheter les cartes en circulation puisque la confiance de la population et surtout des marchands s'effrite. Ces problèmes locaux ne font que se « greffer aux désordres financiers de la métropole »[5]. Aussitôt la fin de la guerre de Succession d'Espagne annoncée et le traité d'Utrecht signé, le Conseil de la marine, de qui relèvent les budgets coloniaux, accepte de racheter la carte à la moitié de sa valeur nominale. Aussitôt connue, cette mesure entraîne inévitablement une hausse des prix à la consommation. Québec connaît un taux d'inflation de 139 % en 1714[6], « notre monnaie de cartes n'ayant point de cours certain pour le commerce de France »[7]. La confusion la plus totale règne dans la capitale : alors que la décision du Conseil ne parvient à l'intendant qu'au cours de l'été 1717 et que celle-ci n'entre officiellement en vigueur qu'à la fin de 1719[8], déjà en août 1717, le marchand Pierre Lefebvre précise dans un bail que le cours est dévalué non pas de 50 % mais bien de 62,5 % tel que le stipule la déclaration royale[9]. Or en janvier 1718, le notaire Lacetière estime ses inventaires après décès en « monnaie de France pour satisfaire à l'édit du Roi »[10], alors que de leur côté, les notaires Dubreuil et Rivet précisent que l'usage du cours du Canada se poursuit ; ils mentionnent néanmoins qu'advenant une diminution de la valeur de la monnaie de carte, les prix fixés « diminueront aussi du jour de leur diminution qui sera public [*sic*] en ce pays sur le pied ou elles seront reduite [*sic*] »[11]. Si le 16 avril 1718, Lacetière fait ses estimations toujours en monnaie de France « au quart déduit selon le règlement », six jours plus tard, il précise une dévaluation de 62,5 % de la monnaie de carte[12]. La méconnaissance publique du taux de change subsiste même en 1719 alors que certaines transactions ont toujours lieu en monnaie de carte simple et non réduite, d'autres en cartes réduites de 62,5 %. Toutefois la formulation la plus usuelle demeure « en monnaie qui aura cours ».

Par rapport à ces exemples, il faut souligner un phénomène : le tandem Lefebvre-Lacetière a peut-être joui d'une information privilégiée ; peut-être cela tient-il à l'appartenance des deux hommes à la clientèle gravitant autour de l'intendant Bégon. Lacetière, commis greffier au conseil supérieur, aura eu accès à cette information[13]. Plus spectaculaire toutefois apparaît l'ajustement du marché à la conjoncture. Si entre 1714 et

GRAPHIQUE 13

COURS DE L'ARGENT
QUÉBEC, 1690-1749

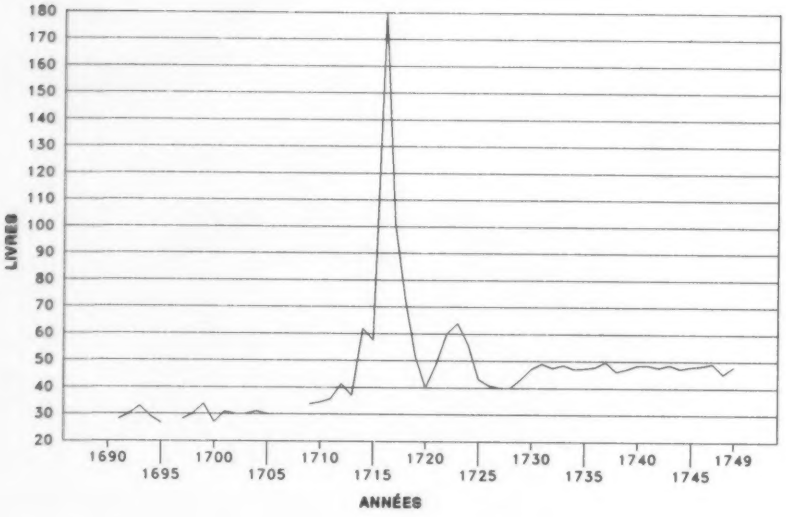

1717, l'inflation causée par la crise monétaire et les mauvaises récoltes se chiffre à 177 points, dès 1718 elle commence à chuter de sorte qu'en 1720 elle aura diminué de 113 points. Compte tenu de la dévaluation, l'inflation réelle pendant ces années se limite à 2 %. Il faut toutefois s'empresser de souligner que la fraction de la dévaluation ne sera pas absorbée et qu'il faudra près d'une décennie avant de constater une certaine stabilisation des prix. Ainsi entre 1727 et 1744 l'inflation est jugulée puisque la moyenne annuelle du taux d'inflation se situe à 2 % par année, ce qui signifie que le coût de la vie double en 36 ans environ. Ce taux se rapproche à quelques dixièmes près de celui observé entre 1690 et 1726.

Cette crise monétaire aura stigmatisé les principaux bailleurs de fonds québécois ; leur confiance ébranlée, ils jetteront leur dévolu sur du solide et du concret : l'argenterie. Seuls les transporteurs (encore faut-il préciser terrestres), les constructeurs et les travailleurs du cuir investissent peu ou pas dans l'argent. Les Québécois thésaurisent au point de

TABLEAU 45

RÉPARTITION DES ACTIFS, AVANT ET APRÈS 1727

Valeur (livres)	<1727	%	>1727	%	Total	%
Moins de 250	41		91		132	
250-499	54		59		113	
	95	28,2	150	45,2	245	36,6
500-999	56		40		96	
1000-2499	62		44		106	
2500-4999	44		39		83	
	106	31,4	83	25,0	189	28,2
5000-9999	32		25		57	
10 000-20 000	20		20		40	
20 000-30 000	10		5		15	
30 000-60 000	15		6		21	
	45	13,3	31	9,3	76	11,4
60 000-100 000	1		3		4	
Plus de 100 000	2		0		2	
	3	0,9	3	0,9	6	0,9
Inventaires	337		332		669	

consacrer plus de 10 % de leurs biens mobiliers à cette « assurance ». En conséquence, le prix de l'argent augmente de plus de 50 % à compter des années 1720 (graphique 13).

La crise monétaire a donc ébranlé les Québécois. Conjuguée aux guerres précédentes, cette période qui prend fin durant les années 1720 marque donc 30 ans d'instabilité tant sur le plan politique qu'au niveau économique ou même démographique. La juxtaposition de ces diverses données permet de circonscrire les étapes de la croissance de Québec depuis 1690 : la dernière décennie du XVII^{e} siècle se déroule avec comme arrière-plan un premier conflit armé nord-américain (guerre de la Ligue d'Augsbourg, 1689-1697) opposant Anglais et Français. Puis la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) draine les efforts humains mais surtout financiers autant en Europe qu'en Amérique. Louis XIV ébloui par les fabuleuses richesses espagnoles aura sous-évalué ses adversaires et surtout surévalué ses ressources. Le contrecoup s'avère brutal ; il faut attendre les années 1725-1727 pour que les prix se stabilisent

TABLEAU 46

RÉPARTITION DES ACTIFS DÉFLATÉS, AVANT ET APRÈS 1727

Valeur (livres)	<1727	%	>1727	%	Total	%
Moins de 250	58		107		165	
250-499	57		58		115	
	115	34,1	165	49,7	280	41,8
500-999	61		35		96	
1000-2499	63		44		107	
2500-4999	34		36		70	
	97	28,8	80	24,1	177	26,4
5000-9999	27		23		50	
10 000-20 000	13		16		29	
20 000-30 000	10		5		15	
30 000-60 000	11		7		18	
	34	10,1	28	8,4	62	9,3
60 000-100 000	1		1		2	
Plus de 100 000	2		0		2	
	3	0,9	1	0,3	4	0,6
Inventaires	337		332		669	

et que l'économie reprenne son essor. La « prospérité » revient alors, malgré les mauvaises récoltes de 1737-1744, jusqu'à ce qu'une nouvelle guerre (Succession d'Autriche, 1740-1748) plonge les Québécois dans l'incertitude. Entre temps, bien que la population civile de Québec passe de 1800 âmes en 1690 à 2200 en 1716, à 5400 en 1744 et à 7300 en 1755, l'évolution ne se perçoit pas de façon aussi linéaire qu'il y paraît, ainsi que le rappelait le tableau 3 du chapitre 1. La population de la capitale croît par saccades, alternant entre des temps forts et des temps faibles. À ce phénomène, il faut superposer le pouls économique marqué par l'alternance de périodes inflationnistes et déflationnistes (appendice B). En somme, la capitale connaît six phases de croissance qui en définitive se situent en rapport à une date charnière : avant et après 1727. Ce faisant, la première période se caractérise par une étape déflationniste 1692-1706 et deux périodes inflationnistes subséquentes attisées par la guerre et ses séquelles. Entre 1727 et 1749, Québec connaît deux poussées inflationnistes et une période de déflation[14]. Ainsi Québec, après

TABLEAU 47

RÉPARTITION DE LA FORTUNE, AVANT ET APRÈS 1727

Valeur (livres)	<1727	%	>1727	%	Total	%
Moins de 250	28		69		97	
250-499	37		48		85	
	65	19,3	117	35,2	182	27,2
500-999	45		51		96	
1000-2499	71		46		117	
2500-4999	44		35		79	
	115	34,1	81	24,4	196	29,3
5000-9999	49		38		87	
10 000-20 000	21		25		46	
20 000-30 000	12		7		19	
30 000-60 000	22		6		28	
	55	16,3	38	11,4	93	13,9
60 000-100 000	4		5		9	
Plus de 100 000	4		2		6	
	8	2,4	7	2,1	15	2,2
Inventaires	337		332		669	

1727, entre dans une phase plus favorable à son expansion, étant donné l'entrave limitée que constitue la guerre de Succession d'Autriche dans sa croissance économique.

Il devient donc intéressant de considérer comment se comporte la société québécoise face à ces mouvements. Selon le tableau 45, les Québécois possèdent une moins grande valeur d'actifs après 1727. Alors qu'avant cette date, 28 % des inventaires mentionnent des actifs de 500 livres ou moins, cette proportion passe à 45 % dans la période subséquente. Tous les autres groupes de valeurs se font alors moins nombreux, à l'exception des 10 000 à 20 000 livres et des 60 000 livres et plus, chez lesquels la situation se maintient. Même en déduisant l'inflation qui, certaines années, peut atteindre des taux très élevés[15], ces proportions demeurent sensiblement les mêmes (tableau 46).

Ainsi en plus du fait qu'après 1727 les gens possèdent moins, il ressort de ces tableaux une démarcation, un seuil (peut-être psychologique mais sûrement monétaire) en deçà duquel l'accession à la propriété pa-

TABLEAU 48

BILANS DES AVOIRS, AVANT ET APRÈS 1727

Valeur (livres)	<1727	%	>1727	%	Total	%
Moins de -10 000	1		3		4	
-5000 à -9999	1		2		3	
-2500 à -4999	3		5		8	
-1000 à -2499	6		7		13	
-500 à -999	4		7		11	
-250 à -499	6		6		12	
0 à -249	9		24		33	
	30	8,9	54	16,3	84	12,5
0 à 250	35		65		100	
250 à 499	30		40		70	
	65	19,3	105	31,6	170	25,4
500 à 999	41		38		79	
1000 à 2499	61		36		97	
2500 à 4999	42		28		70	
	103	30,6	64	19,3	167	25,0
5000 à 9999	44		32		76	
10 000 à 20 000	18		22		40	
20 000 à 30 000	16		4		20	
30 000 à 60 000	14		6		20	
	48	14,2	32	9,6	80	11,9
60 000 à 100 000	3		5		8	
Plus de 100 000	3		2		5	
	6	1,8	7	2,1	13	1,9
Inventaires	337		332		669	

raît difficile : la barrière des 500 livres. Comme en atteste le tableau 47 dont les chiffres incluent la valeur de l'immeuble, un ménage sur deux possède après 1727 une fortune évaluée à 1000 livres ou moins, alors qu'auparavant cette proportion ne dépassait pas un sur trois, reflétant ainsi sensiblement le même appauvrissement que dans le cas des actifs[16]. Certes aurait-on pu déduire à l'examen des actifs que les Québécois accordaient une moins grande importance à leur confort et à leur environnement matériel afin de pouvoir consacrer une plus grande partie de leur portefeuille à l'acquisition foncière. Tel n'est toutefois pas le

cas ; la période de paix tant recherchée n'apporte pas nécessairement la prospérité à tous.

D'ailleurs les bilans des successions ne laissent planer aucun doute (tableau 48). La proportion des ménages présentant un bilan négatif double, et ceci ne tient pas compte des engagements matrimoniaux[17]. Ceux qui possèdent moins de 1000 livres de biens comptent pour 42 %, une augmentation de 11 % par rapport à la période antérieure. Toutefois l'endettement touche également les mieux nantis puisque la couche moyenne (de 1000 à 5000 livres) et la strate supérieure (plus de 5000 livres) accusent un recul respectif de 11 % et 8 % de leur clientèle. Seuls les très riches maintiennent leur rang.

L'endettement atteint-il des proportions telles que les Québécois ne peuvent plus honorer les clauses de leurs contrats de mariage ? Non pas, puisque les douaires se prennent sur les propres du mari[18] et que le préciput se prélève avant tout partage des biens de la succession. De fait pendant les 60 ans à l'étude, les actifs de seulement une succession sur cinq ne permettent pas d'honorer les engagements pris quant aux douaires[19] et cette proportion est inférieure lorsqu'il s'agit du préciput (13 %). Il faut toutefois préciser que, quatre fois sur cinq, cette dernière situation survient après 1727. En somme, la société québécoise dans son ensemble s'adapte à une nouvelle réalité économique ; la pyramide socio-économique s'élargit vers le bas. La société connaît des signes d'appauvrissement. Il reste donc à déterminer comment chacun des groupes socio-professionnels réagit.

Appauvrissement, crédit et biens matériels

Qu'il y ait appauvrissement de la société, voilà un fait indiscutable, mais est-ce à dire que chacun des groupes socio-professionnels réagit de la même façon ? Afin de le mesurer, il convient de replacer les acteurs dans un décor qui tienne compte des actifs, du niveau de fortune et des bilans de succession, quitte à le nuancer en considérant l'acquisition de biens meubles (et partant en précisant une certaine notion de confort) et le niveau d'endettement.

Si les actifs de la succession ne permettent pas de respecter les obligations financières prises au moment du contrat de mariage, cette situation

TABLEAU 49

LES MÉNAGES (%) SELON LEURS ACTIFS PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Actifs des ménages (livres)												Nombre de ménages	
	0 - 499		500 - 999		1000 - 4999		5000 - 19 999		20 000 - 59 999		60 000 et +			
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services														
Officiers	7,1	12,7	9,5		42,9	42,5	39,6	31,9	9,5	10,8	2,4	2,1	42	47
Sous-services	16,7	38,9	25,0	11,1	33,6	33,3	10,7	16,6					28	18
Commerce														
Marchands		3,4			15,9	37,9	34,1	44,8	45,4	6,9	4,5	6,9	44	29
Alimentation	25,0	40,0		10,0	58,3	30,0	16,7	20,0					12	10
Transport	33,3	53,8	22,2	7,7	33,3	23,1	11,1	15,4					18	13
Transformation														
Construction	45,7	53,6	22,8	21,4	28,6	21,4	2,8			3,6			35	28
Fer	28,6	44,4	9,5		38,1	55,5	23,8						21	9
Cuir	40,0	33,3	20,0	33,3	30,0	33,3	10,0						10	6
Vêtement	30,0	55,5		33,3	50,0	11,1	20,0						10	9
Bois	27,3	50,0	27,3	12,5	18,2	37,5	18,2		9,1				11	8
Journaliers	100,0	66,6		33,3									2	6
Inconnus	44,2	61,1	25,0	14,8	24,0	15,4	6,7	6,7		2,0			104	148

prend d'autant plus de relief que plus d'une fois sur deux elle met en cause des représentants du secteur de la transformation. Or selon le tableau 49, les actifs de tous les groupes socio-professionnels, à l'exception des ménages des officiers, conseillers et hauts fonctionnaires, décroissent après 1727. De fait, en regroupant les actifs en quatre catégories, soit moins de 1000 livres, 1000 à 5000, 5000 à 20 000 et enfin 20 000 livres et plus, l'élargissement de la base de la pyramide se confirme à quelques exceptions près. Certes Jean Boucher dit Belleville, chez les constructeurs, représente-t-il une exception ; entrepreneur des fortifications de Montréal, il aura profité de la manne gouvernementale. D'ailleurs ses seules créances atteignent plus de 34 000 livres[20], somme colossale dans le contexte du XVIII[e] siècle. Par contre, faut-il le répéter, tous les secteurs donnent des signes d'appauvrissement, particulièrement celui du vêtement.

Dans le monde du commerce, les communautés de marchands disparaissent presque du cercle des 20 000 livres et plus, alors que celles de l'alimentation et des transports se retrouvent surtout en deçà de la barrière des 1000 livres. Ce phénomène s'apparente à celui que connaissent les communautés de petits fonctionnaires. Seuls les ménages des officiers, hauts fonctionnaires et conseillers voient leurs actifs s'accroître.

TABLEAU 50

LES MÉNAGES (%) SELON LEUR FORTUNE PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Fortune des ménages (livres)												Nombre de ménages	
	0 - 499		500 - 999		1000 - 4999		5000 - 19 999		20 000 - 59 999		60 000 et +			
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services														
Officiers	4,8	0,5	2,4	4,2	33,3	33,5	33,7	44,7	19,0	10,6	4,8	6,4	42	47
Sous-services	10,7	27,6	10,7	10,7	57,1	33,3	21,4	27,8		5,5			28	18
Commerce														
Marchands		3,4			11,4	37,9	34,1	41,4	43,2	6,9	11,4	10,3	44	29
Alimentation	25,0	40,0		10,0	33,3	20,0	41,7	30,0					12	10
Transport	33,3	46,1	16,7	15,4	38,9	15,4	11,1	23,1					18	13
Transformation														
Construction	8,6	21,4	20,0	14,3	48,6	42,8	22,8	17,8		3,6			35	28
Fer	14,3	22,2	4,8	11,1	42,8	44,4	14,3	22,2	23,8				21	9
Cuir	30,0	33,3	20,0	16,7	30,0	33,3		16,7	10,0				10	6
Vêtement	30,0	55,5		33,3	50,0	11,1	20,0						10	9
Bois	18,2	37,5	27,3	12,5	27,3	50,0	9,1		18,2				11	8
Journaliers	100,0	66,6		33,3									2	6
Inconnus	33,6	50,3	23,1	20,8	30,8	16,1	12,5			2,7			104	149

Comme il ne s'agit que d'actifs qui ne tiennent pas compte de l'immobilier, l'évaluation des biens de la communauté peut donc s'en trouver faussée. L'ajout du patrimoine foncier ne modifie cependant pas le portrait qui se dégageait des actifs des diverses communautés (tableau 50). Plus d'un survivant sur deux chez les administrateurs et les officiers supérieurs dispose d'une somme supérieure à 5000 livres au décès de son conjoint. Chez les marchands, les communautés disposant de plus de 5000 livres de fortune connaissent une chute appréciable de quelque 30 %. En somme, la tendance à la baisse se maintient et il faut en déduire que l'achat d'une propriété constitue un « luxe » que de moins en moins de communautés pourront s'offrir.

L'analyse de l'endettement conduit d'ailleurs à la même constatation. Disposant de moins fortes rentrées de capital, les ménages de Québec se voient-ils forcés de recourir à la créance hypothécaire ? Les niveaux d'endettement de chacun des groupes (tableau 51) démontrent de façon éloquente la relation étroite qui existe entre actifs et endettement : peu de ménages empruntent au-delà des valeurs qu'ils peuvent produire en caution. Dans le secteur de la transformation et chez les petits fonctionnaires, la marge du crédit se situe règle générale à 1000 livres ou moins. Ce seuil ne vaut cependant pas pour les marchands et officiers.

TABLEAU 51

LES MÉNAGES (%) SELON LEUR ENDETTEMENT PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Endettement des ménages (livres)														Nombre de ménages	
	Aucune dette		0 - 499		500 - 999		1000 - 4999		5000 - 19 999		20 000 - 59 999		60 000 et +			
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services																
Officiers	40,5	31,9	14,3	14,8	11,9	8,5	33,9	19,2	4,8	21,2	4,8	4,2			42	47
Sous-services	35,7	38,9	35,6	33,3	14,3	16,7	14,3	11,1							28	18
Commerce																
Marchands	31,8	34,5	13,6	13,7	2,3	17,2	20,4	20,6	20,4	10,3	9,1	3,4	2,3		44	29
Alimentation	25,0	10,0	16,7	30,0	8,3	30,0	41,7	30,0	8,3						12	10
Transport	33,3	23,2	50,0	38,5	5,5	7,7	5,5	23,1	5,5	7,7					18	13
Transformation																
Construction	11,4	25,0	48,6	40,0	14,3	21,4	25,8	14,3							35	28
Fer	23,8	33,3	52,4	44,4	23,8	11,1				11,1					21	9
Cuir	30,0	16,7	60,0	16,7		16,7		33,3		16,7	10				10	6
Vêtement	40,0	44,4	40,0	44,4		11,1	20,0								10	9
Bois	36,4	25,0	36,4	50,0	18,2	12,5	9,1	12,5							11	8
Journaliers	100,0	33,3		66,6											2	6
Inconnus			4,8		2,9		29,8		52,9	100,0	9,6				104	149

Toutefois, il faut souligner une certaine contraction de l'endettement, phénomène qui coïncide avec celui du resserrement de la politique de crédit chez les marchands et négociants. Ceux-ci supportent de moins en moins le crédit de sorte que ceux d'entre eux dont les créances comptent pour 10 % et plus de leur fortune se font moins nombreux après 1727 (tableau 52). Aussi n'est-ce pas surprenant de constater que la veuve Foucault et la veuve Legris déclarent ne faire aucun crédit[21]. En somme, la période de « commotion inflationniste » des années 1713-1719 aura causé un traumatisme sévère qui se concrétise par une crise de confiance et inévitablement une perte monétaire.

Au cours du XVIII[e] siècle, les marchands de Québec vendent des produits de moins en moins coûteux qui pénètrent le marché local, régional ou encore colonial ; les guerres ayant cessé, les coûts de transport, de fret et d'assurances baissent. Parallèlement, les bénéfices des marchands fondent. Si les biens du magasin sont estimés « suivant l'usage de ce pays, au prix d'achapt qu'elles coûtent en l'ancienne France, pour celles en provenant auxquelles est joint un bénéfice eu egard à la qualité »[22], il n'en demeure pas moins que ce prix français ne constitue qu'un prix de gros[23] ; en aucun temps la marge de profit qu'on lui ajoute ne

TABLEAU 52

LES MÉNAGES (%) SELON LA PART DE CRÉANCES DANS LEUR FORTUNE PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Part de créances (%) dans la fortune des ménages												Nombre de ménage	
	0 - 9		10 - 29		30 - 49		50 - 69		70 - 89		90 - 100			
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services														
Officiers	20,0	19,4	44,0	35,0	32,0	30,5	4,0	25,0					25	36
Sous-services	36,3	30,0	47,4	70,0	5,3		10,5		10,5				19	10
Commerce														
Marchands	2,5	20,0	32,5	28,0	27,5	20,0	25,0	20,0	2,5	8,0	10,0	4,0	40	25
Alimentation		22,2	50,0	33,3	10,0	44,4	30,0		10,0				10	9
Transport	37,5	50,0	25,0	12,5	25,0	12,5	12,5	25,0					8	8
Transformation														
Construction	55,5	33,3	40,7	55,5	3,7	5,5		5,5					27	18
Fer	50,0	75,0	50,0			25,0							14	4
Cuir	40,0	25,0	20,0	50,0				25,0	40,0				5	4
Vêtement	42,8		42,8	100,0	14,3								7	1
Bois	50,0	33,3	37,5	33,3	12,5			16,7		16,7			8	6
Journaliers						50,0		50,0		50,0			0	2
Inconnus	14,0	26,0	38,6	33,3	24,5	19,5	14,0	6,3	3,5	6,3	5,3	2,6	57	123

correspond-elle à un profit net[24]. Donc si cette marge bénéficiaire doit être réduite, il va de soi que les profits nets des marchands et négociants diminueront d'autant.

Si le huissier estime à 50 % le bénéfice brut sur les marchandises entreposées chez Raymond Dubosc à la fin du XVII[e] siècle, en contrepartie ce montant passe à 20 % en 1740 sur des biens achetés de Dugard de Rouen et de Bourgine de La Rochelle[25] après avoir atteint quelque 200 % en 1717[26]. De fait, entre 1722 et 1740, la marge bénéficiaire brute des marchands se situe à 21 %, les tissus rapportant moins, quelques fois la moitié moins[27].

Les profits décroissant, les marchands québécois recherchent-ils de nouveaux marchés pour compenser le manque à gagner ? Si, selon L. Dechêne, ils se laissent attirer par la traite des fourrures à Montréal à la fin du XVII[e] siècle[28], cette indication ne transparaît pas à l'examen des origines géographiques des débiteurs. De fait, marchands et négociants concentrent leur sphère d'activité dans un rayon de 50 kilomètres autour de Québec (tableau 53)[29]. Ils se retirent progressivement du gouvernement des Trois-Rivières mais accentuent quelque peu leur présence dans la région de Montréal, de même que dans le bas du fleuve. Ainsi les

TABLEAU 53

RÉGIONS D'ACTIVITÉS DES MARCHANDS DE QUÉBEC

Période %	Mentions	Inc.	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Bas Fleuve	France	Antilles	Louisbourg
1691-1711	455	25	244	84	53	39	9	1	0
%		5,5	53,6	18,5	11,6	8,6	2	0,2	
1719-1726	291	5	136	36	92	18	4	1	1
%		1,7	46,7	12,4	31,6	5,5	1,4	0,3	0,3
1732-1749	251	10	141	13	47	30	5	0	5
%		4,0	56,2	5,2	18,7	11,9	2,0		2,0
Total	997	40	521	133	192	85	18	2	6
%		4	52,2	13,3	19,2	8,5	1,8	0,2	0,6

marchands de Québec ne se retirent pas complètement des régions de l'ouest ni de la traite des fourrures, comme en témoignent l'activité du marchand Étienne Véron de Grandmesnil[30] ou encore celle de Charles Guillemin qui épouse la veuve du marchand montréalais Jacques Leber[31]. Par ailleurs, la pénétration en aval, bien qu'elle s'accroisse au cours du XVIII[e] siècle, n'en demeure pas moins plus faible que sur le marché montréalais ; elle faiblit au moment où la pêche au marsouin cesse d'être un monopole. Aussitôt une reprise amorcée, cette région attire à nouveau les marchands québécois. Toutefois, les origines géographiques des créances démontrent que le marché des Québécois se situe davantage à l'ouest qu'à l'est, lorsqu'ils s'aventurent à l'extérieur de Québec[32]. En corollaire toutefois, il faut ajouter que marchands et négociants montrent peu d'agressivité à découvrir de nouveaux marchés, si ce n'est pendant les difficiles années 1714-1726. Enfin il faut souligner qu'après 1727, les marchands hésitent de plus en plus à faire crédit à l'extérieur de la ville, puisque seulement le quart des créances « non urbaines » se retracent après cette date. Bref, les marchands et négociants de Québec se replient davantage sur le marché urbain et régional lorsque vient le temps de faire crédit.

Marchands et négociants partagent le marché du crédit commercial ou hypothécaire avec les officiers et les hauts fonctionnaires. Il serait cependant illusoire de croire que tous ces gens tiennent boutique ; certes un ménage sur cinq vit l'aventure du commerce au détail mais ce fond de commerce semble constituer avant tout une façon pour les officiers et fonctionnaires d'arrondir des honoraires fixes grugés par l'inflation.

D'ailleurs ces derniers se lancent en affaires avant 1727, période pendant laquelle l'inflation connaît de brusques soubresauts. Quant aux conseillers, il s'agit le plus souvent de marchands qui ont conservé leur lieu de commerce ; ainsi en est-il de Charles Guillemin, de Jean Crespin, de Jean-François Martin De Lino ou encore de Martin Chéron[33]. Mais là encore cette situation se présente le plus souvent avant 1727. Bref, officiers, hauts fonctionnaires et conseillers tenant boutique se font moins nombreux après 1727, et pourtant le nombre de ceux dont la fortune repose à plus de 30 % sur des créances augmente sensiblement au cours du XVIII[e] siècle, passant de un sur trois à un sur deux.

Ces données indiquent non seulement un resserrement de la politique du crédit mais également un fractionnement de ce marché. Les marchands préfèrent le rendement, de sorte qu'ils investissent davantage dans leur stock de marchandises. Alors qu'avant 1727, seulement un marchand sur trois consacrait 30 % ou plus de sa fortune à son fonds de commerce, cette proportion passe à près de un sur deux au cours du XVIII[e] siècle. Quant à ceux, moins nombreux, des officiers et fonctionnaires qui continuent la vente au détail, ils diminuent la valeur de leur stock. Malgré un stock plus important, les marchands recourent moins au financement puisque leurs passifs dépassent rarement les 5000 livres (tableau 51).

Les fournisseurs des marchands québécois sont pour la plupart rochelois ; on en dénombre plus d'une trentaine dont Guillaume Chanjon, les Bourgine (père et fils), Veyssière, Pascaud. Viennent ensuite les Bordelais : Depoix au début du XVIII[e] siècle et Rouleau dans les années 1720 et 1730. Suivent dans l'ordre les Parisiens avec Gendron comme chef de file, puis les Rouennais avec Robert Dugard et Pierre Lemoine dans les années 1730 et 1740. Après 1720, on en retrouve aux Antilles, tels les Étienne Leblanc et Lajanière à la Martinique ou encore Lemorandais à la Guadeloupe. D'autres fournisseurs de France se manifestent également à l'occasion : Jahan d'Orléans, Delisle-Collin de Tours, ou encore la compagnie Paris et Gautier de Marseille[34].

Il y a bien quelques petits fonctionnaires qui tiennent boutique tels les notaires Florent Lacetière et Louis Chambalon ou encore le chirurgien Gervais Beaudouin, père. Toutefois peu possèdent un commerce après 1727, les boutiquiers comme Chambalon ou Beaudouin père exerçant à la fin du XVII[e] siècle et au début du suivant. Chez ceux-ci également se

TABLEAU 54

LES MÉNAGES POSSESSEURS DE NUMÉRAIRE, PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Total des ménages		Possesseurs de numéraire		Moyenne du numéraire (livres)	
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services						
Officiers	42	47	22	23	723,93	1309,85
Sous-services	28	18	12	7	563,83	752,55
Commerce						
Marchands	44	29	32	19	2618,43	4860,53
Alimentation	12	10	6	5	548,00	831,36
Transport	18	13	1	5	20,00	289,14
Transformation						
Construction	35	28	6	8	579,25	1542,60
Fer	21	9	11	2	463,25	971,41
Cuir	10	6	3	0	554,38	
Vêtement	10	9	5	1	1680,52	692,35
Bois	11	8	4	2	3272,18	404,31
Journaliers	2	6	0	2		142,91
Inconnus	104	149	28	45	405,16	814,70

perçoit une chute importante des créances après 1727. En somme, il y a resserrement du crédit à la consommation chez les marchands et boutiquiers de Québec au XVIII[e] siècle.

Est-ce qu'une plus grande circulation de la monnaie expliquerait ce resserrement ? Chose certaine, la presque totalité des groupes socio-professionnels disposent de bonnes réserves de liquidités, par ailleurs plus importantes après 1727 chez tous les groupes à l'exception de ceux du secteur de la transformation reliés à la construction navale et au vêtement (tableau 54).

Ces chiffres témoignent-ils vraiment d'une plus grande circulation de la monnaie ou, au contraire, d'une plus grande thésaurisation en réaction à une période de très forte inflation et d'incertitude face au cours de la

TABLEAU 55

LES MÉNAGES POSSESSEURS D'ARGENTERIE, PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Total des ménages		Possesseurs d'argenterie		Valeur de l'argenterie (livres)	
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services						
Officiers	42	47	35	38	579,50	685,90
Sous-services	28	18	14	9	220,50	244,50
Commerce						
Marchands	44	29	32	20	464,20	460,72
Alimentation	12	10	5	5	92,50	219,18
Transport	18	13	3	6	399,07	110,94
Transformation						
Construction	35	28	9	4	92,45	112,22
Fer	21	9	12	4	197,42	151,16
Cuir	10	6	1	3	7,50	121,22
Vêtement	10	9	5	5	124,44	52,30
Bois	11	8	5	3	113,41	22,92
Journaliers	2	6				
Inconnus	104	149	26	49	108,50	247,50

monnaie ? L'analyse des biens durables et notamment de l'argenterie (tableau 55), dont la valeur augmente au XVIII[e] siècle[35], étaye plutôt l'hypothèse de la thésaurisation. Certes ce ne sont ni tous les groupes ni toutes les communautés qui se procurent des couverts d'argent ; plusieurs n'en ont pas les moyens, à cause du dépérissement des avoirs. Pour certains groupes toutefois, comme les officiers ou les petits fonctionnaires, posséder de l'argenterie peut se comparer à une certaine « assurance » contre toute future dépréciation, ce qui expliquerait pourquoi ils y investissent, en moyenne, respectivement 20 et 17 % de leurs biens meubles.

D'aucuns y verraient la marque d'une recherche de confort bien que cette notion soit très difficile à cerner. Cette hypothèse pourrait se véri-

TABLEAU 56

LES MÉNAGES (%) SELON LA PORTION DE LEUR FORTUNE REPOSANT SUR DES BIENS MEUBLES, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Portion (%) des fortunes en biens meubles												Nombre de ménages	
	0 - 9		10 - 29		30 - 49		50 - 69		70 - 89		90 - 100			
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services														
Officiers	16,7	12,8	35,7	23,4	26,2	14,9	21,4	48,9					42	47
Sous-services	7,1		25,0	22,2	35,7	5,5	32,1	5,5		16,7		50,0	28	18
Commerce														
Marchands	50,0	44,8	38,6	31,0	4,5	10,3	6,8					13,8	44	29
Alimentation	16,7		41,7	30,0	33,3	10,0	8,3	10		10,0		40,0	12	10
Transport			22,2	23,1	33,3		16,7			15,4	27,8	61,5	18	13
Transformation														
Construction	14,3	14,3	82,8	42,9	2,8	3,6		10,7		10,7		17,8	35	28
Fer	28,6		71,4	22,2	—	44,4						33,3	21	9
Cuir	10,0	33,3	20,0	16,7	20,0		50,0	33,3				16,7	10	6
Vêtement		11,1	30,0		10,0		20,0	11,1	10,0	44,4	30,0	33,3	10	9
Bois	9,1	12,5	27,3	25,0		12,5	45,5	25,0			18,2	25,0	11	8
Journaliers				40,0			—	40,0			100,0	20,0	2	6
Inconnus	10,6	4,7	10,6	14,1	16,3	19,5	31,7	32,9	7,7	4,7	23,1	20,1	104	149

fier pour certains groupes socio-professionnels. Toutefois l'analyse de l'importance des biens durables nous conduit à une tout autre considération que celle du confort (tableau 56) pour la plupart des groupes.

Certes, peut-on entrevoir chez les officiers une plus grande propension pour les biens meubles. Avant 1727 quatre ménages sur cinq disposaient d'une fortune composée pour moins de la moitié de tels biens, alors qu'après cette date, pour près d'un ménage sur deux, ces mêmes biens comptent pour la moitié et même davantage de leur fortune. Cette situation ne se manifeste cependant pas de façon aussi éclatante dans le cas des marchands puisque ceux-ci gardent de plus gros stocks. Chez eux, l'acquisition de biens mobiliers se subordonne à des besoins plus impérieux : ceux du marché.

Chez les petits fonctionnaires se constate un changement de comportement notable après 1727 : les deux tiers des ménages possèdent des biens meubles représentant 70 % et plus de leur fortune. Cette situation trouve écho dans les métiers de l'alimentation et chez les transporteurs. Parmi ces derniers, trois ménages sur quatre consacrent plus de 70 % de leur fortune aux biens durables après 1727 alors que cette proportion s'établissait à un ménage sur quatre antérieurement. Chez les bouchers

TABLEAU 57

DISTRIBUTION (%) DES BILANS DES SUCCESSIONS PAR GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL, AVANT ET APRÈS 1727

Groupe socio-professionnel	Valeur des successions (livres)													
	Négative		0 - 249		250 - 999		1000 - 4999		5000 - 19 999		20 000 - 59 999		60 000 et +	
	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727	<1727	>1727
Services														
Officiers	7,1	15,0	2,4	2,1	4,8	8,5	31,0	19,1	33,0	40,4	19,0	8,5	2,4	6,4
Sous-services	10,7	11,1	7,1	22,2	17,9	16,7	50,0	22,2	14,3	22,2		5,5		
Commerce														
Marchands	2,3	13,8		3,4		6,9	20,4	27,6	31,8	31,0	34,1	6,9	11,4	10,3
Alimentation	8,3	30,0	16,7	20,0	25,0	10,0	16,7	20,0	33,3	20,0				
Transport	11,1	23,1	11,1	30,8	38,9	23,1	27,8	15,4	11,1	7,7				
Transformation														
Construction	5,7	7,1	5,7	25,0	28,6	17,8	42,8	28,6	17,1	17,8		3,6		
Fer			14,3	22,2	14,3	11,1	33,3	44,1	14,3	11,1	23,8			
Cuir	10	50,0	20,0		30,0	33,3	40,0			16,7				
Vêtement	10	44,4	30,0	44,4	40,0	11,1	20,0							
Bois		37,5	9,1	12,5	36,4		18,2	50,0						
Journaliers			100,0	66,6		33,3								
Inconnus	16,3	18,1	16,3	23,5	26,8	34,2	26,9	14,1	11,5	8,0		2,0		

et boulangers, le phénomène est similaire passant d'aucun à un ménage sur deux.

Tous les métiers du secteur de la transformation connaissent le même changement de comportement, et on y retrouve la même norme des 70 %. Seuls les journaliers et ceux dont les métiers sont inconnus présentent un profil différent, encore faut-il préciser qu'il n'y ait que huit inventaires touchant des journaliers ou des domestiques[36]. Chez les inconnus, un ménage sur quatre accorde néanmoins autant d'importance (70 % ou plus) à ses biens meublants.

Devant de tels revirements, il devient très malaisé de croire à une quête d'un meilleur confort. Cette situation se juxtapose par ailleurs à une autre et illustre la précarité de la situation financière des ménages québécois du XVIII[e] siècle. En effet dans la très grande majorité des groupes socio-professionnels, la proportion des ménages présentant des bilans de succession négatifs double après 1727. Mieux, à l'exception de quelques métiers et professions, le bilan de la succession se chiffre, une fois sur trois, à moins de 250 livres (tableau 57).

Au cours du XVIII[e] siècle, la société québécoise s'appauvrissant, elle doit apprendre à vivre avec de nouvelles règles du jeu. La situation n'est pas propre à Québec ; elle se constate autant à Paris[37] qu'à Bayeux[38].

Mais ce n'est là qu'une conséquence, au même titre que le resserrement de la politique de crédit, d'une cause plus profonde : l'exiguïté du marché du travail et l'inévitable concurrence que cette situation entraîne.

Vers un changement de société : concurrence et rapports de production

Tous les secteurs de l'activité économique sont touchés par les effets de la concurrence, depuis les marchands jusqu'aux tonneliers. Seul le groupe des services y échappe, et encore partiellement, car selon qu'il s'agisse d'un haut fonctionnaire ou d'un notaire, la réalité diffère. En effet, le premier reste presque immunisé en dépit de l'inflation, alors que la rémunération du second dépend directement des revenus de la population. La vive concurrence que connaît le monde du travail à Québec au XVIII^{e} siècle conduit à une réévaluation des rapports de production ; les mirages qu'offrait le Nouveau Monde au XVII^{e} siècle cèdent le pas à la désillusion. S'il était difficile de gravir les échelons sociaux dans la métropole, la situation vaut également dans la colonie. Le monétaire ne fait cependant pas foi de tout...

Contraints d'absorber une dévaluation de la monnaie à même une marge bénéficiaire à la baisse, les marchands de Québec doivent également faire face à une concurrence accrue de la part des marchands forains. Alors qu'avant 1717 la réglementation limitait la pénétration sur le marché intérieur des marchands forains, celle-ci disparaît à cette date. Dorénavant le marché sera libre. Face à cette situation, les commerçants se doivent d'offrir un plus grand choix de marchandises afin de satisfaire la clientèle. Toutefois puisque la concurrence se fait de plus en plus forte, la part du marché de chacun s'amenuise. En conséquence, les fournisseurs hésitent à faire crédit et a fortiori les marchands de Québec.

Mais les forains ne constituent pas les seuls concurrents des marchands de Québec, car durant les années 1720, réapparaissent les maisons françaises et leurs représentants qui s'établissent à Québec ; les plus connus seront certes les sieurs Havy et Lefebvre représentant Robert Dugard de Rouen, sans compter les Goguet, Mousnier et Veyssière. La concurrence s'avère trop forte pour les Québécois de sorte que dans

cette « profession surpeuplée », les métropolitains s'accaparent du commerce de l'importation et de l'exportation et par conséquent de la plus grande part des profits[39].

L'intendant Hocquart déplore d'ailleurs en 1741 que Québec compte près de 100 marchands alors qu'une cinquantaine suffirait amplement[40]. Dans cette situation, les marchands québécois resserrent leur crédit, laissant ainsi une porte entrouverte aux officiers et hauts fonctionnaires dans le marché du prêt. Comme ce sont les plus grands choix de marchandises et les meilleures conditions de crédit qui attirent la clientèle, et que les marchands de Québec ne peuvent satisfaire qu'à la première des deux conditions, la clientèle les boude et préfère les boutiques des Français. Ainsi de 1730 à 1738, Havy et Lefebvre augmentent leurs créances de 3600 %[41]. Seule riposte possible dans les circonstances, les marchands de Québec s'associent à des maisons rocheloises ou bordelaises ; par exemple, Charles Guillemin devient commissionnaire de la veuve Pascaud de La Rochelle[42]. C'est ainsi que les plus fortunés se maintiennent ; plus astucieux, ils auront compris que rien ne servait d'espérer concurrencer les métropolitains, mieux valait joindre leurs rangs.

La situation des marchands et les commentaires qu'elle inspire chez les administrateurs de la colonie, notamment l'intendant Hocquart, au cours du XVIII[e] siècle, contrastent fortement avec les propos de l'un de ses prédécesseurs, l'intendant Raudot. Ce dernier en accordant une licence de brasseur à Denis Constantin ne peut s'empêcher de faire l'apologie de la libre concurrence[43]. Il aura suffi de 30 ans pour que le discours d'économie politique des intendants change radicalement, Hocquart écrivant même à Maurepas dès 1732 que seules des dépenses publiques pouvaient régénérer l'économie du pays[44].

Cette dernière affirmation de Hocquart laisse sous-entendre que la situation s'est détériorée non seulement au niveau du commerce de détail mais aussi dans la plupart des secteurs de l'économie. L'analyse des fortunes confirme sans discussion que la majorité des ménages s'appauvrissent, notamment ceux reliés à la transformation dont tous les sous-secteurs sont durement frappés par la concurrence.

Ainsi les maçons ne doivent compter que sur la construction domiciliaire, sauf pour l'érection du palais de l'intendant. La période des grands chantiers conventuels ou publics est terminée et le ministre Mau-

repas refuse de sanctionner le projet des fortifications. Or depuis le début du XVIII[e] siècle, les maçons préfèrent passer un contrat avec le client plutôt que de travailler à salaire pour des entrepreneurs. Se retrouvant de plus en plus nombreux et leur part du marché s'amenuisant, les maçons n'ont d'autre choix que d'ajuster à la baisse les salaires consentis à leurs apprentis. Si à la fin du XVII[e] siècle, administrateurs et clients se plaignaient de la cherté de la main-d'oeuvre, force est de constater qu'il n'y a plus aucune récrimination après 1720[45]. Coïncidence, Montréal brûle et des fortifications y sont érigées, de sorte qu'une partie de l'excédent de main-d'oeuvre y trouve de l'emploi. Quant aux maçons qui restent à Québec, ils doivent s'accommoder d'un marché dépressif, secoué aussi temporairement que subitement par une courte période d'emballement entre 1728 et 1731. Ces années correspondent à l'essor du commerce maritime et au renouveau de la construction navale, ce qui assure momentanément une certaine prospérité dans la ville. Ce climat a tôt fait cependant d'attirer dans la capitale nombre de journaliers et d'ouvriers spécialisés provenant soit de la campagne environnante, soit de la métropole[46]. La concurrence redevient serrée. Si la construction ne va pas... qu'advient-il des autres champs d'activité ?

Dans le secteur de l'alimentation, les boulangers ont à subir la concurrence des individus qui peuvent cuire leur propre pain, sans compter que les marchands engagent des boulangers pour cuire le biscuit destiné aux matelots. La concurrence dans ce secteur s'avère féroce, d'autant plus que l'État légifère lorsque la récolte de blé fait défaut. Élément de base de la diète, le prix du pain chute néanmoins légèrement au cours du XVIII[e] siècle. Quant aux bouchers, une demande plus que soutenue du côté du régime carné fait tripler leur nombre entre 1717 et 1744 alors que concurremment l'État maintient une politique de contrôle des prix. Ce paradoxe par rapport à la doctrine de l'économie politique officielle de laisser-faire ne s'explique que par la « conscience sociale » de l'État qui cherche à maintenir des conditions de santé publique acceptables ; par ailleurs, il se fonde et se cautionne par le faible taux d'inflation que connaît Québec de 1727 à 1744[47].

Dans les transports terrestres, les charretiers ne peuvent que déplorer la concurrence que leur livrent les marchands qui voient à décharger les navires et à en livrer les cargaisons avec leurs propres équipements de transport. D'autre part, il ne faut surtout pas négliger la concurrence des

habitants des campagnes qui viennent « charroyer » en ville pendant l'été avec leurs chevaux et leur voiture. Dans les transports maritimes, la concurrence apparaît similaire entre le groupe des maîtres de barque et navigateurs, et celui des marchands et officiers, également propriétaires d'embarcations.

Les métiers du fer subissent de leur côté la forte concurrence des produits importés par les marchands : plaques de poêle et limes d'Allemagne ou de Scandinavie, clous présents à la barrique ; presque tous les produits de consommation courante y passent sans oublier évidemment les armes ni les batte-feux. Aussi le forgeron devient-il un réparateur d'outils ou d'objets, délaissant la fabrication, sauf pour les poêles de tôle avec lesquels il réussit à concurrencer les importations, néanmoins à l'aide de tôle importée ! Il n'est pas rare non plus que le forgeron se fasse tantôt taillandier tantôt serrurier : il s'adapte à la conjoncture. D'ailleurs la serrurerie n'étant presque jamais présente dans les inventaires des marchands, cela nous porte à croire qu'on ne la vendait pas toute faite, mais qu'il fallait la fabriquer selon les besoins. Du côté des métiers du fer, tous rivalisent pour réparer les fusils des militaires, mais la charge d'arquebusier du roi n'est accordée qu'à un seul d'entre eux. En contrepartie, être orfèvre à Québec peut sembler lucratif à première vue lorsque les produits exotiques apparaissent sur la table de l'un d'entre eux, Paul Lambert dit Saint-Paul ; mais ce sort n'est pas celui de tous puisque Pagé dit Carcy, Michel Coton ou encore Jean-Baptiste Maisonbasse ne disposent pas d'autant de biens. En somme, les métiers du fer subissent également la concurrence non seulement au niveau de la main-d'oeuvre mais encore au niveau des produits. N'eut été des deux secteurs d'activité auxquels ils participent (construction navale et domiciliaire), les artisans du fer auraient connu un sort comparable aux artisans du cuir.

Chez ces derniers, les chiffres parlent d'eux-mêmes : de 14 artisans oeuvrant simultanément en 1700, on en recense 43 dans les années 1740[48]. Trop nombreux, ils ont à se diviser un marché très sensible aux nouveautés européennes. Coincés entre la surproduction et la concurrence des produits étrangers, les gens du cuir ne peuvent que s'appauvrir. Cette situation présente un certain parallèle avec celle des artisans du vêtement : chapeliers, tailleurs d'habit et perruquiers. Alors que les premiers disparaissent au profit des Parisiens, les autres voient leur

nombre se gonfler et le prix de la matière première baisser. En conséquence, le prix de la façon doit tomber. C'est compter sans la concurrence des veuves qui entrent sur le marché du travail comme couturières.

Enfin dans le secteur du bois, même s'ils ont à concurrencer les Français à la fin du XVII[e] siècle, les tonneliers et charpentiers de navire ne connaissent aucune rivalité professionnelle locale lorsque la deuxième génération entre en scène[49]. Lorsque l'État décide de mettre sur pied une industrie navale de guerre, les artisans du bois ne profitent pas de la surenchère, ils ne font que changer d'employeurs, car les armateurs canadiens continuent d'acheter des navires de la Nouvelle-Angleterre[50]. Dans ces circonstances, malgré l'accroissement de la demande, les achats de navires à l'extérieur de la colonie ne servaient qu'à freiner les hausses de salaires envisagées.

La concurrence affecte même certaines occupations qui paraissaient jusque-là privilégiées : chirurgiens et notaires, bien que dépendants de l'administration, ont néanmoins peine à joindre les deux bouts avec les revenus de leur charge ; leur clientèle s'appauvrit. Dès 1712, en guise de solution, les chirurgiens de Québec tentent de faire restreindre la pratique de leur profession à l'intérieur des limites de la ville aux chirurgiens établis. Le conseil supérieur rejette leur requête de sorte que la capitale continue d'être une zone franche dans laquelle seuls les chirurgiens de vaisseaux constituent des « persona non grata »[51]. Quant aux notaires, la plupart sinon la majorité exercent en outre des fonctions administratives mineures, sans compter ceux qui comme Chambalon ou Lacetière tiennent boutique. Déjà en 1700, Québec compte six notaires... Les administrateurs coloniaux ne prônent-ils pas le libre marché ?...

En somme, tous les secteurs à commencer par le commerce subissent les effets de la concurrence au cours du XVIII[e] siècle. Tous sauf un, celui des services. Être haut fonctionnaire ou officier à une époque où le taux d'inflation est faible constitue un refuge de premier ordre ; à la rigueur un petit fonctionnaire, en dépit d'un salaire modeste réussit à survivre dans les périodes difficiles (avant 1727) en cumulant les emplois. Néanmoins ces employés de l'État jouissent de revenus fixes et garantis ; leur salaire ne fluctue pas en fonction du marché.

Il n'est donc pas surprenant, dans un contexte de concurrence comme celui du XVIII[e] siècle, de constater au sein de la population une certaine mobilité. Celle-ci se manifeste sur les plans à la fois géographique, professionnel et social. Par mobilité géographique, il faut entendre les déplacements d'un village à une ville ou encore d'une ville à une autre. Par exemple les maçons de Québec se déplacent vers Montréal, Trois-Rivières ou Saint-Frédéric[52] ; ou encore Jean Maillou soumissionnant pour la construction de Louisbourg[53]. À l'inverse, la prospérité des années 1727-1730 fera revenir ces gens dans le paysage urbain de la capitale. D'ailleurs au cours de cette brève période faste, nombre d'artisans de la plupart des secteurs d'activité rentreront à Québec en quête de manne providentielle. Dans ce contexte, rien ne convient mieux que le logement à location ; d'ailleurs la plupart n'ont pas les moyens d'acquérir une maison.

Toutefois la concurrence qu'engendre un tel va-et-vient de main-d'oeuvre et l'inévitable effet que ce mouvement entraîne portent à s'interroger sur la nature des rapports de production. Le contexte du XVIII[e] siècle tend à faire de certains artisans non plus de petits entrepreneurs mais bien de simples salariés. C'est du moins ce que suggère l'analyse de l'importance des biens meubles par rapport au: fortunes des ménages (tableau 56). Certes le cercle des officiers et hauts fonctionnaires regroupe-t-il des gens plus portés vers la consommation, habitude qui s'apparente à une quête d'un certain confort. Toutefois faut-il remarquer que ces personnes sont salariées de l'État. À l'opposé, la situation des petits commerçants, transporteurs et artisans dénote une tout autre réalité : la concurrence à l'intérieur des divers métiers peut expliquer que les artisans des divers secteurs d'activité gagnent moins, mais elle ne résout pas le fait que près du tiers de ces ménages après 1727 ne disposent d'autres biens que les meubles que leur force de travail leur a permis de se procurer. Or le nombre de boutiques dans ces mêmes métiers reste relativement stable chutant à peine de 5 % entre les deux périodes[54]. En conséquence un plus grand nombre d'artisans se doivent de s'engager auprès de boutiquiers ; cette situation découle tout normalement de l'un des principes fondamentaux d'un capitalisme de libre-échange à l'intérieur duquel la dépendance des « travailleurs » s'accentue puisque le système les aura dépossédés de leurs moyens de production[55].

Certes peut-on facilement croire que les Canadiens « rejettent » le salariat et préfèrent être leurs propres patrons ; avancer que cette « mentalité » soit propre aux artisans canadiens et prétendre que les artisans en France étaient résignés à demeurer des salariés est inacceptable. Ce sophisme basé sur la prémisse que le nouveau monde offre une plus grande mobilité sociale et professionnelle découle en réalité d'une méprise sur la conjoncture, c'est prendre l'effet pour la cause. Une mentalité se forge au gré d'une conjoncture et cette dernière fait que « if one craft were not satisfactory, one could embrace another skill or, as was often done, exercise more than one trade »[56]. Dans la pratique de plusieurs de ces métiers, la condition de salarié peut paraître « dégradante » mais cette dernière fait que l'artisan ne remet pas en question le statu quo social ; d'ailleurs peut-il se le permettre alors que le nombre d'artisans augmente de 180 % entre 1716 et 1744[57] ?

Que l'artisan et même le petit fonctionnaire exercent concurremment plusieurs métiers, cela ne fait aucun doute. Les exemples, nombreux, indiquent l'exiguïté du marché du travail et dénotent les effets du libre-marché. N'allons pas croire qu'au cours du XVIII[e] siècle, tous les artisans deviennent salariés ; ce serait fausser la réalité. L'exemple des maçons, particulièrement révélateur, témoigne de la mutation de l'ordre social où l'artisan devient salarié. Alors qu'à la fin du XVII[e] siècle quelques entrepreneurs contrôlent la plus grande part du marché et recrutent apprentis et engagés, au tournant du siècle la main-d'oeuvre dans ce secteur revendique sa part de marché, de sorte que celui-ci se fractionne. Les maçons de la capitale cherchent des chantiers hors de la ville. Disposant des compétences requises, les uns se retrouvent à Montréal ou ailleurs. Ceux qui restent derrière éprouvent de la difficulté à financer leurs entreprises et lorsque les bonnes années reviennent, les entrepreneurs « exilés » rentrent à Québec, refoulant ainsi les petits maçons qui vivotent. Ne pouvant concurrencer les entrepreneurs, ceux-ci voient deux avenues s'offrir à eux : le sous-contrat ou le salariat. Dans ce contexte, les petits maçons ont-ils le choix ? Ils ne peuvent que se soumettre aux volontés des entrepreneurs. Encore faut-il ajouter que c'est le syndic des marchands, Pierre Trottier Desauniers, qui obtient le contrat des fortifications de la capitale en 1745, car les entrepreneurs ne disposent pas des capitaux suffisants.

La soumission envers le capital se manifeste encore plus clairement dans le cas des transporteurs maritimes qui ne disposent pas tous des ressources nécessaires pour se porter acquéreurs d'une barque. Ainsi de toutes les barques recensées dans les inventaires, les marchands-négociants et les conseillers en possèdent autant que les maîtres de barque et les navigateurs, laissant ainsi la porte ouverte à diverses formes d'association, notamment la société en commandite[58] et le salariat. C'est ce que nous suggère la répartition des fortunes des transporteurs, premiers « artisans » de la relance économique du XVIII[e] siècle. Cette transformation des rapports de production et par conséquent sociaux touche tous les secteurs de la société mais à des degrés divers. La société québécoise mue... Elle s'urbanise. Encore faut-il s'abstenir d'y voir exclusivement une société en voie de se prolétariser. Les exemples des corvées militaires[59] ou encore de l'imposition pour les casernes[60] démontrent que les privilégiés de la société d'ordre font toujours partie du paysage social.

* * * * *

L'analyse des actifs, bilans et fortunes des Québécois décédés entre 1690 et 1749 conduit à l'observation de l'appauvrissement général de la population au cours du XVIII[e] siècle. Alors que 1727 marque le retour à la normale des prix, que d'autre part s'amorce une période de croissance de la population résidente et que par ailleurs renaît la prospérité avec le commerce maritime, tout concourt à laisser croire que l'entreprise privée pourra sortir la capitale du marasme ; c'était compter sans les mécanismes du marché.

La prospérité fait accourir en ville de nombreux artisans et journaliers, de sorte qu'il y a surpopulation dans la plupart des métiers. Cette situation combinée à celle de l'absence de jurandes et de maîtrises favorise une libre concurrence au niveau du marché du travail. Même situation dans le secteur commercial, alors que marchands et négociants québécois ont à rivaliser non seulement avec la noblesse, les hauts fonctionnaires et les officiers, mais aussi, à partir de 1717, avec les marchands itinérants et à compter de la fin des années 1720, avec les

commis des grandes maisons rocheloises ou bordelaises qui s'établissent dans la capitale.

Un seul secteur d'activité échappe à cette concurrence directe : celui des services. Encore que seuls les officiers et hauts fonctionnaires qui reçoivent leur rémunération directement de l'État y échappent. Notaires et chirurgiens, bien que la création de leur poste relève de l'État, subissent néanmoins les effets de cette concurrence puisque leur clientèle s'appauvrit. Certes la rémunération fixe des officiers et hauts fonctionnaires s'avère-t-elle un handicap lorsque l'inflation sévit, ce qui n'est guère le cas après 1727 ; antérieurement cependant certains devaient cumuler les postes ou commercer afin de pallier à ce manque à gagner.

Néanmoins ces privilégiés que constituent les officiers et les hauts fonctionnaires se situent, quant à leurs avoirs, bien au-delà de la barrière des 500 livres. En-deça de celle-ci les individus ne peuvent que rarement accéder à la propriété, et avant 1727 un ménage sur trois s'y retrouvait ; après cette date, la proportion passe à un sur deux. Dans ce contexte, l'on conçoit aisément que Québec devienne une ville de locataires dans la première moitié du XVIII^{e} siècle. Ce revirement de situation n'est pas aussi inattendu qu'il y paraît à première vue. Déjà l'analyse de la domesticité (chapitre 2) guidait vers cette direction. Ce ne sont plus les marchands qui constituent les principaux employeurs de domestiques en 1744 mais bien les fonctionnaires, alors qu'en 1716 les rôles étaient inversés.

Le langage des objets inventoriés dans les logements des Québécois de la première moitié du XVIII^{e} siècle s'harmonise à celui plus terre-à-terre de leurs avoirs, et bien plus il le complète. Non seulement artisans et marchands ont-ils à se concurrencer les uns les autres mais aussi doivent-ils se mesurer avec la production étrangère. L'infrastructure de la capitale, comme celle de la colonie, ne permet pas de résister au marché extérieur malgré certaines tentatives de riposte telles que la fabrication artisanale des poêles de tôle.

Mais par-delà la concurrence, le contexte québécois permet de mieux départager le superflu de l'ordinaire. Ainsi au chapitre des moyens de transport, la capitale se veut-elle une ville piétonnière. Par ailleurs il ne faut pas voir dans l'absence de décor dévot une société en voie de se déchristianiser ; il faut plutôt se référer aux concepts du temps sur le né-

cessaire et le superflu, et tenir compte des valeurs des gens en fonction de leur âge.

Enfin, notre furetage dans les coins et recoins du logement des Québécois a permis de s'arrêter à leur table et de remarquer la frugalité de leur garde-manger. La diète des Québécois de la première moitié du XVIII[e] siècle repose sur deux aliments de base : le pain et le boeuf. Alors que nombre d'entre eux peuvent cuire leur propre pain, créant de ce fait une nouvelle forme de concurrence pour les boulangers, en contrepartie ils se voient offrir quatre fois plus de boeuf qu'auparavant. Cette viande disponible non seulement l'été mais à l'année longue s'avère moins dispendieuse que le lard.

Québec, capitale et ville, se distingue du monde rural qui l'entoure en offrant à ses nouveaux résidents un mode de vie beaucoup plus trépidant que celui du village. Peut-être celui-ci bourdonne-t-il d'activités, mais en ville le rythme s'accélère. L'intensification des activités et des rapports urbains découlerait en bonne partie de la concurrence que s'y livrent journaliers, artisans et marchands, phénomène qui se retrouve à une échelle beaucoup plus modeste en milieu rural. En fait ville et village se distingueraient par l'oisiveté forcée que subit une partie de la force de travail urbaine à certaines périodes. Et puisque la ville rayonne sur son terroir...

ÉPILOGUE

En mettant en rapport démographie et économie, habitat et urbanisation, consommation et production, il en ressort un portrait remarquablement homogène de la ville de Québec. La capitale française de l'Amérique du Nord ne se présente pas comme cette porte vers l'Asie que les découvreurs recherchaient. Les nombreuses velléités des administrateurs pour mettre sur pied une infrastructure économique vigoureuse ou à tout le moins viable, orientée particulièrement vers l'échange commercial et la construction navale, se soldent par un échec partiel.

La croissance de la population de Québec au XVIII[e] siècle s'observe de pair avec l'essor économique : les années 1706 à 1713, 1727 à 1736 et 1744 à 1755 permettent de jumeler les deux phénomènes. Entre-temps la ville aura connu des périodes de ralentissement au niveau non seulement démographique mais aussi micro-économique, puisque le ralentissement de croissance se combine à une chute des prix à la consommation.

Les fluctuations des taux de croissance et des prix se relient directement au comportement démographique des Québécois. Tout au long de ces années, la ville n'absorbe pas la totalité de ses naissances ; de fait, elle n'en retient que trois sur quatre, d'où une migration vers les paroisses limitrophes.

Par ailleurs, deux enfants sur trois meurent avant d'atteindre leurs 15 ans ; cette situation handicape très sérieusement le renouvellement des générations. Il faut donc un important apport d'étrangers pour combler les rangs, qu'ils proviennent des paroisses limitrophes ou encore de la métropole. En conséquence, trois fois sur cinq la québécoise unit sa destinée à un étranger. Mieux, le mouvement des mariages et des conceptions traduit jusqu'à quel point les résidents de Québec sont tournés vers la saison de navigation.

Mais dans les périodes où le commerce et l'activité maritime sont à la baisse, il arrive fréquemment qu'une partie des « étrangers » retournent

à leurs paroisses d'origine car ils y auront conservé leurs terres. En somme, l'activité du port les aura incités à s'établir non pas à demeure mais pour une durée limitée ; c'est du moins ce que dénote le phénomène de la location.

L'arrivée massive d'étrangers dans le paysage urbain de la capitale ne se fait toutefois pas sans heurts. Placés dans un système d'échange capitaliste, ils auront à se faire embaucher ; la libre concurrence que réclament à grands cris les administrateurs du début du siècle entre en jeu et c'est elle qui modèle les rapports de production. Il s'ensuit un appauvrissement général de la population sauf pour quelques privilégiés : les plus riches des marchands-négociants, de même que les officiers supérieurs et les hauts fonctionnaires.

Dans ce contexte, l'accession à la propriété s'en trouve réduite ; or Québec ne compte pas de gros spéculateurs immobiliers. Au contraire, quatre propriétaires sur cinq ne possèdent qu'un immeuble et lorsque la conjoncture les incite à chercher des cieux plus cléments, ils n'hésitent pas à le mettre en location. Les Québécois de la première moitié du XVIII^{e} siècle sont donc mobiles, oserions-nous dire « volatiles » ; déjà l'arrivée massive d'étrangers guidait vers cette observation.

La mobilité des Québécois prend deux sens : géographique et professionnel. Au sens géographique, elle se dédoublie de nouveau : non seulement les Québécois se déplacent-ils de la campagne vers la ville ou vice-versa, mais encore leur loyauté envers le locateur s'érode-t-elle rapidement. La brièveté du séjour, guère plus de deux baux, en est la preuve éloquente, sans parler de la sobriété du décor dont les éléments vitaux comme le poêle sont conçus pour être démantelés et transportés.

La simplicité du décor ne répond pas qu'à des besoins pratiques ; elle découle en partie de l'appauvrissement de la population, lequel est tributaire de la libre concurrence. Aussi dans cette perspective n'est-il pas étonnant de constater que le menuisier devienne tour à tour charpentier ou sculpteur, le forgeron, taillandier ou serrurier, l'entrepreneur de maçonnerie, carreyeur, tailleur de pierre, ou simple maçon. Chacun répond à sa façon à la concurrence et à la conjoncture.

Or il faut se méfier de cette conjoncture ; elle n'est pas toujours aussi favorable que certains prétendent. C'est ainsi qu'il faut replacer les pressions sur le lotissement des communautés religieuses dans une perspective de marché car dans la ville du XVIII^{e} siècle, tous ont appris à

jouer le jeu. Le séminaire concède à prix compétitifs ses parcelles du Sault-au-Matelot ; néanmoins celles-ci sont plus petites et les rues moins larges que dans certains autres fiefs. Cette subdivision de la propriété foncière permet cependant aux prêtres du séminaire de régler une partie de leurs dettes. Par ailleurs si les intendants Dupuy et Hocquart pressent les communautés de lotir, il n'y faut voir qu'un geste momentané suscité par une brève explosion économique ; par la suite, ce genre de pression se fera rare, les communautés ayant à faire face à un marché dépressif.

Cette notion de marché foncier se perçoit dans les différents quartiers de la ville alors que diverses implantations industrielles, et notamment le chantier de construction navale au quartier du palais, y attirent de nombreux artisans et journaliers. Possédant peu de moyens de transport, ceux-ci préfèrent habiter à proximité de leur lieu de travail. Il s'ensuit un surpeuplement du quartier alors que la densité à l'hectare atteint des sommets similaires à ceux de certaines villes françaises ; en conséquence le prix du logement augmente sensiblement. La même situation se retrouve dans la basse ville.

Seule la haute ville se démarque au chapitre du peuplement. Il en tient à deux facteurs : l'éloignement du lieu de travail et l'architecture. Le paysage de ce quartier se découpe en petites maisons qui se prêtent moins bien à la subdivision que celles de la basse ville. Malgré les espaces verts qu'on y retrouve, les préoccupations écologistes ne font pas partie du discours du citadin.

Au cours des 50 premières années du XVIII^{e} siècle, la capitale s'urbanise : la législation et l'équipement urbains prennent forme. Ainsi l'apparition hebdomadaire du boueur chargé de jeter dans le fleuve fumiers et copeaux ; là encore, le « langage vert » n'y trouve pas son compte. Et pourtant l'administration et les institutions s'entourent de verdure et de fleurs : traduit du code du XVIII^{e} siècle, cela signifie qu'il faut purifier l'air.

En plus de s'intéresser à la qualité de l'air, l'administration veut régler l'ordonnance du bâti. Une architecture trop serrée empêche l'air de circuler mais aussi augmente le risque de propagation des incendies. Il faut donc construire en pierre et élever des murs coupe-feu partout où c'est nécessaire. Du même coup, les maçons de la capitale, aux prises avec un marché chancelant, y trouvent leur avantage.

Mais, il faut l'avouer, l'administration est motivée par la crainte des effets dévastateurs d'un incendie comme celui de Montréal, ou encore celui de la basse ville en 1682. Aussi dans chaque quartier retrouve-t-on une escouade de pompiers « volontaires » et une fontaine publique. Cette dernière constituant une excellente source d'eau potable, son existence entache quelque peu la crédibilité de la thèse de l'approvisionnement à même le fleuve, d'autant plus que l'eau se veut la boisson qui accompagne le plus souvent les repas.

Les repas des québécois de la première moitié du XVIII^{e} siècle, malgré le raffinement qui caractérise la gastronomie française pendant cette période, se veulent simples : ils se composent de pain et de boeuf fort probablement cinq jours par semaine. D'ailleurs ce sont les deux seuls aliments dont l'administration réglemente les prix. Si certains résidents de la haute ville cultivent leur potager, la plupart des citoyens achètent leurs légumes au marché.

Quelques-uns, principalement des artisans, rechercheront une certaine forme d'auto-suffisance en matière de laitages, de viandes et d'oeufs. Ce désir d'autonomie par la possession de vaches, porcs, poules ou autres animaux fait écho à la précarité de la situation financière de certains. Celle-ci n'est sûrement pas à son meilleur lorsque les administrateurs écrivent à la Cour que le blé se vend à prix excessif par suite de mauvaises récoltes ou de surexportation, autant de signaux de détresse à décoder.

La nourriture se limitant au nécessaire, faut-il se surprendre que les rideaux et tapisseries ou encore les décorations murales, religieuses ou non, soient absentes des logements québécois du XVIII^{e} siècle ? Les priorités se déplacent au même rythme que la population !...

C'est l'histoire qu'aurait pu nous raconter Yves Arguin. Et du fait qu'il fasse partie des négociants, Arguin compte parmi les privilégiés. Aussi y a-t-il lieu de s'interroger sur les préjugés qu'aurait contenus son discours. Certes aurait-il manifesté une certaine compassion face aux plus démunis, mais il aurait probablement fait passer ses intérêts en premier. Commerce oblige !...

APPENDICE A
LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS À QUÉBEC ENTRE 1690 ET 1749

L'utilisation des inventaires après décès s'est mérité de nombreuses critiques ou louanges depuis quelques décennies. Tantôt décrites comme « exceptionnelles » tantôt considérées comme « des cas individuels », ces sources font l'objet depuis quelques années d'une attention particulière dans l'historiographie canadienne francophone[1]. Les inventaires après décès sont à la mode faudrait-il dire ! La présente étude ne saurait faire exception et négliger une source aussi intéressante, compte tenu de la problématique d'ensemble que représente l'habitat urbain et sa répercussion sur le niveau de « fortune ». Dans cette optique, les greffes des notaires ayant exercé à Québec sous le régime français ont fait l'objet d'un dépouillement systématique, acte par acte.

Un individu ne peut se permettre d'entreprendre seul une telle démarche. Dépouiller 60 000 actes notariés et, par surcroît, rechercher des inventaires après décès afin de les transposer sur grilles en six mois peut difficilement accommoder les attentes d'un chercheur. Seule une équipe[2] pouvait remplir cette tâche et les autres qui lui étaient reliées, car les inventaires ne furent pas les seuls documents inventoriés et fichés ; ce fut également le cas des contrats de mariage et des baux. Chaque document transcrit a également fait l'objet d'une vérification afin de corriger les inévitables erreurs.

Le cadre géographique

Puisque l'étude porte sur Québec de 1690 à 1749, les notaires ayant exercé dans la capitale ou dans sa banlieue immédiate ont fait l'objet d'un dépouillement. Cela représente une trentaine de greffes. Les paramètres de sélection pour la transcription sur grilles des inventaires se li-

mitent à des critères fort simples : dans un premier temps, que la personne chez qui on fait l'inventaire habite Québec ; bien que cela ne constitue pas une preuve irréfutable de résidence « permanente », il n'en demeure pas moins que si la personne y avait quelques possessions mobilières ou mieux, immobilières, ce critère s'avérait le plus probant et cela malgré la mobilité des personnes.

Dans un deuxième temps, il fallait éliminer les inventaires de personnages venus « s'échouer » à Québec au cours d'un voyage. De tels cas semblent évidents à la seule lecture de la présentation de l'inventaire puisqu'aucun parent n'est mentionné et que l'inventaire se fait habituellement à la requête du procureur du roi. Dans un dernier temps, il fallait éliminer les doubles ou encore les recollements d'inventaires. Les doubles sont en réalité des inventaires interrompus en cours de rédaction et complétés ultérieurement. Le terme « recollement » s'applique à un inventaire qui cherche à retracer les objets manquants mais énumérés dans un premier document. Ce genre de document rédigé dans quelques cas plusieurs années après le premier a donc été ignoré.

Environ 1750 inventaires après décès ont été retracés ; de ce nombre, 703 concernent des résidents de Québec et de ses faubourgs[3]. Ces 703 inventaires impliquent à 81,1 % des communautés différentes. Les autres se répartissent entre les inventaires de noyaux éclatés (c'est-à-dire survivants remariés) (11,8 %), et ceux des deux membres d'une même communauté (7,1 %). Le remariage signifie un nouveau départ et par conséquent une nouvelle communauté ; c'est pourquoi ces documents se doivent d'être considérés de façon distincte. Il peut par ailleurs paraître paradoxal d'avoir conservé les deux inventaires d'une même communauté. Ce geste s'explique de deux façons : d'une part, par le délai écoulé entre les deux décès, 13 ans en moyenne, et d'autre part, par l'absence d'indication du métier du défunt, situation qui survient dans 40 % des cas.

Mais que représentent les inventaires en fonction du nombre de décès enregistrés dans la paroisse Notre-Dame de Québec ? Il faut en premier lieu souligner que cette question de la représentativité de la source ne doit pas s'arrêter à cette seule considération mais aussi se confronter à quelques autres caractéristiques telles que les métiers représentés versus les métiers présents en ville[4], la propriété, surtout dans un milieu de locataires comme Québec, ou encore la ventilation par groupes d'âges.

Le profil général de l'inventaire après décès

Ces questions conduisent donc à s'interroger sur l'acte lui-même et ses principales caractéristiques. Le document se prépare habituellement de la façon suivante : suite au décès d'une personne, le ou la survivante (d'un couple) ou encore les héritiers légaux s'adressent à un notaire pour dresser un inventaire des biens mobiliers et immobiliers du défunt. Le notaire se rend au domicile de celui-ci en compagnie d'un huissier-priseur qui estime le prix des biens de la succession. À noter que ces biens sont rarement identifiés comme étant neufs. Afin d'authentifier le document, le notaire fait signer, outre le survivant de la communauté et les héritiers, deux ou trois témoins[5], habituellement voisins du domicile inventorié. Histoire sans doute de ne pas trop mortifier ceux (puisque les témoins sont toujours mâles) dont la présence est « réquisitionnée », il n'est pas rare de constater qu'ils s'accommodent de certains pots... de vin. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les chiffres de certains inventaires vacillent quelque peu !

Le document se divise règle générale en trois sections : en premier, la présentation du défunt ; en second l'énumération des objets le plus souvent replacés dans un contexte précis ; ensuite vient la présentation des papiers qui incluent outre les dettes passives et actives, les actes relatifs à l'achat ou à la possession de biens immobiliers. Quelquefois ces deux dernières rubriques sont distinctes. Le plus court inventaire compte quatre pages et le plus long 393 pages[6]. Si tous les documents se doivent d'identifier et de présenter la personne décédée, par contre tous ne sont pas chiffrés ; pour une raison ou une autre 2 % des inventaires n'incluent aucune évaluation des biens. Les dettes sont mentionnées trois fois sur cinq en ce qui concerne les actifs mais deux fois sur trois lorsqu'il existe un passif. Quant au statut de propriétaire ou de locataire, l'inventaire l'indique près de neuf fois sur dix.

Dans son identification du défunt, le notaire indique la date, le nom du requérant, son lien de parenté avec le défunt, ce qui permet d'identifier s'il s'agit d'une communauté de biens ou d'un célibataire. Précisons-le tout de go, les inventaires après décès concernent à 95 % les biens de gens mariés. Le notaire poursuit en indiquant (deux fois sur trois) le métier de l'homme (et à une seule occasion celui de la femme) et le nom des enfants mineurs, ou à tout le moins leur nombre. Puisque usuelle-

ment le conjoint survivant devient tuteur des mineurs, le régime légal requiert qu'un subrogé-tuteur soit élu. À défaut du nom ou du nombre des enfants, la mention dans l'inventaire des deux tuteurs légaux indique que le couple a des enfants d'âge mineur, et comme la majorité ne s'atteint qu'à 25 ans, cette situation n'est pas rare. Seuls les cas de mariages précoces ou d'inventaires de personnes âgées y échappent, tout comme les couples non féconds. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que sept inventaires sur dix (de membres d'une communauté) indiquent la présence de mineurs.

Le notaire néglige rarement de mentionner le lieu du domicile (à peine 8 % d'omissions). Par ailleurs, il indique par de très nombreuses formules presque énigmatiques que l'estimation a été faite « sans crue »[7], « les objets ne pouvant être vendus à cause de [l'errance] du temps, notre monnaie de cartes n'ayant point de cours certain pour le commerce de France »[8]. La formule peut encore se lire comme suit : « sans qu'on puisse ensuite y ajouter de crue »[9] ou encore « sans crue icelle étant comprise dans l'estimation »[10]. Les auteurs Paquet et Wallot ont mentionné l'existence de la crue et même rapporté fort à propos que la crue équivalait à 25 % de la prisée donc au cinquième du total. La charge est importante mais ne s'applique que lorsque les meubles prisés seront vendus subséquemment aux enchères[11]. De fait, le relevé de quelques procès-verbaux de vente indique que la vente peut rapporter substantiellement plus que la simple prisée[12]. Puisque la crue doit, en principe, compenser pour toute sous-évaluation du huissier, alors faut-il considérer qu'avec ou sans la crue, le montant de chacun des objets représente la valeur des biens, soit leur « juste valeur »[13]. Trois fois sur dix, le notaire précise que la crue est comprise.

Un dernier élément que permet de retracer l'identification du personnage, outre son état civil, concerne la date de son contrat de mariage, document mentionné habituellement avec les titres et papiers. Puisque l'inventaire marque usuellement la fin d'une union et que le contrat de mariage en indique le début, il devient donc très intéressant de mettre ces deux documents en parallèle. Le contrat de mariage bien que très populaire sous le régime français[14], n'a toutefois été relevé dans notre enquête que deux fois sur trois, quelques mentions nous échappant surtout pour les premières années à l'étude alors que plusieurs unions avaient été célébrées en France ou à l'extérieur de la région. Néanmoins cette

situation fait écho en partie à la mobilité observée parmi les résidents de la capitale (chapitre 1).

Si la date du contrat de mariage peut s'utiliser pour marquer le début de l'union[15], à l'opposé, la date de l'inventaire ne correspond pas toujours à celle du décès. Le notaire omet deux renseignements vitaux à sa présentation de la personne décédée : la date de sa mort et son âge au décès. Si quelquefois il mentionne le premier élément, le deuxième fait cependant toujours défaut. Il a donc fallu se résoudre à chercher dans le *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture,* chacune des dates de décès de même que l'âge des défunts lorsque cette donnée existait. Maintenant la date du décès nous est connue dans 73 % des cas et l'âge dans 63 % des cas.

Ces données établies, il devient possible de vérifier si les diverses prescriptions légales sont respectées, par exemple les délais de rédaction de l'acte, ou encore de jumeler la distribution des âges et le critère de propriété ou même la durée moyenne d'une union[16] (à défaut d'une reconstitution de fiches de famille). Mieux elles permettent de valider ou d'infirmer les dispositions monétaires contenues au contrat de mariage tout en les pondérant par le biais de certains catalyseurs tels que la durée de l'union.

Il reste un dernier point à préciser : les données chiffrées et les évaluations immobilières. Les inventaires comme la plupart des documents notariés indiquent la valeur des biens selon le cours en vigueur, en monnaie du Canada ou d'ailleurs. Toutes les données utilisées dans le présent travail ont été converties en monnaie de France. Par ailleurs, il faut noter que les évaluations immobilières se font rares : populaire au début de la période à l'étude, cette habitude qui coûte cher aux héritiers tombe progressivement en désuétude. C'est ainsi que seulement 11,1 % des inventaires dans lesquels sont mentionnés des immeubles situés en ville contiennent une évaluation chiffrée de ceux-ci. Malgré ce faible taux de corrélation, il s'avère quand même possible d'en dégager un ordre de grandeur susceptible de s'appliquer à tous les immeubles peu importe la période.

Le respect des prescriptions légales

Claude de Ferrière dans son *Commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris* indiquait que seul l'inventaire après décès « fait, parfait et clos » pouvait dissoudre la communauté de biens[17]. Pour être « parfait », l'inventaire doit porter la signature de deux notaires alors que sa clôture se fait par enregistrement auprès de la prévôté. Par ailleurs, l'inventaire doit être rédigé (« fait ») en présence de « personnes capables et d'un légitime contradicteur », de sorte que si le couple a des enfants mineurs et que le parent survivant devient tuteur, il doit y avoir un subrogé-tuteur qui constitue le légitime contradicteur.

La loi n'exige pas la rédaction d'un inventaire après décès[18] ; celui-ci découle plutôt de la réquisition d'une partie. Si aucun inventaire n'est dressé, alors la communauté continue d'exister et les enfants peuvent demander à la prolonger ou à la partager. Ce droit s'applique également aux enfants d'un deuxième lit[19]. Tout inventaire doit être «fait, parfait et clos» dans un délai de 90 jours après le décès, à défaut de quoi le survivant accepte tacitement la communauté. Lorsque le survivant se remarie sans avoir dressé d'inventaire, la communauté se partage en trois parts ; si les deux parties ont des enfants, la communauté au décès de l'un des deux nouveaux époux se partagera en quatre parts. Voilà donc le but ultime de cet exercice légal : préciser les possessions matérielles, immobilières ou encore les dettes de l'un des parents, compte tenu des dispositions établies lors du contrat de mariage, laissant ainsi la possibilité à la veuve en particulier d'accepter ou de renoncer à la communauté selon que le bilan s'en avère positif ou négatif[20]. Elle dispose de 40 jours après l'établissement de l'inventaire pour délibérer sur son choix[21]. En somme, la prescription légale ne s'applique qu'après qu'une des parties a requis la rédaction de l'inventaire. Reste donc à découvrir combien de fois la population de Québec a demandé un inventaire après décès.

Entre 1690 et 1749, les curés de Québec, de même que les religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général, enregistrent 1937 décès d'hommes et de femmes âgés de plus de 15 ans[22]. Ce nombre se répartit presque également entre les deux sexes ; il ne comprend pas toutefois le nombre de décès où l'âge du défunt(e) fait défaut, c'est-à-dire 653 cas. Quoique ces derniers décès concernent très souvent des nouveau-nés

TABLEAU 58
DÉCÈS ET INVENTAIRES, 1690-1749

Décennie	Décès							Inventaires			Proportion (%)					
	Hommes		Femmes		Total						Total		Hommes		Femmes	
	Âge connu	Âge inconnu	Âge connu	Âge inconnu	Brut*	Net**	Âge inc.	Hommes	Femmes	Total	Brut	Net	Brut	Net	Brut	Net
1690-1699	74+	33	52+	19	178	126	52	29	16	45	25,3	35,7	27,1	39,2	22,5	30,9
1700-1709	153+	26	156+	32	367	309	58	49	46	95	25,9	30,7	27,4	32,0	24,5	29,5
1710-1719	137+	91	127+	66	421	264	157	66	56	122	29,0	46,2	28,9	46,2	29,0	44,1
1720-1729	148+	63	133+	54	398	281	117	73	53	126	31,6	44,8	34,6	49,3	28,3	39,8
1730-1739	190+	57	180+	45	472	370	102	81	51	132	28,0	35,7	32,8	42,6	22,7	28,3
1740-1749	275+	97	312+	70	754	587	167	90	93	183	24,3	31,2	24,2	32,7	24,3	29,8
Total	977+	367	960+	286	2590	1937	653	388	315	703	27,1	36,3	28,9	39,7	25,3	32,8

* inclut les inconnus
** exclut les inconnus

(peut-être même sept fois sur dix) il convient de ne pas les négliger et c'est pourquoi le tableau 58 en tient compte. Afin de faciliter la lecture de ce tableau, précisons que le « brut » réfère à tous les décès en *incluant* les inconnus et que le « net » les *exclut*. En définitive, il ressort du tableau que la proportion brute se chiffre à 27,1 % et la nette à 36,3 %. Ces taux sont élevés compte tenu que le même exercice pour la même ville au début du XIX[e] siècle ne donne qu'un résultat de 11,3 %, lequel se compare même avantageusement aux proportions retrouvées par les historiens français ayant travaillé sur la même période[23].

Au surplus, il faut noter que la répartition décennale présente une stabilité non équivoque tout au cours de la période, l'écart par rapport à la moyenne d'ensemble ne variant que légèrement. Par rapport à la répartition des sexes, les hommes affichent une légère surreprésentation puisque 55 % des inventaires les concernent ; cette situation se compare néanmoins à l'évolution générale de la population de la capitale alors que l'élément masculin en compose la majorité absolue au cours du XVIII[e] siècle[24]. Une ventilation annuelle de la répartition ne s'impose pas puisque l'écart entre le moment du décès et la rédaction de l'acte cause certaines anomalies de sorte qu'une année peut compter jusqu'à deux fois et un tiers plus d'inventaires que de décès. C'est le cas notamment de l'année 1704 alors que l'épidémie de petite vérole a causé, au cours des deux années précédentes, une forte crise de mortalité.

Le fait d'avoir retracé la date de décès permet d'apprécier l'écart temporel entre le moment du décès et la rédaction de l'acte. Le tableau 59 précise que plus d'une fois sur deux, cet écart excède les 90 jours pres-

TABLEAU 59

INTERVALLE ENTRE DÉCÈS ET INVENTAIRE

Intervalle	Inventaires	%
0 à 3 mois	234	45,7
3 à 6 mois	53	10,3
6 à 12 mois	55	10,7
1 à 2 ans	64	12,5
Plus de 2 ans	105	20,5
Total	511	99,7

crits. Le même tableau dénote également que ceux qui dépassent la limite de 90 jours ont recours à l'inventaire de façon très tardive, puisque 60 % attendent plus d'un an[25]. Cet important intervalle peut expliquer pourquoi 15 % des conjoints sont remariés au moment de la rédaction de l'inventaire.

Par ailleurs l'âge au décès donne une bonne idée de la répartition des composantes de la société québécoise du XVIII[e] siècle. Le tableau 60

TABLEAU 60

GROUPES D'ÂGE, SEXES RÉUNIS
1690-1749

Groupe d'âge	Nombre	%	Charbonneau
Moins de 20 ans	3	0,67	4,76
20 à 29 ans	57	12,84	12,67
30 à 39 ans	110	24,77	13,69
40 à 49 ans	72	16,22	13,51
50 à 59 ans	65	14,64	14,82
60 à 69 ans	62	13,96	16,90
70 à 79 ans	50	11,26	15,65
80 à 89 ans	22	4,95	7,50
Plus de 90 ans	3	0,67	0,48
Total	444	99,98	

TABLEAU 61

INTERVALLE ENTRE DÉCÈS ET INVENTAIRE SELON LES GROUPES D'ÂGE

Intervalle	Groupes d'âge									Invent.
	90-99	80-89	70-79	60-69	50-59	40-49	30-39	20-29	15-19	
Même jour	0	0	1	1	1	1	0	0	0	4
Moins de 3 mois	3	14	31	35	45	33	28	13	2	204
3 à 6 mois	0	3	5	3	2	6	16	9	0	44
6 à 12 mois	0	0	6	4	8	6	13	9	0	46
1 à 2 ans	0	3	1	9	2	6	20	9	0	50
2 à 3 ans	0	0	1	1	1	4	17	5	0	29
Plus de 3 ans	0	2	5	5	6	16	16	12	0	62
Total	3	22	50	58	65	72	110	57	2	439

précise l'importance de chacun des groupes d'âge qui ont demandé un inventaire. Bien que notre compilation des décès de Québec ait été effectuée en fonction de groupes d'âge spécifiques[26], il ne fait pas de doute que la répartition des groupes d'âge dans les inventaires respecte néanmoins la distribution générale de la population à quelques groupes près. Ainsi en se reportant aux observations du démographe H. Charbonneau, il appert que la population de la colonie décède selon les mêmes proportions que celles de nos groupes d'âge, à l'exception des 30-39 ans qui seraient de 10 % plus nombreux dans les inventaires[27]. On fait donc davantage appel au notaire pour la rédaction d'un inventaire dans les cas de morts subites et imprévues.

Puisqu'à 60 ans, une personne vivant à Québec au XVIII[e] siècle se fait déjà un vieillard, faut-il y voir une relation entre l'âge au décès et le laps de temps écoulé avant la rédaction de l'inventaire ? Selon le tableau 61, les héritiers ou les créanciers des personnes âgées désirent connaître rapidement l'état financier de la communauté, puisque 64 % des inventaires concernant les personnes de plus de 60 ans sont rédigés en deçà des 90 jours prescrits. À l'opposé, les possessions des moins de 40 ans font l'objet d'un inventaire dans les délais requis seulement une fois sur quatre. Cette situation s'explique en partie par le fait que plus le défunt est âgé, moins il y a de chances qu'un conjoint lui survive, et la situation est inversée chez les 30-49 ans. Elle se vérifie d'ailleurs statistiquement puisqu'une fois sur deux (54,7 %) le défunt de plus de 60 ans

laisse un conjoint alors que cette proportion passe à quatre sur cinq (84,6 %) chez les 30-49 ans. L'âge au décès ne peut cependant faire foi de toute explication ; il faut également tenir compte de divers autres facteurs tels que le métier, la durée de l'union ou encore le statut de propriétaire afin d'apprécier l'empressement des héritiers[28].

Il devient beaucoup plus difficile d'apprécier la répartition socio-professionnelle des personnes dont l'inventaire a été retracé, puisque le notaire n'indique le métier du défunt ou de son conjoint que trois fois sur cinq, et qu'en contrepartie on ne peut compléter nos données par celles du curé, puisque celui-ci ne consigne que très rarement ces renseignements dans ses registres, sauf s'il s'agit d'une personne de « bonne qualité », selon l'expression de l'époque. La seule façon de procéder repose sur l'analyse des professions indiquées dans les deux recensements du XVIII[e] siècle. Dans ce travail de comparaison, nous avons adopté le très pratique regroupement en quatre secteurs : services, commerce, transformation, non spécialisé[29].

Certes serait-il de mise d'évaluer si cette représentativité socio-professionnelle ne regroupe que la tranche supérieure de chacun des secteurs. Toutefois en aucun temps, l'inventaire permet-il de distinguer entre marchand ou commis ou entre entrepreneur ou simple maçon. Pour ce faire, il faudrait établir un profil de carrière pour chacun des individus. Ainsi, Jean Boucher dit Belleville, présenté comme maçon, a pourtant construit les fortifications de Montréal, ce qui implique qu'il était entrepreneur et qu'il embauchait des salariés.

Il faut également soulever une autre ambiguïté quant à l'identification socio-professionnelle : celle du cumul d'emplois. S'il est établi qu'un charpentier puisse aussi se recycler comme menuisier ou encore combiner les deux emplois, seule l'étude des outils pourrait permettre de distinguer lequel des métiers le défunt pratiquait vraiment. Mais il ne s'agit pas là du noeud du problème puisque ce métier en demeure un de transformation. Seule la question de la hiérarchisation (i.e. employeur ou employé) demeure sans réponse.

La situation se corse lorsqu'il s'agit d'un marchand nommé au conseil supérieur ou souverain, ce qui en fait un candidat potentiel à deux secteurs : celui des services et celui du commerce. Puisque le notaire l'identifie comme conseiller, il fait partie du groupe des services, nonobstant la présence de sa boutique et de ses stocks. Cette identifica-

TABLEAU 62

REPRÉSENTATIVITÉ SOCIO-PROFESSIONNELLE (%)

	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé
1716	23,2	30,6	36,0	10,2
1744	15,0	33,5	39,1	12,4
1690-1749	32,3	30,7	35,1	1,8

tion découle de la consignation même du notaire qui accorde tous les privilèges de son statut au défunt. Elle s'intègre parfaitement au contexte du XVIII[e] siècle dans la capitale, contexte dans lequel les privilégiés de la société d'ordre apprennent à connaître les nouvelles règles d'une société de classe en voie d'établissement. Les exemples de cette situation se manifestent régulièrement à Québec non seulement dans des occasions spécifiques telles les corvées militaires ou encore l'imposition pour les casernes, mais aussi quotidiennement, au fil des contrats de mariage[30].

Le tableau 62 donne l'occasion d'apprécier l'importance relative de chacun des secteurs d'activité en comparant les données recueillies dans les deux recensements et celles tirées des inventaires. Il en ressort une presque totale absence de main-d'oeuvre non spécialisée au profit d'une représentation supérieure du secteur des services (près du double en fait). Quant aux secteurs du commerce et de la transformation, ils occupent sensiblement le même rang. Somme toute, il appert que, malgré une surreprésentation des services au détriment du non spécialisé, la société québécoise se reflète dans les inventaires après décès. Il s'agit là d'une coupe horizontale ; il faudrait la compléter par une analyse en profondeur, tâche que l'inventaire ne permet pas de réaliser.

Le tableau 63 précise par ailleurs l'intervalle entre le décès et la rédaction de l'inventaire tel qu'observé dans les différents secteurs d'activités. Si les conjoints des représentants des services font appel au notaire dans les délais prescrits trois fois sur cinq et ceux du commerce un peu plus d'une fois sur deux, en contrepartie les artisans ou femmes d'artisans à deux fois sur sept ne manifestent pas le même empressement.

TABLEAU 63

INTERVALLE ENTRE DÉCÈS ET INVENTAIRE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Intervalle	Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé	Total
Même jour	2	1	0	1	4
Moins de 3 mois	63	48	31	3	145
3 à 6 mois	8	8	16	1	33
6 à 12 mois	9	9	18	0	36
1 à 2 ans	9	12	19	0	40
2 à 3 ans	4	5	9	0	18
Plus de 3 ans	14	9	20	0	43
Total	109	92	113	5	319

Certes serait-on tenté d'avancer l'hypothèse que plus de personnes du secteur de la transformation meurent à un âge moins avancé, ce qui laisse la plupart du temps un survivant pour veiller au patrimoine de la succession. Cette explication peut paraître valable quand les personnages du secteur des services meurent à plus de 50 % à l'âge respectable de 60 ans et plus. Elle s'accommode mal toutefois du fait que, autant dans le commerce que dans la transformation, le groupe des 30-49 ans représente une personne sur deux. Bien que l'âge et la situation familiale constituent deux facteurs importants qui cautionnent la rédaction d'un inventaire après décès, n'existerait-il pas une variable plus importante dans un contexte comme celui de la capitale au XVIII^{e} siècle ?

La propriété foncière

Si les héritiers recourent à l'inventaire, ils le font dans le but de consigner non seulement les biens matériels mais surtout les biens immobiliers. D'une ville composée en majorité de propriétaires (85 %) à la fin du XVII^{e} siècle, Québec, vers 1740, n'en aurait plus compté que 30 %, au mieux 44 %. Or d'après les inventaires, il y aurait eu à Québec beau-

TABLEAU 64

NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES SELON LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS

	Nombre	%
Propriétaires	369	52,5
Locataires mais propriétaires à Québec	23	3,3
Locataires mais propriétaires à l'extérieur	33	4,7
Inconnus (Québec) mais propriétaires à l'extérieur	3	0,4
	428	61,0
Locataires	188	26,7
Inconnus	87	12,4
	275	39,0
Total	703	

coup plus de propriétaires que de locataires. De fait, selon le tableau 64, propriétaires et locataires auraient inversé les proportions. En incluant les inconnus, présumément locataires, les inventaires après décès concernent des propriétaires à 61 % ; en les excluant, ce taux passe à 69,5 %[31]. En somme, les requérants désirent une consignation notariée des immeubles relevant d'une communauté. Cette préoccupation ne saurait être négligée lorsque l'on considère que 22 % des propriétaires ont une fortune évaluée à 1000 livres ou moins, cette somme étant considérée comme le seuil psychologique en deçà duquel peu d'individus peuvent accéder à la propriété. D'ailleurs réparties par groupes d'âge, les personnes décédées pour les biens desquelles un inventaire est rédigé sont propriétaires à plus de 62,5 % à l'exception des 15-29 ans (tableau 65). Cette situation se conçoit aisément compte tenu du fait que la durée moyenne d'une union est de 14,5 ans. Par contre s'il fallait répartir les propriétaires identifiés selon leur secteur d'activités, il y aurait lieu de modifier quelque peu la ventilation de chacune des sphères d'activités ainsi qu'en atteste le tableau 66.

Il ressort de ce tableau que la main-d'oeuvre non spécialisée (est-ce vraiment une découverte ! ?) ne possède pas les moyens d'acquérir une

TABLEAU 65

RÉPARTITION DES PROPRIÉTAIRES EN FONCTION DES GROUPES D'ÂGE

Groupe d'âge	Propriétaires	Inventaires	%
15-19	0	3	
20-29	26	57	45,6
30-39	70	110	63,6
40-49	45	72	62,5
50-59	42	65	64,6
60-69	44	62	71,0
70-79	34	50	68,0
80-89	15	22	68,2
90-99	3	3	100,0
Total	279	444	

TABLEAU 66

RÉPARTITION (%) DES PROPRIÉTAIRES EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Services	Commerce	Transformation	Non spécialisé
32,7	24,7	41,4	1,1

maison. D'autre part ceux qui en principe possèdent suffisamment de ressources, les gens du commerce, investissent peu dans l'immobilier. La situation des marchands et du monde du commerce n'est pas propre à Québec ; elle se constate également dans d'autres villes portuaires au XVIII[e] siècle, notamment à Rouen. Marchands et négociants accordent moins d'importance à leur environnement, préférant se préoccuper davantage du rendement de leurs investissements commerciaux que de celui du secteur immobilier[32].

La présence de l'immeuble physique comme l'un des critères importants engendrant la rédaction d'un inventaire après décès ne peut être

écartée de façon cavalière. S'il est déjà établi que Québec représente une ville de locataires au milieu du XVIII[e] siècle, alors faut-il examiner ce qu'il en est du rapport propriétaire-inventaire un demi-siècle plus tard ; malgré qu'ils soient majoritairement locataires d'après le recensement de 1818, les charpentiers, menuisiers et forgerons de Québec, représentés dans les inventaires après décès du début du XIX[e] siècle, possèdent à l'inverse plus souvent un immeuble. Par ailleurs, la situation serait similaire à Montréal au début du XIX[e] siècle alors qu'entre 1792 et 1796, les inventaires concernent 79 % de propriétaires urbains et que cette proportion passe à 91 % entre 1807 et 1812[33].

L'immobilier, invoqueraient certains, ne fait même pas l'objet d'une évaluation ; pourquoi dès lors lui attribuer une attention particulière ? Cette question de l'évaluation des immeubles trouve son explication dans l'évolution de la situation de la capitale. Faut-il le répéter la population de la capitale s'appauvrit au cours du XVIII[e] siècle ; or faire évaluer un immeuble implique des déboursés importants pour défrayer l'expertise du maçon, du charpentier, du menuisier et du forgeron. Et puisque les locataires en viennent à former la majorité, la nécessité de faire évaluer l'immeuble s'estompe ; seule sa consignation importe, l'immeuble représentant une part importante du patrimoine successoral.

Par ailleurs, deux autres indices pointent également en cette direction. Comment s'expliquer que pour une population deux fois plus nombreuse après 1727, il y ait sensiblement le même nombre d'inventaires (337 avant cette date et 332 après) ? Certes faut-il y entrevoir un effet du phénomène général de l'appauvrissement mais encore... Bien que la proportion d'inventaires par rapport au nombre de décès se maintienne sensiblement au même niveau, il faut plutôt entrevoir sinon une meilleure longévité à tout le moins une plus grande mobilité de la population. Qui dit mobilité dit locataire ; donc retour à la case de départ !...

Enfin il faut signaler le phénomène des communautés éclatées. Si la rédaction des inventaires concerne quatre fois sur cinq des communautés différentes, il n'en demeure pas moins que dans 1[illegible] % des cas, il s'agit d'un noyau éclaté, c'est-à-dire issu du remariage ou du veuvage de l'un ou de l'autre des survivants. Or dans 85 % de ces cas, un immeuble physique est en jeu.

Il faut donc considérer la possession d'un bien immobilier comme l'un des critères déterminant de la rédaction d'un inventaire après décès

à Québec au XVIII[e] siècle. Et cela en dépit du fait que l'immeuble ne peut être dérobé ou déplacé, ce qui expliquerait également que le notaire, à l'occasion, arrondisse les chiffres. Il ne s'agit pas du seul scénario possible mais peut-être du plus probant.

Une source valable ?

Poser la question, c'est y répondre, mais avant de le faire il faut préciser les buts visés. Dès lors que l'objectif consiste à connaître l'habitat urbain au XVIII[e] siècle, et à préciser à quel point ce dernier constitue une projection de la « fortune » des citadins, cette source s'avère des plus significatives.

Bien qu'elle concerne une majorité de propriétaires dans une ville composée en majorité de locataires, cette source permet de ce fait de mieux cerner la réalité d'être propriétaire à Québec au XVIII[e] siècle et d'expliquer, en corollaire, comment il se fait que les locataires soient majoritaires. Cette appréciation du statut de propriétaire (faudrait-il dire bourgeois ?) ne peut évidemment naître de la connaissance des seuls avoirs mobiliers. Il faut également tenir compte des avoirs immobiliers afin d'en arriver à dresser un bilan de la succession.

Les évaluations chiffrées quant aux immeubles manquent ; de fait sur les 392 inventaires de propriétaires urbains, seulement 41 contiennent de tels renseignements, ce qui néanmoins représente un peu plus de 10 %. Cet échantillon semble toutefois suffisant pour établir une proportion générale de la valeur immobilière. Celle-ci a été calculée en établissant la valeur de l'actif, c'est-à-dire la valeur des biens mobiliers additionnée à celle du contenu de la boutique de même qu'au numéraire et aux dettes actives, et en définissant la proportion des valeurs immobilières connues compte tenu de l'actif. Pour la période 1690-1749, il ressort que la valeur des immeubles compte pour 38,9 % de la « fortune » d'un propriétaire urbain[34]. Cette proportion de la part dévolue à l'immeuble ne se chiffre par ailleurs qu'à 31,5 % chez les marchands et négociants propriétaires. Cet écart relatif se comble cependant lorsque les absolus sont pris en considération. Afin d'obtenir le bilan provisoire d'une succession au moment du décès, il suffit par la suite de déduire le montant des dettes passives.

En somme, il existe trois niveaux de comparaison de la « richesse » d'une communauté, selon que seuls les biens meubles soient considérés, ce qui permet de nous concentrer sur l'étude des goûts des personnes décédées, compte tenu qu'aucun immeuble n'entre en considération. Toutefois, cette façon de procéder néglige l'aspect primordial que représente le secteur immobilier.

En comparant les divers niveaux de fortune, c'est-à-dire en tenant compte de la valeur de l'immeuble, les écarts entre divers groupes socio-professionnels peuvent s'aplanir ; il devient alors possible de replacer les gens du commerce dans une perspective différente puisqu'ils ne sont pas enclins à l'investissement immobilier.

Enfin le troisième niveau de comparaison découle du précédent. Rares sont les propriétaires qui paient comptant leur propriété ; règle générale, ils ont recours au crédit sous une forme ou une autre. Qu'il s'agisse d'un investissement, cela ne fait aucun doute, même s'il faut débourser régulièrement pour s'en acquitter. Le bilan provisoire débite donc la succession des diverses dettes de la communauté.

Ces trois niveaux d'analyse permettent de comparer divers groupes socio-professionnels au niveau des goûts personnels, qu'il s'agisse de l'importance accordée aux biens meubles, au logement ou même à l'effet de l'endettement. La méthode soulève toutefois un hic : attribuer une proportion qui tienne lieu de valeur immobilière s'avère un handicap lorsque les propriétaires jouissent d'actifs très élevés ou très faibles et que leurs immeubles ne sont pas prisés. Cela risque de sur- ou sous-évaluer les fortunes.

Une analyse des biens des propriétaires les moins fortunés a permis de dégager que, sauf exception, la personne qui possède peu de biens mobiliers n'habite pas un palais mais plutôt une petite maison de pièces sur pièces. La valeur de la maison peut représenter beaucoup plus que les actifs (jusqu'au triple à l'occasion). Toutefois à en juger par ses dettes, très souvent cette même personne a contracté une obligation qui équivaut à la valeur créée (39 %, mais 31 % pour les marchands) de la fortune, de sorte que celle-ci puisse équivaloir à l'hypothèque. En somme, en dépit d'actifs très peu élevés, l'attribution relative tenant lieu d'évaluation immobilière s'avère justifiée et justifiable, sauf quelques exceptions.

Il n'y a que dans les cas d'actifs élevés que les évaluations relatives risquent d'induire en erreur. Mais puisque les actifs élevés se rencontrent surtout chez les commerçants et que ceux-ci investissent moins dans l'immobilier, la surévaluation risque de s'avérer un phénomène moins important qu'anticipé. Là encore l'étude attentive des bilans provisoires permet d'atténuer certaines inflations indues des fortunes.

Il importe de savoir qu'en aucun temps, un bilan ne saurait être définitif puisque les immeubles possédés à l'extérieur de la ville (le plus souvent il s'agit de terres et surtout de parts dans une terre) ne sont pas prisés, sauf exception. Ils n'ont donc pas été évalués. Ajoutons un autre scénario auquel l'inventaire n'apporte aucune réponse : il s'agit des cas où la veuve a commencé à se défaire ou à répartir les outils ou les équipements de son défunt mari au profit de ses enfants. Combien peut-il exister d'inventaires de ce genre ? Il est impossible d'y répondre. Par ailleurs, il se peut que le tuteur et le subrogé-tuteur décident d'un commun accord de procéder en totalité ou en partie à la vente aux enchères des biens meubles, advenant quoi le montant de la vente s'ajoute à la cagnotte. Ainsi seul le compte rendu de partage de succession peut indiquer le bilan réel des actifs d'une succession.

Certes aurait-il été tentant de ne recourir qu'aux comptes de succession pour établir les niveaux de richesse mais cette méthode aurait présenté l'inconvénient de ne reposer que sur le jumelage de 75 inventaires et partages[35], ces derniers étant rédigés, en moyenne, huit ans après le décès[36].

À titre d'exemple comparons les données contenues dans l'inventaire et le compte de partage de la succession du négociant Yves Arguin (tableau 67). Les deux documents sont colligés à 18 mois d'intervalle seulement. Selon l'inventaire rédigé par le notaire Gilbert Boucault de Godefus, le négociant aurait laissé des actifs de 47 852 livres sans inclure l'immeuble mentionné mais non estimé[37].

D'après le compte qu'en rend François Lemaître Lamorille, la succession s'élève plutôt à 66 330 livres[38]. Cette différence découle en grande partie de la valeur de l'immeuble. Les données des deux documents diffèrent toutefois sensiblement. Cela s'explique par les profits qu'engendre la vente aux enchères des biens meubles et des marchandises et aussi par l'élimination de certaines mauvaises créances. Il faut cependant préciser qu'en appliquant le coefficient de valeur immobilière (différent

TABLEAU 67

ACTIFS ET FORTUNE DE YVES ARGUIN
(en livres)

Bien	Invent.	Compte de partage	Diff.
Numéraire	1042	1042	
Biens meubles	4761		
Marchandises	16275	35305	+14269
Dettes actives	25773	17461	– 8312
Immeuble		12520	+12520
Total	47852	66330	+18478

pour les marchands de la moyenne générale) aux données de l'inventaire, le montant de la « fortune » d'Arguin atteint sensiblement le même niveau que celui donné par le compte rendu ; de fait, il surpasse ce dernier de 3 %.

Le compte rendu de la succession Arguin a lieu cependant tôt après le décès du marchand. Tel n'est pas toujours le cas ; quelquefois il faut attendre que les mineurs atteignent leur majorité. Dans le cas du négociant-boucher Pierre Duroy, décédé en 1723, le compte de partage n'a lieu que 20 ans plus tard, suite au décès de sa veuve, Marguerite Levasseur[39] ; puisque celle-ci n'a pas fait clore l'inventaire de son époux, la communauté a continué et Marguerite Levasseur a joui de l'usufruit des biens sans en rendre compte à ses enfants.

Lors de l'inventaire des biens de Levasseur, les actifs se chiffraient à 14 455 livres[40], soit quelque 340 livres en moins par rapport au compte de partage. Toutefois puisque les immeubles ne font l'objet d'aucune évaluation lors de l'inventaire, l'estimation de la fortune s'avère déficitaire en dépit de l'attribution d'un coefficient foncier. Le déficit s'établit à quelque 20 000 livres. Le cas Duroy ne doit pas cependant être généralisé puisque rares sont ceux qui comme lui possèdent plus de trois maisons dans la ville de Québec[41].

Il ressort donc de ces différents chiffres que les fortunes calculées à partir des inventaires sont le plus souvent sous-évaluées. Par ailleurs, il faut préciser que ni les actifs des comptes ni la fortune des inventaires

ne représentent les bilans à partager[42]. S'il faut déduire les dettes passives des fortunes tirées des inventaires, en contrepartie ce bilan diffère de celui du compte de partage puisque non seulement doit-on éliminer les passifs, mais encore faut-il soustraire les différents frais encourus depuis le décès de la personne. Et plus les requérants tardent, plus les frais augmentent. Bref, en dépit d'une sous-évaluation des fortunes, l'inventaire après décès se présente comme une source valable pour identifier les niveaux de richesse.

Il faut néanmoins se méfier de ce que représente le montant de la fortune au moment du décès. De fait, d'après les commentaires formulés par les notaires au cours des difficiles années 1716-1718, le huissier évalue les biens selon le principe de la « valeur à neuf » de laquelle il soustrait la dépréciation due à l'usure. En conséquence, il faut tenir compte de l'inflation annuelle.

* * * * *

Il ressort de cette critique de source que l'inventaire après décès constitue une source de première main pour quiconque cherche à connaître le passé matériel de ses ancêtres. Il faut toutefois y référer en toute connaissance de cause et éviter de lui prêter toutes les vertus. La plupart des requérants visent un but précis : faire consigner la présence d'un ou de plusieurs immeubles ; dans une ville de locataires, ce geste apparaît non négligeable. Il explique peut-être en partie pourquoi les additions du notaire manquent quelque peu de rigueur. Il justifie également la forte proportion de propriétaires observés dans tous les groupes d'âge depuis les 20-29 ans jusqu'aux 90-99 ans. Il cautionne en partie le retard de l'enregistrement de l'inventaire. Mais surtout il distortionne le portrait que l'on a de l'ensemble des citadins ; il nous présente les plus fortunés.

APPENDICE B
MOUVEMENTS DE PRIX ET COÛT DE LA VIE

Travailler en fonction d'une période de 60 ans afin d'établir certaines comparaisons entre le début, le milieu ou la fin de cet intervalle temporel présente de nombreux inconvénients, ne serait-ce que celui de l'inflation. La création d'un indice composé de prix permettrait d'obvier à cet obstacle. Bien que les termes inflation et déflation ne fassent pas partie du vocabulaire économique du XVIII[e] siècle, ces réalités se manifestent néanmoins tangiblement à Québec.

Voici déjà quelque 30 ans, Jean Hamelin avait éloquemment démontré le mouvement inflationniste des années 1714-1719[1]. Toutes les données de prix subséquentes ont confirmé cet état de fait[2]. Il n'en demeure pas moins que l'étude de Hamelin ne portait pas spécialement sur ce phénomène ; elle ne faisait que le souligner. Dès lors, le problème demeurait entier. Plus récemment, J.-P. Wallot et G. Paquet ont travaillé à la reconstitution d'indices de prix à la consommation et cela autant pour Montréal que pour Québec. Toutefois leurs données concernent le tournant du XIX[e] siècle. Leurs nombreux articles permettent néanmoins d'apprécier l'utilité mais aussi la complexité d'une telle démarche[3].

Ces séries de données ne répondant pas à toutes ses questions et attentes, l'historien F. Ouellet reprenait la plume et, en collaboration avec J. Hamelin et R. Chabot, nous faisait part de plusieurs séries chiffrées concernant divers produits de consommation d'origine rurale. À la différence de Paquet et Wallot toutefois, Ouellet distingue les prix de vente urbains et les prix ruraux. Bien que certains tableaux de son article[4] concernent le régime français, la colonne se rapportant à Québec n'indique aucun chiffre ; Ouellet et Hamelin expliquent que « les données ayant servi à préparer la courbe du prix de blé n'ont pu être retracées ». Ainsi pour le régime français, les prix à la consommation connus se résument aux deux courbes du prix du blé de Montréal et de Québec telles que les ont définies L. Dechêne et J. Hamelin[5].

La source

Alors que Paquet et Wallot, puis Hamelin et Ouellet, offrent au lecteur des séries de prix couvrant 54 ou 70 produits différents, doit-on s'en remettre exclusivement au prix du blé pour apprécier le coût de la vie à Québec sous le régime français ? D'autre part, faut-il s'en remettre à des sources exclusivement ecclésiastiques pour apprécier ces mêmes prix ? La question mérite d'emblée d'être débattue non pas qu'il faille s'inscrire en faux contre l'interprétation que tire Hamelin de la conjoncture mais bien plutôt la nuancer et la préciser compte tenu non seulement de prix locaux comme celui du blé mais aussi de prix de produits importés telles que les épices (muscade, poivre, sel).

Hamelin admettait que les archives du séminaire présentaient certaines lacunes quant aux autres céréales et que les produits tels que les pois ne se rencontraient qu'à quelques occasions seulement[6]. Certes compléter ces séries de prix par le biais des archives des autres communautés se présente-t-il comme l'alternative[7] ; encore faut-il en premier lieu y avoir accès et en second lieu établir le niveau d'activité des seigneuries de ces institutions. Enfin, et c'est le cas particulier du séminaire, cette institution a eu à diverses périodes des besoins pressants de rentrées monétaires. Ce dernier phénomène a peut-être influencé le prix auquel le blé a été vendu. Bref, il faut confronter cette source à d'autres.

Puisque les mercuriales ont tôt disparu de notre patrimoine archivistique[8], il faut donc chercher une autre source susceptible de contenir des indications chiffrées concernant les prix en vigueur à Québec sous le régime français. Les inventaires après décès contiennent de tels renseignements, bien que les données ne concernent que rarement les denrées périssables qui, règle générale, ne font pas partie des biens prisés puisqu'ils sont laissés aux survivants « pour subsistance ». Ainsi oignons, carottes, poireaux, oeufs ou chocolat se retrouvent plus souvent mentionnés qu'estimés. Par contre, lard salé, farine, bois de chauffage ou sel se conservent plus longtemps ; en conséquence, ces produits font l'objet d'une prisée.

L'utilisation d'une telle source suscite a priori de nombreuses objections. Les chercheurs Paquet et Wallot la discréditent et la rejettent en précisant :

Le notaire ignore une bonne partie des denrées périssables. Plusieurs inventaires précisent que l'estimation a été faite « la crue comprise ». Les stocks de céréales peuvent fluctuer énormément selon la saison où le notaire rédige l'inventaire. De plus, tantôt les stocks incluent la quantité de provisions et de céréales requises et mises de côté pour la subsistance de la famille jusqu'à la prochaine récolte, pour la dîme et la rente seigneuriale, et [le notaire] les évalue ; tantôt l'inventaire ne mentionne que les quantités ou les valeurs brutes ; tantôt il comptabilise le résidu et indique simplement qu'une quantité inconnue et non prisée est destinée à ces fins.[9]

Cette critique quant à la source apparaît quelque peu rapide et même prématurée puisque tout dépend du but visé et surtout de la méthode utilisée[10]. Paquet et Wallot travaillent en fonction d'un échantillon découpé d'après des critères d'appartenance socio-professionnelle circonscrits à un territoire donné et vu par tranches quinquennales. Le fait de découper ainsi la documentation affecte inévitablement la séquence chronologique ; il limite par ailleurs le nombre d'inventaires retenus puisqu'il faut respecter un critère socio-professionnel.

Ces deux chercheurs mettent par contre tout collègue en garde contre la fluctuation saisonnière du prix des denrées. Cette observation paraît la plus pertinente puisque le prix des produits de récolte s'ajustera en fonction de la qualité et de la quantité des stocks. Quant au territoire recensé, il ne fait aucun doute que les inventaires doivent concerner dans ce cas des personnes habitant la ville de Québec ou sa banlieue immédiate[11].

La cueillette des données de base a donné lieu à des critères de sélection qui ont été identifiés à l'appendice A. Dans leurs grandes lignes ces critères se résument ainsi : cueillette systématique des inventaires après décès de personnes résidant à Québec telles qu'identifiées par le lieu de résidence établi par le notaire et ceci en fonction des greffes de quelque 30 notaires ayant exercé à Québec ou dans sa banlieue immédiate entre 1690 et 1749. Dès lors la limitation intrinsèque qu'impose la méthode de sélection de Paquet et Wallot s'estompe ; il suffit d'identifier clairement le lieu de résidence.

Le dépouillement systématique offre l'avantage en outre de ne repérer que les résidents urbains dont les biens sont prisés par des huissiers et

notaires ayant également pignon sur rue en milieu urbain. De ce fait, ces personnages ont donc une bonne connaissance du coût de la vie à Québec puisqu'ils le subissent. Mieux, lorsqu'il s'agit de stocks de marchands, ils font appel à des gens du même métier, ce qui confère une certaine unité aux prix estimés. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'une boutique d'artisan.

Toutefois, ceci ne règle pas la question des prix saisonniers. D'emblée, il faut préciser que 55 % des inventaires consultés ont été dressés durant la saison hivernale (depuis le 1er novembre jusqu'au 30 avril). En principe donc, les prix qui sont exprimés doivent refléter la conjoncture qu'entraînent les récoltes (lorsqu'il s'agit de récoltes de produits locaux ou régionaux). Par contre, il faut préciser que les inventaires rédigés au printemps ou à l'été ne consignent que rarement l'existence de denrées telles que le blé ou farine, alors que les prix auraient tendance à monter compte tenu de la rareté du produit à cette époque de l'année. Puisqu'il était impossible de « désaisonnaliser » les prix, la moyenne annuelle des prix observés en tient lieu. Il faut toutefois constater une étonnante stabilité dans les évaluations des divers huissiers[12].

La question de la crue ne fait pas obstacle à l'estimation des prix puisque « comme les espèces monnayées, [...] la vaisselle [...] les billets, obligations [...] les gros fruits, le sel, le bois et le charbon » sont soustraits à la prescription de la crue[13]. En somme, les denrées de consommation estimées selon le cours du marché en sont exemptes. Or la crue ne s'applique qu'à 30 % de tous les inventaires consultés ; qui plus est, elle ne s'applique qu'à 29 % des inventaires rédigés entre novembre et avril alors que seulement 12,7 % de ces derniers contiennent des denrées prisées. Au demeurant, si cette formalité s'applique à un inventaire sous-évalué, l'ajout de cette « proportion » doit en principe équivaloir au prix du marché. En somme, peu importe que la crue s'applique ou non, le prix prisé s'articule en fonction du « cours du temps présent » ou encore à sa « juste valeur ».

Un barème : le prix du blé et son mouvement

Il existe une façon sommaire de comparer les prix tirés des inventaires après décès ; il suffit de les rapprocher du prix du minot de blé obtenu par Hamelin. Cette opération demeure cependant incomplète car, pour la période 1690-1749, les observations de Hamelin se limitent à huit seulement[14]. Il faut donc recourir à une comparaison des courbes afin d'y déceler les mêmes fluctuations.

Le tableau 68 permet d'observer deux phénomènes : d'une part, les prix fournis par les inventaires après décès se révèlent la plupart du temps inférieurs à ceux tirés des cahiers de compte du séminaire ; d'autre part, il semble bien que les prix des deux provenances suivent les mêmes tendances à la hausse ou à la baisse. Enfin il faut préciser que l'écart entre les deux types de prix pour ces années se chiffre à 8,00 %.

Quant à la courbe des prix (graphique 14), celle des inventaires suit les mêmes tendances que celle du séminaire. Ainsi après les fortes fluctuations des années 1690-1701, le prix du blé s'abaisse et ne se relève qu'à compter de 1708-1709. Puis en 1713, on retrace la même spirale inflationniste. Vers 1719, ce mouvement économique commence à s'essouffler et les prix décroissent rapidement. Par la suite, les prix se stabilisent alors que sporadiquement les mauvaises récoltes provoquent des hausses aussi spontanées que brusques. En somme, le mouvement du prix du blé tel qu'indiqué par les notaires et huissiers dans les inventaires exprime fidèlement la tendance du marché urbain[15].

Les produits

Cette constatation établie, il devient plausible de déduire que les autres prix énoncés dans les inventaires s'ajustent aussi à la réalité du marché. Et c'est là l'avantage que procure l'inventaire après décès : celui de mettre de l'avant de nombreuses denrées de consommation. Au départ, 31 produits ont été retenus[16] ; la faible représentation de certaines denrées devait cependant tôt conduire à une épuration. Ainsi tous les produits dont les prix étaient inconnus pour plus des deux tiers de la période à l'étude ont été éliminés, ce qui laissait néanmoins 17 produits

TABLEAU 68

PRIX DU MINOT DE BLÉ
(en sols)

Année	Prix des inventaires	Prix du séminaire	Différence (%)
1690	60,00	86,25	30,00
1692		93,75	
1694	39,93	43,50	8,20
1700	90,00	93,75	4,00
1710	47,47	51,75	8,20
1712	39,30	37,50	-4,80
1715	127,50	120,00	-6,25
1718	150,00	180,00	16,67

GRAPHIQUE 14

COURS DU BLÉ, SELON LES INVENTAIRES
QUÉBEC, 1690-1749

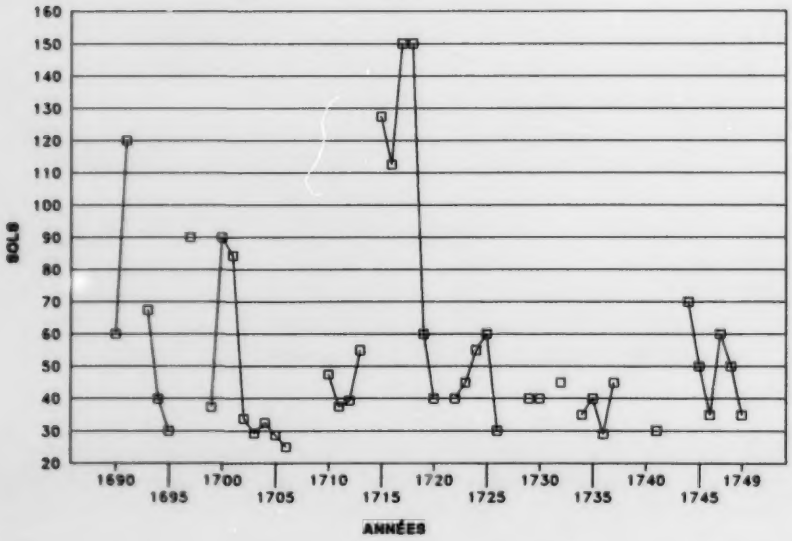

(tableau 69). Parmi ceux-ci, il faut noter qu'il ne s'agit pas seulement de produits coloniaux mais également d'importations telles que l'argenterie, le poivre, la muscade, la cassonade blanche, la chandelle, l'huile d'olive, la girofle, le vinaigre et le sel. Si le poivre, la muscade et la girofle sont importés des Indes et transitent par la France, en contrepartie la cassonade provient des Îles alors que l'argent, la chandelle, l'huile d'olive, le sel et le vinaigre arrivent de la métropole. Quant au tabac, s'il s'agit de tabac du pays[17], il faut noter que sa production ne se limite pas exclusivement à la région immédiate de Québec.

Cet éventail élargi de produits permet d'apprécier l'effet de trois conjonctures sur les divers prix. D'abord celui d'un courant régional par le biais de denrées essentiellement alimentaires provenant de l'arrière-pays ; en second lieu, celui de l'économie métropolitaine et enfin celui du commerce inter-colonial. Même si cette gamme de produits risque de se retrouver chez la plupart des ménages, l'absence de données pour les deux tiers des années à l'étude nous force à en limiter l'éventail à neuf produits.

En ne conservant que ces denrées pour lesquelles il existe 30 mentions annuelles de prix, soit l'argenterie, le bois de chauffage, le blé, le beurre, le lard salé, le sel, la farine, le poivre et la chandelle, la perspective du commerce inter-colonial s'en trouve quelque peu effacée. Quant aux huit produits éliminés, à en juger par la fréquence de leur apparition annuelle, ils ne semblent pas constituer des produits de nécessité quotidienne ou à tout le moins des produits requis en trop grandes quantités pour les besoins journaliers. Des neuf produits conservés, quatre proviennent de France (soit l'argent, le sel, la chandelle et le poivre qui n'y fait que transiter) ; les cinq autres (le bois, le blé, la farine, le beurre et le lard) découlent d'une production régionale et trois de ceux-ci (le bois, le beurre et le lard) ne sont tributaires d'aucune récolte.

Le blé et la farine

Sans s'attarder à tous les produits considérés qu'il serait d'ailleurs trop fastidieux d'analyser, il convient néanmoins d'étudier individuellement le comportement des prix des principales denrées. Les données disponibles permettent, en ce qui concerne le blé, de circonscrire diverses

TABLEAU 69

PRIX ANNUELS DE DIVERSES DENRÉES DE CONSOMMATION, 1690-1749
(en livres)

Année	Argent (marc)	Lard (lb)	Farine (mt)	Bois (corde)	Blé (mt)	Beurre (lb)	Sel (mt)	Poivre (lb)	Chandl (lb)	Suif (lb)	Tabac (lb)	Pois (mt)	Muscad (lb)	Girof (lb)	Casbru (lb)
1690			3,00		3,00										
1691	28,00			3,19	6,00	0,37						0,37	8,00	8,00	0,47
1692	30,00			3,75			3,00		0,45		0,75	0,37			
1693	33,00		3,75	3,19	3,38		2,25		0,39			3,00			
1694	29,25	0,30	1,87		2,00	0,34	2,25	1,87	0,94		1,05	1,08	7,50		
1695	26,63			3,56	1,50	0,26	2,62		0,45				7,50	7,50	0,75
1696															
1697	28,13	0,22	4,50	3,00	4,50				0,64		0,67				1,12
1698	30,00			3,47		0,30	2,81		0,37		1,42		10,50	10,50	0,75
1699	33,75		2,06	1,87	1,87				0,35		1,03		5,62	5,62	0,37
1700	27,00		4,50	3,75	4,50	0,41	1,50					3,00			
1701	30,94	0,22	4,42	3,56	4,22	0,36	1,50	1,46	0,37	0,20	0,37		8,25	9,00	
1702	30,00	0,21			1,69	0,19	1,60	1,12	0,45	0,26		1,87	8,25	8,25	0,56
1703	29,95	0,20	1,50	3,47	1,46	0,23	1,71	1,46	0,42	0,36	0,33	1,31	8,81	9,57	
1704	31,17	0,15	1,50	3,38	1,63	0,21	3,00	1,87				1,50	11,25	11,25	
1705	30,00	0,17	1,31	3,00	1,44										
1706	30,00	0,15	1,12		1,25	0,15	3,00	1,87	0,37		1,12	1,12	9,00	9,00	
1707	30,00			3,37											
1708															
1709	33,75	0,13	1,78	3,28		0,23	3,25	2,25		0,22		0,37			
1710	34,50	0,20	2,25	3,75	2,37	0,25	4,13	2,81	0,45	0,37	0,52	3,00	12,00	12,00	0,55
1711	35,70	0,21	2,44	3,19	1,87	0,30	3,38	2,69	0,51	0,34	0,37	1,87	15,00		
1712	41,25	0,23	1,78	4,13	1,97	0,37	3,75								
1713	37,00			3,19	2,75	0,37				0,37					
1714	61,88	0,45	4,69	4,50		0,62	15,00								
1715	57,45	0,37	6,75	7,50	6,38	0,87	9,60	6,50	1,03	3,00	0,85	4,88		36,00	0,75
1716	180,00		7,13	5,25	5,63	0,75	11,25	7,50	1,12	0,37				7,50	
1717	101,00				7,50	1,50	12,00	6,00	1,12		1,03		50,25	50,25	
1718	72,94	0,72	5,25	5,38	7,50	0,51		3,00		0,75		8,50			
1719	51,50	0,37	2,58	3,00	3,00	0,38		2,25	0,60	0,50					

TABLEAU 69 (suite 1)

PRIX ANNUELS DE DIVERSES DENRÉES DE CONSOMMATION, 1690-1749

(en livres)

Année	Sucera (lb)	Caeban (lb)	Riz (lb)	Canel (lb)	Prunes (lb)	Oeufs (12)	Beusal (lb)	Avoine (mt)	Son (mt)	Huilbru (pot)	Huoliv (lb)	Vinaig (pot)	Anguil (100)	Mélass (lb)	Chocol (lb)	Café (lb)
1690																
1691				3,00												
1692			0,37													
1693		0,82			0,02											
1694		0,75	0,22	7,50								0,45				
1695			0,19						0,30	0,75						
1696																
1697		0,82									0,67			1,05		
1698			0,22	10,50		0,30	0,22			0,60	0,52	0,56				
1699		0,67	0,17		0,30						0,32					
1700								1,12					6,00			
1701		0,45	0,19		0,11			1,12	0,75	1,12	0,49	0,56	5,25			
1702		0,75		6,00	0,13		0,09	0,82			0,37				1,12	
1703		1,12	0,19	10,50	0,13			0,75	0,43	0,75	0,83	0,66	3,00			3,75
1704	1,69	1,12					0,07	0,75				0,75	3,75			
1705	0,30															
1706	0,19	0,75						0,45				0,75				
1707																
1708																
1709	0,19							0,37	0,65							
1710	0,19	0,53	0,45	12,00				0,75	0,51	0,69	0,84	1,33	7,50		0,75	
1711				15,00				1,31	1,12		0,75	0,37				
1712									1,12			1,50	6,00			
1713										0,75	0,94					
1714																
1715	0,75	1,50						1,87	1,50				15,00	1,50		
1716				7,50		0,75										
1717	0,94	2,25		50,25												
1718							0,26		1,75			2,62	20,00			
1719							0,22							1,50		

TABLEAU 69 (suite 2)

PRIX ANNUELS DE DIVERSES DENRÉES DE CONSOMMATION, 1690-1749
(en livres)

Année	Argent (marc)	Lard (lb)	Farine (mt)	Bois (corde)	Blé (mt)	Beurre (lb)	Sel (mt)	Poivre (lb)	Chandl (lb)	Suif (lb)	Tabac (lb)	Pois (mt)	Muscad (lb)	Girof (lb)	Casbru (lb)
1720	40,00		2,00		2,00										
1721	48,67	0,22	2,00	2,50		0,50	2,00	3,50		0,40	0,50				0,40
1722	60,00	0,20	2,00	3,00	2,00	0,30	2,50	2,50	0,50	0,75	0,18	2,00			
1723	64,00		2,00	3,00	2,25			1,50		0,30		2,00	14,00		
1724	56,13	0,30	2,50	3,94	2,75	0,27	3,05	1,63	0,60	0,37	0,25	3,00	14,33	16,00	0,30
1725	43,13	0,20	2,50	3,50	3,00	0,40		1,50	0,50	0,37				12,00	
1726	40,88	0,20	1,75	4,25	1,50	0,25	2,75	1,38	0,50		0,20		16,00		
1727	40,00	0,18				0,30	2,00		0,50	0,30		2,00			
1728	40,00	0,15													
1729	43,25	0,31			2,00										0,15
1730	47,14	0,20	2,00	4,00	2,00	0,40	1,50		0,50	0,40	0,20				
1731	49,00	0,20		3,00		0,30		1,50			0,75				
1732	47,50	0,20	2,25	4,00	2,25	0,28	1,94	1,75	1,00			2,00			0,25
1733	48,43	0,29		3,00		0,28	2,50	1,83	0,25		0,25		8,00	8,00	0,37
1734	47,13	0,25	1,88	2,67	1,75	0,30	1,75	1,33	0,42	0,25		2,50	8,50	9,00	
1735	47,29	0,22	1,50	3,00	2,00	0,30	2,00	1,50	0,45	0,30					
1736	47,86	0,15	1,50	4,00	1,45		2,67		0,50	0,25					0,10
1737	49,71	0,20		3,00	2,25		3,00				0,20				
1738	46,00							1,50	0,37		0,30				
1739	47,14	0,15	1,50	3,69		0,20	3,00								
1740	48,50	0,15				0,25		1,30	0,35		0,12		6,00		
1741	48,40	0,14			1,50	0,32	2,00			0,29	0,25	2,00			
1742	47,56		2,50	3,50		0,25	1,90			0,30		2,00			
1743	48,67	0,25		3,50		0,15	1,50	1,50	0,60	0,33		4,00	5,00	5,00	0,10
1744	47,25	0,28	3,00	3,00	3,50	0,40									
1745	48,00	0,23	2,63		2,50	0,25	1,69	1,25			0,05		8,00	9,00	
1746	48,33	0,34	2,00	4,50	1,75	0,43	4,42	2,50	0,33	0,50	0,35		10,00	6,50	
1747	49,31	0,36	2,83	4,67	3,00	0,50	5,38	6,00		0,50	0,30				0,25
1748	45,33	0,63		6,22	2,50			2,00							0,38
1749	48,00	0,29		6,71	1,75	0,35	1,75	1,00	0,60	0,36	0,20	3,00		12,00	0,20

TABLEAU 69 (suite 3)

PRIX ANNUELS DE DIVERSES DENRÉES DE CONSOMMATION, 1690-1749
(en livres)

Année	Sucere (lb)	Caeban (lb)	Riz (lb)	Canel (lb)	Prunes (lb)	Oeufs (12)	Beusel (lb)	Avoine (mt)	Son (mt)	Huilbru (pot)	Huoliv (lb)	Vinaig (pot)	Anguil (100)	Mélase (lb)	Chocol (lb)	Café (lb)
1720																
1721	0,40	1,00								1,00	1,00	1,00				
1722								0,88	0,50	0,60	1,25				1,00	
1723								0,75	0,40			0,75				
1724			0,40	12,50					0,75		0,90		7,50			4,00
1725				12,00												
1726	0,30	0,95			0,26								6,50	0,65		
1727		1,00														
1728																
1729																
1730			0,40								0,75					
1731		0,75									0,30				1,00	3,00
1732	0,25	0,65									0,88		4,00			
1733		0,60	0,09	6,50	0,50						0,75	0,40				
1734		0,40	0,35	8,00				0,50	0,75		0,50		6,00			3,00
1735									0,75	0,75		0,50				2,00
1736									0,75							
1737																
1738																0,60
1739																
1740								0,75			0,50		9,00			0,63
1741		0,25										0,75	7,00			1,00
1742								1,00	1,50	0,63		0,30	6,25	0,50		
1743					0,50		0,10					0,40	10,00			
1744	0,25									0,80				0,60		
1745			0,16	7,00	0,15						0,75				2,00	
1746				7,00		0,18		0,97		0,58		1,75	3,00	1,00		
1747		0,25						1,50		0,42		1,25			2,00	1,00
1748		0,50									0,75					0,95
1749		0,25	0,20	6,00		0,37			0,25	0,79	0,50	0,63			1,13	1,50

conjonctures ponctuées par des années de mauvaises récoltes. Si de 1690 à 1693, le blé se vend cher, en 1694-1695, les prix chutent dramatiquement (près de 50 %). Ils augmentent brusquement en 1700-1701, pour décroître de quelque 65 % environ entre 1702 et 1706. En somme, pendant ces 16 premières années, la dernière décennie du XVII[e] siècle coïncide avec de nombreuses mauvaises récoltes, alors qu'après 1701 on observe de bonnes années[18]. La farine[19] suit exactement les mêmes tendances au niveau des prix[20].

Le mouvement de hausse qu'observent Hamelin pour les prix du séminaire et Rousseau pour ceux de l'Hôtel-Dieu se manifeste également dans les inventaires à compter probablement de 1708. La chute des prix s'amorce vraisemblablement en 1719-1720. Fait à signaler, les années 1714 à 1718 correspondent non seulement à un mouvement de forte inflation mais aussi à des récoltes « médiocres » selon l'expression des intendants[21].

Puisque la colonie connaît de bonnes récoltes de 1719 à 1722, les prix du blé et de la farine baissent. La sécheresse de 1723 aura comme conséquence de faire hausser les prix en 1724, et une récolte médiocre contribue à les maintenir élevés l'année suivante. Par la suite, les prix chutent de 1726 à 1736, sauf pour un léger soubresaut en 1732 suite à une récolte médiocre qui suscite une crainte de famine ; cette même année l'épidémie de vérole se fait particulièrement meurtrière. En 1737-1738, de très mauvaises récoltes provoquent une disette et même une presque totale absence de provisions à l'hiver 1737-1738, ce qui se traduit par une hausse du prix du blé et de la farine en 1737 et une regrettable absence de données pour 1738 !

Si d'autres mauvaises récoltes s'observent entre 1741 et 1744, ceci se répercute inévitablement sur les prix enregistrés par les huissiers ; ceux du blé et de la farine tiennent compte de la conjoncture qui prévaut au moment de la confection de l'inventaire après décès. Certes les variations ne concernent qu'un prix annuel moyen et non des prix trimestriels ou mensuels ; encore faut-il établir qu'elles fluctuent fortement. Mais en cela elles ne témoignent que d'une demande face à une production trop souvent déficiente ou incertaine.

Le lard

Mais est-ce à dire que les prix de tous les produits évoluent de façon similaire hormis les années de « commotion inflationniste »[22] ? En ce qui concerne le lard, si son prix baisse au cours des années 1703 à 1706, il faut noter toutefois qu'il ne décroît que de 20 % environ. Sa hausse vertigineuse débute en 1710, c'est-à-dire deux ans après celle du blé. Son plafond est atteint en 1718, soit en même temps que celui du blé. Alors que durant la décennie 1720, le lard revient à des prix sensiblement inférieurs, la production semble moins forte à la fin de cette décennie et au début de la suivante puisque les prix atteignent de nouveaux sommets en 1729 et en 1733-1734. S'agit-il d'une crise de production, d'une crise due à un excédent d'exportation[23] ou à une maladie quelconque ? Rien dans l'immédiat ne permet de le préciser. Par la suite, les prix redeviendront à la « normale » et n'augmenteront qu'à compter de 1743 et plus rapidement entre 1746 et 1748.

Ainsi le lard suit-il de près les mêmes tendances que le blé. Toutefois, le marché du lard réagit plus lentement à la conjoncture puisqu'il faut noter un an de décalage entre le baromètre que représente le blé et le cours du lard. Seule exception notable au jumelage de ces deux conjonctures : les augmentations du prix du lard entre 1729 et 1734.

Le bois de chauffage

Les données recueillies sur le bois de chauffage font abstraction des essences de bois ; celles-ci d'ailleurs n'apparaissent que très rarement dans les documents notariés de la période à l'étude. La corde de bois constitue une dépense assez stable non soumise aux caprices d'une récolte ou d'une maladie ; ainsi, sauf pour l'année 1699, le prix se maintient entre 3 et 4 livres la corde jusqu'en 1713. Il atteint son plafond dès 1715 et chute progressivement jusqu'en 1718. En 1719 et par la suite, il retourne à ses valeurs de la fin du XVII[e] siècle, bien qu'il faille souligner quelques exceptions épisodiques telles qu'en 1724, 1726, 1730, 1732 et 1736, alors que les prix subissent une hausse d'environ 33 % au cours de ces années particulières. À compter de 1746, le prix de la corde

de bois subit des hausses appréciables annuellement ; en 1748 elles se chiffrent à 33 %.

Certaines de ces hausses de prix découlent de phénomènes démographiques, par exemple l'épidémie de vérole de 1732 ou encore la crise de mortalité de 1748. Les autres demeurent inexpliquées. Malgré ces soubresauts, la corde de bois demeure un produit de consommation relativement stable tout au cours de la période, sauf pour les deux poussées inflationnistes de 1714-1719 et de 1746-1748.

Le beurre

Produit laitier, le beurre épouse néanmoins les tendances du prix du blé du moins jusqu'en 1719. Cette denrée atteint cependant son sommet en 1717 et son cours chute brutalement dès l'année suivante. Subséquemment, le beurre présente des prix relativement stables jusqu'en 1739 sauf pour trois pointes en 1721, 1725 et 1730. Il amorce une phase ascendante à compter de 1740 sauf pour une accalmie en 1743 suivie d'une hausse plus marquée. En somme, le beurre constitue une denrée dont le prix fluctue par périodes ; par exemple, élevé à la fin du XVII^{e} siècle, il chute au cours de la première décennie du siècle suivant, puis à l'instar des autres produits il amorce sa poussée inflationniste à compter de 1708-1709 ; ce phénomène s'arrête en 1718 et par la suite le prix du beurre connaîtra près de 20 ans de stabilité. Seule la dernière décennie échappe à toute explication : le beurre étant composé en partie de sel, peut-être faut-il s'en remettre à ce dernier produit pour apporter quelques éléments de réponse.

En somme, les produits locaux ou régionaux réagissent selon un rythme tributaire de certains courants climatiques ou démographiques (migration interne) qui influencent de façon particulière la conjoncture régionale. Il faut donc s'en remettre à une appréciation des produits importés pour pouvoir « mesurer » l'influence d'une conjoncture extérieure sur le marché domestique.

Le sel

Produit importé de France ou à l'occasion du Labrador, le prix du sel réagit différemment de celui des produits régionaux. D'un prix modestement élevé au cours de la guerre de la Ligue d'Ausbourg, son cours chute dès 1700 pour se relever de près de 75 % en 1705 suite aux pressions engendrées par la guerre de Succession d'Espagne. Il restera à ces niveaux jusqu'à la fin de cette dernière et jusqu'à ce que le trésorier de la Marine décide l'année suivante (1714) de rabattre 50 % sur le rachat de la monnaie du Canada.

Cette décision est dramatique puisqu'elle entraîne une hausse de 300 % du prix du minot de sel. Élément essentiel du processus de conservation, le sel devient quasi inaccessible. Au cours des trois années suivantes, le cours du sel se stabilise mais à des niveaux beaucoup plus élevés qu'antérieurement. Il faut attendre 1719 pour constater des prix « normaux » qui d'ailleurs se maintiennent, en dépit de quelques soubresauts entre 1736 et 1739, aux environs de 2,5 livres le minot et cela jusqu'en 1746. Au cours de 1746 et 1747, Québec manque de sel ; aussi l'intendant envoie-t-il jusqu'à six navires par année à Terre-Neuve pour s'y approvisionner auprès des pêcheurs[24]. Cette pénurie momentanée provoque une hausse des prix de l'ordre de 160 % la première année. Néanmoins, tout au cours de la période, la capitale peut compter sur des approvisionnements relativement stables.

En somme, les produits importés, soumis à leur propre conjoncture, réagissent différemment des produits locaux, mais est-ce à dire que tous les produits importés réagissent de la même façon que le sel ?

La chandelle

La livre de chandelle importée manifeste une surprenante stabilité jusqu'en 1713. Exception faite de 1694 et 1697, la chandelle se maintient entre 8 et 9 sols la livre ; peut-être faut-il y voir un effet de la concurrence de la chandelle domestique fabriquée à partir du suif, car si le prix suit la même tendance que tous les autres produits au cours des années 1714 à 1718, encore faut-il souligner que l'augmentation n'atteint que 100 %. Par contre, les prix se stabilisent après 1719 mais à un niveau

supérieur à celui de la fin du XVII[e] siècle. De fait, il faut noter une augmentation d'environ 20 % du prix de la livre de chandelle pour les 30 dernières années. Il faut indiquer la hausse vertigineuse de 1732 alors qu'à cette occasion il en coûte le double pour la même livre de chandelle. Donc la chandelle ne répond pas aux mêmes critères que le sel lorsque vient le temps de pondérer sa conjoncture.

Le poivre

Cette épice, bien qu'elle soit importée des Indes orientales, transite néanmoins par la France avant d'arriver dans la colonie. L'évolution de son cours s'apparente à celui de son congénère, le sel. D'un prix relativement élevé, près de deux livres la livre durant la dernière décennie du XVII[e] siècle, le poivre s'avère un achat intéressant au début du siècle suivant à un peu plus d'une livre la livre. Toutefois dès 1704, les difficultés d'approvisionnement dues à la guerre font que le prix rejoint son niveau de la guerre précédente. Il ne cessera d'augmenter par la suite atteignant même un plafond de 7 livres et demie en 1716.

La chute des prix s'amorce dès 1718, et en 1723 le poivre se stabilise aux environs d'une livre et demie la livre. Il faut attendre que la guerre de Succession d'Autriche entraîne les belligérants sur le terrain pour constater les effets de la conjoncture métropolitaine sur le prix du produit : en 1746 le poivre se vend à Québec le double de l'année précédente, et l'année suivante à deux fois et demie ce montant. En somme, en l'espace de deux ans le prix unitaire de cette épice a augmenté de 380 %.

Alors que le sel et le poivre suivent un cours parallèle jusqu'aux années de forte inflation de 1714-1719, les prix des deux épices se démarquent par la suite, celui du poivre affichant une plus grande stabilité. Toutefois la guerre produira le même effet à la hausse sur les deux produits, le sel étant toutefois moins affecté (218 % d'augmentation seulement sur les deux ans) peut-être en raison de la décision des autorités coloniales de faire appel aux ressources du Labrador.

Il faut donc apprécier les produits importés en tenant compte de la conjoncture métropolitaine et notamment du contexte politique. Les périodes de guerre engendrent de fortes pressions à la hausse sur les prix

des produits par la difficulté que rencontrent les navires à s'aventurer en haute mer. Seule exception à cette règle : la chandelle. D'utilité courante, ce produit importé doit néanmoins concurrencer la production domestique. Dès lors, son cours diverge de celui des épices qui ne subissent aucune concurrence.

L'argent

De tous les produits analysés, l'argent demeure celui qui affiche la plus grande stabilité. Seul bien durable, cette caractéristique lui vaut une évolution particulière. D'aucuns auraient rejeté a priori ce produit comme étant non représentatif et non recherché, par conséquent impossible à pondérer en fonction d'une demande de la population. Il faut néanmoins rappeler que l'argent s'avère le produit le plus souvent mentionné dans les inventaires après décès (40 %) ; or comme cette documentation touche près de 30 % de la population adulte décédée à Québec, il faut donc en déduire que l'argent représente une acquisition symbolique importante pour une bonne part de la population de Québec. Le petit artisan qui possède son gobelet en argent y tient tout aussi précieusement que Jean Valjean des *Misérables* tiendra à ses chandeliers.

Dans un contexte où la fictive monnaie du Canada est appelée à subir une importante dévaluation sans que la population ne sache précisément à quel moment, l'argent représente une valeur sûre. Prisé au poids et non en fonction de sa façon, il devient un gage de sécurité (relative, convenons-en) pour les couches moyennes et aisées de la population ; il permet de répondre à l'insécurité qu'entraînent les bruits courant de bouche à oreille parmi la population de Québec. C'est du moins l'interprétation que nous suggère la courbe du prix de l'argent (graphique 13, chapitre 6).

Alors que depuis le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg son prix se maintient aux environs de 30 livres le marc, à compter de 1708-1709 celui-ci se met à grimper lentement mais sûrement. L'annonce de dévaluation par le trésorier de la Marine en 1714 sonne l'avènement de la spirale inflationniste. En un an, le prix du précieux métal augmente de 67 %. Deux ans plus tard, il atteint des sommets inégalés : 180 livres le marc, c'est-à-dire un accroissement de 386 % en trois ans. Par la

suite, les prix commencent à baisser. Au cours de la décennie 1720, l'argent connaît d'importantes fluctuations alors qu'on cherche à régulariser son prix ; ce n'est qu'à compter de 1730 que son cours se stabilise à nouveau. Mais la « commotion inflationniste » aura laissé sa marque : si l'argent se stabilise à 48 livres le marc, il n'en demeure pas moins que cela représente une augmentation de 60 % par rapport à la fin du XVII[e] siècle.

En somme, produit régional ou production importée, chaque denrée réagit différemment selon qu'il s'agit d'un produit récolté ou fabriqué, transporté sur de longs cours ou sur une courte distance ; des facteurs climatiques, démographiques, politiques ou économiques pondèrent à leur façon le prix de chacun des produits vendus au consommateur québécois du XVIII[e] siècle.

Il faut néanmoins retenir quelques périodes cruciales pendant lesquelles deux ou plusieurs de ces facteurs se conjuguent pour influencer une hausse ou une baisse des prix. Ainsi il ressort une première période qui couvre la guerre de la Ligue d'Augsbourg et le début de la guerre de Succession d'Espagne, c'est-à-dire 1690-1706. Si les premières années sont marquées de nombreux soubresauts de prix, en contrepartie, ces derniers chutent pendant les dernières années de cette période. Les mauvaises récoltes et les difficultés d'importation que suscite la guerre expliquent les fluctuations à la hausse du début de la période. À compter de 1697 apparaissent des problèmes dans la traite des fourrures qui conduisent à la faillite de la Compagnie de la Colonie en 1705. Sur le plan démographique, l'épidémie de petite vérole de 1702-1703 engendre une crise de mortalité. Ces facteurs influencent certainement le niveau des prix à la consommation, lesquels pour la plupart connaissent une chute appréciable entre 1702 et 1706.

À compter de 1707-1708, les prix de plusieurs produits sont à la hausse. Cette remontée sera soutenue par la décision du trésorier de la Marine de ne racheter la monnaie du Canada qu'à 50 % de sa valeur en 1714. La conséquence de ce geste sera d'attiser la spirale inflationniste qui ne se résorbera qu'au début de 1720 alors que « disparaît » l'appellation « monnaie du Canada ». Par la suite, les prix mettront quelques années à se stabiliser, soit jusque vers 1725. Ce long intervalle se découpe en deux phases distinctes : 1707-1708 à 1713-1714, et de cette date jusqu'en 1725-1726.

Durant les années 1707 à 1714, la guerre stimule l'économie urbaine et régionale. L'État investit massivement dans les travaux publics et, comme le capitaine de port et marchand Louis Prat, des particuliers investissent dans la construction navale. Cependant les importations parviennent plus difficilement dans la capitale. Le traité d'Utrecht mettant fin à la guerre peut s'avérer une bonne nouvelle sur le plan politique. Sur le plan économique, l'effort de guerre laisse toutefois des coffres dégarnis et une dette publique énorme autant dans le royaume que dans la colonie.

Cette situation justifie en partie la décision de dévaluer du trésorier de la Marine ; celle-ci en retour provoque l'incertitude chez les résidents de Québec quant au cours de leur monnaie. En conséquence afin de se prémunir contre toute érosion du pouvoir d'achat, tous et chacun augmentent leurs prix. L'incertitude dure trois bonnes années, de sorte que lorsque la dévaluation survient, commerçants et producteurs doivent ajuster leurs prix en fonction de la nouvelle réalité.

Par la suite, de 1726-1727 jusqu'à la fin des années 1730, les prix demeurent relativement stables malgré l'effervescence commerciale et économique qui caractérise l'activité de la capitale au cours de cette période. Seule l'épidémie de petite vérole qui suscite une nouvelle crise de mortalité assombrit le tableau.

Les mauvaises récoltes de 1737 à 1744 ne perturbent que peu l'ensemble des prix, exception faite du blé. Par la suite, la guerre et les investissements massifs qu'elle suscite de la part de l'État, doublée des inévitables difficultés d'approvisionnement qu'elle provoque, causent une nouvelle flambée inflationniste entre 1745 et 1749, dernière année de notre relevé.

La compilation d'un indice du coût de la vie

Les produits étant identifiés, de même que le mouvement de leur prix, il devient possible de construire un indice tributaire du mouvement de l'ensemble de ces différents prix. Il existe plusieurs façons de procéder, statisticiens et économistes s'ingéniant à multiplier les opérations statistiques portant sur un seul produit ou sur un ensemble de ceux-ci tels que pondérés par l'importance (le « poids ») que ces derniers peuvent repré-

senter dans l'usage courant d'un ménage moyen. Si cette méthode prévaut pour les besoins contemporains, il devient difficile de l'appliquer à des données historiques, ne serait-ce qu'en fonction de l'identification d'un facteur de pondération qui tienne compte de l'utilisation d'un produit ou encore de la production annuelle de ce même produit. D'ailleurs cette pondération modifierait-elle considérablement les résultats ? À cette question, Paquet et Wallot répondent par la négative[25].

Dès lors, il faut recourir à la formule du prix relatif, c'est-à-dire le prix d'une denrée pour l'année à l'étude divisé par le prix-référence de cette même denrée[26]. Si le premier ne pose aucun problème, par contre le second se révèle plus difficile à cerner. Le débat gravite autour du prix de l'année-référence : doit-on retenir une seule année ou plusieurs ? À cette question, il faut répondre que le choix d'une décennie permet d'éliminer tout soubresaut de la conjoncture et ainsi de niveler la trame. Mais alors quelle décennie choisir ? Compte tenu de nos données, la période 1697-1706 semble la plus appropriée et cela en fonction de plusieurs critères.

Un premier critère, celui de la conjoncture, ne doit pas laisser la guerre trop influencer le mouvement des prix de sorte que ceux-ci restent relativement stables. La période retenue se répartit équitablement entre temps de paix et temps de guerre. Deuxièmement, il importe de respecter les données existantes ; ainsi pour établir le prix-référence, il faut qu'un prix annuel existe 7 fois sur 10 pour chacun des produits. Seules deux décennies se rapprochent de ce critère : celle retenue et 1730-1739, la première appliquant le critère pour toutes les denrées à l'exception du poivre[27]. Ainsi, la décennie 1697-1706 correspond davantage aux critères imposés. Le prix moyen de chacun des produits durant cette décennie devient donc le prix-référence.

Cette démarche accomplie, la constitution de l'indice du prix relatif devient possible. Ainsi il suffit d'additionner le quotient résultant de la division du prix annuel par le prix-référence de chacun des produits et ensuite de le diviser par le nombre d'observations pour enfin multiplier le résultat par le facteur 100[28]. Le graphique 15 présente l'indice relatif compilé pour les neuf produits précités entre 1690 et 1749. Il en ressort plusieurs constatations. Outre la forte poussée inflationniste des années 1714-1718, déjà bien connue, il n'y a qu'à la fin de la guerre de Succession d'Autriche que ce phénomène réapparaît[29]. Par ailleurs, la décennie-

GRAPHIQUE 15

COÛT DE LA VIE D'APRÈS 9 PRODUITS
QUÉBEC, 1690-1749

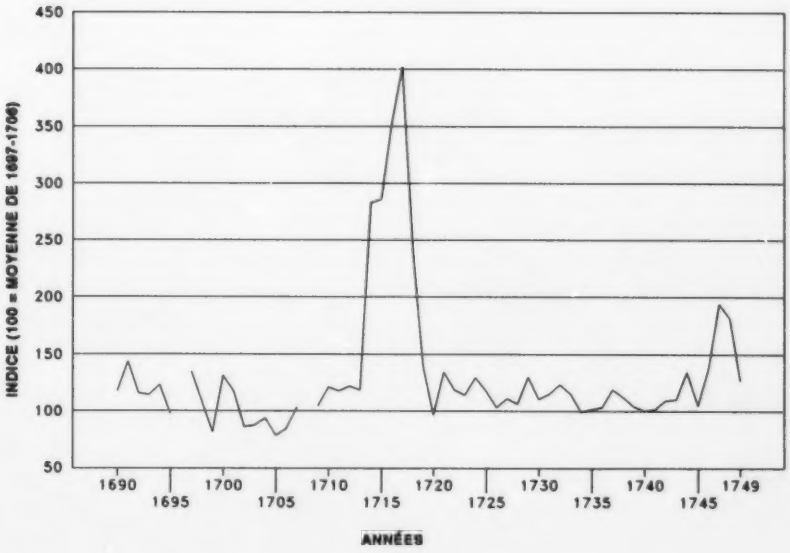

référence s'avère la seule durant laquelle le coût de la vie est, certaines années, inférieur à l'indice 100 ; en somme, il s'agit des années pendant lesquelles il en coûte le moins cher pour vivre à Québec[30]. Parallèlement, au cours de ces mêmes années, le prix du blé (Hamelin) connaissait ses prix les plus bas.

De fait, ce parallèle entre l'indice général du coût de la vie et le prix du blé vendu par le séminaire ne se limite pas à cette seule décennie. Il en ressort une remarquable homogénéité entre les deux courbes qui, outre la flambée des années 1714-1719, dénotent des phénomènes similaires aux mêmes moments. C'est à croire que les huissiers s'inspiraient du blé comme barème d'évaluation ou mieux, qu'ils tenaient eux-mêmes boutique, ce qui, dans certains cas, s'avère juste. En somme, cette courbe des indices du coût de la vie corrobore celle du prix du blé compilée par Hamelin.

GRAPHIQUE 16

COÛT DE LA VIE D'APRÈS 17 PRODUITS
QUÉBEC, 1690-1749

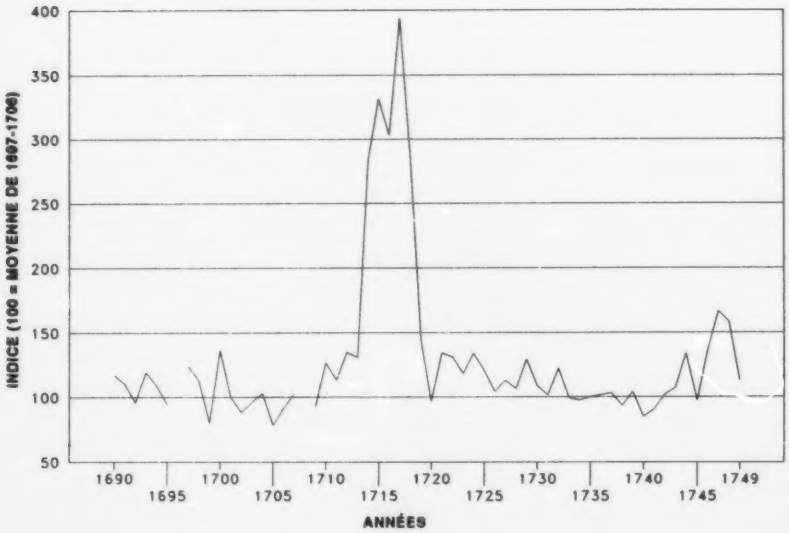

Il importe de préciser par ailleurs que si la gamme élargie des 17 produits avait été retenue, cela n'aurait pas bouleversé outre mesure la courbe des indices[31] ; certes y aurait-il eu quelques ajustements annuels. Toutefois la période-référence demeurerait celle pendant laquelle le coût de la vie s'avère le moins dispendieux ; les années de forte inflation resteraient les mêmes, soit 1714-1719 et 1746-1748. Par contre, le coût de la vie se stabiliserait au cours des années 1730, après que la décennie précédente eut joué en quelque sorte le rôle de filtre des résidus inflationnistes. Cette accalmie n'aurait été que momentanée ; la guerre de Succession d'Autriche aurait entraîné d'inévitables répercussions sur les prix (graphique 16).

Ainsi il ressort du graphique 15 sur le coût de la vie qu'au cours des années 1690-1706, les prix dans l'ensemble ont tendance à baisser, sauf pour les années 1691 et 1701-1702. En somme, cette période correspond à un mouvement de déflation alors que dans les années 1707 à 1713, les

GRAPHIQUE 17

POUVOIR D'ACHAT D'APRÈS 9 PRODUITS
QUÉBEC, 1690-1749

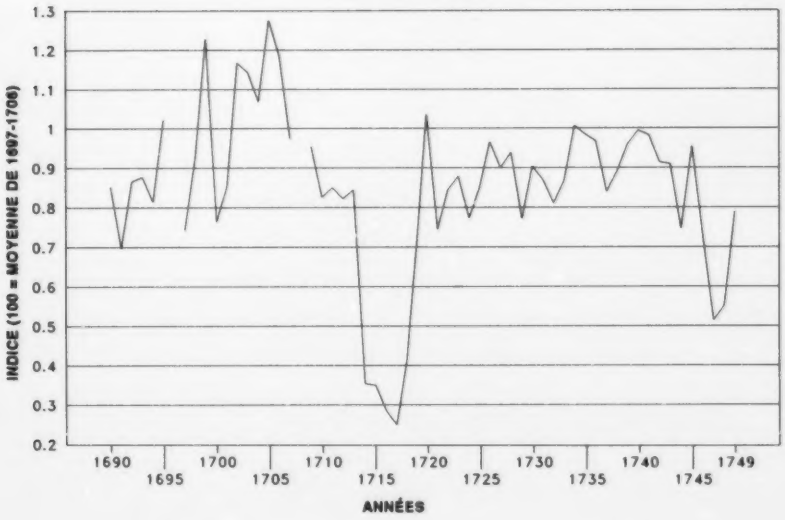

résidents de Québec subissent les effets de l'inflation, tout comme en 1745-1749. La période de 1726 à 1736 apparaît d'une « relative stabilité » tout comme celle de 1737 à 1744. Par contre, les années 1714-1726 se révèlent, d'après le graphique, comme fortement inflationnistes. Qu'en est-il ?

Le pouvoir d'achat des Québécois, semble s'éroder rapidement entre 1714 et 1720[32]. Ainsi la livre de 1717 ne devrait être considérée qu'au quart de sa valeur, c'est-à-dire à 5 sols. Il s'agit là de la valeur réelle de l'unité monétaire ; la différence (15 sols ou 300 %) correspondrait à une valeur rajoutée pour faire face à la hausse des coûts (tableau 70 et graphique 17). Dans le même ordre d'idée, la livre de 1690 ne vaudrait que 17 sols et celle de 1748, 11 sols. Néanmoins cette indication ne permet pas de mesurer l'inflation pour une période donnée ; or pour les années 1714-1720, le taux d'inflation pour les denrées, abstraction faite des 62,5 % de la dévaluation de la monnaie, se situe à 1,77 %, soit 0,25 % par année[33]. Pour l'ensemble de la période 1714-1725, le taux d'infla-

TABLEAU 70

INDICE ANNUEL DES PRIX, QUÉBEC, 1690-1749
(en livres)

Année	Argent quot. 1 30,09	Lard quot. 2 0,187	Farine quot. 3 2,614	Bois quot. 4 3,186	Blé quot. 5 2,505	Beurre quot. 6 0,2621	Sel quot. 7 2,159	Poivre quot. 8 1,5584	Chandl quot. 9 0,424	Moyenne	Indice composé	Taux inflation annuel	Indice pouvoir d'achat	Taux inflation moyen
1690			1,147		1,197					1,173	117,26		0,853	
1691	0,930			0,999	2,395	1,4114				1,434	143,41	22,31	0,697	
1692	0,996			1,176			1,389		1,061	1,156	115,61	-19,39	0,865	
1693	1,096		1,434	0,999	1,347		1,042		0,919	1,140	114,00	-1,40	0,877	
1694	0,971	1,600	0,715		0,797	1,2779	1,042	1,2014	2,216	1,228	122,79	7,72	0,814	
1695	0,884			1,117	0,598	0,9918	1,213		1,061	0,978	97,79	-20,36	1,023	
1696														
1697	0,934	1,173	1,721	0,941	1,796				1,509	1,346	134,62		0,743	
1698	0,996			1,088		1,1444	1,301		0,872	1,081	108,07	-19,72	0,925	
1699	1,121		0,788	0,586	0,746				0,825	0,814	81,37	-24,71	1,229	-2,24 (1691-1706)
1700	0,897		1,721	1,176	1,796	1,5640	0,694			1,308	130,84	60,80	0,764	
1701	1,028	1,173	1,682	1,117	1,583	1,3542	0,694	0,9380	0,872	1,173	117,27	-10,37	0,853	
1702	0,996	1,093			0,674	0,7120	0,738	0,7196	1,061	0,857	85,67	-26,95	1,167	
1703	0,995	1,050	0,573	1,088	0,583	0,8710	0,791	0,9393	0,985	0,875	87,55	2,19	1,142	
1704	1,035	0,800	0,573	1,059	0,648	0,7820	1,389	1,2014		0,936	93,63	6,95	1,068	
1705	0,996	0,907	0,501	0,941	0,573					0,784	78,40	-16,27	1,275	
1706	0,996	0,800	0,428		0,497	0,5722	1,389	1,2014	0,872	0,845	84,49	7,76	1,184	
1707	0,996			1,057						1,027	102,73	21,59	0,973	
1708														
1709	1,121	0,693	0,680	1,029		0,8583	1,505	1,4456		1,048	104,78		0,954	
1710	1,146	1,049	0,860	1,176	0,947	0,9346	1,910	1,8054	1,061	1,210	121,03	15,51	0,826	7,009 (1707-1713)
1711	1,186	1,093	0,932	1,000	0,747	1,1444	1,563	1,7251	1,191	1,176	117,59	-2,84	0,850	
1712	1,370	1,227	0,679	1,294	0,784	1,4114	1,736			1,215	121,50	3,32	0,823	
1713	1,229			0,999	1,096	1,4114				1,184	118,42	-2,53	0,844	
1714	2,056	2,401	1,792	1,412		2,3651	6,946			2,829	282,89	138,88	0,353	
1715	1,909	1,974	2,582	2,353	2,544	3,3315	4,445	4,1763	2,429	2,861	286,08	1,13	0,350	
1716	5,981		2,725	1,647	2,245	2,8610	5,210	4,8188	2,641	3,516	351,64	22,92	0,284	
1717	3,358				2,993	5,7220	5,557	3,8550	2,641	4,021	402,10	14,35	0,249	
1718	2,423	3,859	2,008	1,686	2,993	1,9327		1,9275		2,405	240,46	-40,20	0,416	
1719	1,711	1,974	0,966	0,941	1,197	1,4305		1,4456	1,415	1,388	138,80	-42,28	0,720	

TABLEAU 70 (SUITE)

INDICE ANNUEL DES PRIX, QUÉBEC, 1690-1749
(en livres)

Année	Argent quot. 1 30,09	Lard quot. 2 0,187	Farine quot. 3 2,814	Bois quot. 4 3,186	Blé quot. 5 2,505	Beurre quot. 6 0,2821	Sel quot. 7 2,159	Poivre quot. 8 1,5584	Chandl quot. 9 0,424	Moyenne	Indice composé	Taux inflation annuel	Indice pouvoir d'achat	Taux inflation moyen
1720	1,329		0,765		0,798					0,984	98,42	-30,53	1,037	7,713 (1714-1725)
1721	1,617	1,156	0,765	0,784		1,9073	0,926	2,2487		1,344	134,36	39,35	0,744	inclut les 62,5
1722	1,993	1,067	0,785	0,941	0,798	1,1444	1,157	1,6062	1,179	1,184	118,37	-11,90	0,845	points de dévalue-
1723	2,126		0,785	0,941	0,898			0,9637		1,139	113,90	-3,78	0,878	tion de la monnaie
1724	1,885	1,800	0,956	1,237	1,097	1,0172	1,412	1,0440	1,415	1,294	129,40	13,61	0,773	
1725	1,433	1,067	0,956	1,098	1,197	1,5258		0,9637	1,179	1,178	117,77	-8,99	0,849	
1726	1,358	1,067	0,669	1,333	0,598	0,9536	1,273	0,8834	1,179	1,035	103,53	-12,09	0,966	
1727	1,329	0,978				1,1444	0,926		1,179	1,111	111,15	7,36	0,900	
1728	1,329	0,800								1,085	108,48	-4,20	0,939	
1729	1,437	1,854			0,798					1,297	129,65	21,77	0,771	
1730	1,566	1,067	0,765	1,255	0,798	1,5258	0,694		1,179	1,107	110,65	-14,65	0,904	
1731	1,626	1,067		0,941		1,1444		0,9637		1,149	114,90	3,84	0,870	-0,64 (1726-1736)
1732	1,578	1,067	0,680	1,255	0,898	1,0490	0,897	1,1243	2,358	1,232	123,21	7,23	0,812	
1733	1,609	1,547		0,941		1,0490	1,157	1,1779	0,589	1,153	115,32	-6,40	0,867	
1734	1,565	1,333	0,717	0,836	0,698	1,1444	0,810	0,8513	0,982	0,994	99,35	-13,85	1,007	
1735	1,571	1,156	0,573	0,941	0,798	1,1444	0,926	0,9637	1,061	1,015	101,52	2,18	0,985	
1736	1,590	0,818	0,573	1,255	0,578		1,234		1,179	1,033	103,29	1,75	0,968	
1737	1,652	1,067		0,941	0,698		1,389			1,190	118,96	15,17	0,841	
1738	1,526							0,9637	0,872	1,122	112,17	-5,71	0,892	
1739	1,566	0,800	0,573	1,157		0,7629	1,389			1,042	104,17	-7,13	0,960	
1740	1,611	0,800				0,9536		0,8352	0,825	1,005	100,53	-3,50	0,995	
1741	1,608	0,746			0,598	1,2079	0,926			1,018	101,77	1,23	0,983	3,760 (1737-1743)
1742	1,580		0,956	1,098		0,9536	0,879			1,094	109,37	7,47	0,914	
1743	1,617	1,333		1,098		0,5722	0,694	0,9637	1,415	1,099	109,93	0,51	0,910	
1744	1,570	1,467	1,147	0,941	1,397	1,5258				1,342	134,16	22,04	0,745	
1745	1,595	1,200	1,004		0,997	0,9536	0,780	0,9031		1,048	104,78	-21,90	0,954	
1746	1,606	1,814	0,785	1,412	0,698	1,6212	2,045	1,6062	0,766	1,371	137,06	30,81	0,730	
1747	1,638	1,920	1,083	1,464	1,197	1,9073	2,489	3,8550		1,945	194,46	41,88	0,514	5,979 (1744-1749)
1748	1,506	3,334		1,952	0,997			1,2850		1,815	181,52	-6,65	0,551	
1749	1,585	1,520		2,105	0,698	1,3351	0,810	0,8425	1,415	1,265	126,53	-30,30	0,790	

tion annuel se chiffre à 7,7 % en tenant compte de la dévaluation ; en l'isolant, ce taux d'inflation baisse à 2,31 %. D'après le tableau 70, le taux d'inflation pour les années 1690-1706 se muterait en déflation puisque les prix à la consommation décroissent à un rythme de 2,24 % annuellement. Pour la période subséquente (1707-1713), il y aurait hausse du coût de la vie d'environ 7 % par année. Entre 1726 et 1736, les résidents de Québec auraient connu une chute des prix de l'ordre 0,64 % annuellement, alors qu'entre 1737 et 1744, ceux-ci augmenteraient de 3,7 % par année. Entre 1745 et 1749, les prix grimpent au rythme de 5,9 % annuellement et cette tendance se poursuit par la suite.

Ces données ne manquent pas d'étonner puisqu'elles remettent en cause la traditionnelle interprétation qui veut que la renaissance du commerce maritime assure à Québec une certaine prospérité. Celle-ci s'est manifestée ; il ne saurait être question de le nier mais il faut surtout nuancer et circonscrire cette affirmation. Il faut en premier lieu remarquer l'alternance des conjonctures déflationniste et inflationniste. Ces phénomènes se traduisent en mouvements socio-économiques : « Inflation is supposed to reduce unemployment, deflation to cause it to go up », écrit John Garraty[34]. L'inflation signifie une demande accrue et la déflation l'inverse. Or si l'essor économique naît de la déflation, en contrepartie celle-ci implique le chômage ou à tout le moins le sous-emploi. Ainsi la construction navale et le commerce inter-colonial naissent ou plutôt renaissent une fois l'inflation jugulée ; les rendements ne seront pas ainsi grugés par l'inflation. Or prospérité égale magnétisme. Les nouveaux venus affluent. La concurrence maintient les salaires bas ; la productivité augmente, par contre les revenus diminuent.

Ce raisonnement au sujet de la force de travail traduit la réflexion de nombreux penseurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles : il ne saurait y avoir trop de travailleurs puisque la prospérité découle du travail. Mais en corollaire tel que l'écrivait Arthur Young, « Every one but an idiot knows that the lower classes must be kept poor or they will never be industrious »[35]. Lorsque l'intendant Raudot en 1710 fait l'apologie de la concurrence[36], il fait écho à un discours d'économie politique nouveau. Trente ans plus tard, l'un de ses successeurs, Hocquart, exprime de sérieuses réserves quant à une concurrence outrancière[37]. Or dès 1732, donc en pleine période d'« essor », le même intendant écrivait à Maurepas que la colonie courait à sa perte si elle n'était secourue avec des ca-

pitaux publics[38]. Le sous-emploi se manifestait avec acuité. En somme, l'essor de 1727-1730 fait naître beaucoup d'espoirs mais peu seront comblés.

Ce mouvement économique se jumelle d'ailleurs avec celui des hommes ainsi que le confirment les taux de croissance de la population[39]. Seule exception à cette règle, la période 1727-1736 alors que la capitale connaît son plus fort accroissement. Là encore la formule se lit comme suit : beaucoup sont appelés, peu sont élus et quelques-uns se rappellent après un certain temps qu'ils ont toujours des attaches dans leurs paroisses d'origine. Déjà au cours des années 1714-1720, la forte poussée inflationniste en aura refoulé plus d'un hors des limites de la ville.

Il ressort un dernier phénomène de cette analyse de l'inflation à Québec au XVIII[e] siècle. Déjà l'affirmation de l'intendant Hocquart y conduit : l'importance de l'intervention de l'État dans la stimulation économique. Les deux seules périodes au cours desquelles l'économie québécoise démontre des signes de plein emploi, 1707-1713 et 1745-1749, correspondent à des années au cours desquelles les dépenses publiques se font à un rythme accéléré. Entre 1706 et 1713 l'État consacre au minimum 250 000 livres à la construction de travaux défensifs et cette somme s'élève à plus de 750 000 entre 1745 et 1749[40]. Bref, l'État se révèle l'initiateur et le stimulateur par excellence de l'économie urbaine. Cette facette du discours d'économie politique de l'intendant Hocquart dans lequel il sous-tend que l'État doit favoriser la montée d'une bourgeoisie d'affaires canadienne autonome marque néanmoins un retour au débat du siècle précédent au sujet du rôle de l'État dans l'économie[41].

* * * * *

Cette analyse de l'inflation à Québec dans la première moitié du XVIII[e] siècle permet de circonscrire six phases différentes dans le cycle économique de la capitale. Alors que de 1690 à 1706, les prix à la consommation chutent, ils augmentent de 1707 à 1713. La hausse du coût de la vie ralentit après 1713 bien que les prix continuent d'augmenter. De 1727 à 1736, les prix décroissent légèrement et recommencent à croître après

1737, modestement jusqu'en 1744 puis de façon accélérée après cette date. Ces mouvements de prix coïncident avec ceux des hommes à la recherche d'un emploi.

La période de déflation que connaît Québec en pleine ère de « prospérité » ne signifie pas cependant que cette prospérité n'a pas eu lieu, au contraire ; toutefois le mouvement s'avère très limité : il dure de 1727 à 1731 ainsi qu'en témoignent l'activité du bâtiment[42] et celle des concessions[43]. Par la suite, le cycle économique tirera son oxygène au compte-gouttes. C'est ce que traduit le signal de détresse de Hocquart dès 1732.

Si Québec connaît une chute des prix à la consommation entre 1727 et 1736, il faut par ailleurs observer que ce phénomène ne naît pas spontanément. Il s'amorce dès la fin de la guerre en 1713, dès que l'État cesse d'investir massivement dans les constructions publiques. La crise monétaire ne fait qu'accentuer la récession (faudrait-il dire dépression ?). Du coup, elle met en relief l'importance de l'État-providence dans son rôle de stimulation économique.

APPENDICE C

RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR QUARTIER ET RUE SELON LA PROFESSION 1716 ET 1744

Rue	Total		Services		Commerce		Transformation		Non spécialisé	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Haute ville										
Depuis le fort		12		4		3		4		1
Grison		10		1		4		2		3
Carrières	2	10	0	0	1	1	1	7	0	2
Saint-Louis	45	37	13	12	4	10	19	12	9	3
Jardins	5	11	3	3	0	3	2	4	0	1
Buade	8	28	4	10	3	10	1	7	0	1
Sainte-Anne	13	20	4	4	2	7	7	5	0	4
Trésor	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Fabrique	11	12	4	6	2	4	4	2	1	0
Saint-Jean	7	73	1	3	3	20	2	35	1	15
Pauvres		21		4		9		7		1
Rempart		8		1		3		3		1
Saint-Joseph		23		3		6		12		2
Couillard	17	27	5	3	1	4	5	12	6	8
Nouvelle		15		3		4		8		0
Saint-Flavien		9		0		0		5		4
Saint-François		16		2		5		4		5
Sainte-Famille	7	19	2	5	0	2	3	9	2	3
Voisine Sainte-Famille		1		0		0		0		1
Rempart		8		1		2		3		2
Lavallée		7		1		0		3		3
	117	367	36	66	17	97	45	144	19	60

APPENDICE C (suite)

RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR QUARTIER ET RUE SELON LA PROFESSION 1716 ET 1744

Rue	Total		Services		Commerce		Transformation		Non spécialisé	
	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744	1716	1744
Palais										
Saint-Nicolas	14	22	3	8	2	5	7	7	2	2
Saint-Roch		11		2		2		6		1
Saint-Vallier		26		2		7		11		6
Saint-Charles		56		5		9		36		6
Canoterie	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	15	115	4	17	2	23	7	60	2	15
Basse ville										
Sault-au-Matelot	39	68	8	6	13	26	12	29	6	7
Champlain		55		6		16		20		13
De Meulle	40	42	4	4	16	17	19	20	1	1
Escalier		10		0		1		9		0
Cul-de-sac	20	25	2	1	12	19	6	3	0	2
Sous-le-fort	37	26	8	1	21	16	6	8	2	1
Saint-Pierre		33		7		23		3		0
Notre-Dame	20	19	6	4	12	15	2	0	0	0
Place Royale		11		1		10		0		0
Côte de la Montagne	26	43	5	9	3	10	16	22	2	2
	182	332	33	39	77	153	61	114	11	26
Total (ville)	314	814	73	122	96	273	113	318	32	101

APPENDICE D

LE RECENSEMENT DE 1716

Rue	Ménages		Population			Adultes					Enfants			Âge inc.	Domestiques		Domiciliés	
	Nbre	%	Pers.	%	Pers./ mén.	Hommes		Femmes		Adult./ mén.	Gar.	Fil.	Enf./ mén.		Nbre	Dom./ mén.	Nbre	Dom./ mén.
						Nbre	Âge	Nbre	Âge									
Haute ville																		
Carrières	3	0,65	24	1,05	8,000	2	46,000	3	34,330	1,67	12	5	5,67	2	0	0	0	0
Saint-Louis	47	10,22	244*	10,72	5,190	45	42,840	47	34,520	1,96	65	72	2,91	5	8	0,170	0	0
Jardins	10	2,17	45	1,98	4,500	9	39,875	11	37,200	2,00	14	11	2,50	0	0	0	0	0
Sainte-Anne	14	3,04	74	3,25	5,290	14	42,770	14	37,540	2,00	19	24	3,07	0	3	0,210	0	0
Buade	9	1,96	52*	2,28	5,770	9	54,875	11	42,250	2,00	14	12	2,89	0	5	0,550	0	0
Trésor	3	0,65	14	0,61	4,670	3	38,330	3	29,660	2,00	5	3	2,67	0	0	0	0	0
Fabrique	16	3,48	70*	3,07	4,375	9	45,500	13	40,850	1,375	21	18	2,44	3	5	0,310	0	0
Saint-Jean	8	1,74	32*	1,41	4,000	7	36,860	9	39,875	2,00	5	7	1,50	0	3	0,375	0	0
Sainte-Famille	7	1,52	44	1,93	6,290	7	47,290	7	41,710	2,00	18	12	4,29	0	0	0	0	0
Couillard	19	4,13	108	4,74	5,680	19	47,190	21	40,050	2,00	33	35	3,58	0	0	0	0	0
	136	29,56	707	31,06	5,200	124	44,090	139	37,570	1,88	206	199	3,02	10	24	0,18	0	0
Palais																		
Saint-Nicolas	21	4,56	129	5,67	6,140	22	41,450	24	34,680	2,20	35	45	3,20	1	2	0,09	0	0
Canoterie	2	0,43	17	0,75	8,500	2	45,000	1	40,000	1,50	7	4	5,50	0	3	1,50	0	0
	23	5,00	146	6,41	6,350	24	41,750	25	34,910	2,13	42	49	3,96	1	5	0,22	0	0
Basse ville																		
Sault- au-Matelot	79	17,17	384*	16,87	4,860	76	39,400	74	34,860	1,90	104	104	2,63	5	20	0,25	0	0
Côte de la Montagne	27	5,87	163*	7,16	6,040	28	39,000	30	32,590	2,00	46	45	3,52	1	11	0,40	1	0,04
Notre-Dame	28	6,09	149	6,55	5,320	24	41,000	30	33,500	1,86	34	35	2,54	0	25	0,90	1	0,04
De Meulle et Champlain	81	17,61	334	14,67	4,120	70	39,400	75	34,450	1,79	89	92	2,23	6	2	0,02	0	0
Cul-de-sac	31	6,74	159	6,98	5,130	31	41,430	30	38,700	1,97	39	47	2,77	0	12	0,38	0	0
Sous-le-fort	49	10,65	190	8,35	3,880	43	37,560	47	34,560	1,84	41	39	1,63	1	19	0,39	0	0
	295	64,13	1379	60,59	4,670	272	39,430	286	34,730	1,87	353	362	2,42	13	89	0,30	2	0,01
Petite Rivière	6	1,30	44*	1,93	7,330	4	31,500	5	29,600	1,50	15	14	4,83	2	2	0,33	1	0,16
Total	460		2276		4,950	424	41,920	455	36,330	1,91	616	624	2,68	26	120	0,26	3	0,01

*Le total inclut les absents.

APPENDICE E

LE RECENSEMENT DE 1744

Rue	Ménages		Population			Adultes					Enfants			Âge inc.	Domestiques		Domiciliés	
	Nbre	%	Pers.	%	Pers./ mén.	Hommes Nbre	Hommes Âge	Femmes Nbre	Femmes Âge	Adult./ mén.	Gar.	Fil.	Enf./ mén.		Nbre	Dom./ mén.	Nbre	Dom./ mén.
Haute ville																		
Depuis le Fort	13	1,23	52	1,04	4,00	14	38,00	12	34,16	1,92	14	12	2,08	0	0	0	0	0
Grison	14	1,33	74	1,48	5,29	15	39,66	14	35,86	2,00	23	21	3,21	1	0	0	0	0
Carrières	13	1,23	59	1,18	4,54	10	41,10	11	37,60	1,61	19	19	2,92	0	0	0	0	0
Saint-Louis	74	7,02	416	8,31	5,62	73	44,13	75	42,67	1,99	117	120	3,20	2	24	0,32	6	0,08
Jardins	18	1,71	72	1,44	4,00	13	38,50	19	41,59	1,72	16	17	1,89	2	4	0,22	1	0,05
Buade	25	2,37	119	2,38	4,76	20	43,17	20	36,42	1,60	27	23	2,00	0	27	1,08	2	0,08
Sainte-Anne	16	1,52	81	1,62	5,06	16	43,88	15	39,29	1,94	21	27	3,00	1	0	0	1	0,06
Fabrique	13	1,23	82	1,64	6,31	11	38,55	17	36,08	1,85	16	20	3,08	0	10	0,77	8	0,61
Saint-Jean	82	7,78	371	7,41	4,52	79	41,88	81	38,50	1,95	93	98	2,33	1	13	0,16	6	0,07
Pauvres	21	1,99	97	1,94	4,62	17	36,00	20	32,59	1,76	20	26	2,19	2	14	0,67	1	0,05
Rempart	9	0,85	36	0,72	4,00	9	41,33	9	34,33	2,00	9	5	1,55	2	2	0,22	0	0
Saint-Joseph	23	2,18	115	2,30	5,00	21	45,74	23	40,45	1,91	33	31	2,78	1	0	0	6	0,26
Couillard	36	3,41	154	3,08	4,28	33	44,29	30	40,89	1,75	27	51	2,17	1	6	0,17	6	0,17
Nouvelle	17	1,61	101	2,02	5,94	17	42,94	17	37,18	2,00	29	27	3,29	0	9	0,53	2	0,12
Saint-Flavien	9	0,85	46	0,92	5,11	9	34,75	10	33,11	2,00	13	9	2,67	0	2	0,22	3	0,33
Saint-François	20	1,90	95	1,90	4,75	18	42,28	23	39,80	1,90	31	22	2,80	1	0	0	0	0
Sainte-Famille	24	2,28	117	2,34	4,87	24	50,14	25	43,91	2,00	28	23	2,17	0	11	0,46	6	0,25
Voisine Sainte-Famille	7	0,66	32	0,64	4,57	7	36,71	7	32,86	2,26	6	10	2,29	0	1	0,14	1	0,14
Rempart	12	1,14	67	1,34	5,58	13	40,25	12	34,83	2,14	17	25	3,58	0	0	0	0	0
Lavallée	12	1,14	53	1,06	4,42	11	35,27	12	33,25	1,92	15	14	2,42	0	0	0	1	0,08
	458	43,45	2242	44,80	4,89	430	41,03	451	37,27	1,90	574	600	2,60	14	123	0,27	50	0,11
Palais																		
Saint-Nicolas	19	1,80	85	1,70	4,47	22	42,82	21	37,44	2,26	16	21	2,21	1	3	0,16	1	0,05
Saint-Charles	70	6,64	302	6,03	4,31	63	37,07	70	35,94	1,90	76	75	2,16	2	11	0,16	5	0,07
	89	8,44	387	7,73	4,35	85	39,94	91	38,69	1,98	92	96	2,11	3	14	0,15	6	0,07

APPENDICE E (suite)

LE RECENSEMENT DE 1744

Rue	Ménages		Population			Adultes					Enfants			Âge Inc.	Domestiques		Domiciliés	
						Hommes		Femmes		Adult./								
	Nbre	%	Pers.	%	Pers./ mén.	Nbre	Âge	Nbre	Âge	mén.	Gar.	Fil.	Enf./ mén.		Nbre	Dom./ mén.	Nbre	Dom./ mén.
Faubourg Saint-Roch																		
Saint-Roch	21	1,90	109	2,18	5,19	23	38,20	22	40,05	2,14	28	20	2,43	1	13	0,62	2	0,09
Saint-Vallier	31	2,94	163	3,26	5,26	31	42,83	29	38,72	1,93	46	40	2,77	1	8	0,26	7	0,23
	52	4,93	272	5,43	5,23	54	40,51	51	39,38	2,02	74	60	2,58	2	21	0,40	9	0,17
Basse ville																		
Sault-au-Matelot	111	10,53	517	10,33	4,66	101	41,28	111	37,19	1,91	140	128	2,41	1	21	0,19	16	0,14
Champlain	69	6,55	269	5,77	4,19	65	43,43	72	39,09	1,94	77	66	2,12	0	4	0,06	6	0,09
De Meulle	44	4,17	188	3,76	4,27	38	44,45	46	41,10	1,86	31	52	1,93	1	13	0,29	6	0,14
Escalier	9	0,85	29	0,58	3,22	9	33,33	8	29,62	1,89	3	3	0,67	0	4	0,44	2	0,22
Cul-de-sac	30	2,85	124	2,48	4,13	25	43,22	31	40,37	1,83	28	30	1,97	0	7	0,23	3	0,10
Sous-le-fort	29	2,75	103	2,06	3,55	28	40,65	30	37,15	1,96	13	13	0,93	0	11	0,38	8	0,28
Saint-Pierre	41	3,89	199	3,98	4,85	36	40,29	36	37,36	1,76	59	44	2,51	0	15	0,37	8	0,19
Notre-Dame	20	1,90	94	1,88	4,70	19	43,94	19	38,94	1,90	20	23	2,15	0	14	0,70	0	0
Place Royale	8	0,76	40	0,80	5,00	10	43,38	6	44,33	1,75	7	8	2,12	0	10	1,25	0	0
Côte de la Montagne	48	4,55	248	4,96	5,17	43	42,05	46	37,98	1,85	55	69	2,58	1	24	0,50	11	0,23
	409	38,80	1831	36,59	4,48	374	41,72	405	38,31	1,88	433	436	2,15	3	123	0,30	60	0,15
Banlieue																		
Séminaire	18	1,77	115	2,30	6,39	19	42,87	18	41,80	2,00	33	36	3,89	0	6	0,33	3	0,17
Côte Saint-Jean	8	0,76	42	0,84	5,25	8	45,71	10	40,75	2,00	13	9	3,00	0	2	0,25	0	0
Riv. Saint-Charles	20	1,90	115	2,30	5,75	21	42,53	22	38,83	2,00	39	30	3,60	0	3	0,15	0	0
	46	4,36	272	5,44	5,91	48	43,70	50	40,46	2,00	85	75	3,61	0	11	0,24	3	0,06
Total	1054		5004		4,75	992	41,35	1049	37,89	1,94	1259	1267	2,40	22	292	0,28	126	0,12

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

ALQ	Assemblée législative du Québec
AN	Archives nationales (France)
ANC	Archives nationales du Canada
ANQQ	Archives nationales du Québec à Québec
ASQ	Archives du séminaire de Québec
CHAAR	*Canadian Historical Association Annual Report*
CHR	*Canadian Historical Review*
CLF	Cercle du livre de France
DBC	*Dictionnaire biographique du Canada*
DFC	Dépôt des fortifications des colonies
IHAF	Institut d'histoire de l'Amérique française
IQRC	Institut québécois de recherche sur la culture
PRDH	Programme de recherches en démographie historique de l'université de Montréal
PUF	Presses universitaires de France
PUL	Presses de l'université Laval
PUM	Presses de l'université de Montréal
RAPQ	*Rapport de l'archiviste de la province de Québec*
RHAF	*Revue d'histoire de l'Amérique française*

NOTES

Introduction

1 Néanmoins, ce scénario s'appuie sur des exemples réels.

2 Y. Desloges, « L'étude du passé urbain et ses nombreuses approches ; un bilan historique », *Bulletin de recherches* n° 197 (juin 1983), Ottawa, 15 p.

3 J.C. Perrot, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle* (Paris et La Haye, Mouton, 1975), vol. 1, p. 12-13 et 51.

Chapitre 1
Caractéristiques démographiques, 1688-1755

1 R. Chénier, « L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690 », manuscrit classé, Québec, Service canadien des parcs, 1979, p. 178-201. Cette situation vaut également pour Montréal au XVII^e siècle : L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* (Paris et Montréal, Plon, 1974), p. 98-100.

2 AN, Colonies, G1, 460-461. Les recensements généraux couvrent les années suivantes : 1692, 1695, 1698, 1706-1707, 1712-1714, 1716, 1718-1724, 1726-1727, 1730, 1732, 1736-1737 et 1739.

3 Canada, Statistics of Canada / Statistiques du Canada, *Census of Canada, 1665 to 1871 / Recensements du Canada, 1665 à 1871* (Ottawa, I.B. Taylor, 1876), vol. 4, p. 2-61. Il faut noter que cette publication ne traite que de 9 recensements (ceux de 1692, 1695, 1698, 1706, 1719-1721, 1734 et 1739). Par ailleurs, les données comprises dans cette publication ne reprennent pas toutes celles contenues dans les manuscrits originaux.

4 H. Charbonneau et J. Légaré, *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et des recensements du Québec ancien* (Montréal, PUM, 1980-), vol. 8, p. 557-576 et vol. 18, p. 757-800. L. Beaudet, *Recensement de la ville de Québec, 1716* (Québec, A. Côté, 1887) ; *RAPQ, 1939-1940*, « Le recensement de Québec en 1744 » ([Québec], Rédempti Paradis, Imprimeur du roi, 1940), p. 1-154. Canada, *Statistics [...]*, p. 27. L'abondance des sources et la presque totale absence de données au sujet de leur traitement suscitent de nombreuses interrogations. Il faut remarquer certaines incongruités lorsqu'il est question des recensements statistiques. À titre d'exemple, outre la disparité qui peut exister entre la copie transcrite et l'original, il faut souligner que le recensement de 1712 n'indique pas le nombre d'hommes présents à Québec,

de sorte que le chiffre de la population totale s'en trouve tronqué. Par ailleurs, il faut observer et retenir que les chiffres publiés dans le recueil des statistiques du Canada s'avèrent, règle générale, surévalués. Ainsi, en 1692, l'original donne une population totale de 1439 personnes alors que la version publiée en indique 1570, d'où une différence de 131 individus, soit 9,1 %. En fait, 131 enfants dont 61 garçons et 70 filles ont été ajoutés aux totaux, sans aucune explication. Il faut noter le même phénomène en ce qui concerne les recensements de 1695 et 1698. Dans le premier cas, cela représente une surévaluation de 9,8 %. S'il y a surévaluation pour Québec, il existe de très fortes probabilités que l'évaluation de la population de la colonie soit également supérieure à la réalité. En somme, vaut mieux s'en référer aux documents originaux plutôt qu'aux recensements publiés puisqu'il n'existe pas jusqu'à ce jour d'analyse minutieuse de l'enregistrement des données des recensements.

5 Jusqu'à cet instant les termes « famille » et « ménage » ont été interchangés. Afin d'éviter toute confusion, il serait préférable d'utiliser le terme « famille » lorsqu'il est question des recensements statistiques. Par contre, le terme « ménage », d'après les démographes, « correspond à une unité physique ; en d'autres mots, il désigne toutes les personnes habitant sous le même toit ». G. Olivier-Lacamp et J. Légaré, « Quelques caractéristiques des ménages de la ville de Québec entre 1666 et 1716 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 12, n° 23 (mai 1979), p. 67. Cette définition ainsi que le démontrera la deuxième partie devrait être révisée.

6 Bien que notre collègue R. Chénier donne un accroissement annuel de 10 %, il faut apporter ici une précision sur le calcul du taux d'accroissement. Le chiffre avancé par Chénier se veut le taux intercensitaire d'accroissement plutôt que le taux d'accroissement annuel tel qu'entendu par les démographes. Le calcul du 10 % se fait selon la formule suivante : $\frac{P^1 - P^0}{P^0}/t$ où P^1 représente la population à la fin de la période considérée et P^0 celle du début et t le temps écoulé. Pour calculer le taux annuel d'accroissement, il faut utiliser : $\frac{100(P^1 - P^0)}{0{,}5(P^1 + P^0)}/t$

C'est du moins ce que suggère le démographe Michel P. Paillé, « Accroissement et structure de la population à Québec au début du XIX^e siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 9, n° 17 (mai 1976), p. 188-190. R. Chénier, *op. cit.*, p. 184 et 408.

7 C'est-à-dire un taux intercensitaire de 7,1 %. R. Chénier, *op. cit.*, p. 184 et 408.

8 *Ibid.*, p. 409.

9 *Ibid.*, p. 187, 412-413.

10 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 98 et 493-495.

11 *Ibid.*, p. 98.

12 R. Chénier, *op. cit.*, p. 188.

13 *Ibid.*, p. 189-192.

14 *Ibid.*, p. 193-195.

15 D'après L. Dechêne (*Habitants[...]*, p. 99), il existe de « curieuses anomalies dans la répartition des sexes chez les moins de quinze ans, suffisantes pour nous faire douter de l'exactitude des recensements ».

16 AN, Colonies, G1, vol. 460-461, Recensements généraux ; L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 493. Il faut par ailleurs souligner que la population blanche de la colonie du Massachusetts, bien que plus nombreuse, s'accroît à un rythme inférieur au cours de cette période. En 1690, on y dénombre 49 500 habitants, 91 000 en 1720 et 188 000 en 1750, d'où un taux de croissance de 1,97 % entre 1690 et 1720 et de 2,32 % entre 1720 et 1750. D.L. Jones, *Village and Seaport ; Migration and Society in Eighteenth Century Massachusetts* (Hanover et Londres, University Press of New England, 1981), p. 23.

17 L. Dechêne, « La croissance de Montréal au XVIII[e] siècle », *RHAF*, vol. 27, n° 2 (sept. 1973), p. 164. Ces chiffres diffèrent de ceux présentés dans *Habitants et marchands de Montréal*. À noter que les chiffres pour Montréal ne comprennent pas la banlieue.

18 Les chiffres du tableau 1 proviennent de quatre sources : L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 493 ; L. Dechêne, « La croissance[...] », p. 164 ; R. Chénier, *op. cit.*, p. 406-409 ; AN, Colonies, G1, 460-461, Recensements généraux. Les taux de croissance identifiés découlent des chiffres contenus au recensement statistique de 1716. L'utilisation des chiffres du curé pour Québec abaisserait quelque peu le taux de croissance.

19 Les données sur Portsmouth proviennent de K. E. Andersen, « The Layered Society ; Material Life in Portsmouth N.H., 1680-1740 », thèse de Ph.D., University of New Hampshire, 1982, p. 60. Ceux de Newport et de Providence sont tirés de R.V. Wells, *The Population of the British Colonies in America before 1776. A Survey of Census Data* (Princeton N.J., Princeton University Press, 1975), p. 98 ; les autres sont tirés de C. Bridenbaugh, *Cities in the Wilderness ; The First Century of Urban Life in America, 1625-1742* (New York, Oxford University Press, 1971), p. 6 ; C. Bridenbaugh, *Cities in Revolt ; Urban Life in America, 1743-1776* (New York, Oxford University Press, 1973), p. 5.

20 Soit 419 à Québec et 30 à la Petite-Rivière ; or selon le recensement statistique, la ville inclut également la banlieue.

21 J. Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* (Québec, PUL, [1960]), p. 16 et 58-63 ; L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 131 et 162-163.

22 J. Mathieu, *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII[e] siècle* (Montréal, Fides, 1981), p. 29 et 153.

23 J. Hamelin, *op. cit.*, p. 64.

24 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *Québec, ville fortifiée du XVII[e] au XIX[e] siècle* (Québec, Pélican et Parcs Canada, 1982), p. 300-301 ; J. Mathieu, *Le commerce[...]*, p. 29. Ce tableau n'aurait jamais été compilé sans l'aide de mon collègue Marc Lafrance qui a eu l'idée de redéfinir les territoires recensés dans les recensements statistiques surtout ceux de la fin du XVII[e] siècle et du début du siècle suivant. Il faut par ailleurs préciser que les chiffres du tableau 3 ne concernent que les civils. Quant au chiffre de 1755, il provient d'une note écrite par James Murray au bas du tableau récapitulatif du recensement de 1761. Enfin il faut préciser que les

indices du coût de la vie, ainsi que l'appendice B les définit, corroborent ce découpage chronologique. C'est sans compter les nombreux autres indices que dévoileront les chapitres subséquents.

25 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 301-304, 375-376 et 418-420. Certes les mendiants « envahissent-ils » les villes pendant les années de crise 1742-1743, mais combien sont-ils et surtout d'où proviennent-ils ? La ville ne leur aurait-elle pas donné naissance ?

26 R. Chénier, *op. cit.*, p. 187-189.

27 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 98-99.

28 R. Chénier, *op. cit.*, p. 187.

29 Il faut remarquer que les proportions de représentativité masculine chutent lors des recensements de 1706, 1707, 1713, 1718, 1719, 1730, 1736 et 1739. Quant aux trois premiers, ils recoupent des périodes de guerre, alors qu'en 1718 et 1719, les temps difficiles auront appelé les plus entreprenants sous d'autres cieux afin d'assurer la subsistance. Pour ce qui est des trois derniers, nous ignorons la cause plausible de cette régression de la représentativité masculine ; il faut néanmoins observer une diminution constante de celle-ci depuis 1720.

30 J. Henripin, *La population canadienne au début du XVIII^e siècle : nuptialité, fécondité, mortalité infantile* (Paris, PUF, 1954), p. 18-20.

31 Au cours des années 1690-1749, les curés de la paroisse célèbrent 2256 mariages, baptisent 11 267 enfants et procèdent à 7114 actes d'inhumation. Les chiffres de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu sont inclus dans ces données. Ces registres d'état civil ont été colligés par les chercheurs du PRDH. H. Charbonneau et J. Légaré, *op. cit.*, vol. 1, 8 et 18.

32 L'addition des pourcentages ou des nombres absolus donne des résultats incomplets puisque les mariages entre personnes d'origine géographique étrangère ou inconnue ont été omis. Seule l'appartenance urbaine faisait l'objet de l'enquête.

33 Il y a 213 mariages impliquant un époux provenant de l'extérieur du territoire paroissial entre 1690 et 1749. De ce nombre, 23 proviennent d'Europe (20 %), 777 (64 %) de France, 105 (8,5 %) de la colonie et 308 (25 %) du gouvernement de Québec.

34 Puisque les recensements n'indiquent que le nombre d'hommes dont l'âge est supérieur à 50 ans, nous avons supputé un nombre de femmes de cette catégorie d'âge égal à celui des hommes, ce qui constitue probablement une sous-évaluation du phénomène ainsi que nous le verrons plus loin. Dans le cas du recensement de 1739, les 50 hommes absents indiqués ont été intégrés au groupe des 15-49 ans.

35 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 100-101, note 7.

36 G. Olivier-Lacamp et J. Légaré, *op. cit.*, p. 70.

37 Cette moyenne paraît quelque peu élevée puisque le recensement de 1737 n'indique que 5,7 personnes par famille. Le dénombrement du curé Jacrau en 1744 qui au départ souffre d'un sous-enregistrement n'indique que 4,7 personnes par « ménage » ; cette situation peut s'expliquer par le ralentissement de croissance que connaît la capitale entre 1737 et 1744.

38 P. Goubert, *Cent mille provinciaux au XVII^e siècle ; Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730* (Paris, Flammarion, 1968), p. 53.

39 J. Henripin, *op. cit.*, p. 95. Quant à la situation montréalaise, elle concorde sensiblement avec les résultats obtenus par le démographe. L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 104-105.

40 Du moins en Beauvaisis d'après P. Goubert, *op. cit.*, p. 59. À noter que si les femmes se font plus nombreuses dans les recensements nominatifs de 1716 et 1744, ces deux dates tombent dans des périodes creuses de l'économie.

41 Ce chiffre provient de l'analyse des inventaires après décès de la population de Québec. Il résulte de la soustraction de la date du contrat de mariage et de celle du décès de 276 unions.

42 Ce chiffre se rapproche ainsi des moyennes canadienne et montréalaise. J. Henripin, *op. cit.*, p. 95 ; L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 107, note 24.

43 Henripin pour sa part a observé une situation inverse pour l'ensemble de la colonie alors que les hommes se remarient à 18,5 % et les femmes à 14,1 %. J. Henripin, *op. cit.*, p. 95-101.

44 Les chiffres du tableau 8 se lisent ainsi : les nombres absolus divisés par le nombre de jours dans le mois donnent les nombres journaliers dont le total additionné donne le dénominateur de l'indice mensuel. Le quotient obtenu doit être multiplié par 12. H. Charbonneau et M.L. Marcilio, *Démographie historique* (Paris, PUF, 1979), p. 64.

45 H. Charbonneau, *Vie et mort de nos ancêtres : étude démographique* (Montréal, PUM, 1975), p. 180-182 ; L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 109-110.

46 Les naissances illégitimes d'après Goubert représentent 1 % des naissances en Beauvaisis alors qu'à Montréal, elles en totalisent 1,87 %. La moyenne pour l'ensemble du Canada varierait entre 0,2 % et 1,2 %. P. Goubert, *op. cit.*, p. 54 ; L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 114.

47 En réalité, d'après Goubert, compte tenu des dernières couches, la période de fécondité ne serait que de 16 à 20 ans. P. Goubert, *op. cit.*, p. 56.

48 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 111.

49 Le total des naissances ne se chiffre qu'à 10 984 et non à 11 267, c'est-à-dire une différence de 283 qui s'explique par l'omission de 83 naissances d'enfants de sexe indéterminé et de 200 extraits de naissance d'amérindiens, d'étrangers (extérieurs au territoire urbain) ou encore de nouveaux convertis anglophones.

50 Les calculs s'effectuent de la même façon qu'au tableau 7. Voir note 44.

51 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 113.

52 Les enfants de sexe inconnu ont été éliminés.

53 Les démographes Henripin et Charbonneau préviennent les chercheurs des écueils qu'ils pourraient rencontrer en procédant au décompte des sépultures. D'emblée ceux-ci avancent que les registres d'état civil sous-évaluent le nombre de décès. Il en serait de même dans le Beauvaisis. En somme, il s'agit d'une constante qui se retrace

autant en France qu'au Canada. L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 116 ; P. Goubert, *op. cit.*, p. 62-63.

54 P. Goubert, *op. cit.*, p. 63 ; L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 116-117.

55 H. Charbonneau, « À propos de démographie urbaine en Nouvelle-France ; réflexions en marge d'*Habitants et marchands de Montréal* de Louise Dechêne », *RHAF*, vol. 30, n° 2 (sept. 1976), p. 263.

56 C'est-à-dire un taux de mortalité de 211 pour 1000. Les chiffres du tableau excluent les actes n'indiquant pas l'âge, soit 653 ou environ 11 % de la population civile décédée, puisque soldats et matelots considérés comme population flottante ne sont pas inclus.

57 Cette proportion est beaucoup plus forte que celle du démographe Charbonneau qui estimait à 52,5 % le nombre de décès d'enfants de moins de 15 ans en 1713. H. Charbonneau, « À propos[...] », p. 267.

58 D'après une étude sur la domesticité, les enfants de sexe féminin âgés entre 4 et 13 ans constituent un bassin de recrutement pour les tâches domestiques. F. Barry, « Familles et domesticité féminine au milieu du 18^{e} siècle », dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont, éd., *Maîtresses de maison, maîtresses d'école ; femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec* (Montréal, Boréal Express, 1983), p. 231.

59 P.-G. Roy, *La ville de Québec sous le régime français* (Québec, Imprimeur du roi, 1930), vol. 2, p. 18. Ce chiffre paraît discutable puisque les registres d'état civil indiquent pour ces deux années 322 sépultures. Or, comme le fait remarquer Roy, ces morts ne peuvent tous être attribués à la petite vérole. À défaut d'une analyse systématique des décès, peut-être vaut-il mieux conserver ce nombre.

60 AN, Colonies, C^{11}A, vol. 21, fol. 41-43, Callières et Beauharnois au ministre, 27 avril 1703. Ces chiffres sont trompeurs toutefois puisqu'il faut leur soustraire une partie de la mortalité infantile qui serait survenue de toute façon.

61 Selon Jacques Dupaquier, il existe six intensités différentes de crises de mortalité, et il leur attribue des indices : une crise mineure (indice entre 1 et 2) ; crise moyenne (entre 2 et 4) ; forte crise (entre 4 et 8) ; crise majeure (entre 8 et 16) ; super-crise (entre 16 et 32) ; catastrophe (indice supérieur à 32). Pour en arriver à calculer ces indices, il faut additionner les décès des 10 années précédant l'événement, en faire la moyenne et ensuite calculer l'écart moyen d'où l'équation suivante : $I = \frac{D_x - M_x}{\sigma_x}$

L'indice est égal au nombre de décès d'une année X, duquel est soustraite la moyenne des 10 années antérieures, laquelle différence est divisée par l'écart-type des 10 années de référence. H. Charbonneau et A. Larose, éd., *Les grandes mortalités : étude méthodologique des crises démographiques du passé* (Liège, Ordina, 1979), p. 85-93.

62 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p.119.

63 F. Rousseau, *L'oeuvre de chère en Nouvelle-France ; le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec* (Québec, PUL, 1983), p. 37.

64 H. Charbonneau et A. Larose, *op. cit.*, p. 89.

65 J. Hamelin, *op. cit.*, p. 60. Nous reviendrons dans l'appendice B sur la courbe du prix du blé.

66 Hamelin note qu'au cours des années 1727-1733, l'insuffisance de blé découle non pas de mauvaises récoltes mais plutôt de la surabondance des exportations vers les Antilles. J. Hamelin, *op. cit.*, p. 60.

67 D'ailleurs le voyageur suédois Kalm n'indique-t-il pas que les belles grandes fermes des environs de Québec appartiennent à des citadins ? P. Kalm, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749 ; traduction annotée du Journal de route*, trad. J. Rousseau, G. Béthune et P. Morisset (Montréal, CLF, 1977), p. 312.

68 J. Mathieu, *et al.*, « Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760 », *RHAF*, vol. 35, n° 1 (juin 1981), p. 14.

Chapitre 2
Des hommes, des quartiers et des métiers

1 Ces considérations seront analysées dans les deux parties subséquentes de cet ouvrage.

2 Il ne s'agit pas ici d'aborder l'analyse des structures sociales mais bien celles de la spécificité socio-professionnelle du quartier ou encore de la rue.

3 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 353.

4 *Ibid.*, p. 357. Il faut noter que ce nombre représente pour 1745 un taux d'accroissement de 2,6 %.

5 Il faut apporter quelques précisions sur les chiffres contenus dans le tableau 14. Il faut d'abord préciser que les chiffres de la haute ville incluent les résidents des futurs faubourgs Saint-Louis et Saint-Jean. Il est impossible de les départager dans l'état actuel de la recherche. La construction de l'enceinte en 1745 facilitera ce partage des résidents, démarcation physique qui n'existe pas lors de la compilation du curé Jacrau. Le quartier du palais qui connaît diverses appellations avec le temps se limite aux rues Saint-Nicolas et Saint-Charles. Les résidents des rues Saint-Vallier et Saint-Roch sont considérés comme résidents du faubourg Saint-Roch. Enfin la banlieue de 1716 apparaît fortement sous-évaluée puisque dès la fin du XVII[e] siècle, elle compte plus de 200 habitants. Le curé Thibault se sera limité à la banlieue immédiate délaissant ainsi les coteaux Sainte-Geneviève et Saint-Jean. Cette dernière considération découle des observations de mon collègue Marc Lafrance.

6 Les obstacles physiques que constituent la falaise et le fleuve entraîneront-ils une surenchère du coût des terrains et de l'habitation dans ce secteur, de sorte que seuls les commerçants et les mieux nantis y auront accès ? Cette hypothèse fera l'objet d'une analyse dans la deuxième partie de cet ouvrage.

7 Le nombre de militaires en garnison n'est pas très considérable pendant ces années ; il se chiffrerait à une centaine environ en incluant les officiers.

8 D'après les chiffres des démographes de l'université de Montréal, il y aurait 2281 personnes réparties en 462 ménages. Nous avons éliminé le ménage que représente le gouverneur et sa maison, de même qu'un autre qui se dédoublait.

9 Encore une fois, le gouverneur et les ménages en double ont été éliminés. La version imprimée du PRDH indique pour sa part 1056 ménages incluant celui du gouverneur.

10 Ces chiffres diffèrent de ceux présentés au chapitre précédent. Il ne s'agit pas pour nous de les substituer à ceux des recensements statistiques. Au contraire, ils nous permettent de circonscrire deux phénomènes : d'une part, le sous-enregistrement du curé en 1716 et de l'autre, la mobilité de la population selon celui de 1744. Si, en 1739, le nombre de personnes par famille s'élevait à 6,7, il se peut fort bien que cette statistique s'abaisse au niveau rapporté par le curé, car les cinq ans séparant les deux dénombrements s'avèrent difficiles compte tenu des mauvaises récoltes. Ainsi une partie de la population aurait migré. En somme, il s'agit de juxtaposer les recensements et non de les comparer, la grosseur des familles dans les recensements statistiques s'expliquant par le fort apport des migrants des paroisses limitrophes (c.-à-dire des gens dont le comportement démographique diffère de celui du milieu urbain). Par ailleurs, dans le cadre de cette démonstration seuls les dénombrements du curé permettent de saisir le pouls des quartiers.

11 Ainsi que l'analyse des taux de croissance au chapitre précédent l'a démontré.

12 Cette question de la contraception ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs et pourtant, la femme enfante beaucoup moins que son potentiel biologique. M. Laget, *Naissances ; l'accouchement avant l'âge de la clinique* (Paris, Seuil, 1982), p. 64-66. Il faut par ailleurs préciser que 72,3 % des enfants en 1716 ont moins de 15 ans et cette proportion passe à 75,3 % en 1744.

13 G. Olivier-Lacamp et J. Légaré, *op. cit.*, p. 70.

14 P. Goubert fait remarquer qu'en théorie la femme peut enfanter jusqu'à 45-50 ans ; en réalité, l'âge de la dernière couche s'établit à 41 ans, de sorte qu'une femme de 43 ans « est souvent une vieille femme ». P. Goubert, *op. cit.*, p. 55-56.

15 G. Olivier-Lacamp et J. Légaré, *op. cit.*, p. 70.

16 J.-P. Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'ancien régime* (Paris, Aubier-Montaigne, 1981), p. 8 et 73.

17 L. Dechêne, « Quelques aspects de la ville de Québec au XVIII[e] siècle d'après les dénombrements paroissiaux », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 75 (déc. 1984), p. 489-490.

18 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 375. Il nous semble que ce concept s'avère plus malléable en dépit de l'ambiguïté de classification que posent certaines occupations, par exemple les domestiques, qui, croyons-nous, devraient se retrouver dans le quatrième secteur plutôt que dans le premier. Néanmoins puisqu'il s'agit des professions de chefs de ménage, cette situation survient peu fréquemment. À noter que le secteur « services » exclut les ecclésiastiques dans ce texte.

19 L. Dechêne, « Quelques aspects[...] », p. 498.

20 Il faut noter que seulement 20 métiers apparaissent dans le tableau 16 ; cette sélection (basée sur trois mentions de métier et plus) permettait une comparaison plus

adéquate entre les recensements. Néanmoins ceci signifie qu'on y retrouve 78 % des chefs de ménage dont le métier est identifié en 1716 et 77 % en 1744. Les charpentiers de navire et les perruquiers ont été exclus, faute de données comparatives.

21 Le terme « domestique » regroupe non seulement les personnes identifiées à ce titre, mais également les laquais, les servantes, les valets, les gouvernantes, les serviteurs, les esclaves, les apprentis et les ouvriers. Ces deux dernières catégories peuvent surprendre. Elles se justifient toutefois par une situation de fait : les contrats d'apprentissage précisent souvent que le jeune apprenti aura à accomplir des tâches domestiques. Sans par ailleurs faire du domestique un compagnon, il faut noter que cette acception connaît par ailleurs un usage répandu en France. J-.P. Hardy et D.T. Ruddell, *Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815* (Montréal, PUQ, 1977), p. 54 ; J.-P. Gutton, *op. cit.*, p. 14 et 69-70.

22 A. Charbonneau *et al.*, « Le Parc de l'Artillerie et les fortifications de Québec », Études historiques présentées à l'occasion de la conférence des Sociétés savantes, Québec, Parcs Canada, 1976, p. 71.

23 Pour les données spécifiques à chacune des rues, il faut consulter les appendices C, D et E.

24 J.-P. Gutton, op. cit., p. 7-8 ; D. Roche, *Le peuple de Paris* (Paris, Aubier-Montaigne, 1981), p. 26-30.

25 F. Barry, « Familles et domesticité féminine au milieu du 18e siècle », dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont, éd., *op. cit.*, p. 232-233.

Chapitre 3
Le paysage urbain

1 L. A. de Lom d'Arce, baron de Lahontan, *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale* (Montréal, Hexagone/Minerve, 1983), lettre 3, p. 72-73.

2 J.-P. Bardet, *Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles ; les mutations d'un espace social* (Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983), vol. 1, p. 25 ; L. Teisseyre-Sallmann, « Urbanisme et société ; l'exemple de Nîmes aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales, E.S.C.*, vol. 35, n° 4 (juil.-août 1980), p. 967 ; M. Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France* (Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968), p. 142.

3 P. Kalm, *op. cit.*, p. 317 (fol. 772).

4 *Ibid.*

5 *Ibid.*, p. 324 (fol. 777).

6 *Ibid.*, p. 320-321 (fol. 775).

7 Dimensions obtenues en mesurant la superficie de la basse ville sur le plan de Chaussegros de Léry de 1742. ANC, Collection nationale de cartes et plans, PH/430, Québec, 1742.

8 Cette toponymie provient de R. Brisson, *La charpenterie navale à Québec sous le régime français* (Québec, IQRC, 1983), p. 57.

9 R. Chénier, *op. cit.*, p. 107-108.

10 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 342.

11 Il faut noter que de nos jours, ces largeurs sont restées à peu près les mêmes, que ce soit pour les rues du Sault-au-Matelot et Saint-Pierre ou encore pour la rue Petit Champlain qui fait 18,4 pieds (français) ou 6 mètres. Renseignements obtenus du Service de la voirie de la ville de Québec.

12 R. Chénier, *op. cit.*, p. 107-108 ; ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief du Sault-au-Matelot, fol. 598, 20 août 1737.

13 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 339.

14 Il est très difficile de mesurer l'espace accaparé par les quais et les installations militaires. C'est pourquoi il n'en est pas fait mention. Aussi faut-il s'empresser de préciser qu'il s'agit de données maximales.

15 Encore faudrait-il ajouter que la superficie habitable a légèrement augmenté durant la même période.

16 La rue Saint-Nicolas mesure 42 pieds français de large, la rue Saint-Charles 22, les ruelles de la Digue et Lacroix, respectivement 18 et 15 pieds. ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief des religieuses de l'Hôtel-Dieu, 3 juillet 1739. ANC, Collection nationale de cartes et plans, PH/350, Québec 1739, Plan du palais de l'intendant par Chaussegros de Léry.

17 P. Kalm, *op. cit.*, p. 324 (fol. 777).

18 C. Lacelle, « La propriété militaire à Québec de 1760 à 1871 », *Histoire et archéologie*, n° 57 (1978), p. 186.

19 Le fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu compte pour 2,27 hectares en incluant le cimetière, celui de l'Hôtel-Dieu pour 3,42 hectares ; les jésuites occupent 2,05 hectares, les ursulines, 2,74 hectares, le séminaire, 2,71 hectares, la fabrique, 3,33 hectares, l'évêché, 1,56 hectares et les récollets, 1,48 hectares. À noter qu'il s'agit de l'espace occupé par les propriétés des institutions en haute ville tels que décrits dans les aveux et dénombrements ou encore qui ont fait l'objet de mesures sur le plan de Chaussegros de Léry de 1742. Il ne s'agit pas des biens fonciers que possèdent les communautés dans la ville.

20 Ce sont les rues Saint-Louis, Saint-Jean, Saint-Stanislas, Sainte-Ursule, des Jardins, des Pauvres (côte du Palais), du Grison, Saint-Denis, du Mont-Carmel, Sainte-Hélène (MacMahon), Laporte, Sainte-Geneviève, Dauphine, des Carrières, Sainte-Anne, Major ou du Château (du Fort), la ruelle Frontenac, Buade, de l'Évêché, du Trésor, côte de la Fabrique, Saint-Joseph (Garneau), de la Sainte-Famille, Saint-Vallier (Hébert), sur les Remparts, du Séminaire, Saint-Joachim, Saint-François, Saint-Flavien, Nouvelle (Christie) et Couillard. Il faut noter qu'il existe vers 1737 deux rues Saint-Vallier, l'autre (celle qui subsiste toujours) se situant au faubourg Saint-Roch.

21 Il faut préciser que Chaussegros de Léry en construisant son rempart plus à l'ouest en 1745 repousse d'autant les limites physiques de la haute ville et de ce fait augmente

la superficie habitable du quartier de près de 45 % (environ 16 hectares). Ce chiffre est calculé à partir du plan de 1752 de Chaussegros de Léry (ANC, Collection nationale de cartes et plans, PH/340, Québec, 1752).

22 En réalité, cette surface de 35 hectares s'avère gonflée puisqu'il faut à nouveau en déduire la superficie des édifices religieux (19,6 hectares) et une partie du réseau routier (3,4 hectares environ) sans compter quelques édifices publics. Il ne reste plus que 12 hectares disponibles à la construction domiciliaire.

23 Les limites territoriales des villes et de leur banlieue se calquent généralement sur celles de la juridiction ecclésiastique. Voir à ce sujet J.C. Perrot, *op. cit.*, vol. 1, p. 12-13, 51.

24 *RAPQ, 1921-1922*, « Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoît Collet, procureur général du roi au Conseil Supérieur de Québec » ([Québec], L.-A. Proulx, 1922), p. 362.

25 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 424.

26 ANQQ, greffe C. Barolet, inventaire après décès de J.-B. Couillard de Lespinay, 16 mars 1735.

27 À titre d'exemple le fief du Sault-au-Matelot, propriété du séminaire, compte pour environ 7 % de la superficie totale de la ville.

28 Les surfaces indiquées ne concernent que des lots destinés à l'habitation et non les terres en prairie et pacage, ce qui fausserait considérablement les ordres de grandeur. En ce qui a trait à Joachim Girard, notons qu'il obtient sa parcelle de terre des Pauvres de l'Hôtel-Dieu et qu'à ce titre il ne devrait pas être considéré comme propriétaire du bien-fonds. Toutefois à des fins comparatives, il était préférable de l'identifier de façon particulière afin de faire ressortir la manoeuvre de spéculation foncière qui se profile derrière le geste.

29 Il ne faut pas s'en tenir à des explications exclusivement topographiques puisque la faible dimension des lots concédés par le séminaire s'explique également par les difficultés financières qu'éprouve cette institution. Il en serait de même pour l'Hôtel-Dieu qui ne semble pas disposer de fonds trop abondants pour prodiguer les soins aux nécessiteux. N. Baillargeon, *Le Séminaire de Québec de 1685 à 1760* (Québec, PUL, 1977), p. 270-278 ; F. Rousseau, *op. cit*, p. 79-108.

30 Comment ne pas voir dans le lotissement de Joachim Girard une manoeuvre de spéculation foncière alors que la superficie concédée par le cordonnier est inférieure de 22,5 % à celle concédée presqu'au même endroit par les Pauvres de l'Hôtel-Dieu et ce nonobstant la topographie de ce secteur de la ville ? D'ailleurs les rentes exigées de et par Girard confirment sans contredit cette hypothèse : si le cordonnier doit verser 5 livres par arpent de superficie annuellement aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu, il retire en contrepartie de ces lotissements une rente de 325 livres par arpent annuellement (rachetables, il est vrai). ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 déc. 1739.

31 Un facteur d'explication quant à la différence de superficie réside dans l'ajout de quais le long du fleuve aux terrains de la rue Saint-Pierre.

32 ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 déc. 1739.

33 Nous évaluons à 2500 toises carrées la partie du fief située à l'ouest de la rue des Pauvres et dont les trois quarts sont requis par la construction des fortifications du chevalier de Beaucours. ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 3 juillet 1739.

34 *Ibid.*, fief des Jésuites, 20 fév. 1733.

35 P. Kalm, *op. cit.*, p. 329 et 319 (fol. 717 et 773).

36 *Ibid.*, p. 319 (fol. 774).

37 ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief du Sault-au-Matelot, 20 août 1737.

38 *Ibid.*, aveux et dénombrements, fief du Cap-aux-Diamants, 17 mars 1740 ; fief Notre-Dame, 20 mai 1740.

39 P. Kalm, *op. cit.*, p. 318 (fol. 773).

40 Mesures prises sur le plan de Chaussegros de Léry de 1742.

41 *Ibid.*

42 R. Etlin, « L'air dans l'urbanisme des Lumières », *Dix-huitième siècle* (1977), p. 123-129.

43 Les terrains vacants bien qu'assez nombreux vers 1744 ne doivent leur raison d'être qu'à un concours de circonstances, qu'il s'agisse d'incendies, de récentes concessions ou encore de retards administratifs (par exemple le grand voyer qui tarde à définir l'alignement). Il ne semble pas de mise au XVIII[e] siècle d'attendre très longtemps avant de construire. Aucune ordonnance ne fixe de délai aux nouveaux censitaires du roi pour clore leur terrain ou y faire bâtir, depuis celle de l'intendant Raudot en mars 1707. Par ailleurs, la plupart des terrains vacants se situent en haute ville. ANQQ, NF-2, vol. 1, fol. 28, ordonnance de J. Raudot, 19 mars 1707.

44 Proportion obtenue en additionnant le carré des maisons à celui des structures auxiliaires en rapport avec la totalité des surfaces concédées. ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, 1723-1758, *passim*.

45 ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 décembre 1739, fol. 715.

46 D. Roche, *op. cit*, p. 100.

47 G.-P. Léonidoff, « L'habitat de bois en Nouvelle-France ; son importance et ses techniques de construction », *Bulletin d'histoire de la culture matérielle* (printemps 1982), p. 24.

48 R. Chénier, *op. cit.*, p. 161-167.

49 ALQ, *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État concernant le Canada* (Québec, E.R. Fréchette, 1854-1856), vol. 2, p. 314-321, 7 juin 1727.

50 Par exemple l'article 187 de la coutume de Paris précise que le propriétaire du sol peut construire aussi haut qu'il le veut de sorte que l'intendant Dupuy ne peut l'igno-

rer. C. de Ferrière, *Commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris* (Paris, Libraires associés, 1788), vol. 1, p. 433-434.

51 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 252-253. Nous reviendrons plus loin, au chapitre 6, sur la conjoncture économique.

52 ALQ, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (Québec, A. Côté, 1888), vol. 3, p. 327, 18 avril 1689.

53 *Ibid.*, vol. 2, p. 946, 10 avril 1684.

54 ANQQ, NF-20, insinuations de la Prévôté de Québec (M65/3), vol. 11, p. 238, ordonnance du 5 sept. 1748.

55 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 6, p. 39, 24 mars 1710 ; AN, Colonies, F3, vol. 10, fol. 313, 22 oct. 1726.

56 La description d'un bélier se lirait comme suit : « une pièce de bois rond de 12 à 14 pieds de long et de 5 pouces de diamètre au gros bout dans laquelle il sera percé trois trous pour y passer trois chevilles de deux pieds de long et d'un ½ à 2 pouces de diamètre chacune dont la première sera posée à un demi pied de distance du petit bout et les deux autres de 3 pieds en allant au gros ». AN, Colonies, F3, vol. 13, fol. 241-241v, ordonnance du 11 août 1746. De fait cet équipement n'est pas sans rappeler les anciens engins de guerre qui servaient à enfoncer les enceintes fortifiées. On peut en déduire d'après la description que quatre à six personnes devaient le manoeuvrer et que l'instrument devait être gardé à proximité de la maison ou accolé à celle-ci.

57 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 5, p. 446, règlement du 22 novembre 1706.

58 AN, Colonies, F3, vol. 3, fol. 399, arrêt du 7 juillet 1670.

59 ANQQ, NF-2 (M5/2), fol. 31v-32, ordonnance de J. Raudot, 30 mai 1711.

60 AN, Colonies, F3, vol.12, fol. 375, ordonnance du 20 sept. 1740. Six ans plus tard, une nouvelle ordonnance alourdira les peines des contrevenants ; dorénavant ils seront passibles d'une amende de 50 livres et même de trois mois de prison, et du double en cas de récidive. P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives provinciales de Québec* (Beauceville, L'Éclaireur, 1919), vol. 3, p. 86-87, ordonnance du 26 sept. 1746.

61 ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 2, p. 302, règlement du 5 oct. 1740.

62 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 6, p. 39-40, ordre du 24 mars 1710.

63 ANQQ, NF-20, insinuations de la Prévôté de Québec (M65/1), vol. 4, p. 185, ordonnance du 23 mai 1721.

64 ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 2, p. 368-369, ordonnance du 12 juillet 1734.

65 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 327, règlements de police du 18 avril 1689.

66 *Ibid.*, vol. 5, p. 281, ordonnance du 22 mars 1706 ; *ibid.*, vol. 5, p. 472, arrêt du 13 décembre 1706.

67 *Ibid.*, vol. 5, p. 446, ordonnance du 22 novembre 1706.

68 *Ibid.*

69 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 2, p. 208, ordonnance du 1er août 1736.

70 Dès décembre 1691, le conseil souverain permet aux habitants de la basse ville de s'équiper à leurs frais d'une « pompe façon de Hollande pour jetter l'eau sur les maisons incendiées », ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 591, règlement de police du 4 décembre 1691.

71 AN, Outremer, DFC, n° 365, mémoire de Levasseur de Neré, [1700]. Même si Levasseur n'indique qu'un seul puits, il en existe certainement un deuxième sur la place d'Armes à la fin du régime français, ainsi qu'en atteste une gravure de Richard Short (fig. 5).

72 *Ibid.*, n° 374, note relative aux eaux, 8 nov. 1708.

73 À ce sujet, il faut noter que le collège des jésuites dans lequel l'armée britannique se cantonne à la fin du XVIIIe siècle permettait au public de se servir de sa fontaine. D'ailleurs le commandant des troupes, sir Isaac Brock, aura maille à partir avec la population quand il lui retirera ce droit acquis.

74 C. de Ferrière, *op. cit.*, vol. 1, art. 193, p. 439.

75 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 5, p. 233, règlement de police du 1er février 1706.

76 *Ibid.*, vol. 5, p. 336 et 353, 28 juin et 2 août 1706.

77 *Ibid.*, vol. 3, p. 327, règlement de police du 18 avril 1689.

78 *Ibid.*, vol.. 4, p. 159, règlement de police du 22 février 1698.

79 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 2, p. 13-14, ordonnance du 18 juin 1727.

80 *Ibid.*, vol. 3, p. 160-161, ordonnance du 17 juillet 1751. À cet égard, il convient de signaler la pratique du maraîcher Pierre Guy de Montréal qui s'engageait à ramasser les fumiers et à le transporter sur ses terres. C'était une façon de pallier au manque d'engrais.

81 ANQQ, NF-19, Prévôté de Québec (M27/5), n° 1446, ordonnance du 5 avril 1745.

82 ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 2, p. 398, ordonnance du 24 décembre 1748.

83 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 3, p. 38, ordonnance du 8 avril 1743.

84 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 5, p. 233, règlements de police du 1er février 1706.

85 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 262. Nous reviendrons sur cette question au chapitre 5.

86 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 5, p. 233, règlements de police du 1er février 1706.

87 *Ibid.*, vol. 4, p. 159, règlements de police du 22 février 1698.

88 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 1, p. 64, ordonnance de Raudot, 22 août 1708 ; AN, Colonies, F3, vol. 9, fol. 123, ordonnance du 22 août 1708. Il faut noter que le marché des produits maraîchers se tient le vendredi et celui des viandes le samedi. Cette situation découle du fait que les vendredis et samedis étaient des jours maigres. Ainsi, faute de moyens de conservation (voir le chapitre 5) tels que glacière, il fallait reporter le marché des viandes au samedi.

89 *Ibid.*, vol. 1, p. 59 et 66, ordonnance de Raudot, 8 juin 1708 et 23 octobre 1708. AN, Colonies, F3, vol. 9, fol. 129, 23 septembre 1708. Cette situation perdure depuis 1694 !

90 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 870, règlements de police du 2 avril 1694.

91 ANQQ, NF-2 cahier 4, ordonnance du 16 avril 1710.

92 AN, Colonies, F3, vol. 9, fol. 184, ordonnance du 18 septembre 1710. Du moins dans une zone précisément délimitée.

93 AN, Colonies, F3, vol. 12, fol. 47, ordonnance de Hocquart, 16 mai 1732.

94 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 2, p. 165, ordonnance de Hocquart, 8 mai 1734.

95 L'amende passe de 3 livres en 1734 à 6 livres en 1739. *Ibid.*, vol. 2, p. 269, ordonnance de Hocquart, 26 avril 1739.

96 ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 3, p. 403, ordonnance de Bigot, 17 mai 1750.

97 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 1, p. 262, 25 juin 1724 ; AN, Colonies, F3, vol. 11, fol. 66, ordonnance du 10 mars 1727 ; *ibid.*, fol. 67, 21 mai 1727.

98 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 1, p. 219, ordonnance du 22 avril 1722.

99 ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 3, p. 420, ordonnance du 4 août 1707 ; P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances*, vol. 2, p. 147, ordonnance du 23 juin 1733.

100 AN, Colonies, F3, vol. 11, fol. 96, ordonnance du 8 août 1727 ; ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 3, p. 427, ordonnance du 20 août 1709.

Chapitre 4
Une ville de locataires

1 M. Garden, « Quelques remarques sur l'habitat urbain. L'exemple de Lyon au XVIII[e] siècle », *Annales de démographie historique* (1975), p. 32 ; J.-P. Bardet, « L'habitat : une interrogation », *Annales de démographie historique* (1975), p. 19.

2 AN, Colonies, G1, Recensements de 1688 et 1739 ; M. Lafrance, « Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec, 1608-1763 », manuscrit classé, Ottawa, Inven-

taire des bâtiments historiques du Canada, Service des parcs, 1972, p. 101. L'auteur identifie 660 bâtiments ; nous croyons toutefois raisonnable d'en déduire 10 % pour tenir compte des hangars et autres bâtiments non voués au logement, puisqu'il obtient ce chiffre en scrutant les plans d'époque. Il faut cependant rapprocher ce chiffre du nombre de maisons visitées par John Franks en août 1778, c'est-à-dire 628 maisons occupées. Compte tenu des effets dévastateurs de la guerre sur le patrimoine foncier et humain de la ville, il y a tout lieu de croire que cette évaluation concorde sensiblement au nombre avancé pour la fin du régime français. ANC, RG4, A1, vol. 23, p. 7690, Visite des maisons et cheminées de cette ville, 11 septembre 1778. Je désire remercier madame Christine Chartré de m'avoir si gracieusement fourni cette référence.

3 C'est-à-dire les deux tiers environ des maisons apparaissant sur le plan de 1740.

4 Nous utiliserons dorénavant ce dernier taux.

5 L. Dechêne, « La croissance[...] », p. 169.

6 J.P Bardet, *Rouen[...]*, p. 179.

7 Certes est-il étonnant de constater la rareté des journaliers mentionnés comme propriétaires ; il en tient d'abord à la source utilisée, c'est-à-dire les baux. L'un des facteurs d'explication les plus probants se trouverait dans la superficie des maisons qu'habitent les journaliers ; de dimensions très modestes, celles-ci se prêteraient mal à la subdivision pour fins de location. À titre d'exemple, François Cliche, journalier résidant au faubourg Saint-Roch, possède une maison en pièce sur pièce, à un seul étage, de 15 pieds sur 20. On ne peut affirmer que les journaliers n'ont jamais possédé de propriété ; l'exemple de François Cliche nous l'interdit. Toutefois, compte tenu des coûts d'achat du terrain et de la maison, ainsi que nous le verrons plus loin, la part de journaliers propriétaires ne peut être trop importante. Il faut par ailleurs ajouter que le dit Cliche achète son terrain de Hiché en juin 1753, donc en pleine période d'essor économique au cours de laquelle investissements publics et commerce maritime fleurissent. ANQQ, greffe S. Sanguinet, n° 860, inventaire après décès de François Cliche, 3 janvier 1757.

8 Les chiffres du tableau 21 découlent de l'analyse des baux de location. Il s'agit d'un total cumulatif pour l'ensemble de la période et non pour une période donnée. Que représentent ces baux en fonction du marché locatif de la capitale ? Voilà une question à laquelle il est impossible de répondre, puisque cela présuppose une connaissance du stock locatif de même que la reconstitution pour la période à l'étude de l'histoire locative de chacun des immeubles, en fonction des divers propriétaires et des locations que ceux-ci effectuent. À titre d'exemple, précisons qu'on relève 23 baux de location en 1695. La même année le recensement indique 213 maisons et cabanes. Cela pourrait signifier que 10,8 % des maisons sont mises en location mais tel n'est pas le cas puisque ce ne sont pas tous les propriétaires qui désirent louer en tout ou en partie leur immeuble. Cet ordre de grandeur ne peut satisfaire aux exigences d'une évaluation du stock locatif qui s'en trouvera beaucoup trop élevé, compte tenu du fait qu'un nombre indéterminé de proprios ne mettent pas leur immeuble en location.

9 ANQQ, greffe C. Rageot, n° 002, 29 janvier 1696. ANQQ, greffe J. Pinguet, n° 2628, 8 mars 1741.

10 Les veuves représentent 18 % des parties contractantes des mariages à Québec. Voir le chapitre 1.

11 Il convient de préciser ici que peu importe qu'il s'agisse de nombres de baux ou de nombres d'individus, les proportions ne varient guère que de l'ordre de 1 %. Cette considération vaut également pour le tableau 21.

12 Bien que les veuves fassent problème quant à l'identification de leur métier, on peut affirmer que, sauf quelques exceptions telle la veuve Fornel, elles ne possèdent pas de métier spécialisé. Cependant il y a tout lieu de croire que ces proportions cernent de près la réalité puisque les quatre secteurs concernés représentent respectivement d'après les deux recensements nominatifs du XVIII[e] siècle 19, 32, 37 et 11 % de la population active. Les proportions obtenues dans les baux se chiffrent à 19, 30, 35 et 15 %, abstraction faite des veuves, évidemment.

13 Et pourtant certains propriétaires craignent de louer à des cabaretiers ; ils interdisent la vente d'alcool ou encore la sous-location à des cabaretiers. Une quinzaine de baux contiennent de telles clauses entre 1690 et 1759. Pour ne citer que quelques exemples : ANQQ, greffe C. Barolet, 20 mars 1753 et 7 avril 1752 ; greffe F. Lacetière, 5 décembre 1713, 6 mai 1716 ou encore 19 avril 1722. Nous y reviendrons un peu plus loin.

14 Cette activité se jumelle avec le mouvement de population (chapitre 1) et celui des prix (appendice B).

15 ANQQ, NF-25, liasse 264, procès du 16 juillet 1697. *Je* remercie mon collègue G. Proulx de m'avoir fourni cette référence.

16 Le plan de 1744 montrant les propriétés vouées à l'expropriation pour les besoins du chantier, comparé au dénombrement du curé Jacrau, illustre très bien cette présence nombreuse de locataires.

17 Cette question du transport fera l'objet d'une analyse au prochain chapitre.

18 J.-P. Bardet, *Rouen[...]*, p. 175.

19 Ces données proviennent des inventaires après décès de la période 1690-1749.

20 D. Roche, *op. cit.*, p. 113-114.

21 Il faut noter qu'il s'agit ici du loyer des maisons. Puisque celles-ci concernent la majorité des locations, il est apparu valable d'en rester à ce seul aspect du logement locatif.

22 À noter qu'il s'agit de renouvellements de baux et non de périodes de location antérieures, d'ailleurs rarement identifiées. Il faut préciser également que les 21 rues retenues représentent les rues où l'activité de location se fait la plus importante ; elles regroupent 84 % des baux enregistrés.

23 ANQQ, greffe C. Barolet, 7 novembre 1734, bail de M. Cureux dit St-Germain ; greffe L. Chambalon, 27 avril 1708, 5 mai 1713 et 29 mai 1715, baux de Hélène Meschin, Guillaume Fabas et Angélique Hédouin ; greffe C.H. Dulaurent, 8 août 1754, bail de Florent Michaud ; greffe P.A.F. Lanoullier des Granges, 15 mars 1750, bail de Geneviève Janson-Lapalme ; greffe P. Rivet, 21 mai 1713, bail de Simon Soupiran.

24 Fait étonnant, seulement 3 % des locataires proviendraient de l'extérieur de la ville. Cette situation soulève plusieurs interrogations : s'agit-il d'un phénomène de sous-enregistrement ou au contraire souligne-t-elle une façon de procéder selon laquelle les étrangers viendraient d'abord à la recherche d'un emploi, puis, l'ayant trouvé, ils s'établiraient ? Dans l'état actuel de la recherche, rien ne permet de répondre de façon définitive.

25 Les propriétaires peuvent aussi exiger d'être payés annuellement, mensuellement, trimestriellement, bimensuellement ou encore à l'avance. La coutume de Paris fixe la norme du quartier (trois mois).

26 Combien de maisons seraient ainsi équipées de fours à pain ? Voilà une question à laquelle il est malaisé de répondre ; toutefois, compte tenu des chiffres avancés au chapitre précédent, il serait plausible de situer cette proportion au tiers également des maisons.

27 C'est le cas de Paul Guillot qui reçoit de Jacques Gagnon le plein montant du loyer d'un appartement situé rue des Pauvres. ANQQ, greffe J.E. Dubreuil, bail du 10 mai 1733.

28 La sous-location ne signifie pas seulement la location à un tiers d'une maison complète ayant déjà fait l'objet d'un bail mais également la location à un tiers d'une partie de cette même maison.

29 C'est le cas notamment du bail accordé par la succession Gaillard à Barthelemy Coton qui, de fait, n'agit que comme prête-nom pour Charles Gaillard. ANQQ, greffe H. Hiché, 7 septembre 1730. La même situation survient lorsque l'ex-résident de Nouvelle-Angleterre, Barthelemy Collins loue la maison de Claude Morillonnet-Berry située rue Saint-Louis. ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, bail du 25 septembre 1747.

30 Il s'agit de la boulangerie telle que décrite par C. de Ferrière, *op. cit.*, vol. 1, art. 161-163, p. 377-383.

31 Les exemples suivants sont tirés des ANQQ, NF-20, Pièces détachées de la Prévôté de Québec. Dans une autre optique, l'historien J.A. Dickinson précise qu'entre 1685 et 1753 les causes entendues par la prévôté de Québec concernent la propriété dans une proportion croissante de 8 à 20 % des cas. Il faut cependant signaler que le terme propriété s'applique ici dans un sens large et que les causes concernent autant Québec que le territoire régional. J.A. Dickinson, *Justice et justiciables : la procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759* (Québec, PUL, 1982), p. 121-125.

32 ANQQ, NF-20, n° 876, 12 juillet 1732 et n° 1004 18 septembre 1734.

33 ANQQ, greffe C. Barolet, baux du 7 avril 1752 et 20 mars 1753 ; greffe L. Chambalon, 31 octobre 1692.

34 ANQQ, greffe N.-G. Boucault de Godefus, bail du 24 juillet 1751 ; greffe J. Pinguet-Vaucour, 15 mars 1734.

35 ANQQ, greffe F. Genaple, bail du 29 décembre 1691 ; greffe F. Lacetière, 19 avril 1722.

36 L'interdiction de sous-louer à des aubergistes ou de pratiquer le métier se veut rare (à peine 1 % des baux). Aussi l'hypothèse de la protection du marché à défaut de

celle de l'immeuble semble non négligeable. Toutefois seule une reconstitution du réseau des cabarets permettrait d'apporter une réponse définitive à cette question.

37 ANQQ, greffe F. Lacetière, bail du 5 décembre 1703.

38 ANQQ, greffe N.-G. Boucault de Godefus, baux du 4 juillet 1737 et 17 août 1745.

39 ANQQ, greffe M. Laferté-Lepailleur, bail du 17 juillet 1702 ; greffe P. Rivet, bail du 20 janvier 1712. Et ceci malgré le fait que les ordonnances incitent les gens à garder porcs et vaches dans leurs caves lorsqu'ils ne disposent pas de bâtiments auxiliaires, tels qu'écurie et granges, ainsi qu'il en a été discuté au chapitre 3.

40 ANQQ, greffe F. Lacetière, 26 avril 1703 ; greffe C.H. Dulaurent, 30 avril 1747.

41 ANQQ, greffe F. Lacetière (M41), bail du 23 octobre 1711.

42 ANQQ, greffe F. Lacetière (M41),bail du 28 mars 1716 ; greffe J.-C. Panet, baux du 1er mars 1745 et 15 avril 1757.

43 ANQQ, greffe C. Barolet, baux du 22 mai 1732 et du 7 septembre 1732.

44 ANQQ, greffe J.-C. Panet, bail du 4 mars 1752.

45 Sans entreprendre une démarche trop imposante, il importe dans un premier temps de s'arrêter à considérer le coût d'achat d'un terrain. À défaut d'une reconstitution rigoureuse d'un papier terrier qui puisse nous indiquer non seulement l'emplacement du terrain mais aussi la conjoncture temporelle dans laquelle se situe l'acte, il devient difficile de préciser un coût moyen pour l'achat d'un terrain.

46 L. Dechêne, « La rente du faubourg Saint-Roch à Québec, 1750-1850 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 4 (mars 1981), p. 579.

47 ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, 12 décembre 1739. Il faut souligner que Joachim Girard, concessionnaire de lots *extra-muros* à 3^{d} le pied carré, revend ses lots subdivisés entre 1^{s}3^{d} et 8^{s} le pied carré, soit une surenchère allant jusqu'à 400 %, ce qui confirme la manœuvre spéculative du cordonnier-aubergiste.

48 *Ibid.*, aveux et dénombrements, fief des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 3 juillet 1739.

49 *Ibid.*, aveux et dénombrements, fief des Jésuites dans la ville de Québec, 20 février 1733.

50 *Ibid.*, aveux et dénombrements, fief de la haute ville des Ursulines, 27 mai 1737.

51 *Ibid.*, aveux et dénombrements, fief du Sault-au-Matelot, 20 août 1737.

52 *Ibid.*, aveux et dénombrements, fiefs du Cap-aux-Diamants et Notre-Dame, 17 mars 1740 et 20 mai 1740.

53 L. Dechêne, « La rente[...] », p. 579-580 ; voir également ASQ, fonds Seigneuries, 6, n° 23, vente 17 juin 1726.

54 ASQ, fonds Seigneuries, 6, n^{os} 54 et 54B, vente 1er juillet 1696 ; cession, 17 octobre 1705.

55 L. Dechêne, « La rente[...] », p. 580.

56 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 251-252.

57 ANQQ, greffe G. Rageot, n° 4032, vente du 28 mai 1690.

58 ANQQ, greffe F. Lacetière, n° 1528, 29 janvier 1726.

59 ANQQ, greffe F. Lacetière (M41), n° 2044, 8 novembre 1719. Tous les prix indiqués sont en monnaie de France.

60 *Ibid.*, n° 2208, 20 mars 1724.

61 Un relevé des lods et ventes que rapportent les transactions immobilières à Québec en 1758 confirme cet ordre de grandeur quant au prix de vente et cela en dépit de l'inflation galopante que connaît la capitale à cette époque. AN, Colonies, $C^{11}A$, vol. 103, fol. 528ss, Lods et ventes, Québec, 1758. Je remercie mon collègue M. Lafrance de m'avoir fourni cette référence.

62 ANQQ, greffe H. Hiché, n° 508, 29 octobre 1735.

63 J.-P. Bardet, *Rouen[...]*, p. 178-179.

Troisième partie
Introduction

1 D. Roche, *op. cit.*, p. 69.

Chapitre 5
L'environnement domestique

1 Bien que la source nous renseigne en premier lieu sur des propriétaires (ainsi que le démontre l'appendice A), il y a tout lieu de croire que le statut de locataire ne prive pas la personne de consommer, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de biens meubles facilement transportables. Il faut préciser cependant que le propriétaire possède, dans tous les groupes de métier analysés sauf deux (les constructeurs et les journaliers), plus de valeurs mobilières que le locataire. Il faut donc s'attendre à retrouver les mêmes objets chez les deux groupes mais en plus grand nombre chez les propriétaires.

2 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 319.

3 ANQQ, greffe L. Chambalon, 10 janvier 1701, inventaire après décès de Jean Lepicart. Il devient difficile d'apprécier l'évolution des prix à la consommation puisque les descriptions des objets sont rarement complètes. Dans le cas du cheval, par exemple, il faudrait tenir compte de la race, de l'âge et évidemment de l'utilité à laquelle on le destine.

4 ANQQ, greffe J.-C. Panet, 12 décembre 1749, inventaire après décès de Marie Dupéré.

5 P. Kalm, *op. cit.*, p. 300.

6 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 3, p. 117, ordonnance du 28 décembre 1748 ; ALQ, *Édits, ordonnances royaux[...]*, vol. 3, p. 415-416, ordonnance du 10 novembre 1706.

7 ANQQ, NF-2, cahier 36 (M5/8), fol. 70-77, ordonnance du 21 avril 1749. Cette ordonnance naît dans un contexte particulier : alors que n'importe quel nouveau venu des campagnes avoisinantes pouvait, du fait qu'il possédait un cheval, s'improviser charretier au cours du XVIII[e] siècle, le boom économique des années 1744-1754 aura attisé la concupiscence de trop nombreux propriétaires de chevaux. D'où l'origine de ce règlement qui limite le nombre de charretiers et leur impose un syndic, Martial Vallet, huissier au conseil supérieur. Ce dernier doit dresser un rôle et veiller à ce que les charretiers identifient leurs chevaux d'un numéro. Lors d'un voyage à l'extérieur de la ville d'une durée supérieure à trois jours, les charretiers se doivent d'en informer le lieutenant-général de la prévôté. Par contre tout abandon du métier doit donner lieu à un pré-avis de deux mois et seuls les citadins sont dorénavant éligibles à combler la vacance créée.

8 ANQQ, greffe J.E. Dubreuil, 11 mars 1715, inventaire après décès de Anne Guay. Il en existe de nombreux autres exemples.

9 Dans le tableau 30, les propriétaires de gallinacés devraient être un peu plus nombreux puisque nous avons omis d'inclure les propriétaires de coqs d'inde (dindons) ou de poules d'inde (dindes) de même que ceux de pigeons et d'oies, mais la proportion ne varie guère.

10 F. Rousseau, *op. cit*, p. 155.

11 ANQQ, greffe F. Lacetière, baux des 26 avril 1703 et 23 octobre 1711 ; greffe C.H. Dulaurent, bail du 30 avril 1747 ; greffe P. Rivet, bail du 20 mars 1717.

12 L'analyse des aliments ayant été savoureusement menée par F. Rousseau, il nous apparaît inutile de la reprendre ; nous nous bornerons à faire ressortir les éléments nouveaux ou différents.

13 Dans cette compilation des produits mentionnés, les inventaires de boutiques et les inventaires personnels ont été combinés. Évidemment, puisqu'il s'agit de produits frais dont la durée de conservation varie de quelques heures à quelques jours, l'inventaire après décès se prête davantage à connaître les produits qui se conservent aisément notamment pendant la saison morte, d'autant plus que la moitié des inventaires sont rédigés l'hiver. C'est ce qui explique que fèves, choux, oignons et pois soient les légumes les plus fréquemment mentionnés.

14 F. Rousseau, *op. cit.*, p. 167-168.

15 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, bail du 25 septembre 1747.

16 ANQQ, greffe C. Barolet, 21 novembre 1747, inventaire après décès de François Chasle.

17 ANQQ, greffe N. Boisseau, 13 janvier 1734, inventaire après décès de Jean Crespin.

18 ANQQ, greffe J.C. Louet père, 13 août 1722, inventaire après décès de Jean-François Martin Delino.

19 Il aurait existé dans le quartier du palais des fours publics. Est-ce à dire que ce phénomène se retrouverait également dans les autres quartiers ? Il est impossible pour le moment d'y répondre. Ces fours auraient servi aux employés du chantier naval.

20 Il paraît difficile de croire que les boulangers de la ville aient la possibilité de stocker les récoltes de céréales. Il s'agirait plutôt dans ce contexte de sous-production.

21 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 6, p. 794-796, arrêt du 16 juillet 1714.

22 *Ibid.*, vol. 5, p. 1011, arrêt du 5 août 1709.

23 *Ibid.*, vol. 6, p. 53 et 113, arrêts des 5 mai et 5 septembre 1710.

24 *Ibid.*, vol. 5, p. 514, 7 février 1707.

25 Ces prix concernent des moments de crise. C'est donc dire que les prix en temps ordinaire sont plus bas. D'autre part, bien que ces prix ne soient pas déflatés, ils révèlent néanmoins l'ampleur de la « crise ». Tous les prix sont exprimés en deniers. Au sujet de l'accroissement de la production de blé, il faut consulter A.J.E. Lunn, « Economic Development in New France, 1713-1760 », thèse de Ph.D., McGill University, 1942, p. 407.

26 Les chiffres du tableau 31 proviennent des divers règlements et ordonnances. Ils ne constituent pas une liste exhaustive mais servent d'indicatifs. ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 591, règlement de police, 4 décembre 1691 ; *ibid.*, vol. 4, p. 394, 15 février 1700 ; *ibid.*, vol. 5, p. 505, requête des boulangers, 31 janvier 1707 ; *ibid.*, vol. 6, p. 53, arrêt du 5 mai 1710 ; P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 2, p. 90, ordonnance du 23 janvier 1731 ; P-G. Roy, *Inventaire des jugements et délibérations du conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760* (Beauceville, L'Éclaireur, 1935), vol. 3, p. 162, 23 janvier 1737 ; *ibid.*, vol. 3, p. 171-172, arrêt du 9 avril 1737 ; *ibid.*, vol. 4, p. 99, arrêt du 25 octobre 1742. Il faut noter qu'en 1737 le prix du pain est augmenté deux mois et demi après la première réglementation de sorte que le prix indiqué dans le tableau représente le prix moyen fixé par les deux arrêts.

27 F. Rousseau, *op. cit.*, p.149.

28 ANQQ, greffe J. Barbel, 7 décembre 1719, inventaire de François Chasles. Par la suite, on en retrouve régulièrement dans les inventaires.

29 « La morue en France représente au 18e siècle, un aliment cher et recherché et sa consommation apparaît forte surtout parmi les citoyens nantis ». L. Turgeon, « Consommation de morue et sensibilité alimentaire en France au XVIIIe siècle », *Historical Papers / Communications historiques*, 1984, p. 21-41. Québec ne saurait faire exception puisque 76 % des personnes ayant de la morue sont des marchands. Les autres sont conseillers ou fonctionnaires sauf pour un maître de barque.

30 Les coquilles d'huîtres servent à fabriquer de la chaux ainsi qu'à teindre et colorer tissus et cuirs. Voir à ce sujet, H. Deslauriers et C. Rioux, « Les conditions de vie dans la Dauphine de 1760 à 1800 », manuscrit classé, Québec, Service canadien des parcs, 1982, p. 141-147.

31 P. Kalm, *op. cit.*, p. 314.

32 H.N. Nicol, « The Domestic Economy of Two Québec City Houses (1740-1830) », manuscrit classé, Ottawa, Service canadien des parcs, 1982, p. 95. Cette étude basée sur l'analyse zootechnique des ossements retrouvés en fouilles archéologiques sur un site de la rue des Carrières s'avère partielle ; nous en convenons. Néanmoins elle ouvre la porte à de nombreuses avenues de recherche.

33 F. Rousseau, *op. cit.*, p. 162-163.

34 Le sel ne constitue pas une denrée aussi rare et aussi chère que certains l'auraient anticipé. Voir à ce sujet l'appendice B.

35 ANQQ, greffe F. Genaple, 8 janvier 1704, inventaire des biens de Claude de Xainte.

36 P. Kalm, *op. cit.*, p. 225.

37 ANQQ, greffe F. Genaple, 31 août 1703, inventaire des biens de Marie-Anne Milot.

38 ANQQ, greffe J.C. Panet, 21 novembre 1746, inventaire de Marie-Hélène Lemieux.

39 ANQQ, greffe J. Pinguet, 28 mars 1742, inventaire de Jourdain Lajus.

40 F. Rousseau, *op. cit.*, p. 217. À noter que ce produit de nos jours se compose autant de légumes que d'herbes, notamment poireaux, carottes, céleri, oignons.

41 *Ibid.*, p. 191.

42 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, 28 novembre 1749, inventaire de Paul Lambert dit Saint-Paul.

43 F. Rousseau, *op. cit.*, p. 183.

44 Ce produit serait-il tiré de la betterave par opposition aux autres genres de sucres ?

45 ANQQ, greffe J. Pinguet, 28 mars 1742, inventaire de Jourdain Lajus.

46 ANQQ, greffe H. Hiché, 9 novembre 1733, inventaire de Françoise Foucault.

47 ANQQ, greffe J. Pinguet, 2 novembre 1739, inventaire de Étienne Marchand ; greffe E. Barolet, 12 novembre 1747, inventaire de François Chasle.

48 ANQQ, greffe J. Barbel, 17 décembre 1732, inventaire de Louise-Elizabeth Duguay. Selon Barbara Ketcham Wheaton, *L'office et la bouche ; histoire des moeurs de la table en France, 1300-1789* (Paris, Calmann-Lévy, 1984), p. 34 et 228-229, la poudre d'amande « enrichie » d'un fumet de poisson sert depuis le Moyen Age à remplacer les bouillons de viande. Cela fait partie de l'art de l'imitation dans la cuisine des jours maigres. Au XVIII[e] siècle, la cuisine ayant considérablement évolué, la poudre d'amande sert principalement en confiserie et s'accommode parfaitement des fruits confits.

49 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, 28 novembre 1749, inventaire de Paul Lambert dit Saint-Paul.

50 ANQQ, greffe L. Chambalon, baux des 11 mars 1712 et 7 avril 1712 ; greffe J.E. Dubreuil, bail du 11 mai 1725 ; greffe C.H. Dulaurent, bail du 25 septembre 1747. Il ne faudrait pas oublier les nombreuses références de Kalm à ce sujet.

51 Seulement 10 % des personnes décédées auraient des alcools chez elles entre 1690 et 1759. Communication de mon confrère G. Proulx qui prépare une étude sur les aubergistes et cabaretiers de Québec sous le régime français.

52 ANQQ, greffe F. Genaple, 26 avril 1694, inventaire de Marie-Anne Pinguet.

53 Cette affirmation découle non pas du nombre de mentions de tabac en poudre mais plutôt de celui des tabatières de toutes sortes retrouvées dans les inventaires.

54 P. Kalm, *op. cit.*, p. 224 et 240.

55 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 621.

56 Le conseil souverain exige d'ailleurs des bouchers un permis coûtant 50 livres par année. *Ibid.*, vol. 5, p. 256, 1er mars 1706.

57 Ces deux prix ne varient guère au cours du XVIII^{e} siècle sauf lors des périodes de forte inflation.

58 Les prix du lard proviennent du tableau 69 de l'appendice B. Le prix des autres viandes proviennent de ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 621, règlement du 24 mars 1692 ; *ibid.*, vol. 3, p. 872, règlement du 4 avril 1694 ; *ibid.*, vol. 5, p. 256, ordre du 1er mars 1706 ; *ibid.*, vol. 6, p. 44, règlement du 7 avril 1710 ; P.-G. Roy, *Inventaire des jugements[...] du Conseil supérieur[...]*, vol. 1, p. 44, 25 avril 1718 ; *ibid.*, vol. 1, p. 62-63, 6 mars 1719 ; *ibid.*, vol. 2, p. 99, arrêt du 24 mars 1730 ; *ibid.*, vol. 4, p. 224, arrêt du 18 janvier 1745 ; *ibid.*, vol. 4, p. 227, règlement du 25 janvier 1745 ; P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 3, p. 101, ordonnance du 3 février 1748 ; *ibid.*, vol. 3, p. 113, ordonnance du 25 novembre 1748 ; *ibid.*, vol. 3, p. 123, ordonnance du 31 mars 1749 ; *ibid.*, vol. 3, p. 129, ordonnance du 1er juin 1749 ; *ibid.*, vol. 3, p. 137, ordonnance du 20 décembre 1749. Comparer une viande salée et une viande fraîche pose un problème. À combien peut-on évaluer le prix de revient de la saumure requise pour une livre de viande ? Certes pas aux 6 deniers la livre (12,5 %) observés entre 1731 et 1744. D'autre part, selon J.-L. Flandrin, le gras valait toujours plus cher que le maigre dans le boeuf comme dans le porc dans la France des XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Cette situation découlait strictement d'un rapport entre l'offre (faible) et la demande (forte). En somme, la graisse était plus rare. Cette situation trouvait-elle son pendant dans la colonie ? Il semble que oui. J.-L. Flandrin, « Le goût et la nécessité : sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV^{e}-XVIII^{e} siècles) », *Annales E.S.C.*, vol. 38, n° 2 (mars-avril 1983), p. 369-401.

59 P.-G. Roy, *Inventaire des jugements[...] du Conseil supérieur[...]*, vol. 1, p. 20-21, 14 mai 1717.

60 *Ibid.*, vol. 1, p. 44, 25 avril 1718 ; *ibid.*, vol. 1, p. 67, 2 mai 1719.

61 ANQQ, NF-20, Prévôté de Québec (M27/5), n° 1417, 4-5 février 1745.

62 ASQ, fonds Séminaire, n° 7, liasse 72A, Journal de Récher, novembre 1757 à mars 1758.

63 ANQQ, NF-20, Prévôté de Québec (M27/5), n° 1454, 3 mai 1745.

64 Cette proportion découle de l'usage actuel du boeuf de boucherie. De nos jours, un jeune boeuf pèse en moyenne de 1200 livres. Or d'après Kalm, les boeufs canadiens

sont petits ; c'est pourquoi nous avons présupposé un poids inférieur qui ne sert en dernier ressort qu'à tirer un ordre de grandeur. Il nous faut remercier M. Bernard Godbout de l'Institut national des viandes à ce sujet.

65 F. Rousseau, *op. cit.*, p. 272.

66 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 872, règlement du 4 avril 1694.

67 *Ibid.*, vol. 5, p. 256, 1er mars 1706.

68 P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances[...]*, vol. 3, p. 113, 123 et 129, 25 novembre 1748, 31 mars 1749 et 1er juin 1749.

69 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 621, règlement du 24 mars 1692.

70 F. Rousseau, *op. cit.*, p. 157.

71 ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain*[...], vol. 6, p. 44, 7 avril 1710.

72 ANQQ, greffe F. Lacetière, 15 février 1703, inventaire de Nicolas Vollant.

73 ANQQ, greffe P. Rivet, 8 juin 1717, inventaire de Martin Chéron.

74 ANQQ, greffe de P. Rivet, 20 mars 1717, bail de Michelle Mars à Gabriel Greysac.

75 Il y aurait eu en moyenne 20,5 % moins d'armes que de miliciables à Québec entre 1714 et 1739, le pourcentage s'accroissant au cours du XVIII^{e} siècle. Y. Desloges, « La corvée militaire à Québec au XVIII^{e} siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 15, n^{o} 30 (nov. 1982), p. 354, note 120.

76 AN, Colonies, C^{11}A, vol. 79, fol. 251v, Hocquart à Bigot et Duquesnel, 1743.

77 H. N. Nicol, *op. cit.*, p. 93-97. Il faut remarquer que les ossements analysés accordent le deuxième rang au tandem mouton/chèvre. Cette situation s'explique par le fait que les os sont issus d'une stratigraphie couvrant la période 1740-1780. Il s'agit donc d'une période difficile au niveau tant politique qu'économique, de sorte que l'énoncé de 1710 au sujet du mouton se justifierait toujours. Les proportions quant aux viandes se liraient ainsi : boeuf, 58 % ; mouton, 21 % ; porc, 15 % ; chien, 3 %.

78 Ce que d'ailleurs confirme P. Kalm (*op. cit.*, p. 298).

79 D. Roche, *op. cit.*, p. 140 et 154.

80 ANQQ, greffe J. Barbel, 16 février 1724, inventaire après décès de Françoise Lemaître-Lamorille. Cette apparition de tissus aux coloris variés correspond par ailleurs à l'extension du commerce du Levant de l'Angleterre. La France ne veut pas être en reste de la Grande-Bretagne ainsi que le manifeste le ministre responsable des colonies, Maurepas, qui s'enquiert de l'industrie textile britannique. R. Lamontagne, *Textiles et documents Maurepas* (Montréal, Leméac, 1970), p. 37ss. À consulter également A. Lespagnol, « Cargaisons et profits du commerce indien au début du XVIII^{e} siècle ; les opérations commerciales des compagnies malouines – 1707-1720 », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest* (1982), p. 313-350.

81 Le nombre d'inventaires a été réduit à 677 à la suite du recoupement par métiers. Puisque nous avions décidé de n'utiliser que les métiers précisés dans l'inventaire, il

en résulte que les habitants, seigneurs, marchands forains et quelques autres ont été exclus, d'où la réduction de 21 par rapport au tableau précédent.

82 Les horloges incluent les sabliers. Cette proportion d'objets indiquant l'heure serait d'ailleurs plus importante si on y ajoutait les bijoux tels que montres en boîtier qui deviennent de plus en plus populaires au cours du XVIII[e] siècle. À cet égard, les Québécois (les plus aisés, faut-il préciser) sont de leur époque car l'une des principales obsessions du XVIII[e] siècle est celle du temps. À ce sujet, D.J. Boorstin, *The Discoverers* (New York, Random House, 1983), p. 26-78. Cette préoccupation doit être mise en parallèle avec le phénomène des horloges publiques (chapitre 3).

83 D. Roche, *op. cit.*, p. 155.

84 S'il fallait inclure les bijoux à connotation religieuse, par exemple, les chapelets ou les croix, le phénomène serait identique et même moins important ; or les bijoux des dames font, la plupart du temps, partie des propres ainsi que leur accorde le plus souvent leur contrat de mariage. C'est peut-être ce qui explique la faible proportion de 3 % de bijoux religieux dans les inventaires. Par ailleurs, quoi de plus significatif que cette formulation tirée des donations entre vifs, à savoir que le ou le[s] donataires « désirent se débarrasser des choses temporelles pour ne se consacrer qu'à celles de leur salut ». Or le ou les donataires ont usuellement 50 ans ou plus.

85 Ces chiffres concernent des miroirs de moins de 100 pouces carrés et de décoration sobre et élémentaire, par opposition aux plus grands ornés de chapiteaux et dorés. Par ailleurs, il faut noter que parmi les petits, les miroirs de traite se répandent rapidement parmi la population. ANQQ, greffe L. Chambalon, 10 janvier 1701, inventaire après décès de Jean Lepicard ; greffe C. Barolet, 20 septembre 1745, inventaire après décès de Marguerite Prevost.

86 L'analyse des âges au décès découle du recoupement avec les registres d'état civil. Il faut consulter l'appendice A à ce sujet.

87 La pêche au marsouin quant à elle connaît un sort moins enviable puisqu'elle devient « casuelle » au cours des années 1730 et 1740. A. Laberge, « État, entrepreneurs, habitants et monopole : le « privilège » de la pêche au marsouin dans le bas Saint-Laurent, 1700-1730 », *RHAF*, vol. 37, n° 4 (mars 1984), p. 553.

88 Ceci en considérant que nous obtenons le prix de la chandelle deux fois plus souvent que celui de l'huile sans compter les mentions de suif. Voir à ce sujet le tableau 65 de l'appendice B. Consulter également E.I. Woodhead, C. Sullivan et G. Gusset, *Appareils d'éclairage ; Collection de référence nationale, Parcs Canada* (Ottawa, Parcs Canada, 1984), p. 35.

89 L. Décarie-Audet, N. Genêt et L. Vermette, *Les objets familiers de nos ancêtres* (Montréal, Éditions de l'Homme, 1974), p. 119 et 148-149. Les chandeliers d'étain ou cuivré, la lampe, le martinet et le flambeau constituent des appareils d'éclairage d'intérieur par opposition à la lanterne et au fanal. Parmi les appareils d'éclairage d'intérieur tous, sauf la lampe, ont recours à la chandelle comme source incandescente. Ce qui les distingue, ce sont leurs formes ; par conséquent, le choix de l'un ou de l'autre devient non seulement une question de goût mais aussi d'usage pratique ; ainsi le martinet peut s'accrocher facilement.

90 P. Kalm, *op. cit.*, p. 297.

91 Bien que le tableau 42 identifie le poêle de brique et la plaque de poêle séparément (afin de respecter la nomenclature de l'inventaire), nous croyons que les deux catégories doivent être jumelées. Ainsi on retrouve près de 230 poêles de brique recensés en comparaison avec 252 poêles de fer. Par ailleurs, il faut ajouter que parmi les 187 inventaires ne précisant aucune source de chauffage, les huissiers y mentionnent cependant, dans le tiers des cas, des instruments reliés à l'âtre (chenets, pelles à feu ou autres). Notons enfin qu'il s'agit de mentions de genres d'appareils et non du nombre de ceux-ci.

92 ANQQ, NF-25, liasse 1090, Grief de Pierre Léger, 10 décembre 1735. Je remercie mon collègue G. Proulx de m'avoir fourni cette référence.

93 ANQQ, greffe L. Chambalon, 13 juin 1702, inventaire après décès de François Provost ; *ibid.*, 29 mars 1703, inventaire après décès de François Allaire.

94 P. Kalm, *op. cit.*, p. 292.

95 Pour les fins du tableau 43, noter que les genres d'appareil tels que répertoriés au tableau 42 ont été regroupés.

96 Il devient très difficile d'établir un coût moyen puisque nous n'avons aucune idée de la grosseur de l'appareil ni de sa décoration ; les prix que nous donnons devraient être ceux de poêles de faibles dimensions si on les compare aux prix de l'époque. ANQQ, greffe F. Genaple, 5 mars 1691, inventaire après décès de Hughes Cochran dit Floridor.

97 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, 11 septembre 1748, inventaire après décès de Marie Renée Roussel.

98 La plaque seule représente un coût inférieur par environ 25 à 33,3 %. ANQQ, greffe L. Chambalon, 10 décembre 1698, inventaire après décès de François Poisset ; greffe C. Rageot, inventaire après décès de Guillaume Guillot dit Larose, 3 mars 1701 ; greffe C.H. Dulaurent, 18 août 1749, inventaire de Anne Bernier ; greffe J. Pinguet, 9 février 1745, inventaire de François Paris ; greffe C. Barolet, 20 juin 1748, inventaire de Marie Anne Lemieux ; greffe G. Boucault de Godefus, 8 janvier 1743, inventaire de Marie-Anne Labadie.

99 ANC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112-2, fol. 171, cité par M. Moussette dans *Le chauffage domestique au Canada, des origines à l'industrialisation* (Québec, PUL, 1983), p. 85.

100 La pénétration des poêles des Forges sur le marché urbain de Québec peut paraître trop faible à certains ; il faut signaler qu'il s'agit là de la première décennie de production.

Chapitre 6
L'insécurité dans la prospérité

1 Pour une analyse critique des inventaires après décès comme source, consulter l'appendice A.

2 A. Shortt, *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1925), 2 vol.

3 J. Hamelin, *op. cit.*, p. 60-66.

4 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 131-140.

5 *Ibid.*, p. 138 ; A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 47-49.

6 À ce sujet, consulter l'appendice B.

7 ANQQ, greffe F. Lacetière, n° 1145, inventaire après décès de Pierre Métayer dit Saint-Onge, 8 juin 1716.

8 A. Shortt, *op. cit.*, vol. 1, p. 398-402 et 410 ss.

9 ANQQ, greffe F. Lacetière (M41), no 1897 fol. 208, bail de P. Lefebvre à Marie-Madeleine et Thérèse Robitaille, 30 août 1717. À noter que les clauses financières se lisent comme suit : « 1000 livres par année en égard au cours ou 500 livres sonnantes équivalant à 375 livres de France ». Il s'agit de la seule mention rencontrée précisant un cours différent pour les espèces sonnantes. De fait, la déclaration royale du 5 juillet 1717 laisse entendre que la réduction de 50 % s'applique aux espèces sonnantes et les 12,5 % supplémentaires aux cartes.

10 ANQQ, greffe F. Lacetière, inventaires après décès de Jacques Bernier et de Pierre Dasilva, n^{os} 1207 et 1209, 17 et 22 janvier 1718.

11 ANQQ, greffe J.E. Dubreuil, n° 979, bail de L. Normand Labrière à Jean Baptiste Hallé, 14 mars 1718.

12 ANQQ, greffe F. Lacetière, n° 1219, inventaire de Marie Maillou, 16 avril 1718 ; *ibid.* (M41) n° 1970, 22 avril 1718, bail d'Elisabeth Marchand à Pierre Frontigny.

13 A. Vachon, « Lacetière, Florent de », *DBC*, vol. 2, p. 339.

14 Certains avanceront que le découpage chronologique handicape quelque peu la démarche puisque la source, c'est-à-dire l'inventaire après décès, contient l'aboutissement du cumulatif des années précédentes de sorte que ceux qui chevauchent la période charnière et même quelques années au-delà indiquent ce qui aurait eu cours lors de la période précédente. Ce choix s'imposait compte tenu des indications retracées quant aux mouvements démographique et économique. Par ailleurs, il faut remarquer que si cette date était déplacée de quelques années, les résultantes demeureraient les mêmes puisqu'il s'agit d'un mouvement qui s'amorce au cours de la décennie précédente.

15 Il faut préciser que, de 1691 à 1726, le coût de la vie augmente au rythme de 2,6 % annuellement (en incluant les 62,5 % de dévaluation de la monnaie) et que de 1727 à 1749, il subit une hausse de 2,1 % annuellement. Or qu'il s'agisse d'actifs, de fortunes ou de bilans, la situation reste sensiblement la même quant aux effets de l'inflation. Consulter à ce sujet l'appendice B.

16 Si la proportion du groupe des moins de 1000 livres chute entre les tableaux 45 et 47, ces écarts peuvent s'expliquer par le fait qu'on compte entre 1690 et 1749, 22 % de propriétaires, la plupart retracés entre 1727 et 1749 (70 %), dont la fortune se chiffre à 750 livres ou moins. Composés en majorité de veuves, petits artisans ou journaliers rattachés aux activités maritimes, ces propriétaires se concentrent dans la basse ville,

rues de l'Escalier, Champlain ou de Meulle, et dans le quartier du palais, rue Saint-Nicolas. Ils occupent donc pour la plupart de petites maisons de bois ainsi que l'a démontré le chapitre 3.

17 C'est-à-dire douaire, préciput dans le cas des « passifs », mais en contrepartie aucune des sommes mentionnées n'inclut le lit ou la chambre garnis.

18 Le douaire appartient aux enfants et la femme n'en a que l'usufruit dont elle doit rendre compte. Ainsi les enfants ont à choisir entre leur part d'héritage ou le douaire selon l'option la plus avantageuse, de sorte que le plus souvent le douaire ne s'applique pas. C. de Ferrière, *op. cit.*, vol. 2, titre XI, art. 249 et 253, p. 120-125.

19 Nous avons, dans le cas de rentes viagères, considéré que le capital correspondait au 20e de la rente allouée. Par contre, la rente, favorisée surtout par les marchands et officiers, ne représente que 7 % des douaires. Il faut aussi préciser que cette proportion découle de l'évaluation totale de la fortune de la communauté ; puisque la moitié des biens échoit à l'une des deux parties, il faut donc présupposer que l'époux dispose de l'autre moitié. Si nous n'accordions que la moitié de cette fortune comme propres, il en ressort que deux époux sur cinq ne peuvent couvrir leurs engagements, cette proportion étant de 27 % pour les personnes décédées avant 1727 et de près de 52 % pour celles décédées après cette date.

20 ANQQ, greffe C. Barolet, inventaire après décès de Jean Boucher dit Belleville, 3 mai 1745. À titre de comparaison, soulignons que Jean Maillou décédé en 1753 a des créances évaluées à près de 29 000 livres. ANQQ, greffe C. Barolet, inventaire après décès de Jean Maillou, 21 septembre 1753.

21 ANQQ, greffe C. Barolet, nos 372 et 654, inventaires après décès de François Foucault et de Pierre Denis dit Legris, 22 juillet 1734 et 22 mai 1737.

22 *Ibid.*, no 654, inventaire après décès de Pierre Denis dit Legris, 22 mai 1737.

23 ANQQ, greffe L. Chambalon, no 1290, inventaire de Raymond Dubosc, 29 mars 1697.

24 Pour cela, il faut établir le prix de vente au détail et en déduire toutes les dépenses afférentes.

25 ANQQ, greffe J. Pinguet, no 2505, inventaire après décès de Louis Beaudouin, 27 juillet 1740.

26 ANQQ, greffe F. Lacetière, no 1171, inventaire après décès de Robert Drouard, 4 mars 1717.

27 Ce chiffre basé sur les données de 11 inventaires confirme l'énoncé de Miquelon au sujet des marges de profit mais nos données indiquent hors de tout doute que cette marge n'est pas uniforme autant entre les marchands qu'à l'intérieur des stocks inventoriés. D. Miquelon, *Dugard of Rouen ; French Trade to Canada and the West Indies, 1729-1770* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 1978), p. 74-75. Les inventaires après décès consultés sont les suivants : ANQQ, greffe J. Barbel, no 648, 24 mars 1722, Ambroise Renoyer ; no 735, 11 janvier 1724, Jacques Richard ; no 745, 16 février 1724, Françoise Lemaître-Lamorille ; no 763, 30 mai 1724, Nicolas Pinault ; no 811, 17 avril 1725, Jean Petit ; no 1185, 17 décembre 1732, Charlotte Elisabeth Duguay ; greffe H. Hiché, 12 août 1733, Jean-Baptiste Demeule ; greffe J.

Barbel, n° 1243, 16 juin 1734, Jacques Guion-Fresnay ; greffe C. Barolet, n° 332, 22 juillet 1734, François Foucault ; n° 654, 22 mai 1737, Pierre Denis Legris ; greffe J. Pinguet, n° 2505, 22 juillet 1740, Louis Beaudouin.

28 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 215.

29 Ce tableau découle des mentions des origines géographiques des débiteurs ; chaque fois que les origines ne sont pas mentionnées, nous croyons qu'il s'agit de citadins ou de banlieusards ; ils ne font pas partie du tableau. La catégorie « inconnus » regroupe des mentions de lieux obscurs comme Cap à l'Arbre, alors que « Québec » englobe les villages situés à l'intérieur d'un rayon de 50 kilomètres, soit de Cap-Santé à Saint-Joachim sur la rive nord et de Sainte-Croix à Saint-Pierre de Montmagny sur la rive sud. L'aval de ces villages devient le « bas du fleuve » ; Lotbinière en amont a été inclus dans le gouvernement des Trois-Rivières (ce qui ne touche au plus qu'une dizaine de cas). Montréal comprend également les postes de l'ouest [illegible]re des exceptions). Les catégories « France » et « Antilles » regroupent le pl[illegible] des fournisseurs qui détiennent un solde de compte.

30 ANQQ, greffe J.-C. Louet, père, n° 58, 27 janvier 1721, inventaire après déc[illegible] Marie-Catherine Lepicard. Il faut préciser que Véron de Grandmesnil a habité Montréal entre 1713 et 1715. Roland-J. Auger, « Véron de Grandmesnil, Étienne », *DBC*, vol. 3, p. 695.

31 ANQQ, greffe J. Barbel, n° 745, 16 février 1724, inventaire après décès de Françoise Lemaître-Lamorille. Il faudrait par ailleurs vérifier si Guillemin touchera éventuellement à une part de ces créances. Il faut noter toutefois que Guillemin habite Montréal de temps à autre selon son biographe D. J. Horton, « Guillemin, Charles », *DBC*, vol. 2, p. 278-279.

32 Cette tendance va à l'encontre de celle retracée par J. Dickinson, *op. cit.*, p. 154. Certes la capitale est-elle tournée du côté de la mer avec l'essor du commerce maritime ; il ne s'agit pas là d'un nouveau mouvement mais plutôt d'une accélération de celui-ci car Québec dépend de la mer depuis sa fondation.

33 Certes la classification socio-professionnelle de ces personnages prête-t-elle à la critique. À ce sujet consulter l'appendice A.

34 Cette liste de fournisseurs français est évidemment très incomplète ; elle résulte des seules mentions contenues dans les inventaires après décès. Elle ne déroge cependant pas tellement du tableau qu'en a peint J. Pritchard, « Ships, Men and Commerce : a Study of Maritime Activity in New France », thèse de Ph.D., University of Toronto, 1971, p. 304-343.

35 Consulter à ce sujet l'appendice B.

36 Il en coûte trop cher pour faire dresser un inventaire, de sorte que le journalier ou sa conjointe préfèrent éviter cette dépense. Par contre, les domestiques étant jeunes, peu décèdent, ce qui explique leur absence des inventaires après décès. Voir à ce sujet, J.-P. Hardy et T. Ruddell, *op. cit.*, p. 56-58 ; F. Barry, « Familles et domesticité féminine au milieu du 18e siècle », dans N. Fahmy-Eid et M. Dumont, éd., *op. cit.*, p. 231.

37 D. Roche, *op. cit.*, p. 78-79 et 84.

38 J.A. Garraty, *Unemployment in History ; Economic Thought and Public Policy* (New York, Harper and Row, 1978), p. 55.

39 D. Miquelon, *op. cit.*, p. 70-71 et 233, note 9. D'ailleurs, il n'y a qu'à considérer les inventaires de boutiques pour constater le phénomène de la concurrence ; tous les marchands offrent des tissus à leur clientèle, certains s'en faisant une spécialité.

40 AN, Colonies, $C^{11}A$, vol. 75, fol. 9v, Mémoire de Desauniers à Beauharnois, 1741.

41 D. Miquelon, *op. cit.*, p. 79, tableau 9. En 1754, l'intendant Bigot déclare que les 14 maisons protestantes de Québec contrôlent les trois quarts du commerce de détail. J.F. Bosher, « French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 7, n° 14 (nov. 1974), p. 179-201.

42 D.J. Horton, « Guillemin, Charles », *DBC*, vol. 2, p. 278-279.

43 ANQQ, NF-2, cahier 4 (M5/1), fol. 55v-56, ordonnance de J. Raudot, 6 mai 1710. Le préambule se lit ainsi : « Estant nécessaire qu'il y ait dans une ville pour le bien de tout le monde plus d'une personne qui se mêle de la même profession tant pour émulation que cela donnera aux entrepreneurs et ouvriers de faire leurs marchandises meilleurs afin d'en avoir le débit que parce que à l'avenir des uns et des autres, ils leur donnent un prix plus raisonnable, ce qui n'arrive point quand elles sont dans une même main[...] »

44 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 50.

45 *Ibid.*, p. 246-253.

46 Ainsi que l'a démontré l'analyse des origines géographiques des époux de même que celle des taux de croissance.

47 En ce qui concerne boulangers et bouchers, consulter le chapitre précédent et l'appendice B.

48 M. Thivierge, « Les artisans du cuir au temps de la Nouvelle-France, Québec, 1660-1760 », dans J.-C. Dupont et J. Mathieu, éd., *Les métiers du cuir* (Québec, PUL, 1981), p. 34.

49 R. Brisson, *op. cit.*, p. 62.

50 J. Mathieu, *La construction navale royale à Québec, 1739-1759* (Québec, Société historique de Québec, 1971), p. 76-77.

51 P.N. Moogk, « Lajus, Jourdain », *DBC*, vol. 3, p. 371-372.

52 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 247.

53 ANQQ, greffe F. Lacetière, engagement de Jean Marie Dasilva dit Portugais à Jean Maillou, 7 mai 1724.

54 C'est-à-dire la présence d'une boutique consignée par le notaire ; les proportions s'établissent à 42 sur 117 avant 1727 et à 25 sur 83 après cette date.

55 J.A. Garraty, *op. cit.*, p. 5.

56 P.N. Moogk, « In the Darkness of a Basement : Craftmen's Associations in Early French Canada », *CHR*, vol. 57, n° 4 (déc. 1976), p. 418-419.

57 *Ibid.*, p. 436-437 et 422.

58 *Ibid.*, p. 435. La société en commandite se veut une association par laquelle l'un des associés fournit le capital et les autres de l'argent et du travail ou du travail seulement. *Ibid.*, p. 425.

59 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 255-262.

60 Y. Desloges, « L'habitat militaire à Québec au XVIII[e] siècle », *Travail inédit* n° 431 (1980), Parcs Canada, Ottawa, p. 135-161.

Appendice A
La représentativité de l'inventaire après décès

1 Depuis le désormais célèbre article de G. Paquet et J.-P. Wallot, « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX[e] siècle : préliminaires à une analyse », *RHAF*, vol. 30, n° 2 (sept. 1976), p. 163-221, les articles et présentations de cette seule source se sont faites de plus en plus nombreuses. À preuve cet article de Y. Morin, « La représentativité de l'inventaire après décès ; l'étude d'un cas, Québec au début du XIX[e] siècle », *RHAF*, vol. 34, n° 4 (mars 1981), p. 515-533 ou encore cet atelier du congrès annuel de l'IHAF qui se tenait à Compton, Québec en 1983. Du côté français, il ne faut pas manquer de souligner l'excellente étude de D. Roche, *Le peuple de Paris*.

2 Cette merveilleuse équipe qui dut oeuvrer dans des conditions difficiles (faibles salaires, patrons exigeants !) mérite d'être applaudie et félicitée car ces personnes ont travaillé diligemment et surtout très fort. Ce sont Louise Déry, Adrienne Labbé, Johanne Lacasse, Rénald Lessard et Gérald Sirois. Il faut ajouter à cette liste le nom de Janis Richmond qui a dû abandonner le projet à cause de maladie. Mon confrère G. Proulx complétait l'équipe. Je me dois de les remercier vivement ; sans leur contribution, cette étude n'aurait pas été possible.

3 Mon collègue G. Proulx qui travaille parallèlement sur les mêmes sources mais en fonction de sujets différents a choisi d'isoler la période 1690-1759, ce qui permet d'identifier près de 1000 inventaires, donc près de 300 de plus pour la seule dernière décennie.

4 À défaut d'une analyse des métiers des personnes décédées, donnée absente la plupart du temps des registres d'état civil.

5 S'il s'agit de l'inventaire d'un artisan possédant une boutique, le huissier en confie l'évaluation à un artisan du même métier. Il en va de même pour les marchands.

6 ANQQ, greffe N. Boisseau, n° 93, inventaire après décès de Jean Crespin, 13 janvier 1734.

7 ANQQ, greffe F. Lacetière, n° 1118, inventaire d'Étienne Landron, 29 octobre 1715.

8 *Ibid.*, n° 1145, inventaire de Pierre Métayer dit Saint-Onge, 8 juin 1716.

9 *Ibid.*, n° 1219, inventaire de Marie Maillou, 16 avril 1718.

10 *Ibid.*, n° 1364, inventaire de Marie Jacquette Damour, 16 janvier 1722.

11 M. Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* (Paris, Pankouke, 1775-1784), vol. 16, p. 493-494. À l'égard de la crue, l'exemple de Louise Roussel, veuve de l'horloger et orfèvre Jacques Pagé peut éclairer cette nébuleuse question légale. Pagé meurt sans avoir d'enfants ; lui survivent outre sa femme, ses neveux et nièces « habilités à se prétendre héritiers ». Un litige naît entre la veuve et les neveux : il porte sur l'évaluation et la crue. Pagé et Roussel se sont unis en 1715, donc en période d'inflation ; ils ont fixé un préciput de 800 livres de même qu'une clause de donation mutuelle. Lorsque vient le temps de procéder à l'inventaire en 1742, la veuve s'oppose à ce que celui-ci se fasse « à la juste valleur des choses et sans crue ». Elle prétend que le don mutuel ne doit pas préjudicier son préciput. En fait, elle cherche à maximiser le montant que lui garantit son contrat de mariage. Suite à une contestation judiciaire, un compromis s'élabore : la veuve consent à ce que les meubles meublants et les ustensiles de ménage soient prisés et estimés à leur juste valeur et sans crue et que par ailleurs les outils d'horloger et d'orfèvre soient « prisés au dessous de leur juste valleur » attendu qu'il a été convenu en même temps que les outils « seront vendu à l'ancant en la manière accoutumée et adjugés au plus offrant et dernier encharrisseur ». ANQQ, greffe J. Pinguet, 19 juillet 1742, inventaire après décès de Jacques Pagé.

12 C'est le cas notamment d'un procès-verbal de vente des biens du notaire Jacques Pinguet de Vaucour à l'occasion de laquelle on note une amélioration de 60 %. Autre exemple similaire, les biens vendus du journalier Jean Bessière rapportent 111 % de plus. Il ne s'agit là que d'exemples. Il faudrait analyser tous les procès-verbaux afin de matérialiser ce que représentent les excédents afin de considérer si la crue compense ; mieux, il faudrait vérifier objet par objet afin de se rendre compte si ce sont tous les objets inventoriés qui sont soumis à la criée publique. Or notre équipe a relevé près de 160 de ces documents ce qui représenterait près de 75 % compte tenu du fait que 30 % des 703 inventaires sont assujettis à la crue. La tâche s'annonce longue et ardue pour qui voudra l'entreprendre... ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n° 762, 5 mai 1749 ; *ibid.*, n° 856, 4 décembre 1749.

13 M. Guyot, *op. cit.*, vol. 16, p. 490 et 493. Certaines denrées telles que les espèces monnayées, les matières précieuses (or et argent) et les denrées de consommation ne sont pas assujetties à la crue.

14 L. Lavallée, « Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France », *RHAF*, vol. 28, n° 3 (déc. 1974), p. 389. Le contrat de mariage se fait devant notaire dans près de 80 % des unions.

15 H. Charbonneau, *Vie et mort[...]*, p. 153.

16 L'âge moyen au décès et la durée du mariage ne représentent que deux des variables susceptibles d'influencer les comparaisons entre les communautés. Toutefois, ainsi que le soulignent les données suivantes, il devient difficile d'en faire des critères absolus. Par exemple, les inventaires d'officiers concerneraient au premier chef des veufs et des veuves remariés ainsi qu'en témoignent les âges moyens par rapport à la durée du mariage. À ce compte, ils constitueraient des exceptions à la règle tout comme les inventaires des représentants mâles des métiers du fer.

Groupe	Âge moyen				Durée moyenne du mariage			
	Hom.	Nbre	Fem.	Nbre	Hom.	Nbre	Fem.	Nbre
Services								
Officiers	58,5	36	48,9	25	6,75	38	6,7	22
Sous-services	57,9	13	42,9	17	19,05	17	15,16	16
Commerce								
Marchands	48,5	32	42,5	16	17,37	36	15,71	13
Alimentation	43,3	7	39,3	9	17,33	10	12,56	8
Transport	47,75	8	35,5	6	15,16	11	10,53	7
Transformation								
Constructeurs	55,43	14	37,15	26	23,23	12	11,65	20
Fer	44,3	13	39,36	14	8,36	14	18,62	12
Cuir	51,4	5	63,5	2	18,29	6	23,5	2
Vêtement	48,8	5	37,8	8	12,05	6	10,62	6
Bois	57,8	5	30,0	11	20,75	4	14,95	9
Journaliers	41,5	2	38	3	28,64	1	27,94	1

Cette situation explique en partie pourquoi les inventaires de hauts fonctionnaires et officiers sont nombreux mais elle ne vaut que pour ce groupe socio-professionnel.

17 C. de Ferrière, *op. cit.*, vol. 2, art. 241, p. 98-101.

18 G. Paquet et J.-P. Wallot, « Les inventaires[...] », p. 176-177.

19 C. de Ferrière, *op. cit.*, vol. 2, art. 240, p. 83-98.

20 Cette question de la renonciation s'avère toutefois très théorique puisque si la communauté a contracté un emprunt ou une obligation, plus souvent qu'autrement l'énoncé notarié précisera que l'homme a « autorisé » sa femme à s'engager conjointement. Une fois cette obligation acceptée, la femme ne peut plus se soustraire à ses obligations légales. C'est pourquoi les greffes contiennent peu de renonciations aux communautés.

21 C. de Ferrière, *op. cit.*, vol. 2, art. 168, p. 390-391.

22 À noter que l'âge retenu est de 15 ans, c'est-à-dire celui de porter les armes pour un garçon et non de 25 ans qui est l'âge légal de la majorité. D'ailleurs toutes les études démographiques dénotent un âge moyen de 20 ans pour le mariage des femmes ; or comme celles-ci courent le risque de mourir en couches, l'âge de 15 ans bien que légèrement inférieur à la réalité s'avère néanmoins compatible avec celle-ci et ne contribue qu'à abaisser légèrement le quotient de représentativité relatif. Les chiffres

proviennent de H. Charbonneau et J. Légaré, *Répertoire[...]*. Les religieux, soldats et matelots ont été rejetés de la compilation tant des décès que des inventaires.

23 Y. Morin, *op. cit.*, p. 518.

24 Voir le chapitre 1.

25 Cette pratique n'est pas propre au XVIII[e] siècle ainsi que le signale l'article de Y. Morin, *op. cit.*, p. 521.

26 Nous avions plutôt choisi d'isoler les mortalités chez les enfants de moins d'un an, de moins de 15 ans et chez les adultes de moins de 50 ans et de plus de 50 ans.

27 Dans le tableau 60, les centiles de la colonne « Charbonneau » sont tirés de l'oeuvre de H. Charbonneau *Vie et mort[...]*, p. 233 ; ils proviennent du total « Ensemble » après soustraction des moins de 15 ans.

28 Il est très rare de constater qu'un inventaire soit dressé à la requête d'un créancier, bien que celui-ci ait pu faire pression sur le survivant pour qu'il ait recours aux services du notaire.

29 Cette classification est l'oeuvre de Louise Dechêne, *Habitants[...]*, p. 375. Bien qu'on puisse y apporter de nombreux éléments de critique, ce regroupement par grands secteurs d'activités permet d'obtenir rapidement une vue d'ensemble des composantes de la société. Les groupes constituant chacun des secteurs ont fait l'objet d'une présentation au chapitre 2.

30 Cette analyse des contrats de mariage réalisée conjointement avec Marc Lafrance a fait l'objet d'une présentation à l'occasion du congrès de la French Colonial Historical Society tenu à l'université Laval en mai 1985. Elle a ensuite été publiée sous forme d'article : Y. Desloges et M. Lafrance, « Dynamique de croissance et société urbaine, Québec au XVIII[e] siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 21, n° 42 (nov. 1988), p. 251-267.

31 Voir à ce sujet le chapitre 4. Pour ce qui est des inconnus, précisons qu'il faudrait peut-être les répartir entre propriétaires et locataires, mais dans quelle proportion ? C'est du moins ce que suggère l'analyse des biens mobiliers de divers groupes socio-professionnels, notamment les commerçants, les petits fonctionnaires et les transporteurs, alors que la valeur mobilière chez certains inconnus se rapproche davantage de celle des propriétaires. Il faut par ailleurs noter que cette proportion de propriétaires se maintient décennie après décennie.

32 D'ailleurs, la proportion de propriétaires découlant des inventaires se rapproche de celle qui se dégage des baux de location (chapitre 4). J.-P. Bardet, *Rouen[...]*, p. 178-179.

33 L. Déry et R. Lessard, « Esquisse de la situation socio-matérielle des forgerons, menuisiers et charpentiers de Québec, 1792-1835 », manuscrit classé (Ottawa, Musée national de l'Homme, Division d'histoire, 1984), p. 20-21. G. Paquet et J.-P. Wallot, « Les inventaires[...] », p. 216 et 219. Chez les forgerons, les propriétaires regroupent 91 % des défunts, chez les charpentiers 73 %, et chez les menuisiers 65 %.

34 À titre indicatif, il faut ajouter que la valeur des biens immobiliers au cours de la dernière décennie du régime français représente 35,8 % des avoirs des propriétaires. En somme, la proportion diffère peu et surtout, s'avère constante. Je me dois de remercier mes confrères G. Proulx et M. Lafrance de m'avoir communiqué ce renseignement.

35 Pour la période 1690-1759, notre équipe a cependant relevé près de 200 références à des comptes de partage.

36 Certains partages n'auront lieu qu'une vingtaine d'années plus tard comme par exemple dans le cas des successions de Marie Gignard ou Louise Guillot (26 ans) ou encore de Blaise Lepage ou de Pierre Vallière (21 ans).

37 ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n° 339, 3 février 1745, inventaire après décès de Yves Arguin.

38 ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n° 488, 23 septembre 1746, compte rendu de la succession du feu Sr Arguin.

39 ANQQ, greffe C.H. Dulaurent, n° 466, 13 avril 1743, compte rendu de la succession de feue Levasseur Marguerite épouse de feu Duroy Pierre, bourgeois. Une copie se trouve également dans AN, Colonies, Série E, carton 209.

40 ANQQ, greffe C. Louet fils, n° 8, 15 décembre 1739, inventaire après décès de Marguerite Levasseur.

41 Voir à ce sujet le chapitre 3.

42 Le compte de succession présente une caractéristique ; il désigne une troisième rubrique identifiée « reprise » qui se veut le total des sommes inscrites à la recette comme dettes actives et comme valeur immobilière et dont les héritiers n'ont pas encore profité pleinement au moment du compte rendu. En somme, le document porte principalement sur le comptant à partager, de sorte que les héritiers de Arguin ne se partagent que 15521 livres et les héritiers Duroy, 14798 livres.

Appendice B
Mouvements de prix et coût de la vie

1 J. Hamelin, *op. cit.*, p. 61-62.

2 Nos recherches sur les coûts de la pierre de construction ont notamment dénoté ce même phénomène. Voir à ce sujet, A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 307-309 ; F. Rousseau, *op. cit.*, p. 72 et 74.

3 Il serait trop long d'énumérer tous les écrits des chercheurs Paquet et Wallot. Nous nous contenterons de mentionner les deux articles suivants : « Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada, 1793-1812 », *RHAF*, vol. 21, n° 3 (déc. 1967), p. 447-473 ; « Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812 : éléments pour une ré-interprétation », *RHAF*, vol. 26, n° 2 (sept. 1972), p. 185-237.

4 F. Ouellet, J. Hamelin, R. Chabot, « Les prix agricoles dans les villes et les campagnes du Québec d'avant 1850 : aperçus quantitatifs », *Histoire sociale / Social History*, vol. 15, n° 29 (mai 1982), p. 83-127.

5 L. Dechêne, *Habitants[...]*, p. 521 ; J. Hamelin, *op. cit.*, p. 61.

6 J. Hamelin, *op. cit.*, p. 59.

7 Tel que nous l'a démontré F. Rousseau, *op. cit.*, p. 70-74.

8 De fait, nous n'avons trouvé que quelques mentions concernant la fin du XVII[e] siècle. À titre d'exemple, ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*, vol. 3, p. 379, 9 janvier 1690.

9 G. Paquet et J.-P. Wallot, « Les inventaires[...] », p. 181-182.

10 *Ibid.*, p. 202-208.

11 Les limites du territoire urbain de Québec au XVIII[e] siècle ont été fixées aux chapitres 1 et 3.

12 Il va de soi que toute mention de farine qualifiée de « mangée des rats » ou de mauvaise condition ou insalubre n'a pas été retenue.

13 M. Guyot, *op. cit.*, vol. 16, p. 493.

14 Il est impossible de déchiffrer les prix à partir du graphique de Hamelin et seul le tableau de la page 59 nous permet une comparaison. J. Hamelin, *op. cit.*, p. 59-61.

15 À noter que le prix du blé tiré des cahiers de l'Hôtel-Dieu suit ce même mouvement. F. Rousseau, *op. cit.*, p. 72.

16 Ces produits comprennent par ordre décroissant de mentions annuelles, l'argent (57), le bois de chauffage (45), le blé et le beurre (43), le lard (42), le sel (39), la farine (38), le poivre et la chandelle (33), le suif et le tabac (27), les pois (24), la cassonade blanche (23), la muscade (22), l'huile d'olive et la girofle (21), le vinaigre (20), la cassonade brute (18), l'anguille, l'avoine et le son (17), la cannelle (16), le riz et l'huile à brûler (14), le sucre d'érable et le café (11), les prunes (9), la mélasse et le chocolat (7), le boeuf salé (6) et les oeufs (4). La compilation du prix annuel réfère toujours à une moyenne.

17 Les tabacs importés, qu'ils proviennent du Brésil, de Saint-Vincent ou d'ailleurs sont beaucoup plus chers et ont été délaissés. Par ailleurs il ne faut pas se surprendre de l'absence des vins, eaux-de-vie et autres alcools. D'une part ils sont peu mentionnés dans les inventaires (à peine 16 %, selon G. Proulx qui travaille sur les cabaretiers) et, d'autre part, nous avons le plus souvent des prix à la barrique. Or tous nos autres produits offrent des prix à l'unité. Le problème que suscite la mention d'un prix à la barrique en est un d'ordre métrologique. Selon le port de provenance, la barrique peut présenter une variation sensible au niveau de son contenu. AN, Colonies, série B, 76:7, le ministre de la Marine à Hocquart, 2 mars 1743.

18 Les années de mauvaises récoltes nous sont confirmées par les jugements et délibérations du conseil souverain ; voir ALQ, *Jugements[...] du Conseil souverain[...]*.

19 S'agit-il de farine de blé, de seigle ou d'une autre céréale panifiable ? Les quelques indications recueillies dans les inventaires incitent à croire qu'il s'agit de blé, ce qui

s'accommode bien de l'affirmation de J. Hamelin (*op. cit.*, p. 66) à savoir que « l'alimentation repose sur une céréale unique : le blé ». Voir à ce sujet le chapitre 5.

20 De fait, une analyse statistique a permis de dégager une étroite corrélation entre les prix des deux produits. Le coefficient de rapprochement se situe à 0,87 pour l'ensemble de la période.

21 Les renseignements sur les récoltes de 1714-1750 proviennent de A.J.E. Lunn, *op. cit.*, p. 95 à 104 et 447.

22 L'expression est de J. Hamelin, *op. cit.*, p. 62. Chacun des produits n'atteint pas son paroxysme au même moment au cours de ces années. Par exemple, le sel coûte près de 7 fois son prix de référence en 1714 et se stabilise à 5 subséquemment avant de redescendre, alors qu'il en coûte le plus cher pour le poivre en 1716.

23 Il existe peu de probabilités pour qu'un excédent d'exportation ait causé cette hausse des prix, d'autant moins qu'une partie du porc consommé provient d'importations françaises. Toutefois ces dernières serviraient à nourrir les troupes et non la population. AN, Colonies, $C^{11}A$, 75:301, envois du port de Rochefort pour garnir les magasins du roi à Québec, 4 septembre 1741.

24 En cas d'urgence, les autorités envoient des bateaux au Labrador où les pêcheurs métropolitains ont entreposé de bonnes quantités de sel afin de pourvoir à leurs besoins de préservation du poisson.

25 G. Paquet et J.-P. Wallot, « Aperçu sur le commerce[...], p. 469, note 21. Il serait de mise de souligner ici l'apport de madame Solange Dion, mathématicienne à l'emploi de la Section des recherches socio-économiques qui nous a guidé dans l'élaboration des validations statistiques des différents prix.

26 D'où la formule P1/Po. Ceci permet d'obvier au fait que les divers produits ont des prix unitaires variables compte tenu de l'unité de mesure.

27 Le prix du poivre n'apparaît que pendant 5 ans.

28 La formule devrait se lire ainsi : $I = \Sigma (P^n/P^o) \times 100/N$

29 Du moins pendant la période à l'étude. S'il fallait se fier à un mémoire anonyme rédigé pendant la guerre de Sept Ans, la spirale inflationniste aurait connu de nouveaux sommets entre 1751 et 1759. APC, MG5, B1, 11:72v-73v, Exposition du prix des denrées en Canada.

30 Il faut noter que le prix de la toise de maçonnerie dans la construction domiciliaire est également à son plus bas pendant ces années. A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 307.

31 Certains sceptiques auront tôt fait de mettre en doute la valeur de l'argenterie ou du poivre comme denrées susceptibles de fournir des indications sur le coût de la vie à Québec. Qu'il suffise de préciser ici que les indices qu'ils portent sur 9 ou 17 produits ont également fait l'objet d'une compilation sans l'argenterie. Le mouvement des prix ne subit que peu de changement suite au retrait de cette denrée. Somme toute, l'argenterie constitue un élément pondérateur dans l'indice du coût de la vie du fait que son cours évolue lentement.

32 Afin de mesurer le pouvoir d'achat, il suffit de diviser l'indice de base 100 par l'indice annuel. Le quotient ainsi obtenu devient le coefficient qu'il faut appliquer aux valeurs données d'une année afin d'éliminer l'inflation du coût d'un produit.

33 La hausse combinée de l'indice se situant à 177 points et la baisse subséquente à 113 points. Ces chiffres s'obtiennent en établissant le quotient annuel d'augmentation ou de décroissance par rapport à l'année précédente, par exemple la différence de 1711 par rapport à l'année 1710 et ainsi de suite ; puis on additionne les quotients et on les divise par le nombre d'années visées.

34 J.A. Garraty, *op. cit.*, p. 1.

35 *Ibid.*, p. 42.

36 ANQQ, NF-2, (M5/1), cahier 4, fol. 55v-56, ordonnance du 6 mai 1710.

37 AN, Colonies, $C^{11}A$, 75:9v, mémoire de Desauniers à Beauharnois, 1741.

38 A. Charbonneau, Y. Desl/oges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 50-51.

39 Voir à ce sujet le chapitre 1.

40 A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 303. Ces chiffres ne concernent que la construction des fortifications et casernes et non l'ensemble des déboursés militaires tels fournitures et autres.

41 J.A. Garraty, *op. cit.*, p. 37.

42 Voir les chapitres 3 et 6, de même que A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *op. cit.*, p. 246-253.

43 Voir le chapitre 3.

SOURCES DES TABLEAUX

1
AN, Colonies, G1, vol. 460-461 ; L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle* (Paris et Montréal, Plon, 1974), p. 493 ; *id.*, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *RHAF*, vol. 27, n° 2 (sept. 1973), p. 164 ; R. Chénier, « L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690 », manuscrit classé, Québec, Service canadien des parcs, 1979, p. 406-409.

2
C. Bridenbaugh, *Cities in the Wilderness ; The First Century of Urban Life in America, 1625-1742* (New York, Oxford University Press, 1971), p. 6 ; *id.*, *Cities in Revolt ; Urban Life in America, 1743-1776* (New York, Oxford University Press, 1973), p. 5 ; K.E. Anderson, « The Layered Society ; Material Life in Portsmouth, N.H., 1680-1740 », thèse de Ph.D., University of New Hampshire, 1982, p. 60 ; R.V. Wells, *The Population of the British Colonies in America before 1776. A survey of Census Data* (Princeton N.J., Princeton University Press, 1975), p. 98.

3
AN, Colonies, G1, vol. 460-461 ; *RAPQ, 1939-1940*, « Le recensement de Québec en 1744 » ([Québec], Rédempti Paradis, Imprimeur du roi, 1940).

4 et 6
AN, Colonies, G1, vol. 460-461.

5, 7-13
H. Charbonneau et J. Légaré, *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et des recensements du Québec ancien* (Montréal, P.U.M., 1980-).

14-19
H. Charbonneau et J. Légaré, *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et des recensements du Québec ancien* (Montréal, P.U.M., 1980-) ; L. Beaudet, *Recensement de la ville de Québec, 1716* (Québec, A. Côté, 1887) ; *RAPQ, 1939-1940*, « Le recensement de Québec en 1744 » ([Québec], Rédempti Paradis, Imprimeur du roi, 1940).

20
ANQQ, NF-7, aveux et dénombrements, 1723-1758.

21-24, 26-28
ANQQ, greffes des notaires de Québec, 1690-1759, baux de location.

25, 29-30, 33-57, 59, 63-64, 66, 69-70
ANQQ, greffes des notaires de Québec, 1690-1749, inventaires après décès.

31

ALQ, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (Québec, A. Côté, 1885-1891), 6 vol. ; P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances des intendants conservées aux Archives provinciales de Québec* (Beauceville, L'Éclaireur, 1919), 3 vol. ; *id.*, *Inventaire des jugements et délibérations du conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760* (Beauceville, L'Éclaireur, 1935), 7 vol.

32

ANQQ, greffes des notaires de Québec, 1690-1749, inventaires après décès ; ALQ, *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France* (Québec, A. Côté, 1885-1891), 6 vol. ; P.-G. Roy, *Inventaire des jugements et délibérations du conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760* (Beauceville, L'Éclaireur, 1935), 7 vol. ; *id.*, *Inventaire des ordonnances des intendants conservées aux Archives provinciales de Québec* (Beauceville, L'Éclaireur, 1919), 3 vol.

58, 60-62, 65

ANQQ, greffes des notaires de Québec, 1690-1749, inventaires après décès ; H. Charbonneau et J. Légaré, *Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et des recensements du Québec ancien* (Montréal, P.U.M., 1980-).

67

ANQQ, greffe G. Boucault de Godefus, n° 339, 3 févr. 1745 et n° 488, 23 sept. 1746.

68

ANQQ, greffes des notaires de Québec, 1690-1749, inventaires après décès ; J. Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France* (Québec, P.U.L., [1960]), p. 59-61.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Canada. Archives nationales
Division des manuscrits
MG5, B1, ministère des Affaires étrangères -- Paris, mémoires et documents, Amérique, 1592-1785.
RG4, A1, correspondance des bureaux des secrétaires civils et provinciaux.
Collection nationale de cartes et plans
PH/350, Québec 1739
PH/430, Québec, 1742
PH/340, Québec, 1752

France. Archives nationales
Fonds des Colonies
Série $C^{11}A$, correspondance générale, Canada. Lettres et autres documents expédiés de la colonie au ministre de la Marine, 1604-1760.
Série E, dossiers personnels, 1626-1760.
Série F3, collection Moreau de Saint-Méry. Documents divers concernant les colonies, 1604-1760.
Série G1, registres de l'état-civil, recensements et documents divers.
Section Outremer
Dépôt des fortifications des colonies. Amérique septentrionale. Documents relatifs aux travaux de génie, 1660-1760.

Québec (province). Archives nationales à Québec. Archives publiques
Greffes des notaires des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, passim.
Nouvelle-France (NF-2), ordonnances des intendants, 1666-1760.
Nouvelle-France (NF-7), aveux et dénombrements, 1723-1758.
Nouvelle-France (NF-19), registres de la Prévôté de Québec, 1666-1759.
Nouvelle-France (NF-20), insinuations de la Prévôté de Québec, 1668-1759.
Nouvelle-France (NF-25), collection de pièces judiciaires et notariales, 1638-1759.

Québec (séminaire). Archives
Fonds Séminaire, 1660-1760, 5, 6 et 8.
Fonds Seigneuries, 6 et 7.

Sources imprimées

Beaudet, abbé Louis
Recensement de la ville de Québec, 1716, Québec, A. Côté, 1887.

Canada. Statistics of Canada / Statistiques du Canada
Census of Canada, 1665 to 1871 / Recensements du Canada, 1665 à 1871, Ottawa, I.B. Taylor, 1876, vol. 4.

Charbonneau, Hubert et Jacques Légaré
Répertoire des actes de baptêmes, mariages, sépultures et des recensements du Québec ancien, Montréal, PUM, 1980- , 26 vol.

Québec. Assemblée législative
Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État concernant le Canada, Québec, E.R. Fréchette, 1854-1856, 3 vol.
——. *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Québec, A. Côté / J. Dussault, 1885-1891, 6 vol.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1921-1922
« Les notaires au Canada sous le régime français », [Québec], L.A. Proulx, Imprimeur du roi, 1922, p. 1-58
——. « Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoît Collet, procureur général du roi au Conseil Supérieur de Québec », [Québec], L.A. Proulx, Imprimeur du roi, 1922, p. 262-362.

Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1939-1940
« Le recensement de Québec en 1744 », [Québec], Rédempti Paradis, Imprimeur du roi, 1940, p. 1-154.

Shortt, Adam
Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Ottawa, Imprimeur du roi, 1925, 2 vol.

Inventaires

Roy, Pierre-Georges
Inventaire des jugements et délibérations du conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760, Beauceville, L'Éclaireur, 1932-1935, 7 vol.
——. *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives provinciales de Québec*, Beauceville, L'Éclaireur, 1919, 3 vol.

Traités de jurisprudence

Ferrière, Claude de
Commentaire sur la Coutume de la Prévôté et Vicomté de Paris, nouv. éd., Paris, Libraires associés, 1788, 2 vol.

Guyot, M.
Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale, Paris, Pankouke, 1775-1784, 64 vol.

Dictionnaires

Dictionnaire biographique du Canada
Québec, PUL, 1966- , vol. 1 : 1000-1700; vol. 2 : 1701-1740; vol. 3 : 1741-1770.

Furetière, Antoine
Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les Termes des Sciences et des Arts, 2e éd., Rotterdam, Arnoud et Reinier, 1701.

Études

Andersen, Karen E.
« The Layered Society: Material Life in Portsmouth, N.H., 1680-1740 », thèse de Ph.D., University of New Hampshire, 1982.

Baillargeon, Noël
Le Séminaire de Québec de 1685 à 1760, Québec, PUL, 1977.

Bardet, Jean-Pierre
Rouen aux XVIIe et XVIIIe siècles; les mutations d'un espace social, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1983, 2 vol.

Bouchard, Gérard
Le village immobile; Sennely-en-Sologne au XVIIIe siècle, Paris, Plon, 1972.

Boorstin, D.J.
The Discoverers, New York, Random House, 1983.

Bridenbaugh, Carl
Cities in Revolt; Urban Life in America, 1743-1776, New York, Oxford University Press, 1973.
——. *Cities in the Wilderness; The First Century of Urban Life in America, 1625-1742*, New York, Oxford University Press, 1971.

Brisson, Réal
La charpenterie navale à Québec sous le régime français, Québec, IQRC, 1983.

Charbonneau, A., *et al.*
« Le Parc de l'Artillerie et les fortifications de Québec », *Études historiques présentées à l'occasion de la conférence des Sociétés savantes*, Québec, Parcs Canada, 1976

Charbonneau, A., Y. Desloges et M. Lafrance
Québec, ville fortifiée du XVII^e^ au XIX^e^ siècle, Québec, Pélican et Parcs Canada, 1982.

Charbonneau, Hubert
Vie et mort de nos ancêtres: étude démographique, Montréal, PUM, 1975.

Charbonneau, Hubert et André Larose, éd.
Les grandes mortalités : étude méthodologique des crises démographiques du passé, Liège, Ordina, 1979.

Charbonneau, Hubert et Maria Luisa Marcilio
Démographie historique, Paris, PUF, 1979.

Chénier, Rémi
« L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690 », manuscrit classé, Québec, Service canadien des parcs, 1979 (publié en 1991).

Décarie-Audet, L., N. Genêt et L. Vermette
Les objets familiers de nos ancêtres, Montréal, Éditions de l'Homme, 1974.

Dechêne, Louise
Habitants et marchands de Montréal au XVII^e^ siècle, Paris et Montréal, Plon, 1974.

Déry, Louise et Rénald Lessard
« Esquisse de la situation socio-matérielle des forgerons, menuisiers et charpentiers de Québec, 1792-1835 », manuscrit classé, Ottawa, Musée national de l'Homme, Division d'histoire, 1984.

Deslauriers, Hélène et Christian Rioux
« Les conditions de vie dans la Dauphine de 1760 à 1800 », manuscrit classé, Québec, Service canadien des parcs, 1982.

Desloges, Yvon
« L'habitat militaire à Québec au XVIII^e^ siècle », *Travail inédit* n° 431 (1980), Parcs Canada, Ottawa.

Dickinson, John Alexander
Justice et justiciables: la procédure civile à la prévôté de Québec, 1667-1759, Québec, PUL, 1982.

Dupont, Jean-Claude et Jacques Mathieu, éd.
Les métiers du cuir, Québec, PUL, 1981.

Fahmy-Eid, Nadia et Micheline Dumont, éd.
Maîtresses de maison, maîtresses d'école; femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Montréal, Boréal Express, 1983.

Garraty, John A.
Unemployment in History; Economic Thought and Public Policy, New York, Harper and Row, 1978.

Goubert, Pierre
Cent mille provinciaux au XVII^e siècle; Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, Paris, Flammarion, 1968.

Gutton, Jean-Pierre
Domestiques et serviteurs dans la France de l'ancien régime, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

Hamelin, Jean
Économie et société en Nouvelle-France, Québec, PUL, [1960].

Hardy, Jean-Pierre et Thierry Ruddell
Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815, Montréal, PUQ, 1977.

Henripin, Jacques
La population canadienne au début du XVIII^e siècle : nuptialité, fécondité, mortalité infantile, Paris, PUF, 1954.

Jones, D.L.
Village and Seaport; Migration and Society in Eighteenth Century Massachusetts, Hanover et Londres, University Press of New England, 1981.

Kalm, Pehr
Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749; traduction annotée du Journal de route, trad. J. Rousseau, G. Béthune et P. Morisset, Montréal, CLF, 1977.

Lacelle, Claudette
« La propriété militaire à Québec de 1760 à 1871 », *Histoire et archéologie* n° 57 (1978), Parcs Canada, Ottawa.

Lafrance, Marc
« Étude sur l'évolution physique de la ville de Québec, 1608-1763 », manuscrit classé, Ottawa, Inventaire des bâtiments historiques du Canada, Service des parcs, 1972.

Laget, Mireille
Naissances; l'accouchement avant l'âge de la clinique, Paris, Seuil, 1982.

Lahontan, Louis Armand de Lom d'Arce, baron de
Nouveaux voyages en Amérique septentrionale, Montréal, Hexagone/Minerve, 1983.

Lamontagne, Roland
Textiles et documents Maurepas, Montréal, Leméac, 1970.

Lunn, Alice J.E.
« Economic Development in New France, 1713-1760 », thèse de Ph.D., McGill University, 1942.

Mathieu, Jacques
La construction navale royale à Québec, 1739-1759, Québec, Société historique de Québec, 1971.
——. *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1981.

Miquelon, Dale
Dugard of Rouen; French Trade to Canada and the West Indies, 1729-1770, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1978.

Moogk, Peter N.
Building a House in New France; An Account of the Perplexities of Client and Craftsmen in Early Canada, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.

Moussette, Marcel
Le chauffage domestique au Canada, des origines à l'industrialisation, Québec, PUL, 198?.

Nicol, H.N.
« The Domestic Economy of Two Québec City Houses (1740-1830) », manuscrit classé, Ottawa, Service canadien des parcs, 1982.

Perrot, Jean-Claude
Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle, Paris et La Haye, Mouton, 1975, 2 vol.

Pritchard, James
« Ships, Men and Commerce : a Study of Maritime Activity in New France », thèse de Ph.D., University of Toronto, 1971.

Quenedey, Raymond
L'habitation rouennaise; étude d'histoire, de géographie et d'archéologie urbaines, Brionne, G. Montfort, 2^e éd., 1977.

Roche, Daniel
Le peuple de Paris, Paris, Aubier-Montaigne, 1981.

Ross, Lester A.
« Métrologie archéologique : systèmes de poids et mesures anglais, français, américain et canadien pour l'archéologie historique de l'Amérique du Nord», *Histoire et archéologie*, n° 68 (1983), Parcs Canada, Ottawa.

Rousseau, François
L'oeuvre de chère en Nouvelle-France; le régime des malades à l'Hôtel-Dieu de Québec, Québec, PUL, 1983.

Roy, Pierre-Georges
La ville de Québec sous le régime français, Québec, Imprimeur du roi, 1930, 2 vol.

Trudel, Marcel
Initiation à la Nouvelle-France, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968.

Weir, Robert V.
The Population of the British Colonies in America before 1776. A Survey of Census Data, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1975.

Wheaton, Barbara Ketcham
L'office et la bouche ; histoire des moeurs de la table en France, 1300-1789, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

Woodhead, E.I., C. Sullivan et G. Gusset
Appareils d'éclairage ; Collection de référence nationale, Parcs Canada, Ottawa, Parcs Canada, 1984, collection Études en archéologie, architecture et histoire.

Articles

Bardet, Jean-Pierre
« L'habitat : une interrogation », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 19-28. Paris.

Bosher, J.F.
« French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 7, n° 14 (nov. 1974), p. 179-201. Ottawa.

Charbonneau, Hubert
« A propos de démographie urbaine en Nouvelle-France ; réflexions en marge d'*Habitants et marchands de Montréal* de Louise Dechêne », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 2 (sept. 1976), p. 263-269. Montréal.

Dechêne, Louise
« La croissance de Montréal au XVIII[e] siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 27, n° 2 (sept. 1973), p. 163-180. Montréal.
——. « La rente du faubourg Saint-Roch à Québec, 1750-1850 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 4 (mars 1981), p. 569-596. Montréal.
——. « Quelques aspects de la ville de Québec au XVIII[e] siècle d'après les dénombrements paroissiaux », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 75 (déc. 1984), p. 485-505. Québec.

Desloges, Yvon
« La corvée militaire à Québec au XVIII[e] siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 15, n° 30 (nov. 1982), p. 333-356. Ottawa.
——. « L'étude du passé urbain et ses nombreuses approches ; un bilan historique », *Bulletin de recherches* n° 197 (1983), Parcs Canada, Ottawa, 15 p.

Desloges, Yvon et Marc Lafrance
« Dynamique de croissance et société urbaine, Québec au XVIII[e] siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 21, n° 42 (nov. 1988), p. 251-267.

Etlin, R.
« L'air dans l'urbanisme des Lumières », *Dix-huitième siècle*, 1977, p. 123-134. Paris.

Flandrin, J.-L.
« Le goût et la nécessité : sur l'usage des graisses dans les cuisines d'Europe occidentale (XIV^e^-XVIII^e^ siècles) », *Annales E.S.C.*, vol. 38, n° 2, (mars-avril 1983), p. 369-401. Paris.

Garden, Maurice
« Quelques remarques sur l'habitat urbain. L'exemple de Lyon au XVIII^e^ siècle », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 29-35. Paris.

Laberge, Alain
« État, entrepreneurs, habitants et monopole : le «privilège » de la pêche au marsouin dans le bas Saint-Laurent, 1700-1730 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 4 (mars 1984), p. 543-556. Montréal.

Lavallée, Louis
« Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, n° 3 (déc. 1974), p. 385-404. Montréal.

Léonidoff, Georges-Pierre
« L'habitat de bois en Nouvelle-France ; son importance et ses techniques de construction », *Material History Bulletin / Bulletin d'histoire de la culture matérielle* (printemps 1982), p. 19-35. Ottawa.

Lespagnol, A.
« Cargaisons et profits du commerce indien au début du XVIII^e^ siècle ; les opérations commerciales des compagnies malouines – 1707-1720 », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest* (1982), p. 313-350. Rennes.

Mathieu, J., *et al.*
« Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n° 1 (juin 1981), p. 3-32. Montréal.

Moogk, Peter N.
« In the Darkness of a Basement : Craftmen's Associations in Early French Canada », *Canadian Historical Review*, vol. 57, n° 4 (déc. 1976), p. 399-439. Toronto.

Morin, Yvan
« La représentativité de l'inventaire après décès ; l'étude d'un cas, Québec au début du XIX^e^ siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 4 (mars 1981), p. 515-533. Montréal.

Olivier-Lacamp, Gael et Jacques Légaré
« Quelques caractéristiques des ménages de la ville de Québec entre 1666 et 1716 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 12, n° 23 (mai 1979), p. 66-78. Ottawa.

Ouellet, F., J. Hamelin et R. Chabot
« Les prix agricoles dans les villes et les campagnes du Québec d'avant 1850 : aperçus quantitatifs », *Histoire sociale / Social History*, vol. 15, n° 29 (mai 1982), p. 83-127. Ottawa.

Paillé, Michel P.
« Accroissement et structure de la population à Québec au début du XIX[e] siècle », *Histoire sociale / Social History*, vol. 9, n° 17 (mai 1976), p. 187-192. Ottawa.

Paquet, Gilles et Jean-Pierre Wallot
« Aperçu sur le commerce international et les prix domestiques dans le Bas-Canada, 1793-1812 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 21, n° 3 (déc. 1967), p. 447-473. Montréal.
——. « Crise agricole et tensions socio-ethniques dans le Bas-Canada, 1802-1812 : éléments pour une ré-interprétation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n° 2 (sept. 1972), p. 185-237. Montréal.
——. « Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX[e] siècle : préliminaires à une analyse », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 30, n° 2 (sept. 1976), p. 163-221. Montréal.

Teisseyre-Sallmann, Line
« Urbanisme et société ; l'exemple de Nîmes aux XVII[e] et XVIII[e] siècles », *Annales, E.S.C.*, vol. 35, n° 74 (juil.-août 1980), p. 965-986. Paris.

Turgeon, Laurier
« Consommation de morue et sensibilité alimentaire en France au XVIII[e] siècle », *Historical Papers / Communications historiques*, 1984, p. 21-41. Ottawa.

Canada

On dit des Québécois urbains qu'ils sont un «peuple de locataires». Ce trait sociologique n'est pas propre au XX^{e} siècle. Dès la première moitié du XVIII^{e} siècle, Québec devient une ville composée majoritairement de locataires (60 %). De nos jours, cette proportion se chiffre à 70 %. Déjà à cette époque lointaine, les déménagements s'effectuaient le 1er mai, coutume qui s'est perpétuée jusqu'à un passé récent. De fait, trois mots caractérisent la société québécoise du XVIII^{e} siècle: mobilité, concurrence, appauvrissement. C'est ce qui transparaît de l'analyse démographique, économique et matérielle des divers milieux socio-professionnels de cette ville pré-industrielle.

ISBN 0-660-93445-0

Imprimé sur papier recyclé